TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 851 — MERCREDI 19 DÉCEMBRE 1979

Un ayatollah proche de l'imam Khomeiny assassiné à Téhéran

LIRE PAGE 48

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,30 m.; Allemagne, 1,30 DM; Autriche, 13 sch.; Belgique, 15 f.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA; Danemark, 4 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 30 p.; Grèce, 30 dr.; Iran, 85 ris.; Italie, 500 l.; Liban, 275 p.; Luxembourg, 15 fr.; Norvège, 3,50 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 30 esc.; Sénégal, 150 F CFA; Suède, 3 kr.; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 95 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 20

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Dynamique de droite au Portugal

La dynamique de droite mise en évidence lors des élections législatives du 2 décembre au Portugal a été largement confirmée à l'occasion des élections municipales qui ont eu lieu le 16 décembre. L'Alliance démocratique, une coalition qui regroupe le parti social-démocrate de M. Sa Carneiro, le Centre démocratique et social de M. Freitas do Amaral, les monarchistes du modeste P.P.M., les réformateurs dirigés par M. Medeiros Ferreira, ancien ministre des affaires étrangères du gouvernement Soares, et quelques indépendants, a nettement remporté ce dernier scrutin.

Cette coalition obtient près de 47 % des suffrages exprimés, un score voisin de celui du 2 décembre, qui lui avait déjà permis de conquérir la majorité absolue des sièges dans la nouvelle Assemblée de la République, dont la première réunion doit avoir lieu avant Noël. Majoritaire au Parlement, assurée d'être chargée par le président de la République de diriger les affaires de la nation jusqu'aux élections législatives d'octobre 1980, l'Alliance renforce d'autre part son emprise au niveau des communautés locales, dont l'importance est très grande dans ce pays morcelé par l'histoire et la géographie.

Le parti socialiste de M. Mario Soares est le grand perdant des élections du 16 décembre, comme il l'avait été au soir du 2 décembre : il ne conserve que 59 des 155 conseils municipaux qu'il contrôlait. Il abandonne, au profit des candidats de l'Alliance, les mairies de Lisbonne, de Porto et de Coïmbre. Sa déroute est particulièrement spectaculaire dans la capitale, où il ne conserve que deux districts (freguesias) sur les quarante-sept où il était majoritaire. Les socialistes, choqués par les résultats du 2 décembre, espéraient redresser quelque peu la situation.

Plusieurs petites formations de gauche qui ne se représentaient pas, comme l'U.E.D.S. (Union de la gauche pour la démocratie socialiste, de l'ancien ministre Lopes Cardoso), avaient lancé un appel à la cohésion de toute la gauche face à ce glissement à droite menaçant les conquêtes de la révolution du 25 avril 1974. L'Alliance démocratique ne se présentait pas de son côté en un ordre aussi rigoureux que lors des élections législatives. Enfin, le taux d'abstention devait logiquement favoriser la gauche, et surtout le parti socialiste. Il n'en a rien été. Le scrutin du 16 décembre a prouvé que les Portugais étaient fermement attachés à leur droit de vote en dépit d'une fatigue évidente d'une opinion lassée par les jeux et les promesses d'une classe politique souvent coupée des réalités.

C'est la droite qui bénéficie de ce retournement d'opinion, car elle offre, à tort ou à raison, une solution de rechange crédible, et en tout cas une perspective de remise en ordre sans violence.

A gauche du parti socialiste, c'est une nouvelle fois le parti communiste de M. Alvaro Cunhal qui ramasse les électeurs déçus par la politique parfois ambiguë de M. Soares, qui avait basé toute sa conduite, en 1974 et en 1975, sur un anticommunisme dont beaucoup de Portugais pensent qu'il a favorisé ce glissement à droite maintenant dénoncé avec virulence par le leader du parti socialiste. Le P.C.P. s'installe solidement dans toute la banlieue ouvrière de la capitale. Il apparaît ainsi en position de force pour négocier demain une éventuelle trêve sociale avec le gouvernement de M. Sa Carneiro, sans doute plus soucieux de bien préparer l'échéance d'octobre 1980 que de remettre tout de suite en question toutes les conquêtes d'avril 1974.

(Lire nos informations page 11.)

En Pologne

LES AUTORITÉS SEMBLENT DÉCIDÉES A PORTER UN COUP SÉVÈRE A L'OPPOSITION

(Lire page 11.)

L'accord de Londres sur la Rhodésie

• Le cessez-le-feu devrait être effectif le 2 janvier
• Les élections sont prévues à la fin de février

Après quatorze semaines de négociations, la conférence constitutionnelle sur le Zimbabwe-Rhodésie a pris fin, lundi 17 décembre, sur un accord entre les trois parties. Lord Carrington, ministre britannique des affaires étrangères, rentré des Etats-Unis, et l'évêque Muzorewa, ancien chef du gouvernement rhodésien, arrivant de Salisbury, doivent rejoindre, à Londres, les représentants du Front patriotique, MM. Nkomo et Mugabe, pour la signature officielle de ce document, qui aura lieu mercredi 19 décembre.

Sept jours après la signature, soit le 26 décembre, le cessez-le-feu commencera à entrer en application et il deviendra effectif le 2 janvier. A cette date, les mille deux cents hommes du contingent du Commonwealth — dont neuf cents soldats britanniques — auront été envoyés sur le terrain pour surveiller l'application de ce cessez-le-feu. Toutefois, un désaccord persiste sur la période de temps nécessaire aux opérations de dégagement et de groupement des forces en présence. Les Britanniques estiment qu'une semaine suffira après l'entrée en application du cessez-le-feu. Mais M. Mugabe, au nom du Front patriotique, a déclaré que, pratiquement, l'application du cessez-le-feu prendrait six à huit semaines.

Néanmoins, le gouvernement de Londres escompte que le calendrier prévu sera approximativement maintenu, à savoir : élections à la fin de février 1980, formation d'un nouveau gouvernement en mars, auquel lord Soames, le gouverneur britannique, transmettra tous ses pouvoirs. La responsabilité constitutionnelle de la Grande-Bretagne prendra officiellement fin à cette date.

Quatorze ans d'un conflit meurtrier

De notre envoyé spécial

Salisbury. — Le compte à rebours menant à la paix puis à l'indépendance du Zimbabwe après quatorze ans d'un conflit meurtrier, a enfin commencé. Si le scénario mis au point par les autorités britanniques est soigneusement respecté, un gouvernement noir issu d'élections libres et équitables dirigera, dans deux mois et demi, l'actuelle Rhodésie. « *Cet accord n'est pas surprenant. Il est le bienvenu* », a déclaré l'évêque Muzorewa, premier ministre sortant, à l'annonce du paraphe. « *Espérons qu'il apportera la paix. Après tout ce temps, les Rhodésiens sont naturellement prudents* », a dit, de son côté, un porte-parole du Front rhodésien, le parti de la minorité blanche de M. Ian Smith.

Quoi qu'il en soit, lord Soames a maintenant les coudées franches. Il va pouvoir au plus vite prendre une série de décisions dont la mise en œuvre était suspendue à l'éventuelle signature de l'accord de cessez-le-feu. La plus urgente de ces mesures consistera à lever l'interdiction qui a frappé pendant de longues années la ZANU (Union nationale africaine du Zimbabwe) de M. Robert Mugabe et la ZAPU (Union populaire africaine du Zimbabwe) de M. Joshua Nkomo.

Dès que la mise hors la loi de la ZAPU et de la ZANU aura pris fin, leur représentants à Salisbury pourront faire enregistrer ces deux partis auprès des services britanniques compétents. Le gouverneur a fixé au 31 décembre la date limite avant laquelle ces formalités doivent être effectuées. Selon toute vraisemblance, les dirigeants de la ZAPU et de la ZANU transféreront rapidement à Salisbury leurs états-majors politiques installés respectivement à Lusaka et Maputo. M. Msipa, l'actuel représentant officieux de la ZAPU à Salisbury, nous indiquait, il y a quelques jours, que plusieurs hauts responsables de la ZAPU arriveraient dans la capitale rhodésienne avant la fin de cette semaine. M. Nkomo ne devrait pas tarder, lui aussi, à regagner Salisbury.

A ce sujet, un doute persiste, qui sera bientôt levé : les deux chefs du Front patriotique débarqueront-ils *ensemble à l'aéroport de Salisbury ?* Les sympathisants du Front souhaitent unanimement que MM. Nkomo et Mugabe arrivent dans le même avion. Une telle simultanéité donnerait, selon eux, à ce double retour d'exil un caractère spectaculaire et constituerait une première démonstration de la volonté d'unité de deux dirigeants que l'on dit autant rivaux que partenaires. « *En tout cas*, ajoutait M. Msipa, *nous avons l'intention d'organiser une longue marche. La population des Townships de Salisbury parcourera à pied les 10 kilomètres séparant la ville de l'aéroport. Nous n'irons pas racoler la population avec des autobus, comme le font les partisans de l'évêque Muzorewa.* »

L'arrivée de MM. Nkomo et Mugabe, selon qu'elle sera conjointe ou séparée, donnera lieu parmi la population à des interprétations différentes. Cette interrogation en appelle une autre : les candidats de la ZAPU et de la ZANU *participeront-ils* aux élections sous le sigle unique du Front patriotique ou sous leurs appellations d'origine ? Chacun s'accorde à penser ici que, dans la première hypothèse, les candidats présentés par le Front seraient mieux placés pour l'emporter sur leurs concurrents.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(Lire la suite page 14.)

Le renforcement de l'OTAN

Les partis communistes européens recherchent le soutien des socialistes contre les décisions du Conseil atlantique

Les partis communistes d'Europe s'interrogent sur la possibilité de coopérer avec la social-démocratie ouest-européenne dans le domaine du désarmement. Au cours d'une réunion de représentants de vingt-huit P.C. (dont ceux du pacte de Varsovie) du 11 au 13 décembre en Hongrie, l'idée d'une réunion commune a été lancée, et le délégué hongrois a plaidé pour « le développement des rapports entre les deux tendances du mouvement ouvrier ». Cependant, dans la « Pravda », M. Gaston Plissonnier, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., critique vivement le parti socialiste français, accusé une fois de plus de virer à droite.

● A PARIS, le parti communiste et une dizaine d'organisations proches de lui, ainsi que deux formations gaullistes d'opposition, appellent à manifester, jeudi 20 décembre, contre le renforcement de l'arsenal nucléaire de l'OTAN en Europe. Une nouvelle réunion est prévue ce mardi afin de tenter d'élargir à d'autres organisations le « vaste rassemblement » souhaité par le P.C.F. Le parti socialiste doit arrêter sa position mercredi, lors de la réunion hebdomadaire de son bureau exécutif, mais il a de nouveau critiqué le caractère unilatéral de la position communiste sur la question des armements et exprimé le soupçon que la proposition de rencontre formulée hâtivement par le P.C.F. ne soit qu'une « opération de politique intérieure ».

● A VIENNE, le chef de la délégation américaine à la conférence sur la réduction des forces en Europe (M.B.F.R.), M. Dean, a remis lundi au chef de la délégation soviétique, M. Tarasov, *les propositions arrêtées la semaine dernière* par l'OTAN.

● A MOSCOU, M. Stirn, secrétaire d'Etat français aux affaires étrangères, poursuit, ce mardi, ses conversations avec les vice-ministres des affaires étrangères soviétiques, MM. Kovalev et Ilitchev. Les conversations de lundi ont surtout porté sur le Proche-Orient et l'Extrême-Orient.

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Le soutien apporté par les socialistes ouest-allemands au plan de redéploiement adopté la semaine dernière par l'OTAN n'a apparemment pas dissipé les espoirs du camp communiste de voir la social-démocratie ouest-européenne jouer un rôle « positif » dans la lutte contre la course aux armements. Malgré le peu de succès rencontré par les appels du pied lancés au chancelier Schmidt par MM. Brejnev et Honecker, dans leur discours du *6 octobre à Berlin-Est*, les délégués de vingt-huit partis communistes viennent de débattre trois jours durant en Hongrie des possibilités de collaboration en faveur de la détente avec les sociaux-démocrates.

L'idée de proposer aux partis socialistes l'organisation d'une réunion commune consacrée aux problèmes du désarmement et de la paix a été avancée par plusieurs participants à cette conférence, qui s'est tenue du 11 au 13 décembre à Tihany. Tout en la jugeant « *peut-être prématurée* », le délégué de Sofia, M. Hristo Maleff, chef adjoint de la section internationale du comité central bulgare, a qualifié cette idée d'« *extrêmement intéressante* » au cours d'une interview diffusée samedi 15 décembre par la radio de Budapest.

Ce ballon d'essai a été lancé avec circonspection au moment même où se tenait à Bruxelles la réunion de l'OTAN. Aucune indication n'a encore été donnée, ni sur la teneur des débats ni sur le niveau des délégations qui aurait été « varié ». Lundi soir 17 décembre, aucune agence des démocraties populaires, mise à part l'agence hongroise M.T.I., *n'avait encore fait état de* l'« *échange d'idées* » de Tihany. A l'exception des partis espagnol et yougoslave, la plupart des P.C. européens y étaient pourtant représentés, notamment ceux des pays membres du pacte de Varsovie, de France, d'Italie, du Portugal, des Pays-Bas, ainsi que les deux P.C. suédois et le P.C. cubain.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 15.)

NOUVEAU RECORD POUR L'OR : Plus de 470 dollars l'once

Lire page 45

Point de vue

La saison des tornades

par PIERRE MESSMER (*)

Pendant la décennie qui a suivi la fin des hostilités en Algérie les relations de la France avec les pays d'Afrique, fondées sur les deux principes gaullistes d'indépendance et de coopération, n'ont été troublées que par deux graves problèmes, la non application des accords d'Evian et la rupture avec la Guinée. Aucun n'a été résolu mais, avec le temps, ils commencent à être dépassés.

Depuis cinq ou six ans, la situation n'a cessé de se compliquer et de se détériorer. L'aggravation et la multiplication des crises africaines en est la preuve.

La politique française s'est employée à y faire face : c'est le président Giscard d'Estaing qui a engagé le dialogue Nord-Sud, initiative heureuse même si elle n'a pas encore porté beaucoup de fruits ; le budget de la coopération, après un déclin prolongé, augmentera de façon notable en 1980 ; enfin et surtout, les interventions de nos forces armées au Zaïre, au Tchad, en Mauritanie, au Centrafrique ont éveillé l'opinion.

Il était inévitable que cette politique fût controversée.

Approuvée par ceux qui y voient une réplique et un barrage aux interventions russes, cubaines ou libyennes, elle est condamnée par d'autres qui redoutent un retour vers le colonialisme sous une forme nouvelle. Ainsi, les mouvements qui secouent les forêts, les savanes et les déserts d'Afrique seraient-ils l'expression plus ou moins téléguidée des impérialismes qui cherchent à dominer le monde.

(Lire la suite page 13.)

(*) Ancien premier ministre, député R.P.R. de Moselle.

AU JOUR LE JOUR

Le cri

Enfin le cri. Là où ses fers le blessent l'homme a gémi. Contre l'imbécillité de la Mesure, ses dangers, contre le mal absolu qui tue, contre le génocide qui menace, un peuple entier s'est levé. Les pouvoirs publics plieront-ils devant l'énorme vague déferlante des « non » aux codes en ville ?

FRANÇOIS DIANI.

Lire pages 12 et 13

UNE « CHASSE GARDÉE » ?
par PATRICE CLAUDE

« NOTRE AGENT A LIBREVILLE »
par JACQUES ISNARD

UNE INDISCRÉTION SUR LE PROJET DE M. CHIRAC

Des parapluies aux Halles ?

M. Jacques Chirac a pris connaissance, le lundi 17 décembre, des études en cours pour l'aménagement du jardin des Halles et pour les *bâtiments qui restent à construire* autour du Forum commercial. Les projets établis par la Société d'aménagement des Halles et plusieurs équipes d'architectes privés devaient être présentés au public vers le 15 janvier.

Mais ce calendrier vient d'être bouleversé car le syndicat de l'architecture de l'Ile-de-France a communiqué à la presse des photos de la maquette du « projet officiel ». Ces documents ont été trouvés par hasard dans une poubelle, affirment les responsables du syndicat...

Le syndicat de l'architecture organise, par ailleurs, une consultation internationale (1 900 équipes sont inscrites) afin de présenter, à la fin de janvier, un contre-projet pour les Halles.

Le projet rendu public correspond, semble-t-il, aux dernières études examinées par M. Chirac et qui seront présentées à la presse ce mardi 18 décembre.

Tandis que les études continuent sur l'utilisation du sous-sol encore *disponible (en plus d'une piscine et d'équipements sportifs, la construction d'un aquarium est envisagée)*, les projets sont pratiquement au point pour les constructions à l'air libre.

Après l'arrêt du chantier de Ricardo Bofill par le maire de Paris, plusieurs équipes ont été consultées pour la construction de l'immeuble de logements le long de la rue Rambuteau, qui doit masquer la centrale de climatisation. Le projet actuellement *retenu* est *celui* de M. Michel Ducharme. Discrètement parisien, un peu à la manière du quartier de l'Horloge construit près du centre Pompidou, il correspond sans doute au souhait de M. Chirac d'« *une architecture simple et de bon goût* ». D'autres relèveront son caractère insipide, son style « architecture d'accompagnement », neutre et banale.

Le même jugement ne pourra être porté sur les parapluies de verre et d'acier dessinés par l'équipe de Jean Willerval, grand prix d'architecture : *un « bouquet » foisonnant de structures élancées qui devrait abriter des lieux de loisir et de promenade.* Paradoxal : cet exercice de style ne manquera pas de rappeler les regrettés pavillons de Baltard...

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(Lire page 41.)

Le Monde

idées

TCHECOSLOVAQUIE

Comment aider les dissidents

par PAVEL TIGRID (*)

ON entend souvent dans les conversations le raisonnement suivant : *« La dissidence dans les pays de l'Europe orientale est une affaire importante du point de vue culturel et social, et elle a besoin pour subsister de toute la compréhension des Occidentaux et de leur soutien systématique. Mais nous autres, simples citoyens, que pouvons-nous ? »* Outre qu'elle justifie une inertie bien commode, cette opinion procède d'une idée erronée de la dissidence. On évoque la contestation, l'opposition, les mouvements clandestins, voire de conspiration, les partisans du réformisme ou du révisionnisme, les tentatives de libéraliser, d'humaniser le socialisme (ou le marxisme). Mais ce sont là des notions concernant surtout les années 50 et 60. Pour définir le phénomène dans lequel, au sein du bloc soviétique (y compris Cuba), nous entrons dans les années 80, il faudrait aujourd'hui parler d'un mouvement de citoyens prenant l'initiative de s'aider eux-mêmes.

Ce self-service civique diffère des formes précédentes de la dissidence par son caractère ouvert, non anonyme et donc nullement conspirateur. Ses porte-parole, ses principaux militants agissent ouvertement : leurs amis et la police connaissent leurs noms, adresse, profession, antécédents politiques et humains, leurs opinions.

Ce mouvement n'aspire ni à démonter ni à réformer le régime en place. Il ne prétend pas élaborer des programmes politiques ou idéologiques de rechange, et encore moins des modèles de société. Il ne fait aucune propagande. Son caractère est nettement défensif.

Ce mouvement défensif ne demeure pas inactif. Car — élément essentiel — il crée pour son propre usage des communautés (*polis*) de rechange au sein d'une société bloquée et immobile ; en d'autres termes, il forme des structures indépendantes, parallèles à celles qui bénéficient du label officiel et qu'il ignore. Car, si ce mouvement rappelle aux autorités leurs devoirs, il ne s'attend pas qu'elles les remplissent de sitôt. Il ne compte que sur ses propres moyens dans tous les secteurs-clés de l'existence.

Des milliers de cibles

Aujourd'hui, de tels mouvements existent dans tous les pays du bloc soviétique, les plus actifs étant ceux de Pologne, d'U.R.S.S. et de Tchécoslovaquie. Leur activité n'est pas « élitiste », c'est une tentative de surmonter la réalité et non pas de la fuir.

Pour le pouvoir, ils représentent non pas une, mais des milliers de cibles : à chacune des *polis* neutralisée ou déstabilisée, une autre — ou une dizaine d'autres — se reforment aussitôt pour témoigner de leur vitalité et de leur continuité. Elles sont orientées principalement vers les générations montantes, et, au milieu du marasme intellectuel et moral du système, les jeunes y trouvent, toujours plus nombreux, le sens de l'existence. Elles offrent des solutions de rechange « ici et maintenant », indistinctement à tout un chacun : celui qui le désire peut saisir cette occasion. Et, comme par miracle, vivre librement dans un pays sans liberté.

Là réside la principale raison de la popularité croissante des mouvements d'initiative civique dans les systèmes de l'ère Brejnev. Ils touchent un nombre bien plus élevé de personnes qu'il n'y paraîtrait à première vue. En Pologne, par exemple, il existe une bonne trentaine de publications « parallèles » qui atteignent un tirage estimé à quelque 50 000 exemplaires... Chaque numéro est lu par une dizaine, parfois par une centaine de personnes. Il y a aussi une imprimerie indépendante, administrée par un groupe de syndicalistes polonais libres. En Tchécoslovaquie, rien que l'éditeur « parallèle » *Edice Petlice* (Editions cadenassées) — d'autres séries similaires existent dans le pays — a déjà produit, en l'espace de cinq ans, cent cinquante titres environ.

Comment les hommes et les femmes qui vivent dans des sociétés pluralistes et ouvertes peuvent-ils apporter un soutien efficace ?

Le mouvement d'initiative civique court le risque d'être coupé du reste du monde ; le pouvoir oligarchique fait tout son possible pour l'isoler. Or il ne se passe pas de semaine sans qu'une délégation d'Europe occidentale (gouvernementale, parlementaire, syndicale, culturelle, sportive, universitaire ou corporative) se rende dans tel ou tel pays du « socialisme réel ». A Noël, à Pâques et à l'occasion d'autres congés ou ponts, des milliers de touristes, surtout des jeunes venus de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Scandinavie, sillonnent ces mêmes pays. Qu'une fraction seulement de ces visiteurs aille voir deux ou trois défenseurs des droits civiques avec qui elle se sent des affinités ou des intérêts communs — qu'il s'agisse d'économie politique ou d'écologie, d'assurances sociales ou de Franz Kafka — et ce sera la fin de l'isolement.

Un autre exemple : la discrimination sur les lieux de travail et les licenciements illégaux, dictés par des motifs politiques, sont une forme particulièrement perfide de persécution des adeptes des initiatives civiques. Qu'est-ce qui empêche les simples adhérents du T.U.C., de la C.G.T. ou de la C.F.D.T. de mobiliser leurs responsables syndicaux pour protester contre ces pressions intolérables sur les moyens d'existence ? Ou bien de nouer des contacts de soutien avec les travailleurs ayant fondé des syndicats parallèles indépendants en Pologne, en U.R.S.S. et en Roumanie — et, le cas échéant, de tirer les conséquences pratiques du refus éventuellement opposé à ce genre de relations ? D'ailleurs ne serait-ce pas à l'avantage de la détente si, à l'instigation de leurs électeurs, les membres des délégations parlementaires et gouvernementales en visite à Moscou, à Varsovie ou à Bucarest rencontraient eux aussi, en plus de leurs interlocuteurs officiels, les porte-parole du mouvement local d'initiative civique.

Il existe de nombreuses possibilités de contacts légaux entre citoyens de tous les pays d'Europe stipulées au chapitre de la « *libre circulation des hommes et des idées* » de l'Acte final d'Elsinki de 1975. Elles ne sont pas exploitées à fond en ce qui concerne l'Europe de l'Est. Parfois, pour la simple raison qu'on a renoncé dès le premier obstacle, alors qu'un peu de patience et d'ingéniosité aurait permis d'obtenir de bons résultats. Soit en procurant un travail occasionnel à un dissident (publication de son manuscrit, acquisition des œuvres d'art non officielles, bourse d'études).

D'aucuns expriment parfois la crainte de compromettre les militants de l'Europe orientale par des « contacts avec l'Ouest ». Or il a été prouvé maintes fois que, au contraire, ce sont justement ces contacts et actions qui protègent le plus efficacement du pire, sinon du mal, les partisans actifs du mouvement d'initiative civique. Tous l'ont confirmé : plus leur sort a provoqué en Occident d'émotion et de publicité, plus ils ont été au centre d'intérêt des personnalités et des organisations occidentales (surtout de gauche), et plus ils se sont sentis en sécurité, hors d'atteinte de la répression. Ce faisceau lumineux, braqué sur l'obscurité de l'anonymat qui fait mieux l'affaire des oppresseurs de toujours et de partout, a sauvé certains dissidents de la prison ; pour d'autres, il a atténué les souffrances quotidiennes dans un camp ; à d'autres encore, il a fini par apporter un passeport pour l'émigration.

Notre action et notre aide doivent parvenir immédiatement, et non après coup, lorsque telle ou telle activité parallèle a déjà été frappée par la répression et que ses participants se trouvent dispersés. Quand les « *universités volantes* » en Pologne ont besoin de livres — ou d'un spécialiste français pour une conférence — il serait bon de les satisfaire sans délai. Quand les musiciens de l'underground tchécoslovaque manquent cruellement d'enregistrements, on ne voit pas pourquoi les clubs d'amateurs occidentaux ne pourraient pas leur en fournir. Quand les étudiants de la R.D.A. ne peuvent pas voyager à l'étranger faute de devises fortes, des groupes parallèles en Occident (on voit que le terme peut parfaitement s'appliquer aussi à des actions réciproques) pourraient s'occuper de l'invitation.

Les structures parallèles, qui assurent d'ores et déjà une vie plus digne et plus libre dans les pays dits socialistes, se trouveraient ainsi consolidées. Et leurs animateurs y puiseraient la confirmation de ce qui leur tient à cœur : à savoir qu'ils ne sont plus seuls, qu'on les connaît dans le monde, qu'ils ont des amis partout et que la solidarité — cela existe malgré tout.

(*) Journaliste et écrivain d'origine tchèque.

Les minutes du procès de Prague

Il est difficile d'imaginer qu'Amnesty International ou la Ligue des droits de l'homme puissent être condamnées pour subversion en raison de leur action. C'est pourtant ce qui s'est passé à Prague les 22 et 23 octobre dernier durant le procès des six membres du VONS (Comité pour la défense des personnes injustement poursuivies) ou Ligue tchécoslovaque des droits de l'homme. Cette affaire a suscité l'indignation dans le monde entier.

Le procès s'est déroulé d'une manière curieuse, avec toutes les apparences de la légalité, mais le fond de l'affaire était tellement inexistant que le président du tribunal n'a pas laissé dresser les minutes du procès. Seul un procès-verbal a été enregistré, où certaines déclarations des accusés ne figurent pas.

C'est pourquoi leurs parents et enfants qui assistaient au procès (mais qui n'avaient le droit de prendre aucune note) ont reconstitué de mémoire les deux jours d'audience. Le texte en est parvenu à Paris, où il va paraître aux éditions Maspero dans la première semaine de janvier, assorti d'utiles notes explicatives. Tous les droits perçus seront versés aux familles de Mmes Otta Bed Narova, Dana Nemcova et de MM. Vaclay Benda, Jiri Dienstbier, Voclav Havel et Petr Uhl, dont le procès en appel doit s'ouvrir le 20 décembre.

De plus, le mercredi 19 à 20 h. 30 à la Cartoucherie (1), ce texte sera mis en scène par Ariane Mnlouchkine, à l'initiative de l'AIDA (Association internationale de défense des artistes), soutenue par nombre d'organisations. Auparavant, à 18 h., une manifestation de soutien aura lieu devant l'ambassade de Tchécoslovaquie, avenue Charle-Floquet, Paris-7e.

(1) Théâtre du Soleil, route de la Pyramide, Paris-12e (tél. 374-88-50). Métro : Château-de-Vincennes ; autobus : 306 (arrêt Champ-de-Manœuvres).

Le dramaturge Voclav Havel :

VERS la fin du procès, les accusés ont le droit de prendre la parole. Nous reproduisons donc des passages de ces interventions.

« Je voulais exprimer mon opinion quant aux raisons pour lesquelles le pouvoir a décidé d'intervenir contre le VONS. En effet, le pouvoir part de l'hypothèse selon laquelle les organes de l'Etat ne peuvent jamais agir injustement. Un arrêt de justice est, par principe, tenu pour infaillible. (...) Je tiens à souligner le fait que cette hypothèse d'infaillibilité est des plus dangereuses. Celui qui s'avise de la mettre en doute est automatiquement regardé comme un ennemi et tout son comportement est qualifié d'hostile. Du point de vue de l'accusateur, si les organes de l'Etat ne peuvent pas se tromper, alors celui qui critique leur activité se rend logiquement coupable d'outrage, de calomnie et ainsi de suite. Et pourquoi outrage-t-il ? Bien entendu, par esprit d'hostilité, et si hostilité il y a, alors c'est en intelligence avec une puissance étrangère et antisocialiste. (...)

» Il existe toute une série de procédures qui échappent nécessairement au contrôle, voire qui en réduisent la possibilité. J'ai à l'esprit la non-publicité de fait des audiences judiciaires, l'incarcération préventive des personnes dont on suppose seulement d'avance qu'elles seraient susceptibles de venir assister au procès, etc. Tout cela est en contradiction avec notre Constitution, ainsi qu'avec les pactes internationaux sur les droits de l'homme et du citoyen. L'acte d'accusation est d'ailleurs muet quant à l'essentiel, c'est-à-dire la teneur concrète des communications. (...) »

La journaliste Otta Bednarova :

S'avance Otta Bednarova : *« Mon intervention finale ne sera pas très longue, vu que je ne sais pas dire les choses aussi bien que V. H... Néanmoins, puisque je n'ai pas pu le faire au début, je voudrais indiquer quelle motivation m'a conduite à partager l'action du VONS. Au cours des années 60, il m'a été donné de participer en qualité de journaliste aux procès en réhabilitation... »*

Aussitôt, le président interrompt O. B. avec énergie : *« Madame Bednarova, voyons, cela n'intéresse pas le tribunal ! Cantonnez-vous aux faits. »*

O. B. — *Je voudrais tout de même dire que j'ai été témoin de la façon dont, subitement, tout cela s'écroule... »*

Le président. — *Madame Bednarova, pour commencer, vous avez radicalement refusé de déposer, et voilà que maintenant vous prétendez ici nous raconter...*

O. B. — *J'ai cinquante-deux ans et je voudrais m'expliquer d'une manière ou de l'autre sur la période de ma vie où j'ai gardé le silence là-dessus, parce que j'étais jeune...*

A partir de ce moment, le président du tribunal s'efforce de faire taire Otta Bednarova, de sorte qu'ils parlent tous les deux en même temps.

Le président. — *Cela n'a rien à faire ici, allons, madame Bednarova !*

O. B. — *Mais si je suis au VONS, c'est justement parce que j'ai compris la monstruosité de verdicts qui avaient entraîné jusqu'à des exécutions. Ce qui donne désormais un sens à mon existence, c'est la volonté d'empêcher que rien de pareil puisse jamais se répéter. Simplement, je ne peux pas vivre autrement, quoi qu'il doive m'en coûter !*

L'ingénieur Petr Uhl :

P. U. — *Je ne vous considère aucunement comme un tribunal qui pourrait me juger. Je sais, monsieur le président, que vous n'aurez, vous, rien à juger, la décision à ce sujet est d'ores et déjà prise, ailleurs.*

Le président. — *Dès lors, vous n'avez plus besoin du tout de vous exprimer, étant donné que vous ne nous considérez pas comme un tribunal.*

P. U. — *En effet, c'est superflu.*

Le journaliste Jiri Bienstbier :

J. D. — *La société ne peut pas être saine aussi longtemps que des individus influents au plan du pouvoir empêchent d'autres citoyens de prendre une position civique active, et cela débouche sur une conception fataliste, carrément antisocialiste, de la société...*

Le président. — *Cela n'a...*

J. D. — *Je veux seulement noter qu'autrefois, un fonctionnaire critiqué pour avoir participé à la répression des années 50 s'était exprimé comme suit : « Camarades, » je me suis maintes fois trompé, » mais toujours avec le parti, ja» mais contre le parti. » Par là, apparemment, il voulait donner une recette sur la manière d'évacuer totalement sa responsabilité...*

Le président. — *Je vous ai fait remarquer que vous devez parler de l'affaire pénale examinée présentement.*

J. D. — *Je veux simplement dire qu'avec un contrôle public même l'actuel président de la République n'aurait pas été contraint de passer dix années en prison. (...)*

La même conception du socialisme

Cinq avocats communistes, Mes Bernard Andreu, Francis Jacob, Eddy Kenig, Claude Michel et Roland Rappaport, qui font partie du collectif qui s'était chargé des inculpés de Prague, nous ont adressé la déclaration suivante :

TOUT procès renseigne d'une certaine manière sur la société dans laquelle il se déroule. Celui des membres du Comité pour la défense des personnes injustement poursuivies (VONS) qui vient d'avoir lieu à Prague est particulièrement révélateur. Il n'appelle pas seulement une indignation légitime contre son déroulement et les lourdes condamnations prononcées, mais aussi un examen de certaines réalités tchécoslovaques.

Partons des problèmes de la défense. Les inculpés avaient tout d'abord fait appel à un avocat de Prague, Josef Danisz. Dans les jours suivants, celui-ci fut providentiellement radié du barreau par un arrêt de la cour de Prague. Cette décision avait pour objet de priver les inculpés d'un avocat assurant pleinement leur défense. Par son effet d'intimidation, elle a aussi empêché les accusés de trouver d'autres avocats tchèques acceptant de se charger volontairement de leurs intérêts. Les familles ont alors fait appel à des avocats français. Les autorités tchèques leur ont refusé le visa nécessaire pour se rendre sur place.

La loi tchèque imposant la présence d'un avocat, les autorités judiciaires ont procédé à des désignations d'office. Ces avocats ont plaidé l'acquittement, même si l'un d'eux a cru devoir préciser qu'il ne le faisait qu'à la demande expresse de son client. C'est un fait nouveau qui montre que la Tchécoslovaquie n'en est plus à cet égard aux années 50.

Cependant, leur système de défense s'est fondé sur l'absence de participation personnelle de leurs clients du VONS, sans mettre en cause le principe même de la poursuite. Nous sommes parfaitement conscients qu'il eût fallu beaucoup plus que du courage à nos confrères pour le faire. C'est la responsabilité du pouvoir qui est en cause lorsqu'un avocat ne peut sans risque exercer pleinement son métier.

De quoi s'agit-il sinon de mettre un terme par ces procès à l'activité d'une association qui agit pour la défense des droits des citoyens comme le font en France la Ligue des droits de l'homme, l'Association des juristes démocrates et bien d'autres organisations ? A cette fin, le pouvoir tchécoslovaque n'hésite pas à bafouer les principes fondamentaux inscrits dans sa législation. Les citoyens ont le droit de créer une association, mais, lorsque celle-ci dénonce des atteintes aux libertés, des poursuites injustifiées ou même simplement vient en aide aux victimes de la répression en leur adressant par exemple des colis en prison, ces activités sont considérées comme contraires aux intérêts de l'Etat socialiste et l'association est déclarée subversive.

Les citoyens ont le droit de s'adresser par des pétitions aux autorités de l'Etat, mais l'exercice de ce droit est déclaré illicite lorsque l'opinion publique en est informée. La liberté d'opinion et d'expression est proclamée, mais devient une « tentative de subversion en liaison avec l'étranger » du seul fait de la diffusion de ces opinions en Tchécoslovaquie et à l'extérieur du pays dans les documents du VONS.

On peut faire une constatation similaire en ce qui concerne le droit au travail. Josef Danisz, depuis sa radiation du barreau, recherche vainement un emploi. Avant de devenir avocat, il était conseil juridique apprécié des entreprises socialistes. C'est donc tout naturellement de ce côté qu'il a commencé ses recherches. Par la suite, il a limité ses ambitions à d'autres emplois qualifiés. Chaque fois l'examen de son dossier conduit à des réponses négatives. Il est aujourd'hui sans travail et, de ce fait, exposé à de nouvelles poursuites pour « parasitisme social ». Il faut ajouter que, tout en privant Danisz de moyens d'existence, les autorités refusent de lui remettre son passeport et lui interdisent ainsi de répondre aux invitations qu'il a reçues de l'étranger, notamment du Syndicat des avocats de France.

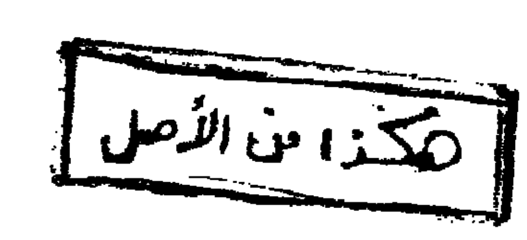
Ainsi, des droits reconnus se trouvent-ils privés de toute portée. Cette situation justifie pleinement la démarche de ceux qui, comme les membres de la Charte 77 ou du VONS, interviennent pour le respect des droits de l'homme. C'est leur revendication des libertés publiques qui est la cause de la répression qu'ils subissent. Dans ce domaine, il n'y a aucune raison de considérer, a priori, qu'il y a divergence idéologique entre leur position et notre conception d'un socialisme porteur d'une exigence universelle de liberté. C'est plutôt la pratique du socialisme, telle qu'elle apparaît du procès, qui pose question et appelle l'analyse critique.

Même si les faits que nous avons exposés ne donnent qu'une image partielle de la réalité tchécoslovaque, comment ne pas s'inquiéter de ce qu'ils révèlent sur le fonctionnement de l'Etat, comment ne pas s'interroger sur leurs répercussions dans les autres secteurs de la vie sociale ?

On connaît la proposition faite par les autorités tchécoslovaques, peu avant le procès, à Vaclav Havel de le faire bénéficier, seul, d'une mesure de libération à la condition qu'il parte en exil, les poursuites contre les autres inculpés étant maintenues. Cette démarche dégradante, rejetée par Havel, témoignait cependant bien involontairement de la portée des campagnes menées dans le monde pour obtenir sa libération. C'est dire l'importance que revêt l'intervention de l'opinion publique.

Il est légitime que celle-ci ait comme préoccupation principale d'obtenir l'abandon des poursuites pour délit d'opinion, et la libération des détenus politiques. Tout aussi légitime est, lorsque des poursuites sont engagées, l'exigence d'un procès équitable et du respect des droits de la défense.

Avocats communistes, telles sont les raisons de notre participation au collectif de défense, qui poursuit son action en faveur des membres du VONS toujours détenus, en attente de leur procès, et de ceux qui, déjà condamnés, comparaîtront prochainement devant la cour d'appel de Prague.



هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

Liban

La FINUL n'a pas pu remplir son mandat

affirme M. Waldheim

New-York (Nations unies) (*A.F.P.*). — Malgré tous les efforts déployés, la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) n'a pas réussi à remplir le mandat qui lui avait été confié par le Conseil de sécurité le 19 mars 1978, déclare le secrétaire général de l'ONU dans un rapport au Conseil recommandant la prolongation de ce mandat jusqu'au 19 juin 1980.

Le Conseil devait se prononcer ce mardi 18 décembre sur cette nouvelle prorogation de six mois du stationnement des « casques bleus » au Sud-Liban, que M. Kurt Waldheim juge néanmoins « *indispensable pour empêcher une dangereuse escalade du conflit* ».

Le secrétaire général attribue les difficultés rencontrées par la FINUL pour le rétablissement de l'autorité libanaise à trois facteurs : en priorité, le refus de toute coopération des « forces *de facto* » (milices chrétiennes), qui ont établi quatre positions dans le secteur de la FINUL, créant tensions et instabilité, autant par leur présence que par les pressions qu'elles exercent sur les habitants des villages de la région.

Par ailleurs, tout en notant que l'O.L.P. a renouvelé ses assurances de coopération avec la FINUL, le secrétaire général fait valoir que les infiltrations de forces palestiniennes ont continué, bien qu'en moins grand nombre, et ont causé des victimes.

Enfin, le secrétaire général relève le rôle d'Israël, qui soutient les forces *de facto*, pour des raisons que le gouvernement israélien impute à ses exigences de sécurité. M. Waldheim fait valoir que ce problème est lié à celui d'un règlement d'ensemble au Proche-Orient, dont il souligne, une fois de plus, la nécessité.

● *L'affaire des volontaires iraniens pour le Sud-Liban* a été relancée, lundi soir 17 décembre, par l'annonce du départ d'une « *avant-garde de quarante combattants* », dont sept femmes, qui appartenaient aux quatre cents militants en instance de départ à l'aéroport de Téhéran depuis une semaine. On continue cependant à croire, à Beyrouth, que le gouvernement syrien s'en tiendra à son engagement de ne rien laisser faire qui soit de nature à provoquer une explosion et donc à ne pas acheminer les volontaires vers le Sud-Liban. — (*Corresp.*)

Israël

Pour éviter de mettre le gouvernement en minorité

La Knesset interdit les interruptions de grossesse pour des « raisons sociales ou familiales »

De notre correspondant

Jérusalem. — Par 58 voix contre 53, le Parlement israélien vient de corriger la loi sur l'avortement en supprimant une clause essentielle et libérale qui permettait de pratiquer des interruptions de grossesse pour des « *raisons sociales ou familiales* ». Ce vote important a été acquis sans véritable débat, car, pour la très grande majorité des députés qui se sont prononcés pour l'abrogation de l'« alinéa 5 » de la loi, la décision n'est pas d'ordre moral ou médical, mais purement politique.

En effet, le gouvernement et la Knesset ont dû se soumettre à l'intransigeance d'un petit parti ultra-religieux, l'Agoudat Israël, qui ne compte que quatre députés (*sur cent vingt*), mais qui menaçait de quitter la coalition au pouvoir s'il n'obtenait pas satisfaction. Malgré les réticences de la majorité de la majorité, l'Agoudat Israël exigeait le strict respect d'un accord de coalition signé en 1977 après les dernières élections, et qui prévoyait cet amendement. M. Begin a dû se plier à un ultimatum, car il a désormais besoin des quatre voix de l'Agoudat Israël pour ne pas risquer d'être mis en minorité à la Knesset.

Le 17 décembre, sept députés qui, cinq jours plus tôt, avaient voté contre l'amendement, s'étaient abstenus ou étaient absents (*le Monde* du 14 novembre), ont été obligés de voter cet amendement pour éviter la chute du gouvernement. Toutefois, deux membres du cabinet, MM. Ygaël Yadin et Schmuel Tamir, respectivement vice-premier ministre et ministre de la justice, qui appartiennent au Mouvement démocratique et ne sont pas liés par le fameux accord de coalition, se sont prononcés contre le projet présenté par le gouvernement auquel ils appartiennent.

« *Le bon sens a triomphé* », a déclaré l'un des dirigeants de l'Agoudat Israël. La plupart des commentateurs de la presse ajoutent qu'il s'agit surtout de la victoire du « *chantage* » et du « *marchandage* ». Fort de ce succès, l'Agoudat Israël n'entend pas *s'arrêter en si bon chemin*. Se fondant toujours sur une interprétation plus que rigoureuse de la Thora (la loi divine), elle entend faire respecter d'autres clauses de l'accord de coalition, à commencer par celle qui prévoit la limitation des autopsies.

Après l'annonce du scrutin à la Knesset, la conseillère à la vice-présidence du conseil pour les questions féminines, a démissionné en signe de protestation. Les organisations de travailleurs sociaux menacent de boycotter la loi telle qu'elle vient d'être remaniée. Tirant les leçons de cet événement, le docteur Alain Lévy, membre du comité créé pour lutter contre l'amendement, a déclaré qu'il y aurait autant d'avortements qu'auparavant, « *pas un de moins* », a-t-il précisé, avant d'ajouter : « *La seule chose qui changera, et elle est grave, c'est que les femmes qui ont les moyens paieront très cher pour se faire avorter illégalement, et les autres, tout aussi clandestinement, s'adresseront à des gens qui leur feront payer un peu moins cher, mais pratiqueront dans des conditions dangereuses.* »

FRANCIS CORNU.

LA TENSION ENTRE TÉHÉRAN ET WASHINGTON

Les étudiants islamiques désavouent une fois de plus M. Ghotbzadeh

L'optimisme de commande à Washington à propos de l'affaire des otages de Téhéran a cédé la place au pessimisme. Lundi soir 17 décembre, M. Carter a affirmé qu'il pensait qu'aucun des otages ne serait libéré avant Noël. Il a *admis qu'il* avait à un certain moment été optimiste à la suite des déclarations de M. Ghotbzadeh (*le Monde* du 18 décembre). « *Les étudiants islamiques ont répondu « non » à tout ce que Ghotbzadeh avait dit, et Khomeiny est apparemment du côté des étudiants* », a déclaré M. Carter à des journalistes à l'occasion d'une réception donnée en l'honneur du premier ministre britannique, Mme Thatcher.

Ce mardi matin, les étudiants *islamiques* de l'ambassade américaine s'en sont pris, dans un communiqué, au ministre des affaires étrangères qui, affirment-ils, « *a donné espoir à l'ennemi en disant plus qu'il n'en faut sur les espions, leur procès, leur libération... ou à propos du chah déchu et de son extradition, ou au sujet de maintes autres choses qui ne sont pas en harmonie avec le chant de la révolution et la voie de l'imam. Aujourd'hui, toutes les autorités doivent mesurer leurs paroles. Nous n'avons qu'une seule exigence : le retour du chah et des biens qu'il a pillés en Iran. Si les Etats-Unis ne se plient pas aux demandes justes et humaines de la nation iranienne, le moins que nous puissions faire est de juger les otages.* »

L'imam Khomeiny avait déclaré lundi soir que M. Nixon et le président Carter devaient accepter que « *l'Iran envoie des juges pour les juger dans leur propre pays* », parce que, selon lui, ils ont joué en Iran un rôle pire que celui du chah, simple « *valet* » des impérialistes. Interviewé à la télévision iranienne, l'imam a répété que l'ex-chah devait rentrer en Iran pour y être jugé. Il a également accusé le président *Carter de vouloir*, avec l'aide de l'ancien premier ministre, M. Chapour Bakhtiar, « *faire rentrer en Iran le fils de l'ancien souverain* ». Il a qualifié le président Carter de « *dictateur pire qu'Hitler* » et a réaffirmé que l'ambassade américaine était « *un nid d'espions* » et les otages des « *espions et non des diplomates* ».

L'ayatollah Khalkhali, ancien procureur des tribunaux islamiques, s'est pour sa part porté volontaire pour présider le tribunal « *qui sera chargé de juger les otages américains* », « *si le guide de la révolution y consent* ».

M. Hassan Habibi, porte-parole du Conseil de la révolution, a annoncé lundi que vingt-quatre personnalités étrangères et iraniennes feraient partie de la « *mission de justice internationale* » chargée d'examiner la politique américaine en Iran. M. Habibi n'a pas fourni d'autres précisions sur la composition de cette mission ni sur la date éventuelle de sa convocation. Le ministre des affaires étrangères, M. Ghotbzadeh, qui avait annoncé dimanche la création de la mission, avait également indiqué que M. Sean Mac Bride, prix Nobel de la paix, pourrait y participer. M. Habibi a confirmé que les otages recevront la visite de prêtres à l'occasion des fêtes de Noël, de même que des cadeaux et des lettres de leurs familles. — (*Reuter, U.P.I., A.F.P.*).

● *Une délégation du Pentagone* a été envoyée dans la région du Golfe et de l'océan Indien en mission exploratoire sur les possibilités d'utilisation des ports et bases de pays amis par des forces armées américaines, *a-t-on* appris lundi 17 décembre à Washington, de sources proches de l'administration.

Les Etats-Unis n'ont pas l'intention d'installer de base permanente, souligne-t-on, mais Oman, la Somalie et le Kenya sont considérés comme des points possibles pour le stationnement de forces navales américaines. La délégation, dirigée par M. Robert Murray, s'est rendue d'abord en Arabie Saoudite. — (*A.F.P.*)

L'ASSEMBLÉE DES NATIONS UNIES APPROUVE UNE CONVENTION CONTRE LES PRISES D'OTAGES

New York (Nations unies) (*A.F.P.*). — L'Assemblée des Nations unies a entériné, lundi 18 décembre, par consensus, une convention contre les prises d'otages déjà approuvée par sa commission juridique.

L'article 9, qui émet des réserves sur le droit d'extradition, a été mis aux voix séparément à la demande de l'U.R.S.S., qui a voté contre, ainsi que neuf autres pays socialistes.

L'article, adopté par 125 voix contre 10, avec 3 abstentions (Botswana, Cuba et Roumanie), stipule qu'il ne sera pas fait droit à une requête d'extradition s'il existe de bonnes raisons de penser qu'elle est destinée à la poursuite ou au châtiment d'une personne pour des motifs de race, de religion, de nationalité, d'origine ethnique ou d'opinion politique. Le représentant soviétique a fait valoir que ces réserves pourraient annuler en fait le droit d'extradition des délinquants.

La convention est désormais ouverte à la signature et à la ratification des Etats. Elle entrera en vigueur après réception de vingt-deux instruments de ratification ou d'accession.

SUR ANTENNE 2

Le sang des Iraniens

Même si, pendant des années, vous êtes allé au Proche-Orient à l'occasion des festivals de Balbek, de Chiraz et de Téhéran : même si vous avez bien connu l'Iran du chah, l'Iran d'hier, l'Iran figé encore dans l'an mille et déjà projeté vers l'an trois mille ; même si vous avez réussi à traverser un de ces villages de torchis, un de ces bidonvilles en tôle ondulée, sans eau ni électricité (pas facile, on se gardait bien de les montrer aux visiteurs), où croupissaient par centaines de milliers des insurgés en puissance, oui, malgré ça, vous ne pouviez manquer d'être estomaqué par le fanatisme et la frénésie de ce peuple en colère, que dis-je, en fureur, rencontré lundi soir sur Antenne 2 (magazine « Question de temps »).

Ces hommes n'avaient que le mot « sang » et le mot « guerre » à la bouche. On pouvait leur demander n'importe quoi, on en revenait toujours là : ils étaient prêts à donner leur vie, leur sang, tout le sang de leur corps, tout le sang de leurs veines, pour le pays, pour l'imam, pour la patrie. Ils n'attendaient que le moment de la faire, cette guerre contre l'Amérique, une guerre juste, une guerre sainte. Dites-le, ajoutaient-ils, au président Carter, dites-lui que, sur un simple signe de l'imam Khomeiny...

Il fallait entendre les élèves d'une école religieuse y aller de leur compliment, appris, récité sur un ton de litanie, chaque fois que le nom vénéré était prononcé par un mollah enturbanné de noir. Il fallait voir ces gosses — ils avaient à peine treize ou quatorze ans — jouer au petit soldat avec de vraies armes, sur la chaussée. Et caresser amoureusement, au centre d'entraînement de Qom, « fusils classiques et mitraillettes sophistiquées ». Je cite le texte d'un commentaire d'une prudence, d'une prévenance, sans pareils à l'égard de la révolution islamique. Rien d'étonnant à ce que l'équipe ait pu tourner, rare privilège, en toute liberté, où, quand et comment elle le voulait.

Pas une allusion aux procès, aux exécutions sommaires, au vote truqué de la Constitution, pas une ombre au tableau, sinon d'ordre économique : le chômage, l'inflation, la misère, la crasse étalée là, dix mois après la chute du régime, plaies ouvertes, à l'écran. Et une notation sur le risque de guerre civile au cas où les deux ayatollahs se dresseraient l'un contre l'autre.

Il y eut aussi, soyons juste, le point de vue extrêmement réservé d'une jeune bourgeoise, héritière d'une énorme entreprise de filature, à qui les autorités ont laissé un très bel appartement ainsi qu'un atelier et une dizaine d'ouvriers. Et celui, également modéré, de l'amiral Madani. Il évoque, lui, les principes démocratiques et la nécessité, disons plutôt l'éventualité, de renvoyer les mollahs à leurs mosquées. Il était bien le seul de cet avis, et je ne donnerai pas cher de ses chances à la présidence de la future République.

Autre son de cloche infiniment plus répandu, partagé avec une véhémence passionnée par l'homme de la rue, celui d'un « gardien de la révolution ». Il était, nous a-t-il affirmé, au service de Dieu. Dieu, son envoyé sur terre, c'est l'imam. L'imam, c'est le représentant du peuple. Et le peuple croit en Dieu : donc, lui est bien au service de Dieu. Rien ne les arrêtera. La faim, le froid, ils connaissent. Peu leur importe, à la limite, que s'améliore plus ou moins vite leur sort : un morceau de pain, quelques pistaches, ils n'en demandent pas davantage. Devant tant de violence et tant de force, une force d'acier trempé par la détresse, on restait planté là, devant nos postes, impuissants, incrédules, sans voix.

CLAUDE SARRAUTE.

AMÉRIQUES

États-Unis

« La lutte continue pour le peuple noir »

déclare le pasteur Ben Chavis après sa libération

« *La lutte continue pour le peuple noir à travers ce pays. Nous sommes encore des prisonniers politiques. Je ne suis pas libre. Je ne suis qu'un détenu en liberté surveillée...* », a déclaré le pasteur noir Ben Chavis, qui vient de quitter le pénitencier de Raleigh (Caroline du Nord) où il était enfermé depuis janvier 1976 (*le Monde* du 18 décembre).

M. Ben Chavis était le dernier du groupe des « Dix de Wilmington » encore détenu. Ceux-ci, neuf Noirs et une femme de race blanche, militants des droits civiques, avaient été condamnés en septembre 1976 à de très lourdes peines (deux cent quatre-vingt-deux ans de prison à eux tous) à la suite d'émeutes raciales survenues à Wilmington (Caroline du Nord) en 1971. M. Ben Chavis avait lui-même écopé d'une peine dont le minimum était vingt-cinq ans et le maximum vingt-neuf ans de réclusion...

La justice de Caroline du Nord avait été singulièrement partiale au point de susciter, ce qui est très inhabituel aux Etats-Unis, une intervention publique du ministère fédéral de la justice. Celui-ci avait indiqué que le procureur Stroud n'avait pas accompli correctement sa tâche (*le Monde* du 16 novembre 1978). Ce procureur avait tout simplement soudoyé un témoin âgé de treize ans pour qu'il dépose contre M. Ben Chavis et ses camarades. Un autre « témoin » de l'accusation, « tenu » par la police pour des délits de droit commun, s'était rétracté, et pourtant les juges de Caroline du Nord n'avaient pas estimé qu'il y avait là matière à rouvrir le dossier.

Celui-ci était mince : les « Dix » étaient accusés d'avoir mis le feu à une épicerie tenue par un Blanc. Ils ne pouvaient en revanche aucunement être tenus pour responsables de la mort d'un manifestant noir et de celle d'un contre-manifestant blanc sympathisant du Klu Klux Klan survenues au cours des émeutes. Amnesty International avait à la fin de 1978 classé les « Dix » comme prisonniers politiques. La décision d'Amnesty avait contribué à amplifier le mouvement de solidarité internationale lancée dès le début par les mouvements activistes noirs et les organisations libérales.

Les peines des « Dix » avaient été réduites en janvier 1978 et, tous, à l'exception de M. Ben Chavis, avaient bénéficié de mises en liberté surveillée. Le pasteur était devenu le symbole d'un déni de justice. Le gouvernement fédéral, et M. Carter personnellement, ont certes joué un rôle très positif dans cette affaire. Il n'en reste pas moins que M. Ben Chavis a fait près de quatre ans de prison, alors qu'aucune preuve décisive n'avait été apportée contre lui. — D. Dh.

ASIE

Taiwan

L'arrestation des dirigeants de la revue « Formosa » vise à empêcher l'opposition de se regrouper

De notre correspondant

Tokyo. — *« Il n'y a plus d'opposition démocratique à Taiwan. Depuis une semaine, au moins une centaine de personnes ont été arrêtées et quatre cents sont sur les listes de la police »*, affirme Mme Linda Arrigo Chen Shih, la femme du directeur de la revue *Formosa (Mei Li Dro)* actuellement en fuite. Elle-même, de nationalité américaine, a été expulsée de Taiwan le 15 décembre. Apparemment, les principales personnes, intellectuels et avocats, militant dans le Mouvement pour la démocratie dans l'île, ont toutes été arrêtées.

Ce qui semble une vague de répression de la part des autorités de Taiwan contre les opposants a été déclenché à la suite des violents affrontements qui ont eu lieu le 11 décembre à Kaoshiung, le grand port du sud de l'île, entre manifestants et forces de l'ordre. Selon les autorités, cent quatre-vingts policiers ont été blessés. Mme Shih, qui était à Kaoshiung, donne la version suivante des faits : *« La manifestation que nous avions organisée regroupait au départ deux cents personnes. Nous n'avions pas obtenu l'autorisation pour notre marche et, rapidement, nous nous sommes heurtés à la police. Des bagarres ont éclaté. Peu à peu, nous avons été rejoints par les passants. Flambée soudaine de mécontentement ou provocation ? En tout cas, les affrontements ont continué très tard dans la nuit. Nous avions perdu le contrôle d'une foule qui, à la fin, comptait dix à quinze mille personnes. »*

Alors que Taiwan, un an après la normalisation des relations entre la Chine et les Etats-Unis, doit affronter l'une des conséquences de celle-ci — l'abrogation unilatérale par Washington du traité de sécurité entre les deux pays, — il semble que les autorités ne tiennent pas à voir se manifester une opposition qui, ces derniers mois, tendait à se regrouper. Elles profitent apparemment de l'incident de Kaoshiung pour briser l'organisation qui s'était constituée autour de la revue *Formosa*, affirmant que de nouvelles manifestations étaient prévues à Taipeh le jour anniversaire de la rupture des liens diplomatiques avec les Etats-Unis (le 16 décembre).

Créée en juin dernier, la revue qui, dès son premier numéro, tirait à 35 000 exemplaires, a été le point de cristallisation des différents courants de l'opposition (démocratique, indépendantiste, ou socialiste) de Taiwan. Alors que celle-ci ne peut se constituer en parti politique — les autorités ne reconnaissent que ceux qui existaient sur le continent il y a trente ans : en fait, on peut considérer que le Kuomintang est le parti unique, — *Formosa* était devenue un point de ralliement. Dès le premier numéro, figurait sur la page de garde une centaine de noms des principaux dissidents. La revue est née après que, en janvier 1979, toutes les publications d'opposition, notamment *China Tide* et *New Generation*, qui, ces dernières années, véhiculaient les idées d'opposition, eurent été interdites.

Des lecteurs actifs

Autour de la revue s'était formé un mouvement qui avait des ramifications en province. A côté de *Formosa* existaient, en particulier, une société de distribution et une organisation pour la défense des droits de l'homme. La revue avait une quinzaine de bureaux à travers le pays, et organisait périodiquement des conférences *« pour essayer d'obtenir le droit d'assemblée et le droit de parole »*, précise Mme Shih.

Cinq personnes, toutes connues pour leurs activités dissidentes, dirigeaient le mouvement : MM. Hsu Hsin-liang, ancien magistrat, Chang Chun-hung (qui créa notamment en 1972 *Taiwan Political Review*, qui fut l'une des premières publications d'opposition), les avocats Liu Yi-hsiung et Yao Chia-wen, et Shih Ming-deh, tous ont été arrêtés, sauf M. Shih qui est en fuite. Ce dernier était le directeur de *Formosa* et le plus actif organisateur du mouvement. D'une famille de médecin taiwanais, opposée dès l'origine au Kuomintang il a été arrêté à vingt ans — en 1962 — et fut condamné à quinze ans de prison pour ses activités dans les mouvements étudiants. Sorti en 1977, il se mêla immédiatement aux nouveaux opposants. Sa femme le dépeint comme *« un fervent nationaliste imprégné de socialisme utopique et aspirant à la justice sociale »*. Tous les dirigeants de *Formosa* étaient issus de cette jeune génération d'opposants, Taiwanais pour la plupart, qui sont nés après la guerre. Avec eux ont en outre été arrêtées deux femmes connues pour leurs activités militantes : Chen Chu et Anneta Lu Hsin-lien.

Depuis la sortie, le 29 novembre, du quatrième et dernier numéro de *Formosa*, tiré à 100 000 exemplaires, davantage que le *Reader's Digest* à Taiwan, et contenant, selon Mme Shih, *« des articles très militants »*, les dirigeants de la revue avaient été harcelés par des hommes à la solde de la police.

L'incident de Kaoshiung a, semble-t-il, donné prétexte aux autorités pour briser le mouvement. La veille, la télévision régionale du sud de l'île avait lancé une campagne contre *« un groupe d'individus lunatiques et ignorants qui cherchent la ruine du pays »*.

L'opposition radicale brisée

Selon la presse de Taiwan, ce mardi 18 décembre, dix-sept personnes seulement auraient été arrêtées. En fait, non seulement Mme Shih mais également les milieux taiwanais à Tokyo affirment que cent personnes sont déjà détenues.

Avec la disparition de *Formosa* et l'arrestation des personnes qui militaient autour de la revue c'est en fait toute l'opposition radicale de Taiwan qui est brisée. *« Il faudra des années pour reconstruire un mouvement comme celui-là. L'opposition ouverte paraît désormais impossible. Les militants doivent agir dans la clandestinité »*, nous dit Mme Shih.

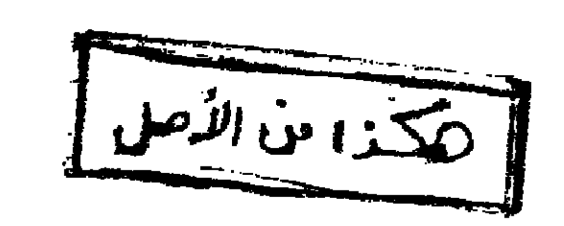
L'une des revues d'opposition qui existe encore est celle, beaucoup plus modérée de ton de M. Kang Ning-hsiang, membre de l'assemblée provinciale, seule personnalité de l'opposition à avoir réussi à se faire élire. Mensuel, *Eighties* (les années 80) n'a jusqu'à présent soulevé aucune controverse.

Une prime de 14 000 dollars a été promise à qui permettrait l'arrestation de M. Shih. *« Je pense qu'il ne retournera pas en prison et préférera se suicider »*, dit sa femme qui a quitté ce mardi Tokyo pour Hongkong.

PHILIPPE PONS.

SINGA…
au carrefour
de l'Asie du S…





SINGAPOUR

au carrefour de l'Asie du Sud-Est

A l'étroit dans ses 616 kilomètres carrés surpeuplés, Singapour cherche à faire éclater les limites imposées par la nature pour devenir, faute de ressources locales, la métropole régionale de l'Asie du Sud-Est. Dans cette ville-Etat où la vie politique se résume à l'élection d'un Parlement qui est en quelque sorte un conseil municipal, et où la stabilité est le maître-mot d'un régime dirigé depuis vingt ans par M. Lee Kuan Yew, les relations internationales jouent un rôle déterminant. Sans marché intérieur, Singapour dépend des débouchés extérieurs, et se trouve très vulnérable aux fluctuations de l'économie mondiale ; dépourvue de matière premières, Singapour doit tout acheter à l'étranger, y compris l'eau potable et une partie de la terre nécessaire pour gagner de précieux hectares sur la mer. Pesant d'un poids très faible dans le concert des nations asiatiques, beaucoup plus peuplées, elle doit utiliser sa diplomatie comme une arme de défense de ses intérêts politiques et économiques.

C'est pourquoi Singapour reste si attachée à ses relations avec les pays occidentaux et à son appartenance à l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) au sein de laquelle elle peut mieux déployer son dynamisme économique. En outre, face aux périls venus d'Indochine qui menacent la région, la solidarité représente le seul moyen de faire front. Singapour a donc pris des positions en flèche à propos du Vietnam et du Cambodge, menant le combat contre Hanoï tant à la conférence des non-alignés de La Havane qu'aux Nations unies.

Car le bruit de la canonnade indochinoise, même assourdi, n'est guère fait pour charmer l'oreille des investisseurs étrangers, indispensables à la survie et au développement d'une économie aussi intégrée au système occidental. M. Lee Kuan Yew a longtemps tout fait pour attirer, à tout prix, ces investisseurs, en particulier par un strict contrôle des salaires et de la paix sociale. Il tente aujourd'hui un pari audacieux, « une seconde révolution industrielle » qui a pour but de remplacer progressivement les industries de main-d'œuvre par des secteurs de pointe nécessitant des travailleurs qualifiés et de gros apports en capitaux. Singapour ne veut plus être le paradis des industriels désirant beaucoup gagner en investissant peu, et en comptant sur des ouvriers sous-payés, et souhaite se hisser dans le peloton de tête des nations développées. Si la conjoncture internationale, imprévisible, en particulier dans cette partie du globe, le lui permet...

P. de B.

L'île de Singapour et la cinquantaine d'îlots qui l'entourent ont une superficie de 616,3 kilomètres carrés. Située à quelques centaines de mètres de la péninsule malaise, à laquelle elle est reliée par une chaussée, Singapour se trouve aussi à proximité de l'archipel des Riau, qui appartient à l'Indonésie. Sa population, de 2,4 millions d'habitants, est à 76 % chinoise ; les principales minorités ethniques sont les Malais, 15 %, et les Indiens, 7 %. Dépourvue de ressources, l'île vit surtout de l'industrie et des échanges, tirant profit d'un port, le troisième du monde, fondé en 1819 par le Britannique Raffles. Colonie de la Couronne depuis lors, Singapour a été rattachée à la Malaisie en 1963, avant de faire sécession et d'accéder à l'indépendance, le 9 août 1965.

« Il faut accroître la présence française »

par DAVID MARSHALL (*)

SINGAPOUR mérite d'être mieux connu en France, pour le profit mutuel de nos deux nations. Cette ancienne colonie britannique est devenue, quatorze ans après son indépendance, le troisième port du monde — bien que nous soyons dépourvus de matières premières, — et le troisième centre mondial *de raffinage pétrolier — bien que* nous ne produisions pas une seule goutte de pétrole, — tandis que son niveau de vie est le plus élevé de l'Asie après celui du Japon.

Singapour a été décrit comme *« l'un des endroits les plus stables et les plus prospères de l'Asie ».* Selon les termes d'une revue économique américaine, *« Singapour vient en tête de la liste des cinquante-sept grands pays que nos analystes ont étudié du point de vue des risques à l'investissement en 1978. Singapour a été crédité de 88 points sur 100. L'Allemagne fédérale, classée en tête en 1977, vient en deuxième position avec 85 points. »* Dans ce pivot dynamique de l'Asie du Sud-Est en pleine expansion, caractérisé par sa stabilité politique et sa vigueur économique, les investissements français ne représentent que 0,5 % des investissements étrangers, et la part de la *France dans notre commerce n'était* que de 1,7 % en 1978. Il y a donc place pour un accroissement considérable de la présence française, et le gouvernement de Singapour fait actuellement tous ses efforts pour encourager cette expansion.

Depuis notre indépendance, en 1965, les relations entre la France et Singapour, *dont l'importance n'a* cessé de grandir, sont restées stables et empreintes d'amitié. La visite à Paris de notre premier ministre, M. Lee Kuan Yew, il y a quatorze mois, a donné un précieux élan à ces rapports fructueux. Sur proposition du chef du gouvernement français, M. Raymond Barre — proposition accueillie très favorablement par M. Lee Kuan Yew, — les deux pays sont convenus d'étudier et de définir des objectifs économiques d'intérêt mutuel à réaliser dans les cinq années à venir. En coopération avec Paris, nous avons introduit l'enseignement du français dans nos écoles secondaires et créé un centre linguistique français. L'Office pour le développement économique, l'Office national du tourisme de Singapour et la compagnie aérienne nationale, Singapore Airlines (SIA), ont ouvert une représentation à Paris. Nous avons aussi conclu avec la France un accord de garantie des investissements ainsi qu'un accord sur la *double imposition. Un comité* franco-singapourien a été créé pour encourager le développement des relations commerciales et financières bilatérales. Nous cherchons actuellement à convaincre le gouvernement *français d'établir chez* nous un institut électro-technique qui aura pour double objectif de satisfaire nos besoins en main-d'œuvre qualifiée en vue de poursuivre la restructuration et l'expansion de notre économie et de jouer un rôle de stimulant autour duquel les intérêts français pourront se développer.

La présence financière et commerciale de la France s'accroît régulièrement. De plus, la France nous apporte depuis de nombreuses années son assistance, en particulier dans le domaine des bourses d'études ; plus de cent Singapouriens poursuivent en France des études d'ingénieur, de médecine, de musique, de langue... Cette assistance nous est très précieuse et présente aussi, croyons-nous, un intérêt pour la France.

(Lire la suite page 8.)

(*) Ambassadeur de la République de Singapour en France.

La place forte de l'« asian dollar »

IL y a onze ans, en 1968, Singapour mettait en place un marché de l'asian dollar (Asian Dollar Market). Aujourd'hui cette initiative hardie a fait de l'île-Etat le centre financier de l'Asie du Sud-Est, dont le volume des opérations a atteint, en septembre 1979, 37,5 milliards de dollars américains. Cent une institutions basées à Singapour traitent désormais en asian dollars, connus aussi sous le nom d'Asian Currency Units, ou ACU.

Ce système, qui a fait ses preuves, doit son succès à la combinaison d'une situation géographique avantageuse et d'une politique résolue des autorités, qui s'appuient sur un organisme public, l'Autorité monétaire de Singapour ou MAS (1). Il est fondé sur l'autorisation accordée à certaines banques établies à Singapour de recevoir des dépôts de non-résidents et de consentir à leurs clients des prêts en devises étrangères. Ces prêts étant pour la plupart du temps libellés en dollars américains, ceux-ci ont donné leur nom à un marché qui fonctionne d'une manière assez proche de celui de l'eurodollar, dont il n'est finalement qu'un prolongement.

Les clients ont vite afflué sur ce marché. Aux banques se sont ajoutées des sociétés désireuses d'emprunter pour financer leur expansion régionale. Ainsi l'asian dollar remplit-il sa mission, qui était d'aider au développement économique de l'Asie, et surtout de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est comprenant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande). Il fut un temps où les banques se demandaient si elles devaient installer leur centre régional à Hongkong ou à Singapour. Aujourd'hui, elles réalisent qu'elles doivent être présentes dans les deux territoires. Hongkong garde toutefois une certaine avance sur son concurrent en tant que place financière, la colonie britannique étant plus proche des plus gros pays asiatiques emprunteurs (Corée du Sud, Taïwan, Chine) ; de plus, la qualité des services y est supérieure et l'atmosphère plus libérale.

Depuis le début des années 70, le marché de l'asian dollar a beaucoup évolué. De créditeur, il est devenu débiteur : à la fin de 1978, 77 % des actifs et 49 % des passifs en ACU provenaient des pays asiatiques. Les pays de l'ASEAN — Singapour exclue — comptaient respectivement pour 18 % et 6 %. L'argent extérieur afflue donc en Asie du Sud-Est pour financer l'industrialisation régionale. Cet apport se révèle indispensable, d'autant qu'une grande partie des fonds disponibles dans la région continue d'être transférée vers d'autres lieux où la fiscalité est plus avantageuse. Cette fuite de capitaux indique paradoxalement que les investisseurs étrangers font plus confiance au potentiel de l'Asie du Sud-Est que ses propres responsables économiques et financiers.

Le succès de Singapour dans le domaine financier, qui se concrétise par l'installation de nouvelles banques chaque année, n'est pas seulement dû à la détermination de son gouvernement, mais aussi aux avantages que le pays tire de sa situation géographique, au cœur d'un réseau de communications et de télécommunications très efficaces. Singapour n'est pas trop loin de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, mais aussi de certains pays du sous-continent indien, qui commencent à leur tour à attirer l'attention des banques.

(1) En malais, le mot mas veut aussi dire or.

VERS UNE SECONDE RÉVOLUTION INDUSTRIELLE ?

C'est du sommet de la tour de verre de la Caisse de retraite (C.P.F.), qui semble tout droit sortie d'un film de science-fiction, que M. Goh Chok Tong, le nouveau ministre du commerce et de l'industrie, orchestre le développement économique de Singapour, avec l'aide de collaborateurs aussi jeunes que lui. Il y a vingt ans, M. Goh Keng Swee (aucun rapport de parenté), qui fut le premier ministre des finances de l'île, s'apprêtait à se lancer dans une entreprise similaire : son bureau se trouvait alors dans le Fullerton Building, immeuble solennel de style victorien.

Les problèmes de Singapour ont dans une large mesure changé avec le décor. Cependant le jeune M. Goh Chok Tong suit la tradition instaurée par son aîné et par la vieille garde du parti au pouvoir, le Parti d'action populaire (PAP). Après avoir passé un certain temps à étudier la situation, à définir les grandes options et la stratégie à suivre, il vient d'engager ce que l'on appelle déjà la « seconde révolution industrielle ».

La première révolution industrielle de M. Goh Keng Swee avait pour objectif de créer des emplois pour la masse des travailleurs mécontents, afin de leur assurer de quoi se nourrir et se loger. Cet objectif fut atteint grâce à une participation active du gouvernement dans l'économie et à une politique d'encouragement des investissements étrangers. Les opposants au PAP lui reconnaissent ce succès, même s'ils ajoutent qu'il a bénéficié d'une conjoncture internationale favorable.

Le but de cette seconde révolution est de maintenir le fort taux de croissance de Singapour sans dépendre d'une augmentation du nombre de travailleurs migrants venus de Malaisie, d'Indonésie et d'autres pays de la région. Pour cela, les chefs d'entreprise sont incités à investir et à accroître leur productivité par des restructurations, l'automation et la rationalisation. C'est pourquoi M. Goh Chok Tong a imaginé de forcer les employeurs à augmenter considérablement les salaires, leur laissant le choix entre faire des économies de main-d'œuvre et fermer boutique. Parallèlement, Singapour a pris des mesures pour réduire l'arrivée des travailleurs étrangers.

Le premier ministre Lee Kuan Yew affirme que le succès de cette stratégie repose plus sur une continuité de leadership que sur les dirigeants eux-mêmes et qu'il est vital, pour assurer cette continuité, que la vieille garde du PAP laisse des hommes plus jeunes résoudre les problèmes à leur manière. La rapide ascension de M. Goh Chok Tong en est l'illustration. A trente-huit ans, il détient le portefeuille du commerce et de l'industrie, qui a été créé pour lui au détriment du ministère des finances en 1979. Il est en même temps deuxième secrétaire général adjoint et premier secrétaire à l'organisation du PAP, dont il est un des quatre principaux dirigeants.

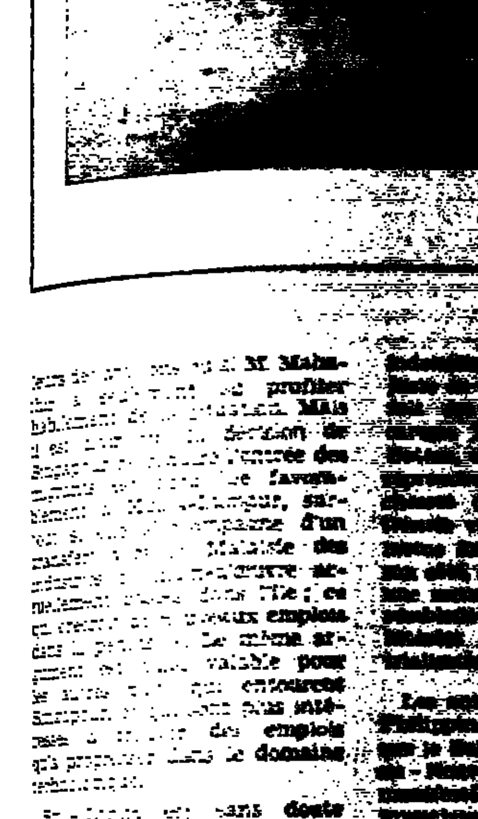
La position de M. Goh Chok Tong est toutefois délicate. Les jeunes politiciens singapouriens ont souvent été comparés à des plantes en serre surveillées par le tuteur le plus rigoureux qui soit, M. Lee Kuan Yew ; l'idée d'être constamment l'objet de sa vigilance n'est guère rassurant. En outre, les prédictions ne leur portent pas souvent chance, et celles qui font du jeune ministre le prochain chef de gouvernement pourraient se révéler désastreuses pour son avenir. Il doit donc faire la preuve qu'il est un « super-technocrate » tout en s'affirmant en tant qu'homme politique, mais ni trop, ni trop vite. La réussite, ou non, de la seconde révolution industrielle sera un facteur déterminant pour le futur politique et économique de Singapour.

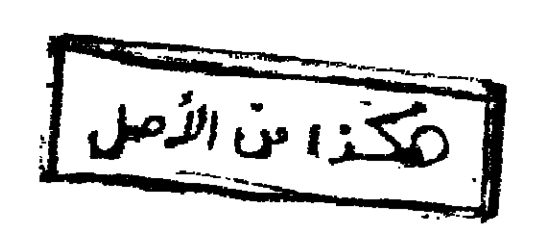
Pour soutenir cette initiative, le gouvernement a lancé une campagne nationale, rendant ainsi difficile pour l'opposition d'exprimer son point de vue. Le coup d'envoi en a été lancé au début de juin 1979, quand M. Goh Chok Tong a déclaré dans un discours : *« Afin de faire pression sur ceux qui utilisent la main-d'œuvre de manière inefficace et excessive, nous devons réduire l'entrée de migrants non qualifiés de manière graduelle, pour permettre à ces industriels d'améliorer leurs méthodes ou de se restructurer. »* Les journaux ont donné une grande importance à ces propos.

Cette stratégie a été entérinée par le président du Conseil national des salaires (N.W.C.) — un organisme tripartite représentant le gouvernement, les syndicats et les employeurs, — qui était justement en train de rédiger ses propositions pour les augmentations annuelles. Ces recommandations ne sont théoriquement pas contraignantes ; mais elles sont généralement adoptées par les chefs d'entreprise. Selon le président du N.W.C., *« la main-d'œuvre à bon marché risque de disparaître de Singapour bien plus tôt qu'on ne le pense »*. Il n'a donc pas d'autre solution que de suivre la nouvelle politique, a-t-il ajouté, appuyé en cela par les éditorialistes de la presse. La Bourse a accusé le coup, mais les dirigeants industriels et syndicaux ont vite fait connaître leur soutien à cette seconde révolution industrielle — intégrée à l'idéologie nationale — avant même que les grandes lignes n'en soient révélées au public.

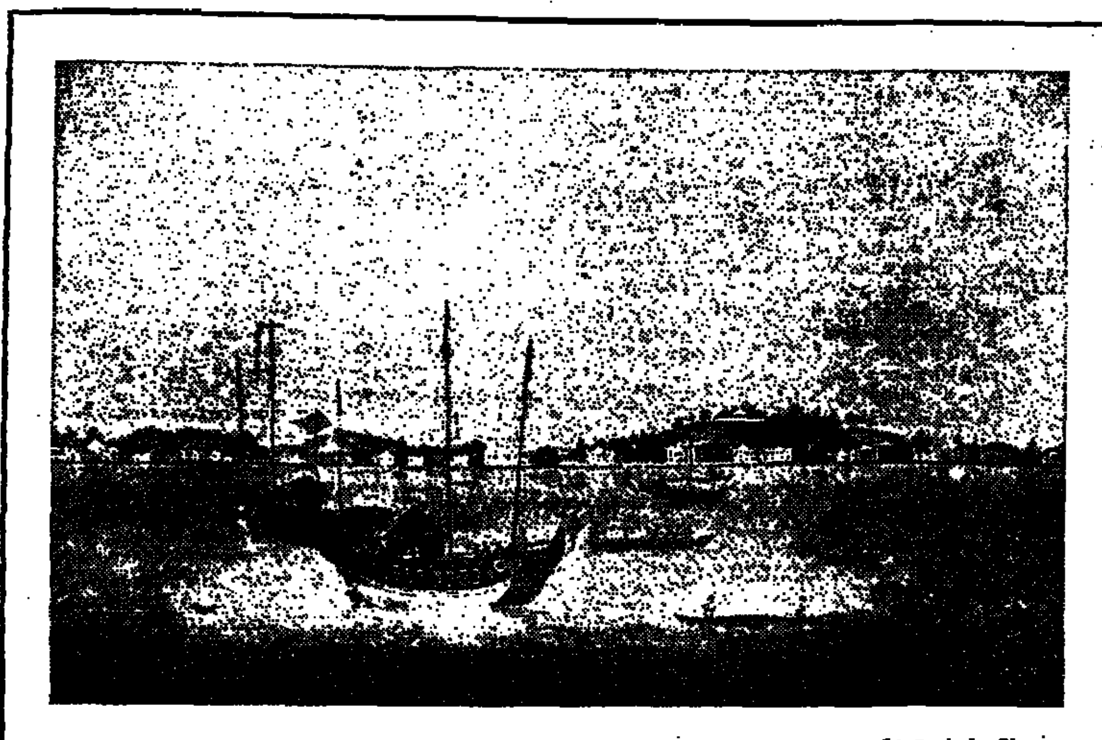
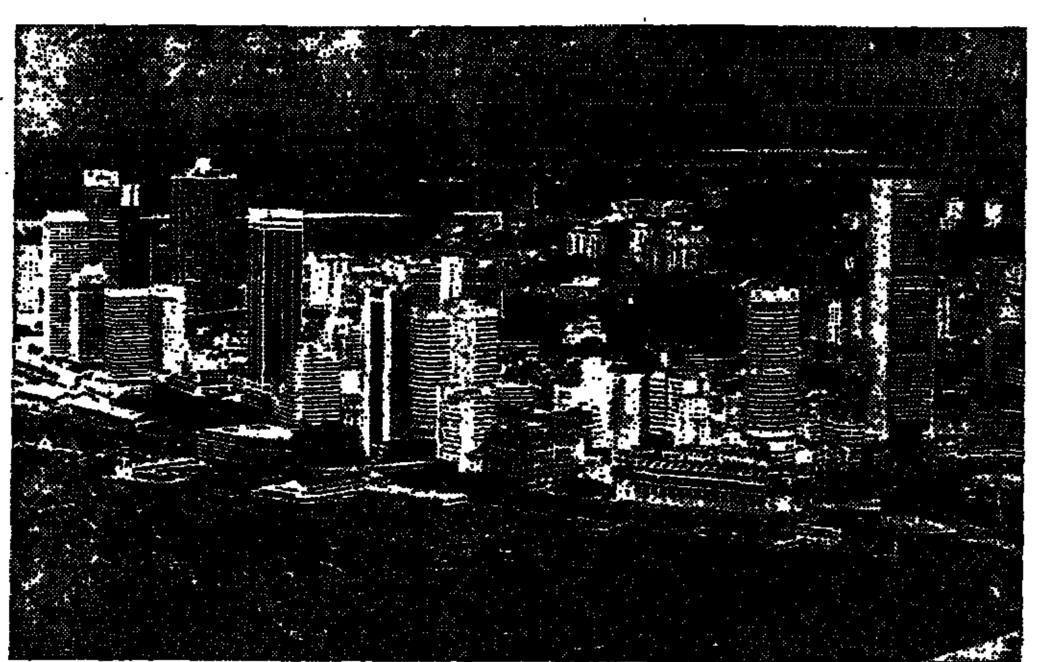
Il est intéressant de noter que au moment où M. Goh Chok Tong parlait pour la première fois de son plan, le vice-premier ministre et ministre du commerce et de l'industrie malaisien, M. Mahathir Mohamed, présidait à Singapour pour la première fois son séminaire sur les investissements en Malaisie. *« Je pense,* a-t-il déclaré à cette occasion, *qu'il y a encore beaucoup de place pour les investissements singapouriens en Malaisie, car nous sommes son plus proche voisin et nous possédons les matières premières et la main-d'œuvre qui commence à manquer à Singapour. » « Vous pourrez employer les travailleurs malaisiens dans leur propre pays sans avoir à payer pour les faire venir chez vous »*, ajoutait-il à l'adresse de ses interlocuteurs.

Il est difficile de savoir si les deux ministres avaient coordonné





هكذا من الأصل

Le port de Singapour en 1849 et en 1979.

leurs déclarations ou si M. Mahathir a seulement su profiter habilement de la situation. Mais il est clair que la décision de Singapour de réduire l'entrée des migrants est accueillie favorablement à Kuala-Lumpur, surtout si elle s'accompagne d'un transfert vers la Malaisie des industries de main-d'œuvre actuellement basées dans l'île ; ce qui créerait de nouveaux emplois dans la péninsule. Le même argument est aussi valable pour les autres pays qui entourent Singapour, et qui sont plus intéressés à trouver des emplois qu'à progresser dans le domaine technologique.

Sri - Lanka est sans doute le prétendant le plus entreprenant de Singapour, où il a envoyé successivement son président, son premier ministre et son ministre du commerce pour attirer les hommes d'affaires singapouriens dans la zone industrielle franche (Export Processing Zone) de *Colombo*.

L'Indonésie est plus hésitante, partagée entre la rivalité qui l'oppose à Singapour et l'enthousiasme de certains pour le développement en commun de l'île indonésienne de Batam, située juste en face de Singapour. Cela fait des années que Djakarta caresse le projet de développer Batam, en partie pour tenter de reprendre à son profit les richesses que tire Singapour du transit vers l'étranger du commerce indonésien. Singapour, de son côté, considère Batam comme une menace potentielle. Les deux semblent malgré tout avoir des intérêts convergents à l'industrialisation de Batam.

Les autres pays de l'ASEAN — *Philippines et* Thaïlande — ainsi que le Bangladesh et la Papouasie - Nouvelle - Guinée ont aussi manifesté leur désir de voir les investisseurs singapouriens s'installer chez eux. Singapour n'étant qu'un petit pays, ses exportations de capitaux ne peuvent qu'être limitées ; toutefois, l'intérêt qui se fait jour en faveur de l'île-Etat — et qui est le résultat d'une politique de relations publiques efficace — se justifie si l'on prend en considération non seulement les aspects quantitatifs des investissements singapouriens, mais aussi leurs aspects qualitatifs et de formation professionnelle.

Augmenter les investissements et la productivité

Les *objectifs* de la seconde révolution industrielle ont fait l'objet de plusieurs formulations *successives. La plus récente, et* sans doute la plus claire, date de la mi-novembre, quand M. Goh Chok Tong a expliqué sa politique aux hommes d'affaires étrangers. Après avoir rejeté les termes de « *révolution industrielle* », déclarant que, « *à Sinpour, nous ne croyons pas aux révolutions* », il a annoncé que des augmentations de salaires, d'un montant similaire à celles de 1979 — environ 20 % — seraient décidées au cours des trois ou quatre prochaines années, à moins d'une crise grave. Notre but, ajoutait-il, est de faire comprendre aux industriels que la politique des salaires sera utilisée comme un moyen de faire progresser l'économie, de forcer à un emploi plus efficace d'une main-d'œuvre qui se fait rare et de faciliter les investissements dans des secteurs plus profitables et à forte productivité.

Ces augmentations, pour M. Goh Chok Tong, sont plus importantes que celles qu'a connues Singapour ces dernières années, mais elles sont normales si on les compare à celles de certains pays d'Extrême-Orient comme la Corée du Sud, Hongkong ou Taïwan. L'originalité de la stratégie singapourienne, selon le ministre, tient dans le fait que sa politique des salaires a été clairement définie comme un instrument de son développement économique et qu'elle a été annoncée à l'avance afin de faire comprendre aux *industriels* qu'il valait mieux suivre les recommandations du gouvernement.

« *Dans les années 80*, a-t-il poursuivi, *nous prévoyons une croissance économique de 8 % par an, en termes réels. Pour parvenir à un tel taux il nous faudrait 40 000 travailleurs supplémentaires chaque année avec une augmentation de la productivité d'environ 3,4 %. Or, notre main-d'œuvre ne s'accroîtra que de 20 000 personnes par an. Il existe trois moyens de résoudre ce déséquilibre :*

Premièrement, en réduisant le taux de croissance à 6 % par an. C'est politiquement et économiquement inacceptable.

Deuxièmement, en comblant ce déficit en faisant appel à des travailleurs étrangers. C'est aussi inacceptable, d'autant que nos voisins, qui veulent également se développer, auront de moins en moins de main-d'œuvre disponible ;

Troisièmement, en doublant le taux d'augmentation de la productivité. C'est précisément ce que nous voulons faire au cours de la prochaine décennie. »

Cette présentation a au moins le mérite de la *clarté*, et on peut y voir la main de M. Lee Kuan Yew. Parlant de la nouvelle génération de politiciens singapouriens, le premier ministre a insisté sur le fait qu'ils avaient encore à faire preuve de certaines qualités. En particulier, a-t-il dit : « *Ils doivent apprendre à réduire les problèmes complexes en des termes simples parce qu'ils ont à expliquer, à convaincre, à mobiliser les gens derrière leurs idées s'ils veulent réussir.* »

C'est ce genre de discours qu'a tenu M. Goh Chok Tong devant les responsables syndicaux chargés de gagner le soutien des travailleurs. La réaction de ces derniers à la nouvelle politique des salaires a été mitigée. Ils n'ont bien entendu rien contre l'augmentation de leur feuille de paie ; mais ils s'inquiètent des licenciements inévitables dans les *industries de main-d'œuvre* et de bas salaires. M. Goh leur dit d'autre part qu'ils gagneront plus, à condition seulement d'améliorer leurs qualifications. Ces propos ont avant tout pour objet d'exhorter les ouvriers à travailler plus, car il est évident que, avec la réduction du nombre des migrants, les Singapouriens peuvent s'attendre à des augmentations de salaires sans faire plus d'efforts. C'est précisément ce que veut éviter le ministre !

Pour atteindre cet objectif, Singapour aura besoin de beaucoup de capitaux, en particulier étrangers, et ceux-ci pourraient éventuellement lui faire défaut. Il faudra aussi améliorer la qualité de la main-d'œuvre.

Il est encore impossible de dire si le pari de M. Goh Chok Tong réussira au cours des quatre ou cinq prochaines années. La conjoncture économique internationale n'est pas au beau fixe, et les premières difficultés s'annoncent déjà. En effet, la politique du ministre a pour but de remplacer une main-d'œuvre rare par des capitaux relativement plus abondants ; or le coût du capital, c'est-à-dire le taux du dollar américain, a atteint un record historique. Dans la situation *actuelle*, on peut douter que la récession mondiale entraîne une réduction des taux d'intérêt. Les objectifs de Singapour pourraient *en être retardés.*

M. Goh Chok Tong n'ignore pas ces difficultés. Il a récemment déclaré que les ambitions de Singapour pourraient se voir entravées par la hausse du prix du pétrole, le protectionnisme et la réduction de la croissance économique à l'échelle mondiale. Il n'est cependant pas trop pessimiste, car, selon lui, Singapour étant un tout petit pays sera l'un des derniers à pâtir de la crise pétrolière. Il faudra sans doute dépenser encore plus, mais il n'y aura pas pénurie, a-t-il ajouté ; il faut dire que d'importantes raffineries sont installées dans l'île. Qui plus est, la valeur ajoutée par les progrès *technologiques devrait dégager* les bénéfices nécessaires pour faire face à la facture pétrolière.

On peut aussi venir à bout du protectionnisme, a estimé l'architecte de la nouvelle stratégie de développement de l'île. Pour ce faire, il propose de se tourner vers les pièces détachées et les composantes — qui peuvent plus facilement passer au travers des filets protectionnistes, — de diversifier les marchés, de développer le secteur des services, qui peuvent s'exporter dans la région comme des marchandises. Il faut, a-t-il conclu, que Singapour conserve un *taux* de croissance plus élevé que la moyenne.

Dans la *conjoncture* internationale que nous connaissons actuellement, on ne peut prévoir l'avenir dans une boule de cristal. Singapour a cependant jusqu'à présent confondu ceux qui prédisaient sa perte. Si le reste de l'Asie du Sud-Est parvient à se tirer sans trop de mal de la situation de tension qui prévaut aujourd'hui dans la région, et qui conditionne l'avenir de Singapour, le pari de M. Goh Chok Tong est jouable. Il pourrait peut-être faire de lui un solide prétendant à la succession de M. Lee Kuan Yew, au pouvoir depuis déjà plus de vingt ans.

SUSUMU AWANOHARA,
correspondant à Singapour de la
Far Eastern Economic Review.

« Il faut accroître la présence française »

(Suite de la page 5.)

Singapour se réjouit par ailleurs du soutien de la France à la déclaration de Bruxelles publiée à l'issue de la rencontre entre les neuf ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne et leurs homologues des cinq pays de l'ASEAN, au mois de novembre 1978. Les *pays de l'ASEAN espèrent pouvoir signer prochainement* un accord de coopération avec la C.E.E. qui permettra notamment de donner un vigoureux élan aux relations économiques et culturelles franco-singapouriennes.

La remarquable réussite de notre pays, *encore récemment colonie*, et qui est en train d'accéder au rang de pays industrialisé *s'explique par* nombre de facteurs, dont les principaux sont une philosophie de constante adaptation, la prééminence du libre-échange et de la libre entreprise et l'éthique de travail de notre population multiraciale qui conserve l'attitude traditionnelle de l'immigré selon laquelle le travail constitue une partie intégrante et essentielle de l'existence. En outre, Singapour a la chance d'avoir depuis fort longtemps à la tête de son gouvernement et de ses syndicats une équipe de dirigeants pragmatiques et extrêmement compétents. M. Giscard d'Estaing a décrit l'an dernier notre premier ministre comme *« un homme tout à fait remarquable »*. Il est particulièrement important de noter l'existence de relations saines entre employeurs et employés — les deux parties reconnaissant que droits et responsabilités sont deux aspects d'une même réalité. Bien que nous ayons parfois des grèves, elles ne sont importantes ni par leur étendue ni par leur durée.

Il est difficile d'établir la hiérarchie des éléments qui font le succès d'une économie nationale, mais, dans notre cas, les principaux facteurs humains sont l'absence de corruption à tous les échelons du gouvernement et des services publics, ainsi que l'absence de cette *plaie que constitue la xénophobie.* Singapour *ne* garde pas rancune aux Européens de son passé colonial. Nous nous sommes défaits d'eux en tant que maîtres, maintenant nous les recherchons et les accueillons en tant que partenaires. Naturellement, leur motivation est le profit — mais pour nous le terme de « profit » n'est pas un mot indécent, puisque leur profit signifie pour nous une expansion de nos marchés, un savoir-faire accru et un niveau de vie plus élevé. Les sociétés multinationales à capitaux à 100 % étrangers sont les bienvenues à Singapour au même titre que les entreprises mixtes ou les compagnies entièrement contrôlées par des Singapouriens.

Le troisième facteur humain d'importance est la priorité donnée à la formation des jeunes et au recyclage des ouvriers en vue de permettre le passage d'une industrie de main-d'œuvre peu qualifiée à des activités de haute technologie. Dans le cadre de cette révolution industrielle, j'ai bon espoir que les firmes françaises seront au premier rang de nos fournisseurs pour le matériel sophistiqué dont nous avons besoin. Quant au principal facteur naturel de notre réussite, il s'agit évidemment de notre magnifique port situé au carrefour des routes maritimes vers l'Europe, l'Extrême-Orient, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Une diplomatie non alignée

Depuis son indépendance, Singapour mène une politique étrangère clairement définie, fondée sur des relations d'amitié avec tous les pays, en particulier nos voisins, et sur l'adhésion et le soutien aux principes des Nations unies. Conformément à cette politique, nous pratiquons un strict non-alignement et nous entretenons des relations commerciales avec le monde entier. Nous attachons *une* importance capitale à l'*ASEAN* — l'alliance régionale économique et culturelle qui regroupe les cinq pays en expansion rapide de notre région.

Le remarquable essor économique *de ces pays depuis la guerre se* poursuit actuellement et fait de l'ASEAN une région d'avenir — l'avenir le plus immédiat. Au cours de ses douze années d'existence, l'ASEAN a déjà fourni la preuve que le nationalisme du tiers-monde peut éviter les conflits fratricides entre Etats en voie de développement grâce à une coopération régionale constructive.

Singapour a recherché sincèrement l'amitié du Vietnam. Les Vietnamiens étaient pour nous les grands combattants de la lutte anticolonialiste. Nous espérions, ainsi que nos voisins, œuvrer avec cette nation dynamique pour sa reconstruction d'après-guerre. Nous pensions que dans des conditions normales il ne faudrait pas plus de quinze ans à ce peuple fort et courageux pour se hisser au premier rang des pays de l'Asie du Sud-Est en développement. Nous souhaitions l'avènement d'un Vietnam pacifique et prospère, qui apporterait une contribution essentielle à la stabilité, à *la liberté et à la neutralité* de notre *région dynamique et tournée* vers le progrès.

Nous avons été profondément déçus et attristés de constater que ces derniers temps le Vietnam n'a guère montré d'intérêt pour la paix et la reconstruction de son économie. Bien que nous ayons le régime *de Pol Pot en horreur, nous avons* été particulièrement scandalisés par l'invasion vietnamienne du Cambodge et par le traitement que Hanoï continue d'infliger à un peuple frappé par la tragédie. Pour nous, comme pour tous les petits pays, la non-ingérence est un principe sacré qui nous protège de l'exploitation et de la colonisation par des pays plus puissants. Notre soutien à la cause du peuple cambodgien est fondé uniquement sur ce principe. C'est donc avec la plus vive inquiétude que nous avons suivi cette invasion vietnamienne et la « punition » chinoise qui s'est ensuivie. Néanmoins, nous espérons que cet égarement dû au conflit entre grandes puissances dans la région prendra fin rapidement et que le Vietnam reconnaîtra que la neutralité, la paix et la reconstruction constituent la seule voie vers le bonheur de son peuple. Le Vietnam trouvera toujours des amis précieux et des partenaires pour sa reconstruction parmi tous ses voisins, en particulier Singapour.

Au cours des dix années à venir, nous espérons faire de Singapour la plaque tournante économique, financière, technique et culturelle d'une Asie du Sud-Est pacifique et prospère dans sa partie communiste comme dans sa partie non communiste. La France a son rôle à jouer dans la réalisation de ce programme.

DAVID MARSHALL.

Vingt ans de gouvernement Lee Kuan Yew

SI l'on veut qualifier l'activité et l'atmosphère politique de *Singapour*, un seul mot suffit, celui de « stabilité ». Une stabilité au demeurant fort rare dans les régimes dits démocratiques puisque le premier ministre, M. Lee Kuan Yew, est à la tête du gouvernement depuis vingt ans, entouré de la même équipe de fidèles et s'appuyant toujours sur son parti d'action populaire, ou PAP. Singapour vit, en dépit d'une Constitution de type occidental, sous un système que certains ont décrit comme une « *démocratie avec un parti dominant* », le PAP, qui ne laisse guère de place aux activités d'autres formations et « gèle » pratiquement la vie politique. Celle-ci ne sort de sa torpeur que tous les cinq ans, à l'occasion des élections législatives. Ces dernières sont devenues une formalité, car le PAP contrôle depuis 1968 tous les sièges de l'Assemblée et tous les postes du gouvernement.

Singapour, c'est d'abord un homme, M. Lee Kuan Yew, le « grand timonier » de ce petit Etat grand comme l'ancien département de la Seine et peuplé de moins de deux millions et demi d'habitants. Eduqué à l'anglaise, diplômé du barreau de Londres après de brillantes études, considéré au début de sa carrière politique comme un dangereux gauchiste par un Occident peu clairvoyant et qui croyait avoir affaire à un futur Castro asiatique, M. Lee est arrivé au pouvoir après avoir fait emprisonner, grâce à l'aide du colonisateur britannique, l'aile gauche de son parti qui contestait son leadership. Depuis lors, il tient l'île à bout de bras, l'a conduite vers l'autodétermination, l'a fait entrer en 1963 puis sortir en 1965 de la Fédération de Malaisie avant d'en proclamer l'indépendance.

C'est à lui que l'on doit une idéologie hybride, mais qui semble convenir à son pays, bien que l'on ait parfois l'impression que M. Lee s'y sent à l'étroit : une « *social-démocratie* » qui s'oppose à la « *planification socialiste* » et loue l'efficacité de la « *libre entreprise* », comme il l'a répété le 5 octobre 1978 devant le Congrès international des chambres de commerce. Ce « *socialisme qui marche* » — titre d'un livre polémique de l'ancien chef du syndicat unique, M. Devan Nair — a fait ses preuves, si l'on s'en tient aux résultats économiques chiffrés, mais au prix d'une politique sociale dont la rigueur serait sans doute inacceptable pour les socialistes européens. M. Lee a d'ailleurs préféré, en 1976, quitter l'Internationale socialiste, qualifiée de crypto-communiste, plutôt que d'y être censuré pour les libertés prises avec les droits de l'homme tels qu'ils sont conçus en Europe.

Ce pragmatisme, cette capacité d'adaptation à la conjoncture internationale, manifestés par M. Lee Kuan Yew et son équipe — en particulier son vice-premier ministre, chargé successivement des portefeuilles-clés (économie, puis *défense et éducation*), M. Goh Keng Swee, — leur ont permis de faire de Singapour un pays presque développé, ainsi qu'un bastion du capitalisme à l'occidentale en Asie du Sud-Est. Lieu d'escale et entrepôt, tirant une partie substantielle de ses revenus de la présence d'une base militaire britannique — *fermée depuis lors* — au moment de l'arrivée au pouvoir de M. Lee, Singapour dispose aujourd'hui d'une industrie et de services sans rivaux dans la région. Qui plus est, l'accession à l'indépendance puis le développement des pays voisins lui ont aussi été profitables.

Ainsi, bien avant la « *seconde* révolution industrielle » qui s'amorce aujourd'hui, une « première révolution » avait réussi à donner du travail à une population menacée par le chômage, dans une Asie du Sud-Est secouée par la « confrontation » entre la Malaisie et l'Indonésie, puis par la guerre américaine en Indochine. Pour ce faire, M. Lee avait vite réussi à convaincre de ses bonnes intentions des investisseurs à la recherche d'une main-d'œuvre habile, bon marché et « docile ». Une infrastructure d'accueil souple et efficace, des sociétés publiques chargées d'assurer la bonne marche du système (recherche et coordination des investissements pour l'Economic Development Board, logement pour le Housing Development Board, activités portuaires pour le Port of Singapore Authority, ou développement de la nouvelle zone industrielle de Jurong pour la Jurong Town Corporation, commerce international avec Intraco, compagnies aériennes et de navigation, et même fabrication d'armes avec Chartered Industries), ont dégagé le terrain. La prise en main de la main-d'œuvre par la Fédération syndicale N.T.U.C. liée au PAP, la réglementation des salaires, maintenus jusqu'en 1979 à un niveau assez bas, ont complété cette infrastructure d'accueil.

Dans un tel système, celui qui travaille, qui n'a pas plus de deux enfants, qui limite ses activités aux organisations civiques, au parti et au syndicat, qui vote bien et vit dans un quartier où l'opposition est peu implantée, est sûr de mener une vie tranquille à l'écart des tracasseries d'une bureaucratie plus efficace et moins corrompue qu'ailleurs. Mais il a longtemps été difficile de se faire remarquer par son excentricité dans un pays aussi exigu. Il n'est pas bon d'arborer des cheveux longs ou de militer pour l'un des partis d'opposition, pourtant modérés, faibles, divisés et n'ayant pas toujours de programme cohérent. Il faut aussi dire que ceux-ci souffrent de l'omniprésence du PAP et que certains de leurs dirigeants les plus actifs ont été incarcérés ou conduits devant les tribunaux.

Car M. Lee Kuan Yew ne sait pas toujours se montrer tolérant et magnanime, bien qu'il ait récemment relâché les deux anciens responsables de la gauche du PAP emprisonnés sans jugement depuis 1963. On dit pourtant depuis un an environ que M. Lee s'est « *adouci* », qu'il a perdu de sa rugosité d'antan.

Il est même devenu plus amène avec les journalistes ! Il faut dire que si le premier ministre a adopté la stratégie occidentale de développement, et a lié son économie à celles du Japon, des Etats-Unis et de l'Europe, il n'en a pas adopté l'idéologie. La sienne est plus traditionnelle, fondée sur une conception confucéenne et hiérarchisée, où le subordonné doit respecter son supérieur qui, en échange, se doit de lui témoigner de la bienveillance.

Longtemps considéré comme autoritaire, critiqué pour ses réglementations répressives — souvent héritées du colonisateur britannique, — le régime de M. Lee Kuan Yew s'est un peu assoupli avec le temps, à un moment où le phénomène inverse semble prévaloir dans plusieurs pays avoisinants. Profitant de la conjoncture économique, désireux de s'attacher une masse de travailleurs qui voteraient probablement pour lui même si les élections étaient plus « *libres* », soucieux enfin d'améliorer la technicité de son industrie pour accrocher Singapour au groupe des nations développées, M. Lee a considérablement relâché le contrôle imposé il y a plus de dix ans sur les salaires. Il craint toutefois d'être rayé trop vite de la liste des pays en voie de développement et de ne plus pouvoir bénéficier des avantages tarifaires qui leur sont octroyés. « *Nous commençons à à sortir de l'eau,* nous disait-il en 1978 ; *ce n'est pas une raison pour qu'on nous replonge la tête sous l'eau sous le prétexte que les autres n'émergent pas encore.* »

Méfiance à l'égard du Vietnam

Dans le domaine de la politique étrangère, Singapour se situe aussi dans la ligne des pays du monde « libre ». En dépit de ses proclamations de non-alignement, le pays se place ouvertement dans le clan anticommuniste, où il s'est situé depuis la rupture, au sein du PAP, entre M. Lee Kuan Yew et la fraction la plus à gauche du parti. Cela n'empêche pas Singapour, au-delà de toute idéologie, de tenter d'étendre ses activités commerciales aux pays communistes de tous bords. Tout en critiquant la politique du Kremlin en Asie du Sud-Est et le soutien apporté aux ambitions vietnamiennes, Singapour ouvre son port aux navires soviétiques. Bien que n'ayant toujours pas de relations diplomatiques avec la Chine — dont sont pourtant originaires plus des trois quarts de sa population, — Singapour développe ses échanges avec Pékin, dont la nouvelle ligne économiste lui ouvre de fructueuses possibilités de coopération.

Toutefois le régime de M. Lee Kuan Yew, pour qui le communisme est intrinsèquement mauvais, quel que soit le visage qu'il arbore — de l'eurocommunisme au marxisme-léninisme orthodoxe, — s'inquiète des retombées de la crise indochinoise, tant dans le domaine économique que politique. L'extension de la guerre au Cambodge et les dangers qui s'amoncellent à la frontière de la Thaïlande — et dont le gouvernement ne semble pas prendre assez au sérieux les implications — ne sont pas faits pour encourager les investissements ni pour donner confiance aux hommes d'affaires étrangers. L'entrée en lice de l'U.R.S.S. aux côtés du Vietnam, dans une région d'où elle était jusqu'à présent absente, et le conflit ouvert entre le Vietnam et la Chine ont, selon les dirigeants singapouriens, étendu la rivalité sino-soviétique à l'Asie du Sud-Est. Tout manque de fermeté pourrait inciter à une nouvelle agression. C'est pourquoi, malgré son peu de sympathie pour les excès du régime de M. Pol Pot, Singapour continue de le soutenir diplomatiquement et vient de regretter la récente décision de Londres de lui retirer sa reconnaissance. Car, déclarait il y a quelques semaines M. Lee, nous risquons bientôt de parler du « *dernier des Cambodgiens* » comme jadis du « *dernier des Mohicans* ». Hanoï n'a pas pardonné à Singapour son hostilité et l'a qualifiée de « *porte-parole de Pékin* ».

Le système instauré à Singapour il y a vingt ans survivra-t-il à son créateur, auquel il est si profondément lié ? A plusieurs reprises le premier ministre a tenté de préparer des représentants de la jeune génération du PAP, sélectionnés avec soin, à assurer la relève. Il vient de confier à plusieurs jeunes technocrates, comme le nouveau ministre du commerce et de l'industrie, M. Goh Chok Tong, d'importantes responsabilités dans la stratégie économique des années 80. Mais il est difficile de travailler à l'ombre d'un personnage comme M. Lee Kuan Yew. C'est sans doute pourquoi il a laissé entendre en 1978, puis répété à l'occasion de la dernière fête nationale, en août, qu'il pourrait se retirer en 1988. Il aurait alors soixante-cinq ans.

PATRICE DE BEER.

L'anglais, véhicule de la modernisation

SINGAPOUR n'est pas, comme pourrait le faire croire une visite de quelques jours, une véritable tour de Babel. Cette petite île-Etat est en réalité une société multilingue tout à fait unique. En plus de quatre langues nationales — le malais, qui est aussi la langue officielle, le chinois mandarin, le tamoul et l'anglais, — la carte linguistique se complique de nombreux dialectes. La population d'origine chinoise, qui représente les trois quarts des Singapouriens, se partage douze dialectes ; seul le hokkien (venu de la province du Fujian) peut être considéré comme un dialecte important puisqu'il est parlé par près du tiers des Chinois ; mais nombre de personnes s'expriment en teochew ou en cantonais, pour ne pas parler du haïnanais, du hakka... Bien que le mandarin soit encouragé et favorisé dans les écoles depuis deux décennies, une enquête récente a révélé que 63,8 % des Singapouriens d'ethnie chinoise parlaient leur dialecte à la maison, contre seulement 1,3 % le mandarin (le reste s'exprimant en anglais).

Même la petite communauté d'origine indienne qui, avec 160 000 personnes, représente 6,8 % des Singapouriens est divisée en plusieurs groupes linguistiques. Si la majorité d'entre eux parlent le tamoul, d'autres s'expriment en pendjabi, en malayalam... Seuls les Malais — 15 % de la population — parlent la même langue.

L'anglais, qui s'est installé comme langue de l'administration coloniale, est désormais prédominant dans la fonction publique. C'est la langue qui a la plus grande utilité économique, le véhicule de la modernisation de Singapour ; c'est l'anglais qui est le plus populaire dans les écoles et qui a permis de trouver un moyen de communication entre les diverses races.

La langue a une importance considérable dans la vie sociopolitique. L'absence de politique de l'éducation des Britanniques a conduit au développement de quatre vecteurs d'enseignement, accentuant ainsi les divisions raciales et culturelles. Un des buts de l'éducation, après guerre, a été de surmonter ces divisions à travers le bilinguisme. La langue est considérée comme la clé de l'identité singapourienne, et le gouvernement soutient le maintien de l'usage des trois langues vernaculaires. Consciente de la situation géopolitique de l'île au cœur du monde malais, la majorité chinoise de Singapour veut éviter d'être qualifiée de *« troisième Chine »*. C'est pourquoi elle favorise le développement de l'anglais.

Pour le gouvernement, la langue maternelle doit être maintenue en tant que moyen de préserver l'identité ethnique et d'éviter un déracinement culturel dû à l'utilisation trop généralisée de l'anglais, et afin de préserver les Singapouriens des conséquences néfastes de la modernisation. Il voit en ces cultures et en leurs valeurs traditionnelles — en particulier le confucianisme — la condition du succès du pays, et en leur maintien la garantie de son avenir. En revanche, l'anglais est étudié pour sa valeur utilitaire et pour permettre d'avoir accès à la science et à la technologie occidentales. C'est une langue « neutre » qui ne favorise aucun groupe.

Cette politique a été appliquée à travers le système scolaire. La renaissance des écoles chinoises après la guerre avait symbolisé la solidarité des Chinois. L'université Nanyang, qui a abandonné récemment le chinois pour l'anglais, était largement financée par la communauté chinoise ; écoles, associations d'anciens élèves, organisations d'enseignants, journaux, formaient un réseau capable de réveiller les démons du chauvinisme.

L'aspect émotionnel a en grande partie disparu. La place de l'anglais n'est plus contestée et la tendance à envoyer ses enfants dans les écoles en langue anglaise s'est accélérée. En 1977, plus de 73 % des élèves des écoles publiques et subventionnées faisaient leurs études en anglais (1). On pense qu'en 1980 moins de 10 % des enfants entrant dans le primaire choisiront les écoles chinoises. L'accent mis sur la langue dans l'éducation — que certains estiment trop fort — a sans doute permis à beaucoup d'élèves de devenir plus polyglottes. Mais cette rigidité n'est pas sans causer des problèmes, comme l'indique une récente étude du ministre de l'éducation, M. Goh Keng Swee. Selon un rapport, un niveau de connaissance de la première et de la seconde langue est inférieur au minimum requis chez plus de 60 % des élèves. C'est pourquoi il recommande un programme plus flexible et l'abaissement du niveau des connaissances minimales.

Un autre aspect de la politique linguistique du gouvernement singapourien est la campagne lancée depuis peu pour persuader les Chinois d'utiliser plus le mandarin et moins leurs dialectes maternels. Le moment choisi n'est pas accidentel : il survient juste après la décision d'accroître le rôle et la valeur de l'anglais dans les écoles chinoises et dans l'administration (où la promotion sera liée à la capacité de s'exprimer en anglais). Ainsi cette campagne en faveur du mandarin pourrait être considérée comme un signe à l'égard des sinophones que le gouvernement est impartial dans le domaine des langues.

Renouveau du mandarin

La manière dont cette campagne est conduite n'est pas sans intérêt. D'abord le gouvernement a pris une série de mesures administratives pour en assurer l'application. Il envisage d'obliger tous les fonctionnaires, en particulier ceux qui sont en contact avec le public, à s'exprimer en mandarin et non plus en dialecte, sauf quand ils s'adressent aux personnes âgées de plus de soixante ans. Chauffeurs de taxi et d'autobus, marchands ambulants, devront passer un examen oral de mandarin ou suivre des cours. Parmi les autres mesures, on prévoit de supprimer les programmes en dialectes à la radio et à la télévision, ainsi que les films en dialectes dans les cinémas.

Tout cela a créé un certain mécontentement parmi les Chinois anglophones et au sein des autres communautés ethniques. Ceux-ci s'inquiètent du trop grand enthousiasme avec lequel les associations civiques et commerçantes chinoises veulent promouvoir l'usage du mandarin, peut-être afin de rendre sa cohésion à une communauté chinoise divisée par ses dialectes. Ils craignent une résurgence du chauvinisme. Ainsi, une tentative de la télévision singapourienne de doubler en mandarin un feuilleton populaire de Hongkong (en cantonais) a immédiatement suscité des protestations. Il n'y a guère de doute que la campagne a eu un effet inverse de celui souhaité, et a paradoxalement renforcé l'attachement des gens à leur dialecte d'origine et créé un fossé entre les personnes éduquées en anglais et en chinois. Il sera difficile de calmer l'ardeur des organisations et *mass media* chinoises qui ne s'étaient pourtant lancées dans cette campagne qu'à la demande du gouvernement (2).

Il est toutefois probable que le gouvernement restera sur ses positions, même s'il modifie ses méthodes et prolonge la mise en place de sa nouvelle stratégie en faveur du mandarin. Il entend faire preuve de fermeté dans sa politique linguistique qui est, en fin de compte, un moyen de remodeler la société. Il pourrait même aller plus loin pour créer un nouveau Singapourien enraciné dans la langue et les traditions de ses ancêtres et en même temps citoyen du monde capable de jouer un rôle international à part entière... en anglais.

S. GOPINATHAN.
de l'Institut d'éducation.

(1) Celles-ci représentent quatre cent soixante-sept des cinq cent vingt-trois écoles du pays.

(2) Elles ne s'y seraient certainement pas risquées sans y avoir été encouragées car, au moment où le régime luttait pour développer l'enseignement de l'anglais, il s'en était pris à plusieurs reprises au « chauvinisme » chinois. — (N.D.L.R.)

Un nœud de communications

SINGAPOUR est le principal du Sud-Est asiatique, avec son aéroport et son port, le troisième du monde, et de tourisme avec plus de deux millions de visiteurs en 1978. Transports et communications emploient à eux seuls plus de 11 % de la population active et fournissent 14,4 % du produit intérieur brut ; quant au revenu du tourisme, avec ses 1,2 milliard de dollars singapouriens en 1978, il est presque équivalent à l'excédent de la balance des paiements.

Ces chiffres connaissent une progression spectaculaire : le nombre de touristes a doublé en six ans et quadruplé en huit. De 1969 à 1978, le tonnage de marchandises chargées et déchargées à Singapour est passé de 39,1 à 73,3 millions de tonnes. La compagnie aérienne nationale SIA (Singapore Airlines) a multiplié par 2,5 le nombre de passagers transportés, qui dépasse deux millions et demi, et a quintuplé ses profits, devenant la compagnie la plus importante de la région. En 1978, cinq millions et demi de personnes ont utilisé l'aéroport international de Paya-Lebar.

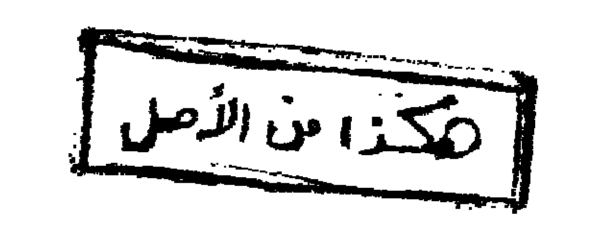
Le port est l'institution la plus ancienne de Singapour. Fondé en 1819, c'est à lui, et aux activités d'entrepôt, que le pays doit sa fortune. Les six ports de l'île sont administrés par un organisme public, le Port of Singapore Authority (P.S.A.) qui a créé un port pour conteneurs et compte en faire le « centre de distribution de l'Asie du Sud-Est ». Singapour sert aussi de base arrière aux sociétés qui prospectent ou exploitent les hydrocarbures dans la région. Le pétrole représente 69,9 % du tonnage du port. Il vient principalement du Proche-Orient et est raffiné dans l'île avant d'être envoyé au Japon.

Singapore Airlines est aussi un exemple de dynamisme. La compagnie nationale a commandé huit Airbus et exploite en commun avec British Airways un Concorde entre Singapour et Londres. Elle est sans doute l'une des compagnies aériennes dont la croissance est la plus rapide. Forte du succès de la SIA, Singapour entend aussi se donner les moyens de supplanter Bangkok comme base de départ du tourisme régional et de devenir la plaque tournante du transport de passagers, comme de marchandises. Enfin, SIA a l'ambition d'être le centre d'entretien et de service des avions en Asie du Sud-Est.

Quand on survole la jungle de gratte-ciel et d'usines qu'est Singapour, on s'étonne de voir tant de touristes y débarquer. Les monuments sont rares, les vieux quartiers pittoresques sont rasés les uns après les autres, les plages reculent devant l'industrialisation. Autorités et promoteurs ne sont pas à court d'idées pour attirer toujours plus de visiteurs : on crée des plages artificielles, on aménage des sites touristiques, on remplace le manque de traditions locales par une *Instant Asia* — une Asie « instantanée » — où sont regroupés artistes et artisans venus de tout le continent. C'est ainsi que l'on attend cinq millions de touristes, soit le double de la population de l'île, pour 1990. Ces étrangers restent environ trois jours, réservant leur temps aux boutiques hors taxes et aux restaurants. Ils savent que Singapour la puritaine ne distille pas les mêmes plaisirs que Bangkok ou Manille.

P. de B.





Pologne

Les autorités semblent décidées à porter un coup sévère à l'opposition

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Les diverses manifestations que les contestataires polonais comptaient organiser le lundi 17 décembre pour marquer le neuvième anniversaire des émeutes ouvrières de la côte baltique semblent avoir incité les autorités à porter un coup sévère à l'opposition. Quatorze au moins des quelque cent dix personnes préventivement interpellées dans différentes villes du pays depuis le 11 décembre auraient en effet été inculpées, indique-t-on à Varsovie, de participation à une association de malfaiteurs (article 276 du code pénal). Selon les paragraphes retenus, les peines encourues varient de six mois à cinq ans ou de deux à dix ans de détention.

Parmi les inculpés on relève notamment les noms de M. Litynski, responsable du bulletin ouvrier clandestin *Rabotnik*, Macierewicz, responsable de la revue théorique clandestine *Glos*, Chojecki, responsable de la maison d'édition clandestine Nowa. Blumstajn, responsable du bulletin d'information édité par l'opposition, Borusewicz, animateur du KOR à Gdansk, et Wojciechowski, du Mouvement pour les droits de l'homme et représentant d'Amnesty International. Une quarantaine d'autres personnes auraient été encore détenues lundi soir.

Si ces nouvelles étaient confirmées, la décision des autorités, qui ont toujours évité depuis 1976 de recourir à des mesures de répression trop marquées, pourrait s'expliquer par la volonté de rappeler à l'opposition que la souplesse a des limites et que la direction de M. Gierek, si pragmatique soit-elle, ne peut laisser organiser sans réagir manifestations sur manifestations. Il y a à peine plus d'un mois, le 11 novembre, à l'occasion du soixante et unième anniversaire de l'indépendance polonaise, des défilés avaient eu lieu dans les principales villes du pays, réunissant jusqu'à cinq mille personnes à Gdansk et à Varsovie. C'étaient les quatrièmes manifestations de ce genre en un an, ce qui est absolument sans précédent dans un pays socialiste. Quatre personnes arrêtées au moment de la dispersion avaient d'ailleurs été condamnées à de courtes peines de prison.

Pour le lundi 17 décembre, seuls des dépôts de gerbes aux *endroits où étaient tombés* les ouvriers en 1970 et des offices religieux — à l'église des Capucins de Varsovie et à la cathédrale de Wroclaw — étaient prévus. Malgré la présence autour de l'église des Capucins de nombreux activistes du parti, exceptionnellement mobilisés, l'office a pu avoir lieu et les fidèles ont scandé à la sortie, pendant quelques instants, des slogans contestataires. Au cours de la semaine dernière, de très nombreuses affiches portant l'inscription « *Nous n'oublions pas décembre* » avaient été collées dans les rues, notamment à Varsovie. Plus de dix mille tracts invitant à participer à la messe commémorative avaient été aussi distribués dans la capitale. — B. G.

UN APPEL A L'AIDE D'ADAM MICHNIK

L'historien Adam Michnik, l'un des principaux animateurs du KOR (comité d'auto-défense sociale), lance l'appel suivant :

« *En ce moment, beaucoup de mes amis se trouvent déjà en prison. Je les y rejoindrai peut-être. Je profite donc de cette occasion, la dernière pour longtemps peut-être, pour lancer un appel à l'aide à l'opinion publique occidentale en faveur des militants démocratiques polonais qui, en trois ans, ont réussi à créer des îlots de liberté sans précédent dans l'histoire des pays communistes. Je m'adresse tout particulièrement aux syndicats et aux partis et milieux de gauche, et leur demande d'élever leur voix contre la répression en Pologne. La présente vague d'arrestations a pour prétexte les manifestations commémoratives du massacre des ouvriers de la côte baltique en décembre 1970. Ce n'est pas un hasard si l'opposition rappelle le souvenir des ouvriers massacrés et ce n'est pas un hasard si cette commémoration agace tout particulièrement le pouvoir.* »

Portugal

APRÈS LES ÉLECTIONS LOCALES DU 16 DÉCEMBRE

Une bipolarisation à l'italienne ?

De notre correspondant

Lisbonne. — «*Début d'une bipolarisation à l'italienne* » : telle était la conclusion de la plupart des Portugais au lendemain des élections locales du 16 décembre qui ont confirmé les tendances déjà observées lors des législatives du 2 décembre.

Selon les derniers résultats du lundi 17 décembre, l'Alliance démocratique a obtenu 46,8 % des suffrages exprimés, le P.S. 27,2 %, et l'Alliance du peuple uni (APU), qui regroupe le P.C.P. et le mouvement démocratique portugais (M.D.P.), 20,9 %. Si l'on compare ce score avec celui des dernières élections locales de décembre 1976, les différences sont éloquentes. Les trois partis de l'alliance avaient obtenu 41 % des voix contre 33,2 % pour le P.S. et 17,7 % pour le front communiste.

L'évolution des rapports électoraux entre socialistes et communistes apparaît encore plus clairement si l'on se souvient des scores réalisés par ces deux partis au cours des premières élections libres après la « révolution des œillets ». Le 25 avril 1975, le P.S. avait obtenu 37,9 % des voix et le P.C.P. avec le M.D.P., 16,6 %.

Les pertes du parti socialiste

A la suite des élections de dimanche, le P.S. ne détient que trois des vingt capitales en province. Braga, Guardaet Santarem. Il offre à la droite Castelo, Braneo, Faro et Portalégée, ainsi que Lisbonne, Porto et Coimbra, les trois plus grandes villes du pays, le P.C. l'emporte à Setubal.

A Lisbonne, la débâcle des socialistes est totale : quarante-six des districts de Lisbonne appartiennent aujourd'hui à l'Alliance démocratique et cinq à L'APU. Dans la banlieue, la droite gagne trois agglomérations bourgeoises, Cintra, Cascais et Oeiras, dont les mairies étaient auparavant gérées par les socialistes. Ceux-ci perdent également, mais au profit des communistes, des villes relativement importante de la banlieue industrielle au sud du Tage, comme Montijo et Alcochete. Ils laissent enfin au P.C.P. l'importante municipalité de Loures, au nord-ouest de la capitale. Les communistes ont, d'autre part, remporté les élections à Amadora, les premières qui ont eu lieu dans cette ville, élevée très récemment à la catégorie de municipalité en raison de sa croissance exceptionnelle.

Les socialistes perdent cettte partie de l'électorat de droite qui, pour des raisons circonstantielles, l'avait appuyé. Ils perdent aussi des secteurs très importants de la petite bourgeoisie des villes, privés, à la suite de la politique d'austérité pratiquée par les deux gouvernements du P.S. de juillet 1976 à juillet 1978, d'une partie importante des bénéfices qu'ils avaient acquis avec la chute du gouvernement de M. Caetano. Enfin, un projet politique très équivoque, basé sur le principe de la conciliation entre des groupes économiques ayant souvent des intérêts antagonistes, a enlevé au P.S. une partie significative de sa base ouvrière. A la campagne, les conséquences de cette politique sont évidentes. Le P.S. n'apparaît plus, ni comme le défenseur des intérêts des petits propriétaires du Nord et du Centre du pays, *ni comme* le représentant des salariés agricoles du Sud, opposés au modèle collectiviste du P.C.

Le projet de M. Soares en faveur d'un grand parti comprenant des secteurs de droite et de gauche autour desquels es'articuleraient toutes les autres organisations politiques, paraît donc s'effriter. « *Je crois que le P.S. doit mieux définir son projet politique* » avouait, dimanche soir, un dirigeant socialiste, M. Sousa Gomes. Et l'ancien ministre du Plan poursuivait : « *Il s'agit d'un projet de gauche qui a perdu beaucoup de sa crédibilité en raison des concessions faites à la gauche et à la droite.* » M. Sousa Gomes a nénamoins reconnu que « *nos pertes les plus sensibles se produisent dans les couches ouvrières des milieux urbains et de la région de la réforme agraire, où le P.S. n'a pas réussi à répondre aux problèmes réels des populations. Il y a eu, certes, des motifs d'ordre national amenant le P.S. à essayer des mesures de conciliation*, a-t-il poursuivi, *mais ces motifs nationaux, comme la défense de la balance des paiements, n'ont pas été suffisamment bien expliqués, surtout à ceux qui ont le plus lourdement senti les effets de l'austérité* ».

JOSÉ REBELO.

Belgique

Ni les Flamands ni les francophones ne semblent vouloir assumer la responsabilité d'une crise

De notre correspondant

Bruxelles. — Veillée d'armes à Bruxelles, où la crise politique se précise au lendemain du congrès des sociaux-démocrates flamands. Les partis francophones de la majorité ont formellement rejeté le « diktat » du C.V.P. qui, dimanche 16 décembre, avait opposé son veto absolu à la régionalisation « à trois », formule faisant de la capitale une région à part entière au même titre que la Flandre et la Wallonie, avec une *autonomie totale* et dotée notamment d'un gouvernement. Les sociaux-chrétiens flamands, craignant que la *Flandre, tout en étant majoritaire* (six millions de Flamands sur dix millions de Belges), ne soit « minorisée » dans le nouvel Etat, exigent pour Bruxelles un statut particulier et une gestion paritaire.

Le lundi 17 décembre, les partenaires francophones du C.V.P. ont réagi avec indignation, accusant le parti flamand d'« *entraîner le pays vers une crise extrêmement grave* » et de renier sa parole « *une fois de plus* ». Le parti, à plusieurs reprises depuis 1970 (année où débuta la préparation de la réforme constitutionnelle) avait accepté le principe du partage de la Belgique en trois régions.

« *Bruxelles doit être une région à part entière* », a dit Mme Spaak, et la présidente du F.D.F. bruxellois estime même que les sociaux-chrétiens flamands doivent quitter le cabinet puisqu'ils ne sont plus d'accord avec la déclaration gouvernementale. M. Cools, président du parti socialiste, a déclaré, de son côté, que « *le sort de Bruxelles ne peut être fixé sans les Bruxellois* ». Il a ajouté : « *Nous n'accepterons jamais l'impérialisme d'un homme, d'un parti ou de la troisième région* ». L'homme, c'est M. Tindemans, président du C.V.P., et la troisième région, c'est la Flandre. M. Cools a terminé en disant : « *J'espère que les hommes vont redevenir responsables.* »

Quant au président du parti social-chrétien, M. Vanden Boeynants, catégorique, il a rejeté lui aussi devant les militants de son parti dans la capitale la prise de position du C.V.P.

Les présidents des trois partis francophones de la majorité (P.S., P.S.C. et F.D.F.) se sont concertés lundi après-midi et se sont rendus ensemble chez le premier ministre au début de la soirée. M. Martens lui-même, ancien président du C.V.P., a tenté de les apaiser en minimisant la portée du congrès de son parti, mais le climat est resté tendu à l'extrême. Un conseil des ministres exceptionnel a failli être convoqué le soir, mais on y a renoncé — peut-être pour éviter une confrontation trop précipitée entre ministres flamands et ministres francophones.

Il semble que tout nouveau compromis soit impossible, d'autant plus que, lundi, les socialistes flamands se sont déclarés solidaires du C.V.P. Personne cependant ne semble vouloir prononcer les paroles définitives et irréparables. Personne n'ose assumer à la légère la responsabilité d'une crise dans le contexte économique et social actuel. De toute évidence, chacun souhaite qu' « *un autre tire le premier* ».

PIERRE DE VOS.









AFRIQUE

LA POLITIQUE

LA COOPÉRATION EN QUESTION

II. — Une « chasse gardée » ?

par PATRICE CLAUDE

Dans un premier article (le Monde du 18 décembre), Patrice Claude a tenté de cerner les liens entre la coopération et le monde des affaires. Aujourd'hui, il décrit les méthodes de pénétration des pouvoirs africains par les « intérêts français ».

Environ 150 000 Français (dont 11 000 coopérants) régulièrement déclarés vivent et travaillent en Afrique noire francophone. Pour beaucoup d'Africains, et pour certains ambassadeurs « éclairés », cette population, plus nombreuse qu'au temps des colonies et qui détient l'essentiel du pouvoir économique, doit cesser de s'accroître, sous peine de cristalliser sur elle les réactions de rejet, parfois xénophobes et quelquefois justifiées, de certains milieux africains à l'égard du Blanc.

Cet avis, partagé par les intellectuels africains modérés que nous avons rencontrés, est loin de faire l'unanimité au sein de la communauté française. Tandis que, de Paris, des administrations en liaison avec les milieux d'affaires s'emploient à planifier et ordonner le renforcement de la présence économique nationale outre-mer, une logistique efficace est mise en place sur le terrain qui reste à conquérir.

Mais la France ne dispose pas d'un puissant réseau de multinationales comme les Etats-Unis. Ses grandes sociétés commerciales, comme la C.F.A.O., la S.C.O.A. ou la compagnie Optorg, n'ont pas l'efficacité et la notoriété de leurs consœurs allemandes. Elles ont, au surplus, leurs propres problèmes de reconversion et de diversification à régler, et ne voient pas toujours d'un très bon œil l'arrivée de nouveaux venus sur un terrain de chasse qui leur était quasi exclusivement réservé depuis quarante ans. La France n'a pas non plus ces superbes machines exportatrices que sont les trusts intégrés japonais. Son réseau bancaire et financier a fait d'énormes progrès au cours des dernières années, mais les Britanniques demeurent les « grands » de ce secteur. Pour conserver et accroître néanmoins leur part du « gâteau africain », les intérêts français n'avaient donc d'autres moyens que de s'appuyer sur les services commerciaux et culturels des ambassades et les missions de coopération technique (voire militaires pour les ventes d'armes).

L'aide de ces fonctionnaires est d'autant plus précieuse que leurs responsables sont très souvent issus de l'administration coloniale française. A ce titre, ils en connaissent parfaitement les possibilités, le fonctionnement et les dirigeants avec lesquels ils ont su créer — l'histoire aidant — des relations privilégiées. Lorsque le président du Gabon, M. Bongo, déclare solennellement à M. Delaunay, ambassadeur de France à Libreville pendant onze ans : *« Vous avez été plus pour nous l'ambassadeur du Gabon en France »*, ce n'est pas le fruit du hasard. M. Delauney, que des Africains appelaient le vice-roi du Gabon, est devenu depuis le président de la COMUF. A la tête de cette Compagnie des mines d'uranium de Franceville (1 100 tonnes d'uranium-métal, produites cette année), on ne sait trop s'il représente l'Etat gabonais (25 % du capital), la compagnie Mokta (28 %) ou le C.E.A. (19 %)... Il reste en tout cas un ami personnel du président Bongo. De même pour son tout récent successeur à l'ambassade de France M. Robert. (Lire page 13 l'article de J. Isnard.)

Pour faire avancer leurs projets, des grandes sociétés implantées depuis longtemps font appel à leurs propres relations. En échange de l'accueil amical au sein de l'entreprise d'un parent ou d'un ami, tel haut fonctionnaire africain saura en temps utile « renvoyer l'ascenseur ».

Autre exemple : un service de douanes inefficace peut permettre des entrées et des sorties discrètes de produits normalement soumis à taxation. Comme cet importateur qui faisait entrer du champagne Laurent Perier en déclarant l'eau gazeuse du même nom. L'argent, lui, n'a pas à emprunter de circuits parallèles pour se réfugier dans les coffres de la métropole. La zone franc à laquelle appartiennent onze pays africains (1) permet, en effet, le rapatriement légal de tous les profits vers la France.

Une hiérarchie parallèle

Pour se protéger contre les abus de toutes sortes, les Etats d'Afrique francophone ont entrepris une vaste réorganisation de leurs administrations. Mais l'insuffisance de techniciens nationaux les a conduits à faire appel à des conseillers français. Le ministère de la coopération a donc, sur demande, détaché des spécialistes de toute nature. Un ingénieur agronome pour le ministère de l'agriculture, deux ou trois financiers pour celui de l'économie, un directeur de la prévision pour le plan, deux ou trois conseillers personnels pour la présidence, etc. Une véritable hiérarchie parallèle a ainsi été mise en place dans les structures des pouvoirs africains. Son degré d'efficacité est bien entendu variable selon les pays. Au Gabon, où ils sont pourtant très nombreux, les conseillers n'ont pas pu empêcher la débauche d'investissements de 1977 et 1978, qui a conduit le pays au bord de la banqueroute. Heureusement, aujourd'hui la situation est presque redressée. Un inspecteur des finances français, appartenant à la Caisse centrale de coopération économique (C.C.C.E.), vient une fois par mois surveiller le bon déroulement du « plan de stabilisation » mis au point par d'autres experts français.

Mais comment en est-on arrivé là ? « *Le pétrole* (exploité à 70 % par Elf-Gabon, véritable Etat dans l'Etat, filiale du groupe français du même nom) *leur est monté à la tête* », explique un fonctionnaire d'ambassade. Les conseillers ne pouvaient-ils calmer tout cela, aider l'Etat à sélectionner ses investissements, le persuader qu'il ne fallait pas tout faire simultanément ? « *D'abord, ils ne sont pas toujours écoutés par des ministres qui ont parfois un intérêt personnel à ce que tel ou tel projet aboutisse. Ensuite, ils sont soumis en permanence à de telles pressions émanant à la fois de Paris, des ambassades et des firmes privées...* »

« *Pour les questions de compromission avec les intérêts privés, voyez plutôt du côté des conseillers, également privés* », répondra un « expert » détaché par le ministère de la coopération. Les « firmes de conseil » se sont, en effet, multipliées au cours des dix dernières années. Certaines sont éphémères et disparaissent, leur « coup » réalisé. D'autres, filiales de banque ou d'administration demeurent très actives. Que font-elles ? Des études, bien sûr, mais aussi de l'organisation, voire de la réorganisation. Un groupe privé comme la Cegos a, au cours des dernières années, participé à l'amélioration de la gestion financière publique et assisté le démarrage de la direction de l'économie au Gabon, mis en place un système de comptabilité pour le port de Douala, au Cameroun, et même soumis un projet (accepté) d'organisation du secrétariat général de la présidence de la République du même pays. Pourquoi les gouvernements africains ne s'adressent-ils pas aux conseillers coopérants pour ce type de mission ? « *Parce que nous ne sommes pas assez nombreux* », dit l'un d'eux. « *Parce que les gouvernements se méfient de vous* », rétorque un « privé ».

La concentration de conseillers publics et privés dans la majorité des administrations de l'Afrique francophone facilite aussi les contacts avec les entreprises françaises locales. Bien sûr, la déontologie du métier interdit aux conseillers de profiter de leur position pour favoriser tel ou tel projet. Les gouvernements qui les emploient les dissuadent même fermement d'établir toute relation avec les hommes d'affaires. Mais, parmi ces derniers, ceux qui se vantent d'avoir décroché un contrat, grâce à tel conseiller du Plan ou des travaux publics, ne sont pas rares. Ce sont, en général, des gens de « passage ». Les autres, ceux qui vivent sur place et tiennent à y rester, sont beaucoup plus circonspects à leur égard. Lorsqu'une équipe de conseillers se met en tête de réorganiser l'armement maritime de la Côte-d'Ivoire, par exemple, cela peut gêner considérablement telle compagnie française de navigation.

L'« africanisation » des cadres

Pour combattre l'action parfois « néfaste » de cette armée de conseillers, les industriels français vivant sur place ont entrepris de se regrouper et... d'embaucher leurs propres spécialistes. Qu'il s'agisse du GICAM au Cameroun (Groupement interprofessionnel du Cameroun) ou d'UNIGABON à Libreville, leur mode d'organisation est très proche de celle du C.N.P.F., avec lequel ils ont d'ailleurs quelques « liens d'amitié ». A l'exemple de leur modèle français, ces associations de patrons ont de fréquentes consultations avec les gouvernements.

De quoi parle-t-on dans les « comités interministériels élargis au secteur privé » ? Des rapports sectoriels de conjoncture très sérieux et très complets sont d'abord discutés et commentés. Puis vient le temps de régler les problèmes plus particuliers. Le spécialiste fiscal du syndicat patronal demandera, par exemple, que « *l'on réfléchisse sur l'intolérable situation* » réservée aux entreprises de travaux publics ou à la mécanique. Tel autre se plaindra de l'augmentation « *insupportable* » du prix de l'électricité nécessaire à son industrie, etc. Puis, si la question est à l'ordre du jour dans le pays en cause, on évoquera le délicat problème de l'« *africanisation* » des cadres dont on parle depuis vingt ans en Afrique. Les ministres se plaindront que l'évolution leur paraît trop lente. Les chefs d'entreprise répondront qu'ils font ce qu'ils peuvent. Et cela est souvent vrai... Mais personne au total ne semble très pressé à cet égard. Au Cameroun, par exemple, une « commission de « camerounisation des emplois » a été créée en 1975. Elle s'est réunie pour la première fois le 11 juillet dernier. Et c'est seulement dans un document daté du 5 septembre 1979 que le ministère de l'économie et du plan a fait connaître aux industriels son projet en la matière, un projet d'ailleurs mis au point par un expert français. Mais tel grand patron de Yaoundé pense qu'« *une bonne africanisation des cadres* », passe d'abord par un « *renforcement de la présence blanche* ». Ce n'est certainement pas l'avis des jeunes populations africaines qui piaffent à l'entrée des entreprises. D'ailleurs, pour être juste, il faut souligner que cette appréciation n'est pas partagée non plus par tous les chefs d'entreprise français de cette partie du monde ! Beaucoup, et non des moindres, ont sensiblement réduit leur encadrement européen au profit des jeunes Africains frais émoulus des universités françaises. Pour obéir aux consignes gouvernementales, bien sûr. Mais aussi « *quitte à perdre un peu en productivité* » pour s'assurer contre les éventuels soubresauts politiques. « *On ne sait jamais, mon « chef du personnel » peut un jour devenir un très haut fonctionnaire* », dira, ironique, le patron d'une fonderie. Ce sont parfois les sièges parisiens des grandes entreprises qui plaident eux-mêmes pour une accélération de la politique d'africanisation. « *Les cadres français expatriés coûtent très cher à la société* », dit-on chez Péchiney-Ugine-Kuhlmann.

Pour ce qui concerne l'autre grand cheval de bataille de certains gouvernements, l'« africanisation des capitaux », c'est une autre histoire. Plusieurs pays, comme le Gabon, le Cameroun ou la Côte-d'Ivoire, obligent carrément les sociétés nouvellement créées par des étrangers à leur céder 10, 20, voire 40 % du capital. « *C'est une erreur*, juge un expert financier international. *Les Africains ont mieux à faire de leur argent. Pour obtenir un siège d'observation dans les conseils d'entreprise et surveiller ce qui s'y passe, il leur suffirait de prendre 5 % des actions.* » Cet avis est généralement partagé par les entreprises concernées.

« *Le passage de la colonisation productive à la colonisation par le contrôle du développement répondait en partie à une pression des élites africaines* », écrit J.-F. Bayard dans un livre paru tout récemment (2). « *Dans un premier temps*, ajoute-t-il [ce passage] *était apparu comme une victoire sur le pouvoir colonial.* » Qu'en est-il aujourd'hui ?

(1) Outre la France, appartiennent à la zone franc : Cameroun, Côte-d'Ivore, Congo, Gabon, Haute-Volta, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo et Centrafrique.

(2) *L'Etat au Cameroun*. Presses de la Fondation nationale de sciences politique.

Prochain article :

LA « POLITIQUE DU JAGUAR »

Un sondage de « Jeune Afrique »

LES AFRICAINS JUGENT LA COOPÉRATION

L'hebdomadaire *Jeune Afrique* a publié, dans son numéro du 28 novembre, un sondage Louis Harris réalisé auprès d'un « échantillon représentatif » de huit cents Africains.

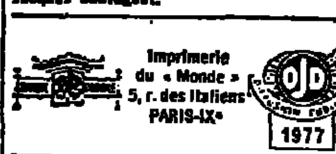
Trois questions (sur vingt-deux) concernaient plus précisément l'image de la coopération française :

« *Quelle opinion avez-vous des coopérants français en Afrique ?* » 53 % des « sondés » ont une « *assez mauvaise* » ou « *très mauvaise* » opinion (contre 46 % « *très bonne* » ou « *assez bonne* »).

« *La coopération française vous paraît-elle positive ou négative pour les pays aidés ?* » 42 % des personnes interrogées la jugent « *positive* » et 57 % « *négative* ».

Enfin, à la question : « *La coopération française en Afrique sert-elle d'abord les intérêts de l'Afrique, ou les intérêts de la France ?* » 90 % choisissent la seconde solution.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.

هكذا من الأصل

DE LA FRANCE

LA NOMINATION DU NOUVEL AMBASSADEUR AU GABON

« NOTRE AGENT A LIBREVILLE »

Contrairement à l'usage qui veut que tout nouvel ambassadeur sur le point de rejoindre son poste à l'étranger soit reçu par le directeur général du service de documentation extérieure et de contre-espionnage (S.D.E.C.E.), M. Maurice Robert, nommé au Gabon pour y représenter la France, n'a pas été invité par M. Alexandre de Marenches avant sa prise officielle de fonctions à Libreville, il y a quelques jours. Faut-il voir, dans ce *manquement* aux *traditions*, le fait que M. Robert ayant consacré vingt ans de sa vie aux services secrets français, n'avait plus besoin qu'on le sensibilise aux problèmes de sécurité ou bien le fait qu'entre le S.D.E.C.E. et son ancien agent les relations n'étaient plus des meilleures ?

Officier de carrière issu du rang, M. Robert a servi en Mauritanie (1941-1947), au Sénégal (1948-1950) et au Vietnam (1951-1953) dans le cadre spécial des troupes de marine, ces unités de « Marsouins » qui ont constitué et continuent de former le fer de lance des forces de présence et d'intervention outre-mer.

En 1954, le capitaine Robert est détaché auprès des services secrets français qui dépendent, alors, du premier ministre avant d'être placés sous l'autorité du *ministre de la défense* par *décision du général* de Gaulle, irrité par l'esprit d'indiscipline de certains agents impliqués dans la disparition de l'opposant marocain Mehdi Ben Barka. Pendant une vingtaine d'années, cet *officier* du S.D.E.C.E. est chargé de nombreuses missions *en Afrique noire sous le couvert* de l'assistance technique.

C'est en 1962, deux ans avant la *tentative* de coup d'Etat à Libreville contre le président Léon Mba, réprimée par les parachutistes français, qu'il fera la connaissance d'un très jeune *employé des postes gabonaises*, M. Bernard-Albert Bongo, promu fonctionnaire auprès du président Mba, dont il devient, très vite, l'héritier spirituel et qu'il remplace tout naturellement à la tête de l'Etat gabonais lorsque Léon Mba meurt en 1967, après avoir pris les mesures propres à assurer *sa succession*.

Une « province pétrolière »

M. Robert va multiplier les séjours à Libreville pour, notamment, conseiller le nouveau *président* en *matière* de sécurité. Jusqu'en 1973 où, durant l'été, il fait valoir, à l'âge de cinquante-quatre ans, ses droits à la retraite avec le grade de *colonel*, *et quitte* brutalement le poste d'adjoint au chef du service de la recherche — à la direction du renseignement du S.D.E.C.E. — en même temps que d'autres fonctionnaires écartés par le directeur général, M. Alexandre de Marenches, soucieux de « nettoyer le service » en se séparant d'agents trop complaisants envers le secrétaire général aux affaires africaines et malgaches, M. Jacques Foccart.

Depuis deux ans et demi environ, M. de Marenches remet de l'ordre dans sa maison, à la demande de Georges Pompidou, *et le directeur général passe pour* ne pas apprécier les francs-tireurs, surtout s'ils ne réussissent pas, ou les doubles appartenances.

Au début de 1974, M. Robert entre à la société Elf-Erap (devenue ensuite la Société nationale Elf-Aquitaine), où l'on utilise ses *compétences*. Il est, pour l'*Afrique* et l'Asie, chargé d'études centrales, c'est-à-dire, de façon plus prosaïque, chargé des implantations ou projets de la *société* pétrolière et de leur sécurité. Nouveaux voyages dans les pays africains et, notamment, à Libreville au *titre* de la direction d'Elf-Gabon.

Cette société, dans laquelle l'Etat gabonais n'a que 25 % des parts, contrairement aux recommandations de l'OPEP, aide à produire la grande majorité du pétrole gabonais, avec Elf-Aquitaine, pour laquelle le Gabon est, après Lacq, la seconde source de revenus. « *Le Gabon est incontestablement une province pétrolière* », dit-on à la direction générale d'Elf-Gabon, qui bénéficie d'une fiscalité locale favorable et de la possibilité d'y approvisionner jusqu'à 10 % de son chiffre d'affaires pour *des* investissements non pétroliers.

A la fin du premier semestre de 1979, M. Robert est choisi par son ami de dix-sept ans, le président Bongo, pour représenter la France à Libreville. Pour éviter qu'on *ne jase éventuellement sur* ce passage, *trop rapide* et trop voyant, des services secrets au milieu des affaires et à la diplomatie, le futur ambassadeur français au Gabon est mis, en juin dernier, à la disposition du ministère de la coopération comme chargé de mission, le *temps sans doute d'apprendre* son métier.

A tous ceux qui s'étonnent — y compris au Quai d'Orsay — du fait que le nouvel ambassadeur au Gabon n'appartient ni à la carrière diplomatique ni même à l'ancienne administration de la France d'outre-mer, le principal *intéressé* a l'*habitude* de répondre qu'il a été choisi en raison de son expérience de militaire en Afrique, de sa fréquentation des *milieux d'affaires et* de sa *petite* taille (1,58 m), voisine de celle du président Bongo...

Devant ses interlocuteurs, M. Robert convient d'un quatrième argument, probablement le plus déterminant : le chef de l'Etat gabonais, préoccupé de maintenir la stabilité de son régime, a besoin d'être « sécurisé ». Le pays, endetté malgré les revenus du pétrole qui lui fournit plus de la moitié de ses recettes *publiques*, a dû renoncer à de nombreux investissements, *dits* de diversification et souvent de prestige, que des sociétés françaises le pressaient de réaliser, et il n'est pas à l'abri d'« un coup de tabac » pour reprendre l'expression d'un diplomate français.

Pour la protection de ses dirigeants, le Gabon a monté, avec l'aide de conseillers français détachés ou recrutés et l'appui de « mercenaires » marocains qui constituent l'essentiel de la garde présidentielle rapprochée, des services de sécurité qui s'apparentent, *à la fois, à une police* locale et à l'équivalent gabonais du SDECE français. De tels services existent, bien sûr, en Afrique, ailleurs qu'au Gabon, comme ils ont existé, par exemple, au Tchad du temps du président François Tombalbaye.

Disparitions tragiques

Mais au Gabon, depuis, on a pu recenser, dans le même temps, un certain nombre de disparitions tragiques ou d'opérations extérieures qui n'ont jamais été *clairement expliquées*.

C'est, en septembre 1971, l'enlèvement et l'assassinat, de nuit, sous les yeux de sa femme et de sa fillette, à Libreville, de Germain Mba, ancien chef de l'opposition en 1967, rallié ultérieurement au régime de M. Bongo *et nommé ambassadeur en République fédérale d'Allemagne*, puis au Japon. Son corps n'a jamais été retrouvé. C'est encore, en janvier 1977, le débarquement à Cotonou, au Bénin (ex-Dahomey), d'un commando de mercenaires qui doit repartir précipitamment après l'échec de son coup de main, et *qui laisse derrière lui* de curieux documents — présentés par le gouvernement béninois à l'ONU et à l'OUA — dont les pièces d'identité d'un conseiller technique, d'origine française, auprès de la garde présidentielle du Gabon.

Plus récemment, c'est, en *août* 1978, sur l'autoroute A 6, la mort mystérieuse d'un autre diplomate gabonais, M. Fanguinodeni. C'est aussi, le 21 juin 1979, la disparition de M. et de Mme Robert Bossard dans l'explosion de leur voiture piégée sur la route de l'aéroport de Libreville : ce *président de l'Association des Français* au Gabon et son épouse — dont les noms figuraient dans les télégrammes de M. Maurice Delauney, ambassadeur de France au Gabon, comme porteurs *de demandes d'inscription* et de procurations en blanc lors du vote des Français à l'étranger pour les élections législatives de mars 1978 — regagnaient Paris pour y renouveler les contacts après vingt-sept années de vie à Libreville.

C'est, enfin, le meurtre, en octobre dernier, à Villeneuve-sur-Lot, de retour d'un court séjour à Paris, d'un métis guyanais du Gabon, Robert Luong Truat, connu pour être un proche de dirigeants de Libreville, soupçonné d'un trafic local de drogue et rapatrié d'urgence, du Gabon, par avion militaire français.

S'agit-il d'une exécution par des « professionnels », comme dans les affaires précédentes ? En *tout cas, elle* n'a jamais été élucidée, pas plus que les autres disparitions. La seule mise au point officielle a porté sur la tentative — artisanale — d'invasion du Bénin, dans laquelle le Gabon a nié toute participation, même si l'avion qui a servi aux « mercenaires » est parti de Franceville, *au Gabon, pour y retourner* après l'échec, selon les autorités de Cotonou.

En cas de nouvelles difficultés *qui mettraient gravement en* cause les rapports franco-gabonais, la nomination à Libreville d'un spécialiste des problèmes de sécurité habilité au secret, *M. Robert*, peut *devenir* la meilleure des assurances pour les deux gouvernements. M. Giscard d'Estaing n'a, du reste, pas *osé* retarder — malgré les remous provoqués en France par l'« affaire » des diamants de Bangui — la nomination d'un ambassadeur que le chef de l'Etat gabonais tenait *tant à avoir auprès de lui, et qui* lui était promis depuis plusieurs mois. M. Bongo, au demeurant, est un expert de ces désignations, et le président français, avec lequel il a de fréquents contacts téléphoniques, qui ne se limitent pas aux seuls aspects de la politique africaine, peut difficilement rejeter une requête gabonaise.

M. Bongo a, un jour, prétendu — apparemment sans humour — que c'est *sur* son instigation que M. Giscard d'Estaing avait nommé, en août 1976, ministre de la coopération M. Robert Galley qui, lors d'un passage précédent à Libreville *comme ministre de* l'équipement pour y étudier un projet de collaboration avec la France, avait su attirer l'attention et la sympathie du président gabonais.

Premiers ministres blancs

Aujourd'hui, M. Maurice Delauney, ambassadeur de France à Libreville depuis 1975, après l'avoir été une première *fois* de 1965 à 1972, laisse son poste à M. Robert. A l'âge de *soixante* ans, le même âge que celui de son successeur, M. Delauney quitte, du même coup, par anticipation, la carrière diplomatique pour présider la Compagnie des mines d'uranium de Franceville (Comuf), un consortium qui réunit des sociétés *françaises et dans* lequel *l'Etat* gabonais dispose d'une participation de 25 %. A son départ, M. Bongo l'a salué en ces termes : *« Vous avez été beaucoup plus l'ambassadeur du Gabon que celui de la France. »*

M. Robert, de son côté, ne dit rien qui soit *fondamentalement* différent lorsqu'il explique sa mission : *« Je suis là pour essayer de modérer les démonstrations affectives du président Bongo pour la France. »* En réalité, si l'on en croit un conseiller des affaires étrangères à Paris, le chef de l'Etat gabonais s'est réservé l'avantage d'avoir en permanence à ses côtés, avec MM. Delauney et Robert, à Libreville, deux conseillers très spéciaux, voire *deux* « premiers ministres blancs », sur lesquels le Quai d'Orsay a bien peu de prises pour l'instant.

JACQUES ISNARD.

LA SAISON DES TORNADES

(Suite de la première page.)

Il est douteux que ces références idéologiques suffisent à éclaircir le débat. Après la seconde guerre mondiale, quand un mouvement profond, unanime, portait irrésistiblement l'Afrique vers l'indépendance, une politique africaine, quel qu'en fût le responsable, ne pouvait être jugée qu'en la situant par rapport à ce courant.

Aujourd'hui, des conflits s'allument ici et là, sans lien apparent, comme des feux de brousse à la saison sèche.

La guerre du Polisario au Sahara occidental qui tourne à l'affrontement entre l'Algérie et le Maroc est la conséquence d'une décolonisation manquée *par l'Espagne et dont la France* s'est d'abord maladroitement mêlée.

La guérilla érythréenne, pour faire accepter une autonomie ou une indépendance obstinément refusées par le pouvoir éthiopien, quel qu'il soit, s'est appuyée successivement sur les régimes révolutionnaires puis sur les plus conservateurs.

L'anarchie tchadienne exprime le refus de vivre ensemble de populations *différentes* par la race, la *religion*, les *coutumes*. La présence prolongée et l'action militaire de la France n'y changeront rien.

On pourrait multiplier les exemples.

Ranger ces crises dans la catégorie des maladies de jeunesse de l'indépendance est une constatation plus qu'une explication.

C'est pourquoi il est plus simple *et plus juste de juger* la politique française en Afrique sur les résultats.

La balance est plutôt favorable

Certain sont bons. Des Etats francophones — Cameroun, Côte-d'Ivoire, Sénégal *sont* souvent cités en exemple — connaissent depuis vingt ans la paix, la stabilité et une croissance notable grâce à la qualité des hommes d'Etat qui les gouvernent et à l'activité des populations. La coopération de la France y a aidé.

L'intervention militaire au Zaïre a été, tous comptes faits, positive : sauvetage de nos ressortissants à Kolwezi et redressement d'une situation intérieure compromise.

D'autres résultats sont mauvais : nos efforts financiers, militaires, *diplomatiques n'empêchent* pas le Tchad de s'enfoncer dans le désordre et la misère. D'autres, enfin, sont douteux : l'avenir de la Mauritanie est incertain malgré son retrait du conflit saharien et l'appui des avions de notre armée de l'air ; au Centrafrique, le nouveau régime ne semble pas encore assez solide pour se passer des parachutistes français.

En arrêtant le bilan aujourd'hui, la balance est plutôt favorable. Notre politique africaine conforte nos amis, décourage les aventures, aide au progrès économique et *social*.

Mais pour l'avenir elle court un grave danger. Les interventions militaires directes ou indirectes blessent *les Africains* dans leur dignité et soulèvent des critiques de plus en plus vives. Ces critiques ne sont pas dirigées seulement contre nous : elles visent les interventions extérieures d'où qu'elles viennent.

Un jour, une *intervention* de plus, même justifiée, déchaînera la fureur générale.

Si nous en étions l'objet, c'est toute la politique française en Afrique qui serait, comme une tornade, balayée.

PIERRE MESSMER.

AFRIQUE

LE RÈGLEMENT DU PROBLÈME RHODÉSIEN

Les élections sont prévues à la fin de février

(Suite de la première page.)

On ne peut, toutefois, oublier que toutes les tentatives d'unifications, politique ou militaire, amorcées par les deux organisations nationalistes au cours des dernières années ont fait naufrage.

La libération des prisonniers politiques

Le deuxième gros dossier en souffrance sur le bureau de lord Soames concerne la libération des prisonniers politiques, dont il existe deux catégories dans les geôles rhodésiennes. Depuis 1959, une procédure administrative d'urgence permettait aux autorités d'arrêter des opposants pour des motifs politiques. Ces détenus jouissaient de quelques garanties. Leur cas pouvait être soumis à révision tous les six mois et ils recevaient deux fois par an la visite des responsables du Comité international de la Croix-Rouge. Plus d'un millier d'entre eux ont été élargis fin novembre par l'évêque Muzorewa. Parmi eux figuraient dix-huit responsables du Front patriotique, dont le Révérend Canaan Banana, ancien partisan de l'évêque ayant rejoint la ZANU. Ils ont pu regagner leur domicile à condition de ne pas s'en éloigner de plus de 20 kilomètres.

Beaucoup plus grave est la situation des opposants détenus dans le cadre de la loi martiale. Celle-ci, promulguée initialement en septembre 1978, a subi sept extensions successives en un an et s'applique aujourd'hui sur plus de 90 % du territoire rhodésien (seules les deux principales villes du pays, Salisbury et Bulawayo, et les parcs naturels échappent à son empire). Elle a doné à l'armée des pouvoirs discrétionnaires illimités. Celle-ci a pu arrêter et détenir à loisir les opposants soupçonnés de complicité avec les « *terroristes* ». Faute d'informations officielles, les organisations humanitaires évaluent leur nombre à plus de quinze mille. Il s'est considérablement accru au cours des derniers mois. Les prisonniers sont incarcérés dans des camps de l'armée et de la police ainsi que dans des prisons ordinaires. Celles-ci sont d'ailleurs soumises depuis septembre à la loi martiale. On s'attend que lord Soames annonce très rapidement la libération progressive de ces prisonniers. Il doit également réviser le cas des condamnés à mort — plus d'une dizaine — qui attendaient d'être pendus. Selon des informations concordantes, les exécutions se sont poursuivies ces derniers mois. Il y eut jusqu'à vingt et une pendaisons en une seule fois.

Reprise des livraisons de maïs à la Zambie

Le gouverneur britannique n'a pas attendu l'accord de Londres sur le cessez-le-feu pour prendre une autre mesure, prévue elle aussi. Il a autorisé, lundi 17 décembre, la reprise du transit en territoire rhodésien des convois ferroviaires acheminant vers la Zambie les cargaisons de maïs en provenance des ports sud-africains; 200 000 tonnes de cette céréale, nourriture de base de la population zambienne, étaient bloquées en Afrique du Sud depuis le 5 novembre, date à laquelle l'évêque Muzorewa avait décidé d'exercer des représailles contre le gouvernement de Lusaka qu'il accusait de favoriser les infiltrations des maquisards de la ZAPU en Rhodésie. Plusieurs wagons de maïs se trouveraient déjà à Bulawayo. Un porte-parole du gouverneur a présenté cette initiative comme « *un premier pas vers la normalisation des liens entre la Rhodésie et ses voisins* ». Le rétablissement du trafic ferroviaire destiné à la Zambie contribuera sans doute également à réchauffer, entre Londres et Lusaka, des relations qui s'étaient sérieusement détériorées depuis un mois.

Outre les modalités techniques de mise en œuvre et de maintien du cessez-le-feu, dont les grandes lignes ont été définies à Londres, lord Soames devra régler, à court terme, deux autres problèmes importants : le sort des troupes sud-africaines stationnées en Rhodésie et l'avenir des réfugiés.

Depuis de longs mois, la présence des soldats de Pretoria dans le sud-est du pays était un secret de polichinelle. Elle fut officiellement confirmée le 1er décembre par le premier ministre africain, M. Pieter Botha, qui s'empressa d'ajouter que cette présence avait un but « *strictement défensif* » et visait à « *protéger les voies de communication vitales* » pour son pays. Depuis lors, le général Acland, conseiller militaire de lord Soames, a précisé qu'il y avait « *moins de mille soldats* » de Pretoria dans la région de Breitbridge. Il s'est toutefois refusé à en dire plus, laissant entendre que leur sort relevait d'une décision politique de la compétence du gouverneur.

La masse des réfugiés pose un problème d'une autre ampleur et intimement lié à la campagne électorale. Elle est estimée à environ deux cent quarante mille personnes dont cent trente mille au Mozambique, soixante mille en Zambie et vingt-deux mille au Botswana. Une bonne partie de ces réfugiés, en âge de voter, représentent une masse de manœuvre électorale qui peut influer de manière décisive sur les résultats du scrutin. Nul doute que le Front patriotique fera pression pour hâter le retour d'une population où il compte nombre de partisans. Une chose est sûre en tout cas : le rapatriement des réfugiés, s'il n'est pas suffisamment progressif, soulèvera d'énormes difficultés d'ordre logistique (transport, établissement des camps de transit, assistance médicale) et social (gonflement des villes et chômage).

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

L'accord a été obtenu à la suite d'une concession britannique

De notre correspondant

Londres. — L'accord de Lancaster House a été obtenu à la suite d'une concession des Britanniques acceptant la création d'un seizième point de rassemblement au centre même du pays, comme le souhaitait le Front patriotique. En outre, il est acquis que, le cas échéant, le gouverneur britannique sera autorisé à créer de nouveaux centres de rassemblement pour accueillir les guérilleros. Le Front patriotique estime en effet que le nombre de ces derniers est en fait plus du double du chiffre de quinze mille avancé par les Britanniques.

Il appartiendra à la commission du cessez-le-feu, présidée par le général britannique Ackland, et où les deux camps seront représentés par leurs chefs militaires, de régler les difficiles problèmes d'application. En effet, la méfiance reste grande entre les deux forces africaines. Du côté des partisans de l'évêque Muzorewa, on craint qu'un très grand nombre de guérilleros ne déposent pas leurs armes et les cachent en vue d'une reprise éventuelle de la lutte.

Le Front patriotique estime de son côté que les forces régulières rhodésiennes représentent une menace militaire et politique sérieuse pendant la période intérimaire allant jusqu'aux élections. Enfin, on s'attend que les attentats et assassinats se poursuivent en Rhodésie pendant un certain temps, et de nombreux observateurs pensent que le contingent du Commonwealth, bien qu'ayant été sensiblement augmenté, ne sera pas en mesure d'assurer sa mission de surveillance.

Néanmoins, Sir Ian Gilmour, lord du sceau privé, représentant lord Carrington, a assuré que l'accord de Lancaster House « *signifie la fin de la guerre* ». De son côté M. Mugabé a noté que le Front, pour arriver à un accord, avait accepté des « *dispositions inadmissibles, comme une représentation parlementaire fondée sur la discrimination raciale et la double nationalité. Mais,* a-t-il ajouté, *ce sont là des choses qu'en temps utile nous pensons pouvoir modifier dans l'intérêt de tous* ». De son côté M. Nkomo estime que malgré les « *insuffisances* » de l'accord, il offre une « *base solide sur laquelle on peut construire une société démocratique au Zimbabwe* ». — H. P.

Quatorze années de rébellion contre la Couronne

1965

11 NOVEMBRE. — Proclamation unilatérale d'indépendance de la Rhodésie par M. Ian Smith. Suspension par la Grande-Bretagne de la Constitution de la colonie.

12 NOVEMBRE. — Le gouvernement britannique décide d'appliquer des sanctions économiques, administratives, politiques, mais non militaires.

1966

27 AVRIL. — Ouverture de négociations officieuses entre les gouvernements de Londres et de Salisbury. Les négociations officielles commencent le 9 mai à Londres et sont rompues le 25 août.

1er ET 3 DECEMBRE. — Le premier ministre britannique, M. Wilson, rencontre M. Ian Smith à bord du croiseur britannique « Tiger », au large de Gibraltar.

17 DECEMBRE. — Le Conseil de sécurité adopte une résolution sur des sanctions économiques obligatoires contre la Rhodésie.

1967

20 JUILLET. — M. Wilson rejette un projet de Constitution élaboré par les Rhodésiens.

9-12 OCTOBRE. — MM. Wilson et Smith se rencontrent à nouveau, à bord du croiseur « Fearles », à Gibraltar.

1968

20 JUIN. — Un référendum est organisé en Rhodésie sur la transformation du pays en République et l'adoption de la nouvelle Constitution. Une majorité d'électeurs blancs, seuls admis à voter, répondent aux deux questions de façon positive. Les derniers liens sont rompus avec Londres.

1971

24 NOVEMBRE. — Accord de principe anglo-rhodésien mettant fin au conflit constitutionnel sous réserve de l'acceptation par la majorité noire.

1972

11 JANVIER. — Arrivée de lord Pearce à Salisbury. Il doit effectuer une mission sur l'application de l'accord.

23 MAI. — La commission Pearce estime que la population noire rejette l'accord. Le gouvernement de Londres maintient les sanctions contre la Rhodésie.

1974

4 DECEMBRE. — Les dirigeants nationalistes sont libérés pour participer à une conférence qui réunit, à Lusaka, les présidents Kaunda (Zambie), Nyerere (Tanzanie) et Khama (Botswana).

7 DECEMBRE. — Le gouvernement rhodésien rejette les conditions des nationalistes pour un règlement du conflit constitutionnel. La négociation est dans l'impasse.

8 DECEMBRE. — Les nationalistes rhodésiens font leur unité à Lusaka sous la bannière de l'African National Council (A. N. C.), présidé par l'évêque Muzorewa.

11 DECEMBRE. — M. Smith annonce qu'un accord a été conclu avec les mouvements de libération.

1975

25 AOUT. — Echec à Victoria-Falls d'une tentative de médiation, organisée par MM. Vorster et Kaunda, entre M. Smith et les dirigeants de l'A. N. C.

3 SEPTEMBRE. — Rupture entre l'évêque Muzorewa et les dirigeants des mouvements de libération, MM. Mugabe et Nkomo.

15 DECEMBRE. — Ouverture à Salisbury de pourparlers constitutionnels entre MM. Smith et Nkomo.

1976

3 MARS. — Le président mozambicain, M. Samora Machel, ferme la frontière entre son pays et la Rhodésie.

5 MARS. — Rupture des négociations Smith-Nkomo.

22 MARS. — M. Callaghan définit les conditions d'un accord anglo-rhodésien, qu'il subordonne à l'accession au pouvoir de la majorité noire dans un délai de deux ans.

27 AVRIL. — M. Kissinger annonce à Lusaka de « sévères mesures » contre la Rhodésie au cas où ses dirigeants s'obstineraient à repousser le plan britannique.

9 AOUT. — L'armée rhodésienne lance un raid — qui fait plus de trois cents morts — contre un camp de réfugiés, en territoire mozambicain.

4-6 SEPTEMBRE. — Rencontre Kissinger-Vorster à Zurich.

14-23 SEPTEMBRE. — Nouvelle tournée africaine de M. Kissinger (Tanzanie, Zambie, République Sud-Africaine, où il s'entretient, le 14 septembre, avec M. Smith, Kenya et Zaïre).

24 SEPTEMBRE. — M. Smith accepte le plan Kissinger de règlement et la règle de la majorité.

26 SEPTEMBRE. — Les nationalistes et les Etats africains de la « ligne de front » rejettent le « plan Kissinger ».

3 OCTOBRE. — Au retour d'un exil volontaire de dix-huit mois, l'évêque Muzorewa est accueilli triomphalement par la population noire de Salisbury.

23 OCTOBRE. — MM. NKomo et Mugabe annoncent la formation du Front patriotique, dont ils sont coprésidents.

28 OCTOBRE. — Ouverture de la conférence de Genève qui s'ajournera le 14 décembre.

1977

9 JANVIER. — Les Etats de la « Ligne de front » offrent leur « appui exclusif » au Front patriotique, position qui sera entérinée par l'O.U.A.

24 JANVIER. — M. Smith rejette un nouveau plan de règlement britannique.

16 AVRIL. — M. David Owen, secrétaire au Foreign Office, rencontre M. Smith à Salisbury.

16 MAI. — Ouverture, à Maputo, sous l'égide des Nations unies, d'une conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de Namibie, à laquelle participe M. Andrew Young, ambassadeur américain à l'ONU.

19-20 MAI. — Rencontre houleuse à Vienne entre M. Mondale, vice-président des Etats-Unis, et M. Vorster.

18 JUILLET. — M. Smith rejette un nouveau plan, anglo-américain, de règlement et dissout le Parlement de Salisbury.

31 AOUT. — Le Front rhodésien de M. Smith emporte les cinquante sièges (sur soixante-cinq) réservés aux Blancs du Parlement de Salisbury.

25 SEPTEMBRE. — M. Smith rencontre M. Kaunda à Lusaka.

28 NOVEMBRE. — Salisbury annonce qu'un raid militaire en territoire mozambicain, dans le secteur de Chimolo, aurait fait mille deux cents morts parmi les partisans de M. Mugabe.

1978

3 MARS. — « Règlement interne » entre M. Smith, l'évêque Muzorewa, le pasteur Sithole et le chef Chirau.

17 AVRIL. — La visite à Salisbury de MM. Vance et Owen se traduit par l'échec final des projets de paix anglo-américains.

18 AOUT. — M. Smith rencontre secrètement M. Nkomo à Lusaka.

1979

31 JANVIER. — 84,4 % de l'électorat européen de Rhodésie approuvent le projet de Constitution biraciale.

13 AVRIL. — Raid rhodésien contre le Q.G. de la ZAPU à Lusaka.

22 AVRIL. — L'évêque Muzorewa et son parti, l'UANC, remportent la majorité des sièges aux élections législatives.

1er JUIN. — L'évêque Muzorewa prend ses fonctions de premier ministre.

7 JUIN. — Le président Carter annonce le maintien des sanctions économiques contre Salisbury.

5 JUILLET. — Salisbury reconduit l'état d'urgence décrété en 1965.

5 AOUT. — Accords de Lusaka (conférence du Commonwealth).

10 SEPTEMBRE. — Ouverture de la conférence de Londres.

19 OCTOBRE. — Accord sur le projet de Constitution qui préserve certains droits pour les Blancs mais leur retire leur droit de veto au Parlement.

15 NOVEMBRE. — Accord sur les modalités pour la période transitoire devant conduire à de nouvelles élections et à l'indépendance légale.

5 DECEMBRE. — Le Front patriotique accepte le principe d'un cessez-le-feu.

11 DECEMBRE. — Dissolution du Parlement de Salisbury.

12 DECEMBRE. — Arrivée au Zimbabwe-Rhodésie d'un gouverneur britannique, lord Soames, chargé de préparer les élections. L'Union Jack est DRO FF MM P M F marquer la fin de la rébellion contre la Couronne.

17 DECEMBRE. — Le Front patriotique accepte officiellement un cessez-le-feu qui doit prendre effet le 2 janvier.

Seychelles

● *Le gouvernement français* a décidé de rapatrier six coopérants détachés auprès de l'administration des Seychelles, apprend-on de source officieuse lundi 17 décembre à Paris. Cette mesure fait suite à la détention de M. Chevalereau, conseiller de la police français, à la suite d'une tentative présumée de coup d'Etat. Le président René avait affirmé que M. Chevalereau était le cerveau d'un complot visant à renverser son gouvernement avec l'aide de mercenaires sud-africains. Selon la thèse officielle seychelloise, cette tentative avait échoué en raison de l'arrestation de M. Chevalereau et de plus de quatre-vingts Seychellois en novembre (*le Monde* du 21 novembre).

A TRAVERS

Cambodge

● UNE CINQUIEME EQUIPE MEDICALE DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE (17, rue Quentin-Bauchart, 75384 Paris cedex 08) devait quitter Paris ce mardi 18 décembre pour se rendre dans les camps de réfugiés cambodgiens, portant à cinquante-deux le nombre de personnes envoyées par cette organisation secourir les Khmers qui ont fui leur pays. Six autres équipes s'apprêtent à partir dans les prochains jours.

El Salvador

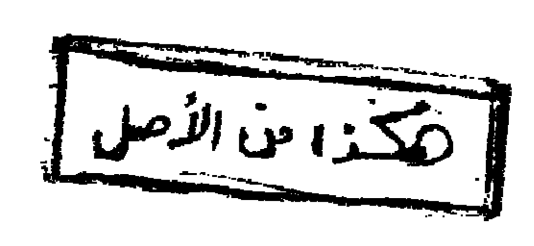
● LE GOUVERNEMENT A MENACE de décréter l'état de siège si les actions violentes menées par les organisations clandestines ne cessaient pas. Le colonel Aldolfo Majano, membre de la junte de gouvernement, a dénoncé le lundi 17 décembre la récente exécution par les Forces populaires de libération (F.P.L., extrême gauche) de plusieurs paysans à San-Pedro, à Purulupan et à Majapa. Il a déclaré que les occupations d'usines, de propriétés agricoles et d'établissements publics entreprises depuis le 11 décembre dernier par l'opposition de gauche constituaient une « *menace contre la stabilité de l'Etat* » et seraient « *traitées comme telles* ». — *(A.F.P.)*

Espagne

● DE NOUVEAUX AFFRONTEMENTS ont eu lieu lundi 17 décembre dans plusieurs villes du Nord entre les forces de l'ordre et des étudiants. Les chocs les plus violents se sont produits à Bilbao et à la Corogne (Galice), où quatre mille personnes ont défilé. A Bilbao, des manifestants ont dressé des barricades. A la Corogne, neuf personnes ont été arrêtées. A Saint-Jacques-de-Compostelle, plus de cinq mille étudiants ont manifesté. A Vitoria et à Pampelune, les forces de police ont dispersé plusieurs centaines d'étudiants qui défilaient. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

● M. HEATH A CRITIQUE, lundi 17 décembre, l'attitude du gouvernement britannique au récent sommet de Dublin. Sortant de sa réserve, l'ancien premier ministre, qui négocia l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, a déclaré que « *les Britanniques auraient été plus crédibles s'ils avaient formulé des propositions spécifiques pour augmenter les dépenses de la Communauté en Grande-Bretagne, et, de préférence, d'une manière qui aurait pu bénéficier à l'ensemble de la Communauté européenne* ». Tout en approuvant totalement la demande d'une réduction de la contribution britannique au budget communautaire, M. Heath pense que l'affaire aurait pu être traitée de manière « *moins acrimonieuse* ». En critiquant, sans la nommer, Mme Margaret Thatcher, à qui il reproche encore de ne pas avoir appuyé l'Assemblée européenne dans son opposition au conseil des ministres des Neuf sur la réduction des dépenses agricoles, M. Heath s'est prononcé pour « *une vigoureuse initiative britannique en vue de créer une politique communautaire de l'énergie* ». — *(Corresp.)*



LE PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE AUX ÉTATS-UNIS

La visite de Mme Thatcher illustre l'ambiguïté des relations entre Londres et Washington

De notre correspondant

Washington. — « *Si le président des Etats-Unis souhaite demander au Conseil de sécurité de nouveaux pouvoirs dans le cadre du chapitre VII de la charte de l'ONU relatif à l'application des sanctions contre l'Iran, la Grande-Bretagne sera la première à le soutenir dans ses efforts. Vous ne pouviez attendre rien de moins et vous n'aurez rien de moins que notre entier soutien.* » Malgré ces bonnes paroles de Mme Thatcher, et les remerciements chaleureux de M. Carter, le sommet anglo-américain organisé lundi 17 décembre à la Maison Blanche a confirmé l'ambiguïté des relations entre les Etats-*Unis et leurs alliés dans la crise* iranienne.

D'un côté, M. Carter souhaite donner *un « nouveau tour de vis »* contre l'Iran. Dans la mesure même où il écarte toute mesure de force. Il lui faut se tourner vers d'autres pays pour que les sanctions économiques envisagées aient quelque efficacité. Les Soviétiques ayant menacé d'opposer leur veto à toute sanction proposée dans le cadre du Conseil de sécurité, Washington doit se réserver la possibilité de recourir à des me*sures décidées unilatéralement, soit* par l'Amérique seule, soit par une coalition des principaux pays occidentaux. M. Powell, porte-parole de la Maison Blanche, a précisé, lundi, qu'un nouveau recours à l'ONU n'avait pas encore été décidé, mais que, de toute façon, un « *prix croissant* » serait demandé à l'Iran si la détention des otages se poursuivait.

Un geste de M. Carter

De son côté, Mme Thatcher ne cache pas que les sanctions auxquelles la Grande-Bretagne est susceptible de se joindre sont, de préférence sinon exclusivement, celles qui seraient décidées par l'ONU. A son avis, c'est ce côté universel qui fera « *toute la différence* » et *rendra ces sanctions plus efficaces.*

Mme Thatcher a encore précisé, au cours d'une conférence de presse, que les lois britanniques interdisent de « geler » les avoirs déposés dans les banques du pays, sauf pour des raisons économiques et bancaires. Il faudrait donc changer ces lois si l'on voulait bloquer les avoirs iraniens à Londres dans les mêmes conditions qu'aux Etats-Unis. Or la mise en route d'un tel processus législatif aurait pour effet probable un retrait immédiat desdits capitaux... *Là encore, donc, le statu quo* apparaît comme la solution la plus sage.

Le problème du Zimbabwe-Rhodésie a occupé moins de temps, semble-t-il, dans les entretiens, puisque les dernières quarante-huit heures avaient vu se produire les deux principaux événements attendus depuis des mois : la conclusion de l'accord avec le Front patriotique — M. Carter a salué cette « *magnifique réalisation* » de la diplomatie britannique — *et la levée par les Etats-Unis des* sanctions imposées à la Rhodésie. Ce dernier geste, annoncé dès samedi, avant toute décision de l'ONU, et même avant la conclusion formelle des pourparlers de Londres, a choqué ici plusieurs diplomates. Pour M. McHenry, ambassadeur américain à l'ONU, notamment, le Conseil de sécurité, qui avait imposé les sanctions en 1967, était le seul à pouvoir les révoquer.

M. Carter a choisi de passer outre à cette objection, d'abord pour faire un geste à l'adresse de Mme Thatcher avant son arrivée à Washington. Le premier ministre britannique, qui demande un vote du Conseil de sécurité pour appliquer des *sanctions* contre l'Iran, mais estime cette formalité superflue lorsqu'il s'agit de lever les sanctions imposées par le même organisme à la Rhodésie, a donc obtenu satisfaction sur toute la ligne.

L'attitude du Congrès

Une autre importante raison est l'attitude du Congrès, qui, sous l'influence des milieux conservateurs, faisait pression depuis des mois contre le maintien des sanctions, et fixait des délais de plus en plus impératifs à cette fin. Au moment où la Maison Blanche a plus que jamais besoin du vote des sénateurs pour le *traité SALT et ses divers projets* énergétiques, M. Carter a préféré éviter un nouvel affrontement.

Mme Thatcher a assuré n'avoir encore rien demandé au Américains en ce qui concerne la modernisation de son arsenal stratégique. Elle n'a pu obtenir, en revanche, ni des congressistes auxquels elle a rendu visite lundi, ni de la Maison Blanche, la promesse que les livraisons d'armes américaines à la police de l'Ulster seraient reprises. L'envoi de trois mille pistolets avait été bloqué *sur une intervention du législatif et* de son « lobby irlandais », l'été dernier, et il n'est guère possible de revenir là-dessus en pleine période électorale.

MICHEL TATU.

● *M. Lionel Jospin*, secrétaire national du P.S., chargé des relations internationales, a précisé lundi 17 décembre : « *Didier Motchane ayant déclaré, à la suite du vote intervenu contre le budget à l'Assemblée européenne, qu'il se demandait si la présence des représentants du parti socialiste français au sein du groupe socialiste européen ne comporterait pas plus d'inconvénients que d'avantages, j'indique que cette déclaration n'exprime pas la position du parti socialiste.* »

APRÈS LES DÉCISIONS DU CONSEIL ATLANTIQUE

Les P.C. européens recherchent le soutien des socialistes

(Suite de la première page.)

L'agence M.T.I. a publié des extraits du discours d'ouverture de M. Andras Gyenes, secrétaire du comité central hongrois chargé des relations internationales.

Après avoir souligné les dangers que « *l'agressivité de l'impérialisme* » faisait courir à la détente et à la paix, c'est à un véritable plaidoyer en faveur d'un « *développement des rapports (...) entre les deux tendances du mouvement ouvrier* » que s'est livré M. Gyenes. Empêcher, sous prétexte de « *l'opposition idéologique irréductible* » qui les sépare, le développement de la collaboration entre communistes et socialistes, « *ne servirait que la bourgeoisie* », a-t-il notamment déclaré, en soulignant l'importance du rôle de la politique menée par la social-démocratie ouest-européenne dans la consolidation de la sécurité européenne, la normalisation des rapports Est-Ouest et le développement d'une « *fructueuse coopération entre Etats capitalistes et socialistes* ».

« *L'apport constructif de ces partis*, a-t-il poursuivi, *est indispensable aujourd'hui aussi pour prévenir une nouvelle et dangereuse étape de la course aux armements et préserver la détente* ». Cette collaboration « *pour le bien de l'humanité entière* » peut s'affirmer à l'avenir, a estimé M. Gyenes, sur deux bases : l'hostilité « *de principe* » de la social-démocratie au fascisme et au militarisme, et le document final adopté en 1976 à Berlin par la conférence des P.C. européens — texte dans lequel il était rendu hommage aux « *progrès réalisés* » dans le rapprochement entre communistes et socialistes.

L'intérêt de l'U.R.S.S. et de ses alliés pour ce que l'hebdomadaire soviétique *Temps nouveaux* appelait il y a un an et demi : « *les possibilités réelles qu'ont les sociaux-démocrates de contribuer à régler le problème du désarmement* », s'est déjà manifesté à plusieurs reprises ces deux dernières années. Lors de la conférence *sur le désarmement* organisée en avril 1978, à Helsinki, par M. Willy Brandt, président de l'Internationale socialiste, et à laquelle M. Ponomarev, *membre* suppléant du bureau politique soviétique, avait été convié, la presse de Moscou avait adopté un ton relativement ouvert pour rendre compte de l'événement. A Budapest, dans le même temps, l'organe du parti avait publié un article du chef de la section internationale du comité central hongrois, M. Janos Berecz, prônant déjà un rapprochement avec les partis socialistes. Au mois de novembre de la même année, le quatorzième congrès de l'Internationale socialiste avait bénéficié lui aussi de commentaires favorables.

Plus récemment enfin, le 1er octobre dernier, M. Brejnev avait reçu à *Moscou* les membres du groupe de travail de l'Internationale *socialiste* sur le désarmement, et leur avait déclaré que la social-démocratie « *pouvait beaucoup pour mettre un terme à la course aux armements* » et que son parti se prononçait pour des « *contacts sérieux* » avec les socialistes. *Ce groupe de travail*, auquel M. Gyenes a rendu dans son discours de Tihany un hommage particulier, doit se réunir à Vienne en *février* 1980.

BERNARD GUETTA.

[Bernard Guetta vient de s'installer à Vienne, d'où il suivra l'actualité dans les pays socialistes d'Europe centrale et orientale. Manuel Lucbert, qui exerçait ces fonctions depuis cinq ans, revient à la rédaction du « Monde » à Paris.]

M. GISCARD D'ESTAING A RÉPONDU LE 7 DÉCEMBRE AUX PROPOSITIONS DE DÉSARMEMENT DE M. BREJNEV

M. Giscard d'Estaing a répondu le 7 décembre à la lettre que M. Brejnev lui a adressée le 11 octobre, et qui concernait les propositions soviétiques de retrait des forces de R.D.A., a indiqué, lundi 17 décembre, M. P. Hunt, porte-parole de l'Elysée.

Dans sa lettre, le dirigeant soviétique reprenait et commentait les propositions qu'il avait formulées le 6 octobre à Berlin en vue d'un retrait de mille blindés et de vingt mille hommes du territoire est-allemand. M. Hunt n'a pas précisé la teneur de la réponse du président français, mais on rappelle à cette occasion, de source autorisée, la double position de la France : 1) N'appartenant pas aux commandements intégrés de l'OTAN, elle ne participe pas aux négociations sur les armes dites « de théâtre » ; 2) elle ne se désintéresse pas pour autant de la sécurité européenne comme en témoignent son jugement positif sur SALT 2 et sa proposition de conférence sur le désarmement en Europe.

Le P.C.F. appelle à manifester le 20 décembre à Paris

La deuxième réunion organisée par le parti communiste, lundi 17 décembre, afin d'envisager les actions à mener contre l'installation de nouveaux missiles nucléaires en Europe occidentale, a regroupé une dizaine d'organisations proches du P.C.F., qui ont *décidé d'appeler à une manifestation* à Paris, le 20 décembre, à 18 heures, de la place de la Nation à la place de la Bastille, et de se rencontrer de nouveau, ce mardi 18 décembre, au siège du Mouvement de la paix. Deux organisations gaullistes d'opposition, la Fédération des gaullistes de progrès et l'Union démocratique du travail, ont annoncé qu'elles se joindront à la manifestation de jeudi.

M. Gaston Defferre, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, s'étant prononcé, lundi, pour que le P.S. accepte la rencontre proposée par le P.C.F. et interroge celui-ci sur son « *alignement* » sur les positions soviétiques (nos dernières éditions du 18 décembre), M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du comité central du parti communiste, a déclaré que son parti « *a l'habitude d'entendre ce genre d'accusations éculées, proférées par la droite la plus réactionnaire* ». M. Fiterman a exprimé une fois encore son « *étonnement* » du délai souhaité par le P.S. pour répondre à l'invitation du P.C.F.

M. FILLIOUD (P.S.) : le P.C.F. obéit à une discipline internationale

M. Pierre Bérégovoy, membre du secrétariat national du parti socialiste, a adressé à M. Fiterman une lettre dans laquelle, après avoir rappelé que le bureau exécutif du P.S. arrêtera sa position mercredi, il écrit : « *Nous entendons examiner votre proposition en tenant compte de l'état actuel de nos relations et traiter le problème de l'installation de fusées Pershing-II et de missiles Cruise en le situant dans le contexte général du désarmement en Europe.* »

M. Bérégovoy ajoute que la démarche du P.C.F., « *qui tend à placer devant le fait accompli ceux-là mêmes auxquels elle s'adresse, ne semble pas témoigner d'une volonté d'obtenir sur cette affaire l'accord le plus large et le plus unitaire* ».

M. Georges Fillioud, directeur de *Riposte*, quotidien « de poche » du P.S., remarque que le parti communiste, dans le numéro de mardi de ce bulletin, dénonce « *à juste titre* » les fusées Pershing américaines mais lui reproche de faire « *comme si leurs équivalentes soviétiques, les SS-20, étaient inoffensives* ». M. Fillioud estime que cette question doit faire l'objet d'une discussion entre le P.S. et le P.C.F., préalable à toute manifestation commune. Il poursuit : « *La manifestation des dirigeants communistes français dans cette grave affaire donne à penser qu'ils obéissent plutôt à une discipline internationale les poussant à s'aligner sur les exigences de la diplomatie et de la stratégique soviétiques. A moins qu'ils n'aient saisi ici encore l'occasion de réaliser une opération de politique intérieure.* »

M. Pierre Juquin, membre du bureau politique du P.C.F., a déclaré, mardi matin, à France-Inter, que les missiles soviétiques SS-20 sont en place depuis plusieurs années et qu'ils ne sont pas installés dans les pays du pacte de Varsovie, tandis que l'OTAN a décidé d'installer de nouveaux missiles en Europe même et fait ainsi peser une « *menace de guerre* », face à laquelle un « *vaste rassemblement* » est nécessaire.

Enfin, l'Elysée a indiqué lundi que le président de la République répondra, après la fin de la session parlementaire, à la lettre dans laquelle M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., lui avait demandé d'ouvrir des négociations avec l'Union soviétique en vue de conclure avec elle un « *traité de sécurité mutuelle* » (*le Monde* du 12 décembre).

● *L'Union démocratique du travail* (gaullistes d'opposition que préside M. Debu-Bridel) et l'association des élus gaullistes de progrès « *dénoncent les périls que font courir à l'indépendance nationale et à la paix mondiale, l'installation des fusées Pershing dans les pays de l'OTAN* ».

Elle s'étonnent « du silence du gouvernement et des formations qui se réclament du gaullisme, alors qu'une condamnation vigoureuse de la politique aventuriste des Etats-Unis, s'imposerait. »

Avant la visite de M. Werner à Paris

Levée de boucliers au Luxembourg contre la centrale nucléaire de Cattenom

De notre correspondante

Luxembourg. — C'est un dossier difficile que le premier ministre luxembourgeois, M. Werner, va plaider, mercredi 19 décembre, à l'Elysée : il sera question surtout de la centrale nucléaire de Cattenom que les Luxembourgeois considèrent comme une atteinte à leur souveraineté. Dès que le projet a été connu, ils s'y sont opposés sans succès, mais l'intention du gouvernement français de doubler sa capacité a déclenché une tempête.

Certes, au conseil européen de Dublin, M. Werner a obtenu la promesse que ses partenaires respecteront les normes de sécurité et prêteront plus ample attention aux revendications des populations frontalières. Mais ces promesses vagues, n'ont guère rassuré les Luxembourgeois. D'où l'initiative du plus grand syndicat du pays, l'O.G.D.L., d'organiser un « *front national* » contre Cattenom, mis sur pied le 10 décembre. Ce mouvement regroupe tous les partis, les syndicats, les communes, les associations écologiques. C'est la première fois que les partis, malgré quelques réticences, ont pu se mettre d'accord. Le président de la Chambre assure la présidence du mouvement.

Les arguments du « *front national* » expriment bien la hantise des Luxembourgeois. En cas d'accident, les deux tiers de la population seraient évacués. Pour le Grand-Duché, dont la superficie se limite à 2 586 kilomètres carrés, cela signifie que quelque deux cent mille personnes se retrouveraient d'une heure à l'autre à la frontière belge. En outre, un tel accident paralyserait les quatre cinquièmes de l'industrie sidérurgique, principale ressource du pays.

Dans l'immédiat, une campagne de presse, suivie d'interventions sur le plan diplomatique, est prévue par les dirigeants du mouvement, qui semblent prêts à saisir l'ONU si besoin était. La lutte ne fait donc que commencer. Il n'empêche que la mission de M. Werner auprès de M. Giscard d'Estaing ne sera pas aisée, les hausses de prix du pétrole ne créant évidemment pas les meilleures conditions pour persuader les Français de réduire leur programme électro-nucléaire. M. Werner tentera de convaincre le président de s'en tenir à la première partie du projet, dont les travaux sont quasiment arrivés au point de non retour.

DANIÈLE FONCK.

LE MONDE

● M. WINSTON CHURCHILL, petit-fils de l'ancien premier ministre, qui a reconnu avoir eu une liaison avec l'ex-épouse du milliardaire saoudien Adna Kashoggi (*le Monde* du 18 décembre), ne fera pas l'objet d'une enquête des services de sécurité. Mme Thatcher, premier ministre, l'a annoncé lundi aux Communes, en précisant qu'il n'y avait pas eu atteinte à la *sécurité* de l'Etat. — *(A.F.P.)*

Irlande du Nord

● UN SONDAGE réalisé en Ulster pour la B.B.C. indique que 70 % des habitants de cette province souhaitent que celle-ci reste intégrée au Royaume-Uni. Seulement 20 % d'entre eux veulent le rattachement à la république d'Irlande. Sur les huit cent neuf personnes interrogées, dont près de deux cent soixante-dix catholiques, 9 % réclament l'indépendance totale de l'Ulster. — *(A.F.P.)*

Jamaïque

● TOUS LES MINISTRES ONT DEMISSIONNE le lundi 17 décembre. Le chef du gouvernement, M. Michael Manley, entend remanier son équipe en vue de faire face aux difficultés économiques du pays. — *(Reuter.)*

Nicaragua

● *LES PROCES INTENTES A D'ANCIENS GARDES NATIONAUX SOMOZISTES* ont débuté le lundi 17 décembre à Managua. *Les inculpés* n'assisteront pas aux procès, qui s'étaleront sur environ deux mois. Ils seront représentés par des avocats. Neuf tribunaux sont chargés d'instruire ces procès. Ils se composent de trois citoyens choisis par le parquet et sont présidés par un avocat. *Ils se déplaceront* dans tout le pays. Trois tribunaux d'appel ont été installés à Managua.

La majorité des sept mille cinq cents inculpés seront vraisemblablement libérés, faute de preuves. Mais certains pourraient être condamnés à des peines de prison allant jusqu'à trente ans s'ils sont reconnus coupables de crimes de guerre. Parmi les inculpés figure le chef des services de sécurité de l'ancien régime, le colonel Isaias Cuadra. — *(A.F.P.)*

R.D.A.

● DEUX MEMBRES DE L'UNE DES FAMILLES QUI *AVAIENT FUI LA R.D.A. EN* MONTGOLFIERE en septembre dernier (*le Monde* du 18 septembre), et qui, eux, étaient restés en Allemagne de l'Est, y seraient actuellement emprisonnés, selon le témoignage de l'une des neuf personnes ayant réussi ce passage spectaculaire à l'Ouest. — *(A.F.P.)*

R. F. A.

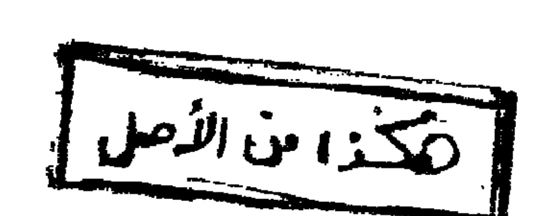
● LE CHANCELIER SCHMIDT vient d'annoncer sa démission... pour *1984. Dans une* interview à l'organe populaire *Bild Zeitung*, il explique que, soixante-cinq ans étant l'âge normal de la retraite, il n'a pas l'intention de dépasser sensiblement cet âge à la chancellerie (M. Schmidt est né le 23 décembre 1918). Il songe plutôt écrire un ou deux ouvrages politico-philosophiques, tout en occupant son siège au Bundestag, à condition, bien entendu, que les citoyens de Hambourg, dont il est l'élu, le reconduisent dans son mandat. — *(Corresp.)*

● LA PREMIERE GREVE NATIONALE DES RADIOS ET TELEVISIONS OUEST-ALLEMANDES, prévue pour le mercredi 19 décembre, a été autorisée par le conseil des prud'hommes, lundi, à Munich. Cette grève, qui pourrait empêcher la diffusion des programmes de toutes les radios et télévisions de R.F.A. en *soirée*, a été lancée par l'Union syndicale de la branche R.F.F.U., affiliée à la puissante confédération du D.G.B. Les syndicalistes entendent protester ainsi contre le démantèlement du N.D.R., la radio de l'Allemagne du Nord, prévu pour le 1er janvier 1981. — *(A.F.P.)*

[Le N.D.R. (Norddeutscher Rundfunk) dessert trois Länder : la Basse-Saxe, le Schleswig-Holstein et Hambourg, *dont les ministres-présidents* respectifs sont en désaccord (les deux premiers appartiennent à la C.D.U. et le troisième au S.P.D.) *sur la politique suivie par la station.*]

Union soviétique

● M. KENJI MIYAMOTO, président du P.C. japonais, a été reçu lundi 17 décembre par M. Brejnev, apprend-on de bonne source. L'entretien aurait porté, entre autres sujets, sur le problème délicat de l'occupation par l'U.R.S.S., depuis la guerre, de plusieurs îles de l'archipel d'Hokkaido. — *(U.P.I.)*


هكذا من الأصل

Le Monde

politique

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

APRÈS LE REJET DES MOTIONS DE CENSURE

Le budget pour 1980 est considéré comme étant adopté

« Les yeux fixés sur mes pensées, sans rien voir au dehors, sans entendre aucun bruit, seul, inconnu, le dos courbé, les mains croisées... » : M. Barre faisait penser, dans sa solitude, à ces quelques mots de Victor Hugo dans les « Contemplations »...

Seul, en effet, au banc du gouvernement, le premier ministre échangeait un dialogue muet avec M. Fabius (P.S.), unique député présent dans l'hémicycle durant les dix premières minutes précédant la séance consacrée, lundi matin 17 décembre, au débat de censure sur le projet de budget pour 1980. Les deux hommes, que tout oppose, semblaient méditer l'un et l'autre sur la « solitude du pouvoir ». Le premier, venu soutenir l'existence de son gouvernement, donnait l'impression de ne plus jouir d'aucun soutien, puisque la majorité était absente. Le second, porte-parole des socialistes, ne se priva pas de le lui faire remarquer : « Votre politique est minoritaire ! »

Aussi est-ce avec un véritable soulagement que le premier ministre accueillit Mme Pelletier. On crut entendre alors les mots qu'il prononça pour saluer l'arrivée du ministre de la condition féminine : « Merci d'être venue... »

Le « débat » s'engagea ensuite. M. Pons (R.P.R.), par courtoisie, était venu ; M. Hamel (U.D.F.), comme tous les jours, était là... M. Barre, non sans ironie, rendit hommage à ceux qui, « par délégation, représentent la majorité ».

Hormis le cas de deux francs-tireurs du R.P.R. (MM. Lancien et Le Tac), qui votèrent la motion de censure du groupe socialiste, le premier ministre, qui avait annoncé qu'il n'y a pas dans la majorité de « volonté de le censurer », ne fut pas démenti par les votes : les motions de censure des groupes socialiste et communiste ne recueillirent, respectivement, que 197 et 196 voix. Le projet de loi de finances pour 1980 était, dès lors, considéré comme adopté. Provisoirement en tout cas, car le groupe socialiste envisage de déposer un recours devant le Conseil constitutionnel, lorsque le budget aura été voté définitivement par le Sénat, dans la nuit du mercredi 19 au jeudi 20 décembre.

LAURENT ZECCHINI.

M. FABIUS (P.S., Seine-Maritime), s'adressant au premier ministre, déclare : « *Vous risquez de discréditer le Parlement tout entier et de provoquer la tentation que le débat se déplace ailleurs et sous d'autres formes.* »

Il dénonce le « *byzantisme giscardien* » et ajoute : « *Votre politique est minoritaire et pourtant vous voulez la poursuivre. Etrange conception de la démocratie ! Si on faisait les choses démocratiquement (qui vote pour, qui vote contre, qui s'abstient), le sursis vous aurait sans doute déjà été refusé. Mais vous puisez dans l'arsenal des procédures pour rechercher votre salut. L'article 49 de la Constitution vous permet de transformer les abstentions en approbations. Il devait être d'utilisation exceptionnelle, vous en faites votre pain quotidien. Gouverner ne saurait consister durablement à additionner les détournements de procédure, le suivisme d'un groupe minoritaire et les contradictions d'un groupe velléitaire.* »

M. Fabius souligne que la seule façon pour les parlementaires de marquer leur desapprobation est de déposer une motion de censure.

M. Fabius affirme enfin : « *Sans doute, par le jeu des abstentions, votre budget sera-t-il tout à l'heure adopté sans vote, ce qui est grave. Vous aurez pour vous l'arithmétique et l'addition des silences, mais vous n'aurez pas, vous le savez fort bien, la confiance. Aujourd'hui vous n'avez plus ni la confiance de la majorité du Parlement ni... la confiance de la France.* »

M. ODRU (P.C. Seine-Saint-Denis) s'élève contre « *la recherche du consensus parlementaire par le silence des élus de la nation* », dénonce « *un budget anti-social et anti-national* » et « *le recours commun à des pratiques manœuvrières* » qui traduit selon lui « *la volonté des princes en place de porter des coups à l'institution parlementaire* ». Il regrette « *la banalisation des procédures d'exception* » et ajoute : « *Nous refuson à nouveau le temps du mépris, cet attentat aux prérogatives parlementaires.* »

Le premier ministre répond qu'il s'est déjà expliqué sur le recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. Il ajoute : « *J'aurais pu m'abstenir de prendre la parole, je ne le fais pas par égard et par courtoisie vis-à-vis du Parlement et des députés de l'opposition qui se sont exprimés.* » Il explique ensuite que si le gouvernement a utilisé l'article 49-3, c'est « *pour faire voter le budget de la France* », et assure : « *La Constitution est d'interprétation stricte. La Constitution n'apporte aucune restriction à l'utilisation du 49-3. Il a été fait pour répondre aux types de situations auxquels nous sommes confrontés.* » Il affirme d'autre part : « *La preuve de l'existence de l'opposition, c'est qu'elle dépose des motions de censure ; la preuve de l'existence de la majorité, c'est qu'elle ne vote pas la censure.* »

M. FABIUS interrompt le chef du gouvernement et lance, à propos de l'absence des députés de la majorité dans l'hémicycle : « *Leur absence, c'est l'absence de la confiance !* » M. BARRE répond : « *Je rends hommage à ceux qui, ici, par délégation, représentent la majorité.* »

Le premier ministre ajoute : « *Attendons de voir quand le gouvernement n'aura pas de majorité... Je n'ai pas eu l'occasion de le constater. Il n'y a pas, dans la majorité, la volonté de censurer le gouvernement, et j'en prends acte. L'essentiel est que les institutions remplissent leurs fonctions.* »

Dans les explications de vote, M. TASSY (P.C., Bouches-du-Rhône), dénonce un budget qui « *ponctionne les revenus les plus modestes* », et affirme que « *la comédie R.P.R. - U.D.F. n'a qu'un seul objectif : faire passer plus d'austérité sur le dos des travailleurs et de leurs familles* ».

La séance est levée. — L. Z.

L'analyse du scrutin

L'Assemblée nationale n'a adopté, lundi 17 décembre, aucune des deux motions de censure déposées par l'opposition à la suite de l'engagement de responsabilité du gouvernement sur le projet de loi de finances pour 1980. En conséquence, l'ensemble du projet, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire, est considéré comme adopté.

Pour une majorité requise de 246 voix, la motion de censure du groupe socialiste a recueilli 197 voix. Ont voté pour : 110 députés socialistes sur 114, 85 députés communistes sur 86, 2 députés R.P.R. sur 154 (MM. Lancien et Le Tac). N'ont pas participé au scrutin, MM. Beix, Bonnet, Forgues, Pierret (P.S.) et M. Gauthier (P.C.).

Pour une majorité requise de 246 voix, la motion de censure du groupe communiste a recueilli 196 voix. Ont voté pour : 110 députés socialistes sur 114, et les 86 députés communistes. N'ont pas participé au scrutin MM. Beix, Bonnet, Césaire, Pierret (P.S.).

***

Justifiant son vote pour la motion de censure déposée par le groupe socialiste, M. Lancien (R.P.R., Paris) a indiqué : « *Le gouvernement s'enferme de plus en plus dans une attitude excluant concertation et dialogue, avec sa majorité, avec le Parlement, avec les citoyens. Il n'est pire illustration de ce comportement que le refus obstiné, en dépit des victimes chaque jour plus nombreuses, d'abolir la réglementation aberrante qui fait désormais obligation aux automobilistes de circuler codes allumés en agglomération. C'est pour protester contre une mesure technocratique, entre toutes, prise sans aucune concertation préalable et maintenue au mépris du sentiment général, comme pour réaffirmer la nécessité de promouvoir une société de responsabilité.* »

***

M. Robert Fabre (non-inscrit, Aveyron), qui avait voté à deux reprises au cours de la session les motions de censure déposées par le groupe socialiste, a expliqué son refus de voter celle déposée par le P.S. lundi 17 décembre. Il a indiqué à ce sujet : « *La procédure des questions de confiance à répétition dont use le gouvernement contribue à la déconsidération du Parlement. La responsabilité en incombe essentiellement au groupe R.P.R. qui critique le gouvernement sans le sanctionner. La gauche n'a pas à endosser, en déposant des motions de censure, des responsabilités qui sont le fait de la majorité divisée. Je me refuse à participer à un scrutin vide de sens ; je donne à mon abstention le sens d'une protestation contre des manœuvres procédurières préjudiciables à l'instruction parlementaire. Je souhaite que les partis de gauche cessent de participer à ce jeu dégradant et n'utilisent l'arme de la censure que pour des choix décisifs.* »

Fiscalité locale : le vote direct des taux des quatre taxes interviendra dès 1981

Lundi 17 décembre, l'Assemblée nationale examine, en deuxième lecture, le projet de loi portant aménagement de la fiscalité directe locale (*le Monde* des 11 et 12 octobre).

M. VOISIN (R.P.R.), rapporteur de la commission spéciale, indique que, à la suite de l'adoption de ce texte par le Sénat, trois problèmes majeurs restent en discussion entre les deux Assemblées. Tout d'abord, en ce qui concerne l'assiette de la taxe professionnelle : le Sénat a, en effet, prévu d'abaisser le plafond des cotisations de 8 % à 6 % de la valeur ajoutée. La deuxième divergence concerne le système de fixation des taux des quatre impôts directs locaux : il s'agit, notamment, du dispositif transitoire applicable à l'année 1980 et de l'étendue exacte des pouvoirs conférés aux organismes délibérants. Enfin, la troisième source de difficultés a trait au système de péréquation de la taxe professionnelle, les sénateurs ayant voulu revenir à une péréquation nationale jouant entre communes riches et pauvres en matière imposable.

M. AURILLAC (R.P.R.), président de la commission spéciale, souhaite que les simulations soient effectuées avec le souci d'apprécier équitablement la situation des entreprises de main-d'œuvre.

Dans la discussion générale, M. CHAUVET (R.P.R., Cantal) doute que certains contribuables, comme les médecins, puissent bénéficier d'une réduction de 8 à 6 % du taux de plafonnement fondé sur la valeur ajoutée. Il craint que les dégrèvements ne soient accordés de facon arbitraire et demande que les majorations soient étalées dans le temps en réservant cet étalement aux seuls contribuables dont les impositions de 1979 au titre de la taxe professionnelle sont supérieures de plus de 50 % à celles de 1978.

M. FRELAUT (P.C., Hauts-de-Seine) souhaite que la commune puisse percevoir directement environ la moitié des impôts fixés par elle-même, l'autre moitié donnant lieu à une péréquation, c'est-à-dire, indique-t-il, « *une redistribution en fonction des besoins sociaux de la population* ». Ceux-ci, ajoute-t-il, peuvent être appréhendés « *en déterminant un taux de redistribution qui serait d'autant plus élevé que l'importance de la perception de l'impôt sur le revenu dans la localité considérée serait faible* ».

M. DUBEDOUT (P.S., Isère) note que depuis la discussion du texte en première lecture, des transferts se sont poursuivis du monde du commerce et de l'artisanat vers celui de la production. Il cite, d'autre part, le cas de la commune de Saint-Martin-d'Hyères en indiquant que celle-ci « *est arrivée au plafond tant pour la taxe d'habitation que pour la taxe professionnelle. Elle n'a eu que le tort*, explique-t-il, *d'accepter sur son territoire des logements sociaux, tandis que son tissu industriel vieilli périclitait* ».

M. PAPON, ministre du budget, rappelle que le gouvernement a proposé des simulations pour la taxe professionnelle et précise que lorsque l'on modifie des mécanismes il faut faire preuve « *de pragmatisme* ». Il déclare que l'introduction dans les rôles de taxe professionnelle de l'actualisation des valeurs locatives foncières sera différée. En ce qui concerne le plafond des cotisations à 6 % de la valeur ajoutée, il précise que le gouvernement y est favorable dès 1979 et qu'il supportera intégralement la charge supplémentaire en résultant. Enfin, M. Papon assure que les entreprises dont la cotisation aurait fortement augmenté alors que leur activité s'est réduite en 1979 bénéficieront de dégrèvements.

● RÉPARTITION DU PRODUIT DES IMPOTS LOCAUX

En séance de nuit, l'Assemblée commence la discussion des articles. Par 280 voix contre 201, elle adopte un amendement de la commission stipulant que le vote direct des taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle interviendra dès 1981 sans attendre la réforme de l'assiette, l'élément de répartition n'étant maintenu que pour 1980. D'autre part, en ce qui concerne le calcul de cet élément de répartition, seules seront prises en compte les variations de matières imposables liées au nombre de contribuables.

Par 280 voix contre 198, l'Assemblée repousse un amendement du groupe communiste visant à tenir compte des bases d'imposition du nouvel établissement, non seulement l'année de sa création mais aussi les années ultérieures.

● MÉCANISME DU VOTE DES TAUX

Par 277 voix contre 201, l'Assemblée adopte, par un vote bloqué demandé par le gouvernement, les dispositions votées en première lecture en ce qui concerne le mécanisme du vote des taux des quatre taxes, mais celui-ci est rendu applicable dès 1981. D'autre part, elle décide que l'année où la valeur ajoutée devient la base de la taxe professionnelle, le taux de cette taxe est établi à partir d'un taux de référence. Celui-ci, pour chaque département, chaque commune ou chaque groupement doté d'une fiscalité propre, est égal au taux de l'année précédente divisé par le rapport existant entre le total des bases nouvelles et le total des bases de l'année précédente mises à jour.

● PLAFONNEMENT DES TAUX

Par 281 voix contre 201, l'Assemblée repousse deux amendements des groupes communiste et socialiste tendant à supprimer l'article 3 du projet, qui concerne les dispositions relatives au plafonnement des taux des impôts directs locaux.

Elle adopte ensuite un amendement de la commission fixant la date d'application du plafonnement des taux à 1981, étendant le système aux départements et prévoyant que le prélèvement destiné à financer cette compensation — dont le taux serait d'environ 0,5 % du produit de la fiscalité directe locale en 1981, puis serait appelé à décroître les années ultérieures, le prélèvement disparaissant en 1990, — serait fixé annuellement par la loi de finances.

L'Assemblée adopte un amendement de M. DUBEDOUT, puis un amendement de M. FRELAUT, qui apportent les précisions suivantes : les taux respectifs des quatre taxes ne peuvent excéder deux fois et demie le taux moyen constaté l'année précédente pour la même taxe dans l'ensemble des communes du département, ou du taux moyen constaté au niveau national s'il est plus élevé. Il est précisé par un amendement du gouvernement que le plafonnement des taux sera financé, non par un prélèvement diminuant le produit des impôts locaux perçus par les communes et leurs groupements, mais par une cotisation additionnelle à ce produit.

Un amendement de M. Dubedout prévoyant que, en cas d'excédent du prélèvement supplémentaire par rapport aux charges assumées par l'Etat, cet excédent est affecté à la dotation globale de fonctionnement, est enfin adopté.

La suite du débat est renvoyée au mardi 18 décembre.

L. Z.

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Fin de session, début de campagne

Penchés sur l'échiquier politique, les commentateurs de la presse hebdomadaire observent la mise en place des pièces. Ils discernent dans cette phase préparatoire, des tactiques qui s'ébauchent. Celle suivie actuellement par le R.P.R. incite certains à envisager que la fin de la partie d'échecs ainsi engagée pourrait intervenir plus tôt que prévu... c'est-à-dire avant 1981.

Dans *LUTTE OUVRIERE* (trotskiste), A. V. ironise : « *La drôle de guerre chiraco-giscardienne continue son petit bonhomme de chemin à travers les aléas de la vie politique (...) La mécanique est bien réglée. Comme la répétition de la farce est un peu lassante, le ton monte un peu (...). On en est là. On s'interroge : les duettistes tiendront-ils jusqu'aux présidentielles ? Ou bien parviendront-ils à se renouveler un peu ?* »

Aux yeux de Jean-Marie Daillet, dans *DEMOCRATIE MODERNE*, organe du C.D.S., « *l'allergie à Valéry Giscard d'Estaing, voire une haine viscérale, tient désormais lieu de pensée politique* » à certains R.P.R. Il ajoute : « *Ce qui inquiète le plus, c'est que ce délire qui épuise le R.P.R. ne promet à ses auteurs d'autre issue — suicidaire — qu'un extrémisme de desperados (...). C'est cette inquiétude qui explique l'observation sur le terrain, chez les élus locaux de tradition gaulliste comme chez les militants, même du R.P.R., de défections qui se multiplient, motivées expressément par le désaveu que provoquent la démagogie, les excès de langage et les attaques totalement injustes et diamétralement opposées à la réalité que livrent à la personne du président les Bernard Pons, Michel Debré et autres Hector Rolland.* »

Dans *L'UNITE*, hebdomadaire du P.S., Michèle Kespi évoque également le trouble de certains gaullistes : « *On a beau, rue de Lille* [siège du R.P.R.] *se gausser de Raymond Barre en le surnommant « le shériff » pour sa rapidité à dégainer l'article 49, on n'en est pas moins dans l'impasse. L'arme constitutionnelle met chaque fois le R.P.R. devant un choix clair : alignement ou rupture. Et il est bien difficile d'expliquer aux militants... qu'on n'a pas encore choisi !* »

Sous la plume de Tibur, dans *L'ECONOMIE*, on peut lire : « *Compte tenu du nombre de sièges dont dispose la majorité actuelle, il suffirait de la défection définitive d'une quarantaine de députés du groupe R.P.R. pour faire disparaître cette majorité. Si ces députés existent, qu'ils fassent connaître une fois pour toutes, et pas seulement dans les couloirs de l'Assemblée, leur identité ; et que les autres, au lieu d'adopter une attitude de solidarité malsaine, remplissent leur véritable mission de proposition, d'amendement et de vote en liaison avec le gouvernement, qui est l'émanation du suffrage de leurs électeurs. Cela s'appelle le courage politique : il paraît bien inexistant chez certains parlementaires et seul le gouvernement de M. Barre, malgré les difficultés qui en résultent, fait actuellement preuve de cette vertu.* »

Dans *ASPECTS DE LA FRANCE* (royaliste), Pierre Puso constate : « *Il est assez cocasse de voir M. Giscard d'Estaing avilir aujourd'hui le Parlement en usant et abusant de l'article 49, alors qu'en arrivant au pouvoir il promettait de lui donner un nouveau lustre, conformément à ses convictions libérales. Il est vrai que, de leur côté, les gaullistes, longtemps inconditionnels de l'exécutif, en viennent à exalter les droits du Parlement...*

De son côté, *RIVAROL* affirme : « *Il est plus que probable que, dès la rentrée parlementaire, en 1980, un assortiment de problèmes — n'ayant, eux, rien d'artificiel — s'imposera, malgré qu'elle en ait, à l'attention de la classe politique, et lui interdira de consacrer tous ses soins à la pratique des jeux stériles dont — on ne le rappellera jamais assez — la Ve gaullienne devait nous « libérer » d'un seul coup d'un seul.* »

Echec de la Ve République, mais aussi échec de M. Giscard d'Estaing, constate François Fonvieille-Alquier dans *HEBDO-TC-TEMOIGNAGE CHRETIEN*. Il écrit : « *La montée du chômage et l'inflation auraient suffi à compromettre les chances du régime sans qu'ait besoin de s'y surajouter la pestilence des affaires troubles. Sa seule chance de survie c'est évidemment l'absence d'une relève crédible et l'éclipse de nos espérances. Qu'on nous pardonne, mais nous souhaiterions ne pas attendre l'échéance de 1988 pour voir renaître la relève et l'espoir.* »

Pour Antoine Artous, dans *ROUGE*, hebdomadaire de la Ligue communiste révolutionnaire (trotskiste), « *ce qui est sûr, c'est que si la crise du régime se stabilise dans le pourrissement, il faut en chercher les explications du côté de la politique du P.C. et du P.S. Au-delà de leurs divergences, ils ont un point commun : éviter par tous les moyens que cette crise politique ne sorte du Parlement pour se lier à la crise sociale, aux luttes des travailleurs et se transforment en épreuve de force avec le pouvoir* ».

Dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*, Thierry Pfister relève : « *Le pouvoir veut croire qu'il n'est confronté qu'à une de ces traditionnelles poussées de mauvaise humeur — il est vrai particulièrement forte — qui clôturent chaque année la session budgétaire. Un séjour de trois mois dans leurs circonscriptions devrait ramener les députés gaullistes à la raison, en leur montrant qu'une rupture de la majorité entraînerait leur échec personnel...* »

Bertrand Renouvin, dans le bimensuel *ROYALISTE*, exprime un doute : « *Il faut se demander si le président de la République maintiendra jusqu'au bout sa candidature, ou s'il tombera, avant 1981, dans le piège que semble vouloir lui tendre ses adversaires. Rien n'est sûr, dans cette partie qui vient de s'engager. Au cours des prochains mois, le candidat Giscard peut remonter le courant. Mais il lui faudra du temps, et beaucoup d'habileté démagogique pour conserver son électorat. Atteint dans son prestige, ayant à défendre un bilan économique catastrophique, le président de la République se trouve très isolé. D'une part, il ne peut compter sur ce « gouvernement au centre » auquel il rêvait d'associer les socialistes, d'autre part, l'aile combative de sa majorité, qui lui donna la victoire en 1978, se retourne contre l'Elysée.* »

Dans *VALEURS ACTUELLES*, Claude Jacquemart s'avoue « intrigué » par le comportement personnel de M. Raymond Barre. Il explique : « *Hormis la simple explication psychologique qui ramène tout à l'exaspération d'un homme à bout de nerfs, différentes hypothèses sont avancées. (...) L'une d'entre elles trouve crédit jusqu'au sein des milieux favorables au premier ministre. En tant que chef du gouvernement, M. Barre se saurait condamné. Son problème serait de partir « en beauté », et de se mettre lui aussi en réserve : non pas renvoyé par le chef de l'Etat, mais à la faveur d'une motion de censure que le R.P.R., excédé, finirait par voter (l'actuelle session parlementaire s'achevant, ce ne serait de toute façon qu'au printemps). D'où une rigidité sans faille.* »

De son côté, Michèle Cotta voit, dans *LE POINT*, deux idées-clefs dans la tactique du premier ministre : « *La première est qu'il est vain de vouloir récupérer d'une façon ou d'une autre le R.P.R.* « *A partir du moment où Chirac a décidé de se présenter à l'élection présidentielle, répète-t-il à ses interlocuteurs en privé, il n'y a plus rien à tenter : il est contraint de se démarquer sans cesse davantage.* » *La seconde idée est que l'élection de 1981 est déjà jouée. La gauche divisée, des périls extérieurs redoutés, la sécurité individuelle et collective menacée, tout cela interviendra à coup sûr en faveur de la légitimité de Giscard d'Estaing. A moins, bien sûr, que par miracle celui-ci ne se présente pas : Raymond Barre peut-il totalement exclure, dans ce cas, l'hypothèse de sa propre candidature ? Il ne lui est pas inutile, de toute façon, de se confectionner, en attendant, une image d'autorité et de compétence accordée à des temps difficiles...* »

● *Les comité communistes pour l'autogestion* (trotskistes) ont indiqué lundi 17 décembre qu'ils « *salutent chaleureusement l'appel à l'* « *union dans les luttes* » *lancé par une centaine de personnalités du P.C.F., du P.S. et de militants de la gauche* » (*le Monde* du 18 décembre) et qu'ils « *décident de mobiliser leurs militants dans le soutien immédiat à cette campagne de signatures* ».

M. RUFFENACHT (R.P.R.) : notre mouvement se trompe de cap.

M. Antoine Ruffenacht, député (R.P.R.) de la Seine-Maritime, a laissé entendre, lundi 17 décembre, à Antenne 2, que certains députés R.P.R., en désaccord avec la ligne politique de leur mouvement, prendront prochainement une initiative pour « *mieux faire entendre leur voix* ». M. Ruffenacht a déclaré : « *Le R.P.R. se trompe de cap depuis quelques mois. Notre image est mal comprise. Nous manquons actuellement de cohérence et de clarté, ce qui est contraire à l'esprit du mouvement gaulliste. Ce que je souhaite, c'est que ceux qui pensent que l'organisation suivie n'est pas bonne réagissent, c'est-à-dire s'organisent mieux au sein du groupe parlementaire et du mouvement, pour pouvoir s'exprimer et mieux faire entendre leur voix.* »

M. Ruffenacht estime que les députés R.P.R. sont « *beaucoup plus nombreux qu'il y a quelques mois* » à penser comme lui. C'est pourquoi, a-t-il dit, « *ce regroupement au sein même du R.P.R. se fera en quelque sorte de lui-même* ».

● *L'Union des anciens députés gaullistes*, que préside M. Raymond Triboulet, ancien ministre, souligne que « *l'emploi abusif* » de l'article 49-3 de la Constitution « *constitue un danger pour la démocratie* ». Elle lance « *un appel à l'indispensable sursaut national inspiré par les exemples laissés par le général de Gaulle* ».

POLITIQUE

AU SÉNAT

• Vote du « collectif budgétaire » • Rejet du projet sur le renouvellement des baux commerciaux • Sécurité sociale : approbation de la cotisation-maladie des retraités

Le Sénat a voté lundi 17 décembre, avec quelques modifications, le projet de loi de finances rectificative pour 1979, projet portant sur 21 milliards et demi de crédits supplémentaires et entraînant un déficit de 34 milliard 800 millions (au lieu des 15,6 de la loi de finances).

M. BLIN (Un. centr., Ardennes), rapporteur général de la commission des finances, a souligné que ce « collectif » était le seul que le Parlement ait eu à examiner cette année. Les réajustements prévus sont rendus nécessaires par l'évoluiton économique. Toutefois, a-t-il fait remarquer, ce texte comporte des dispositions qui n'y ont pas leur place, et il est regrettable que les actions de soutien l'emportent de très loin sur les actions de stimulation.

Les sénateurs ont rétabli les crédits de la dotation en capital de la Société française de production (S.F.P.), considérés comme nécessaires à son redressement, et que l'Assemblée nationale avait supprimés. Ils ont adopté un amendement gouvernemental portant de 207 à 210 points et de 105,5 à 106 points les indices de pensions d'ascendants prévus dans le code des pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre. Ce vote régularisait une décision du budget de 1980 qui n'avait pu être confirmée en commission mixte paritaire par suite du rejet des crédits des anciens combattants.

Un amendement de M. JOSEPH RAYBAUD (Gauche dém., Alpes-Maritimes) concernant la destination de l'hôtel Martinez, dont le séquestre a été levé, et qui doit devenir, estime ce sénateur, la propriété de la ville de Cannes, a fait l'objet de la promesse suivante du ministre du budget : « *L'Etat entend effectivement conserver à l'hôtel Martinez sa destination normale. Une fois qu'il sera entré dans le domaine de l'Etat, la législation permettra soit de l'aliéner avec destination hôtelière, soit de le donner à bail, et, dans les deux cas, priorité est toujours accordée par l'administration aux collectivités publiques.* »

Sur initiative de M. MAURICE SCHUMANN (R.P.R., Nord) une disposition temporaire a été prise en vue de favoriser la mobilité des capitaux. L'accord du ministre a été donné à l'article additionnel suivant : « *L'imposition de la plus-value réalisée en cas d'échange de droits sociaux résultant d'une fusion ou d'une scission et intervenant entre le 1er janvier 1980 et le 31 décembre 1981 peut, sur demande expresse du contribuable, être reportée au moment où s'opérera la transmission ou le rachat des droits sociaux reçus à l'occasion de l'échange par cet associé.*

» *Ce report d'imposition est subordonné à la condition que l'opération de fusion ou de scission ait été préalablement agréée par le ministre du budget.*

» *Toutefois, le contribuable est dispensé de l'agrément lorsqu'il prend l'engagement de conserver les titres acquis en échange pendant un délai de cinq ans à compter de la date de l'opération d'échange. Le non-respect de cet engagement entraîne l'établissement de l'imposition au titre de l'année au cours de laquelle l'échange de droits sociaux est intervenu, sans préjudice des sanctions prévues aux articles 1728 et 1729 du code général des impôts.* »

Les sénateurs ont accepté un amendement gouvernemental supprimant un article additionnel voté par l'Assemblée nationale, qui tendait à élever le plafond des ressources fiscales des établissements publics régionaux (E.P.R.) de 55 à 60 F par habitant.

Ils ont aussi supprimé, à la demande du gouvernement et de la commission des finances, l'article 13 *bis*, qui modifiait le régime d'indexation de certaines obligations de la Caisse nationale de l'énergie.

Le 4 décembre, dans la nuit, l'Assemblée nationale avait adopté cet article qui, a dit le ministre, « *remettait en cause une règle fondamentale et portait une grave atteinte au crédit de l'Etat* ».

« *Ce texte*, avait ajouté M. BLIN, *a été voté un peu à l'étourdie : les conséquences en seraient immenses pour le crédit de l'Etat.* »

L'ensemble du « collectif » a été approuvé par 182 voix contre 103.

Le Sénat a ensuite rejeté le projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux en 1980 ; projet voté le 7 décembre à l'Assemblée, et qui maintenait à 2,35 le coefficient servant à déterminer le plafond des loyers commerciaux.

Puis il a abordé, en séance de nuit, l'examen du projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale à propos duquel le premier ministre avait engagé la responsabilité du gouvernement le 4 décembre dernier.

Un « impôt sur les pauvres »

Le rapporteur de la commision des affaires sociales, M. BÉRANGER (Gauche dém., rad. g., Yvelines), s'est prononcé contre la mesure tendant à imposer une cotisation aux retraités du régime général. « *Certes*, a-t-il déclaré, *vous agissez sous l'empire de la nécessité, mais nous craignons fort que vous ne soyez en train de créer un impôt sur les pauvres !*

» *Dans la plupart des cas, la cotisation imposée aux retraités sera de l'ordre de 8 francs par mois. Est-ce que les frais de recouvrement ne « mangeront » pas le plus clair de la nouvelle ressource ?*

» *Enfin, il n'est pas exact de prétendre que tous les retraités sont gratuitement couverts par l'assurance-maladie.* »

« *La cotisation-maladie des retraités*, a répondu le ministre de la santé et de la sécurité sociale, M. BARROT, *est inscrite dans l'ordonnance du 19 octobre 1945. Elle répond au principe : à ressources égales, contribution égale. La solidarité exclut que les actifs financent seuls l'assurance-maladie. Au reste, sur 11 millions de retraités, 5,5 millions versent déjà une cotisation, et sur les autres, 2 millions seront exonérés. Non, monsieur Béranger, nous n'instituons pas un impôt sur les pauvres : seuls seront appelés à cotiser les retraités assujettis à l'I.R.P.P.* »

Avant d'entamer la discussion des articles, les sénateurs ont repoussé, par 200 voix contre 84, une « question préalable » du groupe communiste.

Ils ont ensuite rejeté, par 171 voix contre 114, l'amendement de la commission des affaires sociales, qui visait à rejeter l'institution d'une cotisation-maladie des retraités du régime général.

A. G.

DANS LA « PRAVDA »

M. Gaston Plissonnier attaque le parti socialiste

De notre correspondant

Moscou. — Le parti communiste français est en ce moment à l'honneur dans la presse soviétique. La semaine dernière, la *Pravda* avait fait une large place à la déclaration de son bureau politique à propos de la détente militaire en Europe, ainsi qu'à la lettre ouverte de M. Marchais au président de la République. Le même journal publie ce mardi 18 décembre un long article de M. Gaston Plissonnier, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., sur la situation économique et sociale en France.

M. Plissonnier présente une description très noire : hausse des prix, chômage, difficultés de millions de familles nécessiteuses qui n'arrivent pas à se procurer le minimum indispensable en produits alimentaires, meubles, vêtements, soins médicaux, qui n'ont pas les moyens d'élever leur niveau culturel et de donner à leurs enfants l'éducation désirée. Ce tableau assez misérabiliste ne diffère en rien de ce que la télévision soviétique montre habituellement de la vie en France. Et la *Pravda* elle-même, dans un commentaire, avait été récemment très sévère pour la politique économique et sociale du gouvernement Barre.

Ce qui est plus nouveau ici, se sont les attaques de M. Plissonnier contre le parti socialiste français. Jusqu'à maintenant la presse soviétique avait été très discrète sur les dissensions au sein de la gauche française, et s'était gardée de reprendre à son compte les griefs du P.C.F. sur le « *virage à droite* » du P.S. Or M. Plissonnier emploie dans la *Pravda* le même langage que dans *l'Humanité* : il déclare que « *les forces de droite utilisent dans leur but la position du parti socialiste français, ses attaques grossières de plus en plus fréquentes contre le P.C.F.* ».

A propos des positions du P.C.F. sur la détente militaire en Europe, il convient de noter que la presse soviétique n'a pas repris dans ses citations de la déclaration du P.C.F. la proposition de convoquer à Paris dans les meilleurs délais une conférence paneuropéenne sur le désarmement.

DANIEL VERNET.

LE MOUVEMENT D'ÉCOLOGIE POLITIQUE TIENDRA SON « ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE » EN FÉVRIER

Le bureau provisoire du Mouvement d'écologie politique (MEP), réuni le samedi 15 décembre à Paris, a réaffirmé sa volonté de « *rupture sans appel avec le capitalisme et le socialo-communisme et, par conséquent, avec toutes les idéologies de droite et de gauche* ». « *Ni Giscard ni Rocard* », déclare le communiqué publié par le MEP, qui précise : « *Il ne s'agit pas de les rejeter dos à dos sans discernement, mais de dépasser l'alternative. Le MEP s'affirme radicalement contre l'économisme et le productivisme, c'est-à-dire contre tout projet de société fondé sur le cercle vicieux : besoin-travail-production-consommation.* »

Le MEP va travailler à une synthèse des différents textes portant sur les bases de l'écologie politique, qui ont été diffusés au sein du courant écologiste depuis quelques mois, afin de définir un « *projet de société écologiste* ». Le bureau du MEP, qui avait été constitué lors des assises de Dijon (*le Monde* des 27 et 28 novembre), va proposer d'autre part, dans les semaines à venir, un « *avant-projet concernant les structures du mouvement écologiste* », sur le principe de l'adhésion individuelle (et non de la fédération d'associations). Cet avant-projet sera discuté au cours d'une « *assemblée constitutive* » prévue pour les 16 et 17 février. Une fois doté de ses structures, le MEP organisera, avec le réseau des Amis de la Terre et la « troisième composante » qui s'était dégagée à Dijon, des assises qui auront pour objet de définir la stratégie du courant écologiste en vue de l'élection présidentielle.

La Boisserie est ouverte au public

LES FIDÈLES ET LES TOURISTES

(De notre envoyé spécial.)

Colombey-les-Deux-Eglises. — La Boisserie, demeure du général et de Mme de Gaulle, est ouverte au public depuis le lundi 17 décembre. L'ouverture, qui avait été prévue pour le 9 novembre, avait été reportée en raison du décès de Mme de Gaulle.

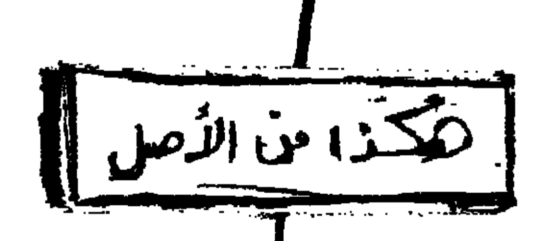
Seules deux discrètes pancartes de couleur verte — « *La Boisserie, billets d'entrée* », « *Heures de visite par groupe de trente personnes* », indiquent que la demeure est devenue un musée. A 10 heures du matin, M. Paul, un pompier parisien d'une trentaine d'années, devenu depuis trois semaines, et pour longtemps espère-t-il, gardien de la Boisserie, accueillait un peu ému les quinze premiers visiteurs.

Parmi eux, Mlle Menissier, accompagnée de ses cinq enfants adoptifs, qui habite dans la Marne à 80 kilomètres de là. « *Le général m'a beaucoup aidée*, raconte-t-elle, *pour que mes enfants ne me soient pas enlevés.* » Une dame de Bar-sur-Aube évoque le souvenir de Mme de Gaulle qui venait faire ses courses, « *prenant son tour au Prisunic comme tout le monde* ».

La plupart de ceux qui sont venus reconnaissent avoir été gaullistes. Un visiteur, qui « *n'a pas partagé toutes les idées* » du général de Gaulle, estime qu'il est « *le seul qui restera dans l'histoire* » « *Gaulliste ?* commente un troisième, *c'est un bien grand mot, mais je sais que je le respectais.* »

Un gendarme a profité de son jour de permission pour venir visiter la maison de de Gaulle. « *C'est devenu un lieu touristique* », estime son épouse.

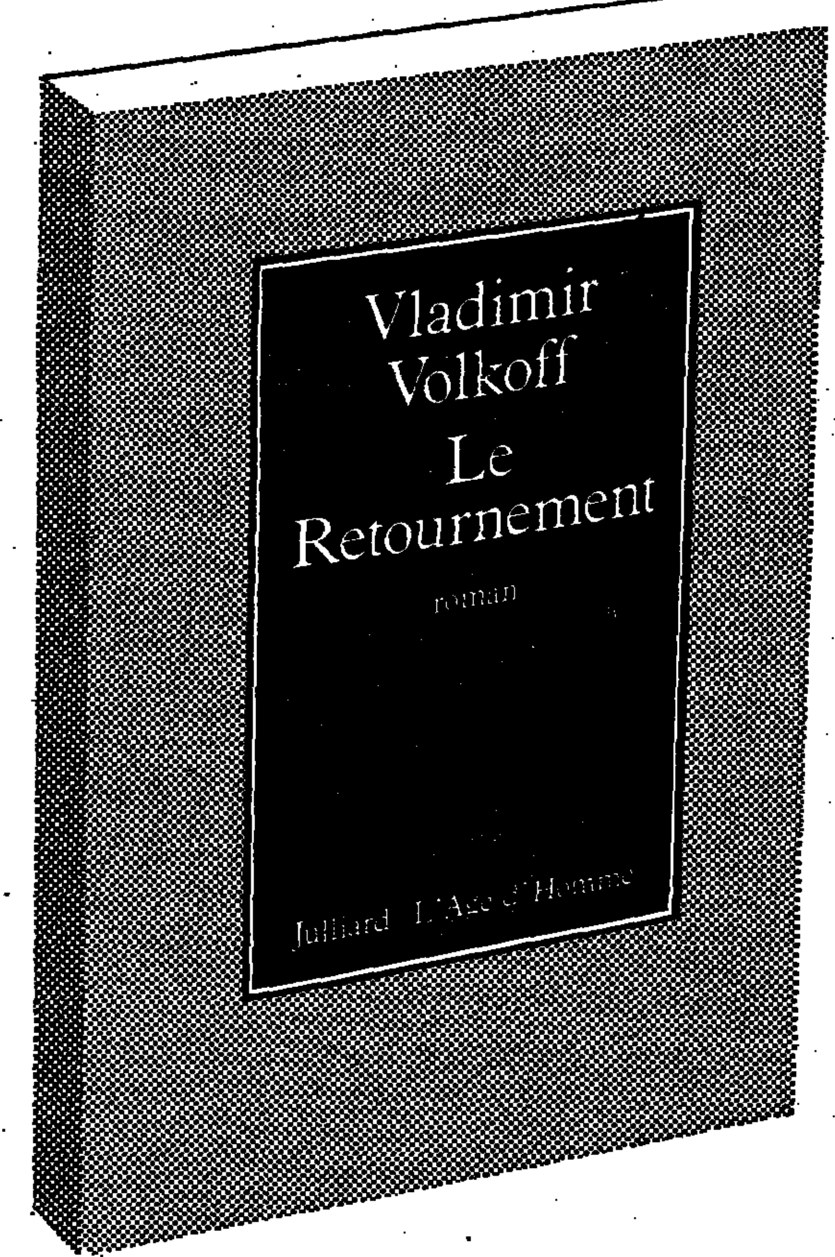
NICOLAS BEAU.



VLADIMIR VOLKOFF
Le retournement

JULLIARD/L'AGE D'HOMME

Traduit en quinze langues salué par toute la presse comme le roman de l'année par l'auteur de l'année



PRIX CHATEAUBRIAND 1979

LE FIGARO MAGAZINE
"L'événement de la rentrée."
PATRICE DE PLUNKETT

LE FIGARO MAGAZINE
"Un roman qui est très supérieur à tout ce que nous offre la saison. Le vrai, c'est que la rentrée 79 a trouvé son maître."
FRANÇOIS NOURISSIER

LE MONDE
"Un incontestable romancier nous est né."
JACQUELINE PIATIER

LA CROIX
"Un roman passionnant de bout en bout."
LUCIEN GUISSARD

LE MATIN
"Sans doute le livre le plus étonnant de cette rentrée... voire l'œuvre la plus étrange de ces quinze dernières années."
JEAN-PAUL MOREL

L'EXPRESS
"Le roman d'espionnage vient de trouver un nouveau maître."
NOELLE LORIOT

LE JOURNAL DU DIMANCHE
"On est pris comme par un charme bizarre, envoûté, enchanté, presque ensorcelé..."
ANNETTE COLIN-SIMARD

FRANCE-SOIR
"Un nom qui promet de s'imposer avec éclat."
FRANÇOISE DE COMBEROUSSE

LES NOUVELLES LITTERAIRES
"Une extraordinaire découverte."
JEROME GARCIN

LE NOUVEL OBSERVATEUR
"Un magistral technicien du roman."
PIERRE AJAME

MARIE-FRANCE
"Attention ! Livre extraordinaire !"
THERESE HAMEL

MINUTE
"Un cas rarissime : un romancier capable de jouer sur toutes les cordes."
JEAN BOURDIER

PARIS-MATCH
"Un livre qui domine de très haut la production dite "romanesque" actuelle. Il est de la lignée des plus grands, des futurs Nobel de littérature."

SPECTACLE DU MONDE
"Le ton passe sans effort de l'insolence aristocratique à la grande émotion religieuse, en alternant le suspense, la satire, la drôlerie, avec autant de brillant que de profondeur."
PIERRE GRIPARI

LE COURRIER DE L'OUEST
"Ce roman est paraît-il l'événement littéraire de la rentrée, et je suis aussi de cet avis."
PH. PICART

ASPECTS DE LA FRANCE
"Il y a eu, avant la guerre, la bombe « Voyage au bout de la nuit ». Il y a, aujourd'hui, un phénomène « Retournement »."
ALAIN SANDERS

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN
"C'est sans doute la révélation de cette saison."
JEAN LE MARCHAND

LE MAGAZINE LITTERAIRE
"Oui, il a fait le roman-de-l'année-reconnu-comme-tel-par-tout-le-monde. Voilà qui est bien."
YVES FREMION

LIBERATION
"Le livre de l'année."

SIGNATURE
"Il est très difficile de parler de ce livre en respectant les surprises et les rebondissements que je vous laisse le plaisir de découvrir."
GENEVIEVE DORMANN

REFORME
"Une œuvre magistrale."
JEAN GOUJERVAL

LA REVUE DES DEUX MONDES
"Cet étrange roman, le meilleur de la saison et l'un des meilleurs qu'il m'ait été donné de lire depuis quelques temps déjà."
PIERRE DE BOISDEFFRE

LE MERIDIONAL/ LA DEPECHE DE TOULOUSE
"Mazette ! Quel roman ! A peine vient-on de le terminer qu'on voudrait y retourner. M. Volkoff s'est hissé, dès ce premier roman, au rang des écrivains de grande race, du côté d'un Tolstoï, justement, ou d'un Graham Greene."
HENRY BONNIER

LE REPUBLICAIN LORRAIN
"Connaissez-vous Volkoff ? vous demande-t-on tout à trac ces jours-ci... Un très grand roman, que l'on reçoit comme un choc."
OLIVIER JAY

LA VOIX DU NORD/ LE MIDI LIBRE
"Un grand, un très grand, un immense livre. Mon devoir de critique est de crier à tue-tête, anxieusement, passionnément, en émergeant, énivré, de cette fête de l'intelligence, de la lucidité, de la foi : "Avez-vous lu Volkoff... Avez-vous lu Volkoff ?...""
PAUL GUTH

LA LIBRE BELGIQUE
"Disons le tout net : Le Retournement de Vladimir Volkoff s'impose d'emblée comme un des grands romans de la rentrée."
J.F.

JOURNAL DE GENEVE
"L'œuvre exceptionnelle de Vladimir Volkoff..."
GEORGES ANEX

LA GAZETTE DE LAUSANNE
"Enfin surgit Vladimir Volkoff..."
JEAN-LOUIS OSWALD

LA MARSEILLAISE
"Dès les premières pages, on est pris, captivé par cette fantastique aventure d'espionnage... L'auteur se révèle comme un très, très grand romancier."
PIERRE PARET

LE RAPPEL DE CHARLEROI
"Nous saluons en Vladimir Volkoff la révélation de la saison."
POL VANDROMME

LE PROGRES DE LYON
"Un chef-d'œuvre qui tranche avec la production littéraire de cette rentrée, et qui, dans la littérature française contemporaine, n'a pas d'autre équivalent."
RENE TAVERNIER

LE PETIT BLEU DE L'AGENAIS
"Le maître-livre de la saison, remarquablement construit, impeccablement écrit, diaboliquement original. A coup sûr, se révèle un très grand écrivain."
PIERRE FEILLE

EUROPE 1
"L'intrusion de Dieu dans le roman d'espionnage."
JEAN DUTOURD

Le Monde

société

Quatre-vingt mille résidents

L'AVENIR DES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS INQUIÈTE LEURS RESPONSABLES

Quatre-vingt mille jeunes environ, séparés, pour une raison ou pour une autre, de leur famille, sont accueillis chaque année par les cinq cent soixante-neuf foyers de jeunes travailleurs, dont trois cents responsables étaient réunis à Paris le vendredi 14 et le samedi 15 décembre. Les jeunes travailleurs bénéficient, dans ces foyers, pour 400 francs à 900 francs par mois, d'un hébergement ainsi que d'un encadrement pédagogique destiné à faciliter leur insertion professionnelle.

Lieux d'accueil pendant longtemps pour les jeunes ruraux venus chercher travail en ville, ces foyers reçoivent de plus en plus de cas sociaux : des jeunes aux emplois précaires et même des chômeurs sans autre possibilité d'hébergement... Leur originalité est de mélanger deux populations : l'une qui éprouve des difficultés momentanées et dont la durée de séjour n'excède pas trois mois ; l'autre, nettement plus marginalisée, qui peut rester plus d'un an. Ils ont jusqu'à présent assez largement bénéficié du programme prioritaire du VII[e] Plan.

Les responsables des foyers redoutent que cette période faste ne dure pas. On vient de supprimer la prestation d'hébergement des caisses d'allocations familiales, qui représentait près de 15 millions de francs, précisent-ils dans un Livre blanc. Après la redistribution des ressources entre l'Etat et les collectivités locales, ces responsables craignent de n'avoir affaire, à l'avenir, qu'à un seul partenaire, l'Etat, qui pourrait ne pas reconnaître certaines conventions qu'ils ont passées avec les collectivités locales. Enfin, la réforme de l'aide au logement a rendu caduc le programme de rénovation qu'ils avaient négocié avec les pouvoirs publics : seuls les plus démunis bénéficieront d'une aide substan-

Les responsables des foyers craignent qu'on sacrifie tout ce qui, dans leur action, relève de l'animation et de l'orientation dans la vie professionnelle et de n'avoir à se consacrer qu'à ceux qui ne peuvent s'intégrer au monde du travail et qui continueront à bénéficier, en tout état de cause, des prix de journée : *« Il est pourtant vital,* affirme M. Jean-Michel Belorgey, présidetn de l'Union des foyers de jeunes travailleurs (1), *que les jeunes dont les difficultés sont momentanées, bénéficient du soutien actif qui leur permet de ne pas être ballottés d'emplois intérimaires en stages de formation et de chômage indemnisé en chômage non indemnisé. On assisterait alors à la création d'un deuxième marché de l'emploi, totalement dévalorisé et une telle vision dualiste de la société n'est pas admissible. »*

Les centrales syndicales sont-elles prêtes à défendre ces jeunes ?

N. B.

(1) 46, rue Decamps, 75016 Paris ; tél. 503-12-00.

L'AFFAIRE DE LA MOSQUÉE DE MANTES-LA-JOLIE

Une mise au point de Si Hamza Boubakeur

Après la publication dans *le Monde* du 12 décembre d'un article intitulé « Les nuisances de la mosquée » à Mantes-la-Jolie (Yvelines), le recteur de l'Institut musulman de la mosquée de Paris, Si Hamza Boubakeur, dément formellement l'assertion selon laquelle il aurait *« reconnu le bien-fondé des préventions du président de l'association de défense écologique du Val-Fourré et de ceux qui s'opposent à la construction d'une mosquée à Mantes-la-Jolie sur un terrain régulièrement acquis et non octroyé par les musulmans des Yvelines ». « Le président de la Cultuelle des musulmans, le maire, le curé, et tous les musulmans des Yvelines, qui connaissent* [sa] *position publiquement exposée, pourraient en témoigner* », indique le recteur, qui déclare, *« pour dissiper toute équivoque »*, qu'il est *« à 100 % solidaire des musulmans de Mantes-la-Jolie »*, à qui il a promis son *« soutien total contre l'intolérance et le racisme dont ils sont l'objet »*.

Le recteur ajoute qu'il *« déplore que ce soit en France surtout que les musulmans d'Europe soient le plus brimés dans leur existence, leur foi et leur personne »*.

[Un entretien a eu lieu le 19 novembre, à la mosquée de Paris, entre Si Hamza Boubakeur et trois habitants du quartier du Val-Fourré, dont le président et le vice-président de l'Association de défense écologique. Ces dernier, il est vrai, ne s'étaient pas présentés comme membres de l'association. Selon eux, le recteur de la mosquée de Paris a reconnu que la construction de la mosquée à l'endroit contesté posait des problèmes. Si Hamza Boubakeur aurait même déclaré, selon ces personnes, que *« la mosquée ne s'érigera pas sur un terrain de mésentente »* et les aurait conviées à un repas avec les représentants de l'union islamique de Mantes-la-Jolie. — *M. B.-R.*]

JUSTICE

APRÈS LA MORT D'UNE JEUNE PATIENTE

Un médecin « amaigrisseur » est condamné à deux ans de prison

Clermont-Ferrand. — Le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand, que présidait M. François Sayet, a condamné, lundi 17 décembre, à deux ans de prison et 30 000 francs d'amende, le maximum de la peine encourue pour homicide involontaire, un médecin parisien, le D[r] Pierre-Marie Painvin, après le décès, en 1977, d'une jeune patiente à qui il avait prescrit une cure d'amaigrissement.

Le D[r] Painvin, qui n'était pas à l'audience en raison d'une « convalescence », a fait l'objet d'un mandat d'arrêt. Il a, en outre, été condamné à verser 500 000 francs de dommages-intérêts aux parents de la victime et 1 franc à l'ordre des médecins, qui s'était constitué partie civile.

Le tribunal a suivi le substitut du procureur de la République qui a fustigé les « D[r] Jekyll de tout poil qui pratiquent un tel négoce » — l'industrie de l'amaigrissement, — « ces marchands de soupe qui sont aussi des marchands de rêve ».

Les gélules du docteur Painvin

De notre envoyée spéciale

En octobre 1976, une étudiante de Montluçon, Frédérique Brun, vient à Paris consulter l'un des plus célèbres « spécialistes » de l'amaigrissement, le docteur Pierre-Marie Painvin. Seizième arrondissement, cabinet luxueux, personnel et clients abondants. L'affluence. Un télex, sept lignes téléphoniques. Les rendez-vous pris plusieurs mois à l'avance...

Trois médecins officient dans ce cabinet. L'un d'eux fait passer, en préalable, un électrocardiogramme. Puis vient le cérémonial présidé par le docteur Painvin : un quart d'heure d'entretien. On fixe le nombre de kilos à perdre, on paie — 300, 350 francs, — on reçoit l'adresse d'un pharmacien qui confectionnera les médicaments et les enverra par la poste.

Ce rituel, Frédérique l'accomplit comme sa mère qui, l'année précédente, avait consulté le docteur Painvin. Mme Brun pesait plus de 100 kilos. *« J'avais maigri,* dira-t-elle ; *j'ai eu des troubles, que je n'ai pas attribués à ce traitement. J'y croyais. Mais je l'ai interrompu. J'ai immédiatement repris tout mon poids. »* Frédérique, qui pèse alors 69 kilos et mesure 1,59 m, insiste auprès de sa mère pour consulter le docteur Painvin. Mme Brun cède : *« Je n'aurais pas dû. Mais j'avais confiance... »*

Le docteur Painvin fixe l'objectif : 53 kilos, *« à un ou deux près »*. La jeune fille commence scrupuleusement à suivre le traitement de trois mois. Frédérique, dira le substitut du procureur, M. Jean-Marie Rousseau, « *vieillit prématurément. Des plaques violettes apparaissent sur son visage. Elle devient irritable. Mais elle perd, au cours de ces trois mois, 13 kilos* ».

Frédérique revient chez le docteur Painvin au début de février 1977. Elle n'a plus de gélules. Elle ne pèse plus que 55 kilos. Le médecin ne lui prescrit pas moins les mêmes produits, à doses renforcées. Après une dizaine de jours, Frédérique manifeste une intolérance au traitement et diminue les doses spontanément. Pourtant, le 19 février, elle se plaint de douleurs thoraciques, d'essoufflement. Ses parents appellent leur médecin de famille, le docteur Eveillard : « *Son état était si grave,* dit-il, *que je l'ai dirigée tout de suite sur le service de réanimation de l'hôpital de Montluçon.* »

Là, Frédérique est traitée par le docteur Pauchard qui constate une défaillance cardio-vasculaire, une chute de la tension, une déshydratation. Malgré de puissants toniques cardiaques et après une légère amélioration, l'état de la jeune fille s'aggrave. A minuit, le SAMU la transporte au centre hospitalier de Clermont-Ferrand, où elle meurt le lendemain.

Une autopsie est ordonnée. Le traitement amaigrissant est mis en relation avec la mort de la jeune file.

10 000 francs par jour

Le substitut du procureur, M. Jean-Marie Rousseau, a rappelé la carrière du docteur Painvin. Médecin généraliste depuis 1952, c'est en 1970 qu'il s'installe dans le seizième arrondissement de Paris et, dit le substitut, *« s'instaure amaigrisseur. C'est-à-dire qu'il fait de l'argent, et, croyez-moi, il en fait »*. M. Rousseau estime que le docteur Painvin gagnait en une journée quelque 10 000 F. Le traitement était éprouvé : extraits thyroïdiens, qui activent le métabolisme et provoquent une chute mécanique du poids, notamment par une fonte musculaire ; anorexigènes ou coupe-faim, qui contiennent des amphétamines, puissants excitants ; diurétiques qui entraînent un risque de déshydratation et de déperdition grave du potassium.

Frédérique n'a échappé à aucun des risques de cette « thérapeutique ». Elle présentait, dira le docteur Pauchard, un tableau d'intoxication par les extraits thyroïdiens : la thyroxine circulant (dans le sang) était en quantité trois fois supérieure à la normale. Le docteur Painvin avait prescrit dans le deuxième traitement 1,8 milligramme d'extraits thyroïdien par jour, dose jamais atteinte, même dans les cas d'insuffisance thyroïdienne. La jeune fille était, en outre, dans un tel état d'excitation qu'il a fallu, à l'hôpital, prendre des mesures de contention. Elle manifestait, enfin, tous les éléments d'une déshydratation. Le tout a provoqué une défaillance cardiaque qu'il a été impossible de maîtriser.

Les conclusions des trois experts — les professeurs Laroche, Vignalou et Macrez — sont claires : *« Il ne nous paraît pas douteux,* ont-ils écrit, *que cette mort soit en rapport avec le traitement institué. Contrairement à ce qui se passe trop souvent dans les cas de cet ordre, où l'on manque de documents démonstratifs, on a dans le dossier toutes les preuves cliniques, électriques et autopsiques permettant d'affirmer que le décès est bien lié à une cardiothyréose* (1) *aiguë.* »

M. Rousseau n'a pas voulu retenir la thèse de l'erreur ou de la légèreté médicale unique, due au hasard où à une sensibilité particulière de Frédérique Brun. Il a cité d'autres cas, notamment de patientes qui avaient présenté à la suite du même traitement des évanouissements, des syncopes ou des malaises cardiaques suivis de mort apparente. L'une d'elles avait même perdu 4 kilos en une nuit.

Déjà condamné pour fraude fiscale et pour escroquerie à l'égard de la Sécurité sociale — cette dernière condamnation fait l'objet d'un pourvoi en cassation — le docteur Painvin, a dit le substitut, mérite toutes les circonstances aggravantes. Certes, a-t-il ajouté, le conseil de l'ordre l'a suspendu, mais un peu tard, après un accident grave survenu à un chauffeur de poids lourd « traité » par lui.

L'avocat du conseil de l'ordre, M[e] Chantal Guyot, a appuyé la thèse de la légèreté médicale confirmée. L'ordre des médecins, a-t-elle dit, doit *« non seulement veiller à l'indépendance des praticiens mais aussi protéger les malades contre toute thérapeutique insuffisamment éprouvée »*. C'est pour dénoncer *« tout acte qui tendrait à discréditer l'exercice de la médecine »* que le conseil de l'ordre s'est porté partie civile. Les avocats du docteur Painvin ont l'intention de faire appel.

CLAIRE BRISSET.

(1) La cardiothyréose est une affection cardiaque provoquée par une perturbation du fonctionnement du corps thyroïde ou par une prescription inconsidérée d'extraits thyroïdiens.

L'AFFAIRE BOZAÑO DEVANT LE TRIBUNAL DE PARIS

L'expulsion, remède ou refus d'extradition

Condamné par contumace en 1975 par la cour d'assises de Gênes à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre d'une adolescente, un imprimeur italien, Lorenzo Bozano, s'était enfui en France peu après. Arrêté au début de 1979, déféré à la justice, il ne devait sa liberté qu'au refus de la cour d'appel de Limoges de donner le feu vert à son extradition. Mais, le 26 octobre, des policiers en civil se présentaient à son domicile, lui notifiaient un arrêté d'expulsion et le conduisaient à la frontière suisse, où il était remis aux autorités (« le Monde » du 31 octobre).

Procédure classique qui permet d'obtenir par la voie administrative (l'expulsion) ce que les tribunaux ont refusé (l'extradition). Ses défenseurs demandaient réparation lundi 17 novembre en référé de ce détournement de procédure à Mme Simone Rozès, présidente du tribunal de Paris.

L'affaire, qui remonte à 1971, avait causé une certaine émotion. Une adolescente de treize ans, Milena Sutter, de nationalité suisse, enlevée par un inconnu à la sortie de l'école, à Gênes, avait été retrouvée morte quinze jours plus tard. Des amis de la victime avaient cru reconnaître en Lorenzo Bozano l'homme qui avait entraîné leur camarade.

Arrêté une première fois puis relâché faute, semble-t-il, de preuves suffisantes, celui-ci avait été acquitté par la cour d'assises de Gênes en première instance, mais condamné, par contumace, en appel. Hospitalisé, il ne s'était pas présenté à l'audience.

Réfugié en France, il avait été arrêté dans la région de Guéret (Creuse) lors d'un contrôle routier. Aussitôt réclamée par l'Italie, son extradition avait été refusée, le 15 mai dernier, par la chambre d'accusation de Limoges aux motifs, expliquent ses avocats, que les droits de la défense n'avaient pas, lors de son second procès, été respectés. En Italie, comme en Suisse, cette décision avait choqué. Et plus encore lorsque, après avoir été maintenu en détention pour faux papiers et escroquerie, Lorenzo Bozano avait été libéré.

Pour compréhensible qu'elle soit, l'émotion suscitée par cette affaire ne justifie pas ce que ses avocats ont appelé un *« véritable kidnapping »*. Ni l'abus de droit auquel se sont livrés les policiers chargés de l'expulser. Bien que, aux termes du code pénal, le ministre de l'intérieur puisse décider de refouler un étranger si sa présence constitue une menace pour l'ordre public, celui-ci, disent ses défenseurs, n'a pas été troublé par les escroqueries bénignes qu'on reproche à Lorenzo Bozano, ni par ses faux papiers.

Tout arrêté d'expulsion est susceptible de recours devant les tribunaux administratifs. Mais les décisions de ceux-ci se font attendre. C'est la raison pour laquelle les défenseurs de Lorenzo Bozano, M[es] Robert Badinter et Bernard Jouanneau, ont préféré saisir le tribunal de grande instance de Paris, soutenant que si celui-ci n'est pas compétent pour juger de la légalité d'un arrêté d'expulsion, il lui revient en droit de sanctionner les « voies de fait » auxquelles se livrent les agents de la force publique.

« Manu militari »

Pour M[e] Jouanneau, il est clair qu'en s'emparant *manu militari* de Lorenzo Bozano avant même de lui avoir notifié l'arrêté d'expulsion, les policiers se sont rendus coupables d'une telle voie de fait. De même que la force ne pouvait être employée qu'au cas où il aurait refusé d'obtempérer, ce que les conditions de son arrestation ne permettent pas de démontrer.

Mme Rozès, qui prendra sa décision dans quelques jours, devra dire si, comme le dit M. Stéphane Boittiaux, premier substitut, le tribunal de grande instance est incompétent ou si la France, comme le réclament les défenseurs, doit demander aux autorités helvétiques le retour de Lorenzo Bozano.

Si celui-ci a été expulsé vers la Suisse, c'est que la victime était de nationalité helvétique et que la Suisse et l'Italie sont liées par une convention d'extradition. On voit pourquoi les policiers français ont fait ce choix parmi cinq pays limitrophes, alors, disent ses avocats, que Lorenzo Bozano était en droit, comme tout expulsé, de décider lui-même. Incarcéré à Genève, celui-ci devra, s'il est extradé, purger une peine de vingt-huit ans minimum (1), le retour en Italie d'un condamné par contumace n'ayant pas pour effet, comme en France, d'ouvrir un nouveau procès. Si, en revanche, la France le réclame, il a toutes chances d'être extradé dans notre pays — au grand dam de l'opinion italienne, — la loi suisse prévoyant qu'un étranger réclamé par deux gouvernements ne peut être livré à son pays d'origine.

BERTRAND LE GENDRE.

(1) La loi italienne prévoit qu'un condamné à la réclusion criminelle à perpétuité ne peut pas être libéré avant vingt-huit ans.

Faits et jugements

La police a identifié le propriétaire d'une arme retrouvée après le meurtre de deux convoyeurs de fonds

Les policiers de la brigade de répression du banditisme, chargés de l'enquête sur le meurtre, le 5 décembre, à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), de deux convoyeurs de fonds de la société Brink's (*le Monde* du 7 décembre), ont arrêté, le 14 décembre, un industriel âgé de quarante ans, dont l'identité n'a pas été révélée. P.-D. G. d'une société de plastiques à Bagnolet (Seine-Saint-Denis), actuellement en difficultés financières, est le propriétaire du fusil de chasse, de marque Browning, retrouvé dans le véhicule abandonné par les meurtriers dans leur fuite.

Les policiers ont pu établir que l'arme avait été volée en 1976, lors du cambriolage de la villa d'un médecin de l'Yonne, par le propre neveu du praticien, qui devait être arrêté peu après. Le voleur a indiqué qu'il avait revendu le fusil à un receleur, et ce dernier a reconnu l'avoir cédé à l'industriel, connu comme collectionneur d'armes. Lors d'une perquisition au domicile de celui-ci, les enquêteurs ont trouvé plusieurs armes de guerre et deux revolvers, dont un 357 Magnum calibre 38. Une arme de même type a été utilisée lors du meurtre des deux convoyeurs.

Si l'industriel a reconnu avoir eu en sa possession le fusil Browning, il a nié, en revanche, s'en être jamais servi et avoir participé au hold-up de Levallois. Il a été inculpé de détention d'armes par M. Emile Cianfarani, juge d'instruction au tribunal de Nanterre, chargé du dossier, et écroué à la prison de Fleury-Mérogis.

Le Syndicat de la magistrature demande le report au printemps du débat sur le recrutement.

Les conditions dans lesquelles a lieu au Sénat l'examen du projet de loi sur le recrutement des magistrats — la discussion générale s'est achevée jeudi 13 décembre sans qu'une date ait été fixée pour l'examen des amendements et le vote — ont incité le Syndicat de la magistrature à réagir en déclarant notamment qu'il *« ne peut que déplorer que le projet soit examiné dans la précipitation en fin de session avec un débat décousu, programmé en tranches, et ne saurait accepter que le vote du texte, en raison de son importance politique, soit pris à la sauvette »*. Pour cette raison, le S.M. *« demande le renvoi à la session de printemps pour un examen dans des conditions normales »*.

Conteur relaxé.

M. John Guez, le « conteur » du quartier Beaubourg, à Paris, a été relaxé, après les trente-trois contraventions qui lui avaient été infligées durant l'été, *« pour audition musicale sur la voie publique sans autorisation »* (*le Monde* du 5 décembre). En revanche, M. Guez devra payer 500 F d'amende, d'une part pour *« tapage nocturne »*, et d'autre part pour six contraventions pour *« inscription sur la voie publique »*.

● *Sept cent mille francs de dommages-intérêts* ont été attribués par le tribunal de grande instance de Thionville (Moselle), à M. Mohammed Badri, le mari d'une institutrice, décédée à la suite d'une erreur de manipulation, le 18 janvier 1978, d'analyses médicales dans un laboratoire (*le Monde* daté 14-15 mai 1978).

CORRESPONDANCE

La situation à l'U.E.R. d'odontologie de Nice

Invoquant le droit de réponse, M. Marcel Azzard, président de l'université de Nice, nous a adressé, à propos de l'inculpation pour fraude dans les examens de M. Pierre Ciosi, doyen de l'unité d'enseignement et de recherches d'odontologie de cette université, la lettre ci-dessous. Cette inculpation fait suite à une plainte de plusieurs collègues de M. Ciosi, qui reprochent notamment à celui-ci d'avoir cité à l'appui de sa candidature comme professeur des articles qui ne figurent pas dans les revues scientifiques où ils sont censés avoir paru (*le Monde* du 14 novembre). Voici le texte de la lettre de M. Azzard :

L'université de Nice a été mise en cause dans vos colonnes à propos du doyen de l'U.E.R. d'odontologie. Le conseil plénier, le conseil restreint aux enseignants de l'université de Nice ont examiné avec attention certains des faits reprochés qui ont conduit à la procédure de justice entamée par certaines associations. L'université de Nice attend avec sérénité que soient connus les résultats des procédures en cours, avant de faire connaître très précisément son appréciation concernant l'un de ses membres selon les règles de déontologie en vigueur.

Il convient de rappeler que « les » fonctionnaires ont droit (...) à » une protection contre les mena» ces, outrages, injures ou diffa» mations dont ils peuvent être » l'objet. L'Etat a la collectivité » publique intéressée est tenu de » protéger les fonctionnaires » contre les menaces, attaques de » quelquq nature que ce soit dont » ils peuvent être l'objet dans » l'exercice de leurs fonctions » *(cf. l'article 12 de l'ordonnance 59-244 du 4 février 1959) ; le président de l'université, mandaté par le conseil restreint de l'université, à pris toutes les initiatives nécessaires à la préservations de l'honorabilité de l'université et plus précisément de l'U.E.R. d'odontologie.*

● *Le comité central de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)* vient d'élire M. Gaston Monnerville, ancien président du Sénat, président d'honneur de la LICRA. M. Jean Pierre-Bloch a été réélu président national. Les vice-présidents sont MM. Pierre Giraud, sénateur, vice-président délégué, et André Monteil, ancien ministre, le R.P. Michel Riquet, MM. Joseph Aldenbaum et Antoine Lawrence ; secrétaire général : M. Maurice Weinberg ; trésorier, M. Marcel Niodovnik.

CATASTROPHES

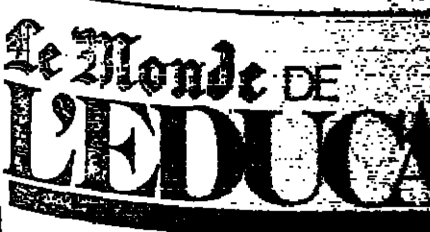
La tempête

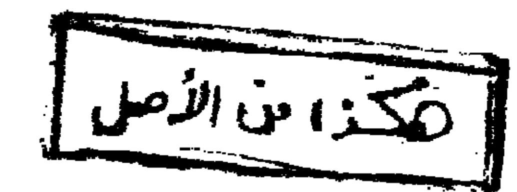
DEUX CHALUTIERS BRETONS N'ONT PAS ÉTÉ RETROUVÉS

Les recherches concernant le chalutier « Atria », de Concarneau (Finistère), ont été définitivement abandonnées par les autorités britanniques qui considèrent le chalutier comme perdu corps et biens, a-t-on appris, lundi 17 décembre, auprès du Centre régional de surveillance et de secours de la Manche (CROSSMA). Pour ce qui concerne le « Kerguen », un langoustier du Guilvinec, dont on est également sans nouvelles depuis samedi matin, « tout l'ouest de la Manche a été passé au peigne fin, en vain, par trois avions de patrouille, un Alizé et un remorqueur de la marine nationale », ont indiqué les autorités maritimes de Brest. Des débris en bois de 5 à 6 mètres de long ont été repérés à environ 80 kilomètres à l'est de la dernière position connue du « Kerguen ».

Pour sa part, le cargo grec « Rio-Branco », qui avait endommagé son gouvernail dans la tempête, au large d'Ouessant et s'était réfugié en baie de Douarnenez, était attendu le 18 décembre à Brest où il sera réparé. Un autre cargo grec, l'« Athina », est tombé en panne de moteur et de compas giroscopique, lundi, et devait aller faire escale à Saint-Nazaire.

En Haute-Normandie, les galets de la célèbre place d'Etretat ont été emportés par la violente tempête qui a soufflé sur la Manche. Dimanche 16 décembre, les habitants de la station balnéaire avaient découvert une plage de sable blond, alors que la veille ils avaient encore sous les yeux la blancheur habituelle des galets ronds. Mais à Etretat, on ne s'inquiète pas de cette disparition, considérée comme provisoire puisque, par le jeu des courants, des marées et de l'orientation des vents dominants, les mouvements de sable et de galets peuvent se modifier au cours de l'année.





هكذا من الأصل

Le Monde DE LA MÉDECINE

LES JOURNÉES MÉDICALES DU GABON

L'étude de la fertilité, de la stérilité et des malformations fœtales : des sciences en plein développement

Les Européens ne sont pas les seuls à se préoccuper de la chute de la natalité et de la menace, *disent* les natalistes, qu'« elle fait courir à la race blanche, en route vers un suicide collectif ».

Un certain nombre de pays *africains* partagent, pour des *motifs très différents*, la même inquiétude, et la faible fécondité de leurs populations tranche étrangement avec la situation dite de démographie galopante rencontrée dans tant d'autres contrées du tiers-monde.

Ces pays forment ce que les démographes ont nommé la « ceinture de la *stérilité* », qui couvre le nord du Zaïre, une partie de la République Centrafricaine, du Soudan, du Cameroun, de la Guinée-Bissau, de l'Angola, du Niger, de la *Guinée-Equatoriale et, surtout*, en totalité, le Gabon.

Dans ces contrées, pour la plupart situées en zone de climat tropical, le taux de fécondité moyen de la population atteint à peine 3 ou 3,5, alors qu'il est de 5 à 6 pour le reste du continent africain (1). En certains endroits, une *femme sur trois est totalement stérile* ; ailleurs, elles le deviennent après avoir eu un ou deux enfants. Ce phénomène, qui depuis longtemps déjà préoccupe les chefs de ces Etats et intrigue les démographes, conduit à un dépeuplement d'autant plus inquiétant que la cause en est restée, jusqu'à présent, mystérieuse.

Le taux encore très important de la mortalité infantile et *la faible espérance de vie*, dus notamment à l'absence d'hygiène et à l'importance des contaminations parasitaires, font que le renouvellement des populations concernées ne peut être assuré que par des taux de *fécondité* élevés, de 5 à 6, lesquels correspondent d'ailleurs à l'idéal, au désir et aux normes socio-culturelles de ces populations.

Tel n'est pas le cas de l'Occident, où la diminution progressive du taux de *fécondité*, qui est passé en France, en un siècle, de 3,5 à 1,84, n'est nullement liée à un phénomène médical d'augmentation de la stérilité, laquelle ne *concerne que 5 % des femmes, mais* à une évolution d'ordre psychologique et sociologique difficilement maîtrisable.

L'étude de la *fécondité* humaine et de sa *régulation est, quoi qu'il en soit*, l'un des thèmes de recherche majeurs des vingt prochaines années, l'un de ceux dont la portée humaine et socio-politique est la plus vaste. Cette étude a d'ailleurs connu, ces derniers temps, les développements les plus rapides par la connaissance accrue des mécanismes hormonaux présidant à la reproduction et par celle des dérèglements génétiques ou métaboliques qui peuvent la perturber.

La double importance, scientifique et politique, de l'étude de la fécondité humaine vient de trouver une expression particulièrement frappante dans l'inauguration du remarquable Centre international de recherche construit à Franceville par la société pétrolière Elf Gabon, à la demande du président Bongo, et par *la* tenue au Gabon de quatre congrès internationaux simultanés, tous consacrés aux plus récentes découvertes concernant la reproduction, la fertilité ou la stérilité.

Le miracle de la naissance

SI la fécondation, résultant de la rencontre entre un ovule et un spermatozoïde, est, chez la majorité des couples, aisée et fréquente, il n'en est pas de même de la conduite à terme du développement de l'œuf ainsi fécondé.

Le processus par lequel cet ovule mène, au cours des jours, des semaines et des mois, l'élaboration extraordinairement perfectionnée d'un organisme humain est d'une rare précision, certes, mais aussi d'une rare fragilité.

Comme l'a montré au *congrès* de Libreville le professeur André Boué, sur cent ovocytes fécondés, trente et un seulement donneront naissance à un enfant vivant. De multiples études confirment ce fait à première vue surprenant, mais qui résulte d'un mécanisme naturel de régulation et d'élimination des malformations que peuvent engendrer les fusions, les divisions et les multiplications des gamètes en présence.

Au fond, et comme l'indiquent tous les travaux accomplis dans le monde entier sur ce thème, la *naissance d'un enfant porteur* de malformations graves dues à une anomalie de la répartition des chromosomes (les mongoliens par exemple) signe l'échec d'un mécanisme prévu par la nature pour l'élimination rapide et spontanée de ces fruits anormaux de la fécondation.

Près de la moitié des œufs humains fécondés présentent de semblables anomalies qui font qu'ils ne peuvent pas s'implanter dans la matrice et qu'ils sont éliminés sans même que la femme puisse s'en apercevoir.

Parmi les ovules fécondés qui *ont échappé à cette première élimination* pour cause d'anomalie, près de la moitié vont encore faire l'objet d'une perte très précoce, ou d'un avortement spontané survenant le plus souvent dans les deux premiers mois de la grossesse.

Les travaux conduits par le docteur Joëlle Boué sur les motifs de ces éliminations montrent qu'elles résultent d'un arrêt précoce du développement de l'embryon, *dû* à l'*anomalie* chromosomique.

Il s'agit le plus souvent d'anomalies du *nombre* des chromosomes chez des embryons conçus dans l'immense majorité des cas par des parents normaux. Ces anomalies résultent d'accidents, d'erreurs de répartition au moment de la division cellulaire qui résulte de la fusion des patrimoines génétiques mâle et femelle. Tous les chromosomes peuvent être impliqués dans ces accidents de répartition. Lorsqu'ils conduisent à une monosomie (un seul chromosome dans une paire au lieu de deux), tous les œufs ainsi fécondés, comme le montrent les expériences faites sur les souris, sont éliminés avant d'avoir pu s'implanter.

Les anormaux : des échecs de l'élimination naturelle

Lorsqu'il s'agit d'une trisomie (trois chromosomes au lieu de deux : c'est le cas du mongolisme), l'élimination est plus *tardive, mais se fait dans* 99 % des cas. C'est donc exceptionnellement que la gestation d'un enfant comportant une anomalie chromosomique arrive à son terme. La question qui se pose aux chercheurs est de savoir pourquoi dans ces cas, *fort* heureusement assez rares, le processus naturel d'élimination des anormaux n'a pu jouer. Il semble que la croissance tissulaire des embryons porteurs d'une anomalie chromosomique est très ralentie, ce qui entraîne un ralentissement concomitant du développement du placenta. Ce phénomène, qui explique la mort de l'embryon mal *formé, et son* rejet, n'est pas observé chez les rares anormaux trisomiques qui ne sont pas éliminés.

Le fait que l'on sache aujourd'hui que la grande majorité des avortements spontanés — cliniquement perceptibles ou non — des six premières semaines sont dus à des anomalies graves du foetus pose évidemment la question du bien-fondé des mesures thérapeutiques, hormonales ou autres, que déployaient les obstétriciens jusqu'à des temps récents pour maintenir en vie le fruit de ces grossesses, dont la fragilité leur paraissait due à des perturbations hormonales.

Le fait que la plupart des anomalies chromosomiques aient lieu dès les premières *divisions* cellulaires de l'ovule fécondé explique que l'âge de cet ovule fécondé (et donc celui de la mère) joue un rôle important dans la fréquence de leur apparition.

Les techniques actuelles de prélèvement du liquide amniotique permettent de *diagnostiquer*, avant la naissance, un nombre sans cesse croissant de ces anomalies, de celles tout au moins qui n'ont pas fait l'objet d'élimination immédiate. De nouvelles méthodes en cours de développement permettront le diagnostic prénatal de deux nouvelles affections héréditaires qui échappaient jusqu'à présent à ces techniques : la drépanocytose, très répandue en Afrique, et la myopathie.

Le problème de l'hypofécondité gabonaise, qui se trouvait au centre des préoccupations des congressistes, ne semble pas relever néanmoins — pas exclusivement tout au moins — d'un accroissement des avortements hyperprécoces d'ovules normalement fécondés. Son apparition ne *date que d'un siècle environ*, et dans nombre de pays cette hypofécondité a connu d'importantes variations liées non à la génétique particulière de certaines ethnies, mais à des facteurs extérieurs, d'ordre vraisemblablement infectieux, au premier rang desquels figurent *les contaminations vénériennes. (Prof. Caldwell, université de Canberra, Australie.)*

Des coutumes d'ordre socioculturel, et notamment les très longues durées de l'allaitement et l'abstinence sexuelle des femmes pendant cette période, qui peut s'étendre sur trois ans, peuvent jouer un rôle important, non dans la stérilité secondaire, mais dans un espacement important des naissancees. Parmi les *équipes du Collège de France*, des universités, de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) qui ont participé depuis quatre ans à une importante « action thématique programmée » sur la contraception et la *fertilité*, celle de l'INRA (M.-G. Kann) a montré que la stérilité observée durant la lactation est due à l'effet inhibiteur qu'exerce une hormone hypophysaire, la prolactine, sur la production d'une autre hormone hypophysaire indispensable au développement du follicule ovarien (l'ovule).

La section des fibres nerveuses entourant le mamelon supprime, chez la brebis, la stimulation de l'hypophyse et la sécrétion de prolactine, lesquelles sont donc liées à un phénomène réflexe. Il en est de même après l'administration d'une substance inhibitrice de la prolactine, la bromocriptine. Dans ces deux cas, la réapparition de l'ovulation est rapide. Ce phénomène de stérilité temporaire due à l'allaitement est utilisé empiriquement par les femmes du Rwanda pour espacer leurs grossesses. Il a d'autre part d'importantes applications cliniques, car la thérapeutique par la bromocriptine a *révolutionné* le pronostic de certaines aménorrhées (absence de règles) et des cycles sans ovulation conduisant à la stérilité.

On sait maintenant que la stérilité est le fait de troubles présents chez l'homme aussi fréquemment que chez la femme. L'étude menée au Gabon et en France par les équipes des professeurs Blot et David, et des docteurs Languillat et Rumeau-*Roquette* a *donc concerné* les couples et non, comme ce fut trop souvent le cas, les femmes seulement. La multiplication en Occident des banques de sperme offre un modèle de travail sans précédent pour la connaissance de la fécondité. Contrairement à ce qui fut affirmé trop légèrement ces dernières *années*, la preuve a tout d'abord été apportée que les hommes contemporains ne sont pas moins fertiles que leurs aïeux et que le nombre de leurs spermatozoïdes est identique.

D'autre part, l'*expérience* des inséminations artificielles a permis de prouver que la période où les femmes sont les plus fertiles se situe non pas comme on le croyait jusqu'à présent le jour de l'ovulation et les quarante-huit heures suivantes, mais de quatre à un jour *avant l'ovulation*, donc nettement avant la chute de température qui annonce la remontée due à l'ovulation elle-même.

Allaitement et stérilité

Le degré de fertilité des femmes dépend étroitement de leur âge au moment de l'insémination. Les succès sont trois *fois moindres*, par cycle, chez les femmes de trente-cinq ans et plus, que chez celles âgées de vingt à vingt-cinq ans. De telles constatations, estime le professeur David (Paris), devraient inciter à la prudence devant des entreprises contraceptives trop prolongées chez les femmes n'ayant pas encore eu d'enfants.

Bien qu'il n'existe toujours à l'heure actuelle aucune méthode satisfaisante de contraception masculine, les travaux présentés par M. Courot et ses collègues (INRA) laissent entrevoir des possibilités nouvelles fort intéressantes, liées à la découverte d'une *protéine*, l'inhibine, qui joue un rôle inhibiteur sur certaines sécrétions hormonales nécessaires à la fertilité masculine, et sur la production des spermatozoïdes. Ces travaux conduits chez les béliers vont, à coup sûr, connaître d'importants développements dans les années à venir.

Une approche nouvelle pour la contraception féminine est pour sa part, fournie par les travaux *remarquables dans le laboratoire* du professeur Baulieu par MM. Robel et Bayard. Elle résulte de notions récentes sur le *mode* d'action des hormones qui (tel l'œstradiol produit par les ovaires) circulent dans le sang *de tout* l'organisme mais n'exercent leur action de façon très spécifique que sur certains organes (en l'occurrence l'utérus, les seins, le *foie*). Ces organes *sont* en effet équipés de deux types de protéines *spécialisées* qui permettent et modulent l'action de l'hormone. Des enzymes d'abord, qui transforment l'hormone en un métabolite particulier. Des récepteurs ensuite qui la reconnaissent, la captent, et déclenchent son action sur les cellules.

La découverte d'un métabolite de l'œstradiol, l'œstrone, produit par le revêtement de l'utérus au moment de la nidation, permet d'envisager une action contraceptive contrariant l'effet de ce métabolite en empêchant la nidation.

La découverte des récepteurs tissulaires a constitué pour l'en*docrinologie* moderne un *acquis* fondamental et l'on sait à présent que leur concentration, leur présence ou leur absence conditionne toute action hormonale.

Il existe, par exemple, un certain nombre d'individus ayant la morphologie d'une femme, avec des seins et des organes génitaux d'apparence normale, *mais* qui sont, en réalité, porteurs de deux testicules sécrétant des quantités normales d'hormone mâle (ou *testostérone*). La *raison de cette* féminisation de sujets génétiquement mâles est qu'ils ne possèdent pas de récepteurs de la testostérone tant au niveau de leurs organes génitaux que de leur musculature.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(1) L'indice de fécondité est obtenu par un calcul assez compliqué portant sur le nombre de femmes fécondables et le nombre de leurs enfants. Au-dessous d'un taux de fécondité de 2, les générations ne se renouvellent pas. Le taux français est de 1,84. L'importance du taux africain moyen (5) nécessaire au maintien démographique s'explique par l'importance persistante de la mortalité infantile.

LE CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE MÉDICALE DE FRANCEVILLE

DEUX mille mètres carrés *de laboratoires, équipés* selon les normes les plus luxueuses et les plus modernes, dans un espace de 40 hectares, comportant un centre de primatologie destiné aux anthropoïdes (gorilles et chimpanzés) et aux petits primates, une animalerie classique, dix-huit villas et douze studios *pour les* chercheurs, un centre de réunion et de sports, le tout dans le paysage vallonné, verdoyant, *presque jurassien* du Haut Ogooué, en face d'un hôpital moderne doté d'un service de gynécologie obstétrique de pointe, tel se présente le nouveau Centre international de recherche médicale (C.I.R.M.F.), qui a été inauguré à Franceville le mercredi 5 décembre *par le président Bongo*, en présence des plus hautes autorités scientifiques françaises et étrangères.

Commencé en octobre 1974, construit par les architectes de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, le C.I.R.M.F. a coûté près de 200 millions de francs à la société Elf-Gabon. Celle-ci constitue en effet chaque année une provision spéciale dite *« provision pour les investissements diversifiés »* sur les *bénéfices retirés* de l'exploitation des richesses pétrolières gabonaises.

Diverses entreprises ont *déjà* vu le jour *grâce* à ce dispositif, et notamment des sociétés d'informatique, de transport mari*time, de cellulose, hôtelière*, ainsi qu'un *musée* d'art africain situé à Libreville.

Le C.I.R.M.F. est la dernière en date de ces réalisations. Son fonctionnement (environ 20 millions de francs par an) sera également financé par Elf-Gabon. L'idée de sa construction résulte *d'une initiative du président* Bongo que préoccupait la dénatalité d'un pays *grand* comme la *moitié de la France, et doté* de richesses minières importantes, qui ne compte que *700 000 habitants environ et se* voit obligé de faire venir une main-d'œuvre étrangère toujours *plus nombreuse*.

Le professeur Pierre Royer préside le comité de patronage du Centre dont le conseil scientifique est présidé par le professeur Etienne Baulieu. L'équipement du C.I.R.M.F. est tel que, *bien qu'il soit essentiellement* destiné à des travaux sur la fertilité humaine, les recherches les plus variées pourront y voir le jour. Il assure d'ores et déjà les diagnostics précoces de la drépanocytose pour les enfants nés dans les maternités voisines (et notamment celles des grands centres miniers).

La construction d'un vaste centre de primatologie situé au bord du fleuve devrait permettre, *d'une part*, de lancer *toutes les* actions internationales concevables pour la préservation des grands anthropoïdes en voie de disparition, et, d'autre part, l'étude de ces animaux dont le système hormonal est rigoureusement identique à celui de l'homme.

Le C.I.R.M.F. doit accueillir des équipes internationales de chercheurs permanents, et d'autres venus pour accomplir des missions spécifiques durant quelques mois.

Son *éloignement* de la capitale gabonaise et donc du Centre universitaire des sciences de la santé constitue néanmoins un double handicap, car *on peut* craindre que l'Université ne bénéficie que difficilement des *possibilités qu'il offre*, et que le recrutement des chercheurs y soit *difficile*.

Cet éloignement semble résulter, plus que d'une démarche rationnelle, de considérations relevant de la *politique locale* ; Franceville est en effet le centre de l'ethnie du président Bongo, *laquelle semble être particulièrement* frappée par la « stérilité » africaine.

On peut s'interroger en outre sur le bien-fondé d'une démarche consistant à implanter dans un désert culturel l'un des centres de recherche les plus coûteux et les plus modernes du *monde*, et *cela dans un pays* où tout reste à l'évidence à *faire*, tant sur le *plan* de l'hygiène collective que de la lutte contre les parasitoses et contre la mortalité infantile. Dans un pays *où, à moins de 500 mètres* du palais de la *recherche*, vacillent au milieu des cases en *torchis les flammes tremblantes* de misérables *braseros*, tandis que les pluies de la mousson alimentent puits ou marigots abondamment souillés...

Docteur EL.



Les recherches du C.I.R.M.F. sur les singes anthropoïdes

Une prise de conscience tardive mais utile

Dans les années 1900, la population mondiale des gorilles devait compter, selon les estimations, entre cent mille et trois cent mille individus. Quatre-vingts ans plus tard, on estime à cinq mille au maximum les survivants de cette espèce en voie de disparition complète. La situation est à peine moins alarmante pour les chimpanzés, dont l'ensemble ne doit plus guère dépasser sur notre planète trente à quarante mille animaux. Déforestation, industrie du béton, chasse aux protéines, lutte contre ces saccageurs de récoltes, concurrence avec la plus redoutable des espèces, l'espèce humaine, difficultés d'espace, de vie, donc de reproduction : tout est bon pour expliquer la disparition accélérée des grands singes. Etre anthropoïde en liberté aujourd'hui, il faut bien le dire, n'est pas une sinécure, et le fait de ressembler à l'homme sans l'avoir dominé paraît une faiblesse dont nul ne peut jurer qu'elle ne sera pas fatale à plus ou moins brève échéance.

Une prise de conscience un peu tardive peut-elle encore aider à la préservation de ces espèces animales, témoins émouvants et malheureusement déclinants de l'évolution qui a conduit à l'apparition de l'homme sur la terre ? Cela n'a rien de certain, mais encore vaut-il la peine d'essayer, à la condition de savoir quoi faire et comment le faire.

C'est dans cet esprit que s'est tenu au C.I.R.M.F., à Franceville, un symposium qui a réuni pour la première fois, sur le thème des grands singes d'Afrique, les plus grands primatologues du monde.

VENUS des Etats-Unis, d'Australie, du Japon, du Brésil, et de différents pays d'Europe, ils ont confronté durant deux jours leurs observations sur la génétique, la physiologie et le comportement individuel et social de ces animaux dont la vie paraît maintenant plus précaire que bien des vies humaines. Ils sont venus ainsi prodiguer leurs conseils au jeune et coûteux centre de recherche de Franceville qui a l'intention de contribuer à la préservation de ces espèces au Gabon (l'un de leurs sites privilégiés) en s'attachant très précisément à l'étude des phénomènes de reproduction. La ressemblance des anthropoïdes à l'homme permet d'espérer des retombées pour la compréhension de la biologie de la reproduction humaine, et de certaines causes de stérilité. Des recherches, essentiellement fondées sur l'observation (le mot *« expérimentation »* hérisse les primatologues), pourraient en effet présenter pour les singes et les hommes des avantages réciproques.

Chromosomes communs

Du point de vue biologique, en effet, les grands singes anthropoïdes présentent d'énormes similitudes avec l'espèce humaine et peuvent en conséquence constituer des modèles d'observation irremplaçables.

Pour ce qui concerne la génétique, par exemple, dont dépendent les constantes biologiques, l'étude détaillée des chromosomes, du *« caryotype »* des différents grands primates (M. Dutrillaux, Institut de progenèse, Paris) permet de comprendre la phylogénie des espèces, de savoir quand les uns et les autres se sont séparés de leur ancêtre, dont le lot chomosomique était probablement très similaire à celui des orangs-outangs d'aujourd'hui. Une douzaine de remaniements chromosomiques seulement distinguent les différentes espèces qui se sont séparées les unes des autres il y a à peine quatre millions d'années.

L'examen des groupes sanguins, des antigènes tissulaires (H. Balner, Pays-Bas) des protéines sanguines, des hormones, montre aussi de très fortes analogies tant dans leur organisation que dans leur régulation. Toutes les observations poussent à faire de ces animaux des modèles comparatifs très importants, surtout dans le domaine de la reproduction, où l'on est encore si ignorant et où il y a encore tant à apprendre sur la fécondation, l'embryogenèse, la grossesse et ses régulations hormonales, les relations mère-fœtus et leurs rapports immunologiques très particuliers, l'accouchement, son déclenchement et son accomplissement, la lactation et les soins maternels.

Les gorilles et chimpanzés femelles présentent des cycles, des durées de gestation, de lactation, très analogues à ceux observés dans l'espèce humaine, et constituent à cet égard un modèle de choix dans la mesure où il n'est pas nécessaire de recourir à des expérimentations complexes pour analyser et comprendre.

Des prélèvements de sang, d'urine, des frottis vaginaux, des prélèvements de sperme et des inséminations artificielles laissent entrevoir déjà un très vaste champ d'investigations qui ne nécessitent guère plus de traumatismes qu'une anesthésie pour immobiliser les animaux pendant l'examen, et parfois une piqûre pour le prélèvement de sang. Utiles pour appréhender la physiologie et la pathologie des mammifères les plus évolués, ces études devraient à l'évidence servir en priorité aux espèces concernées, dont le frein naturel à la reproduction paraît considérable, et dont la multiplication accélérée devrait être le premier garant de leur sauvegarde. Elle peut aussi contribuer à l'étude des origines de l'homme et montrer comment se sont comportés du point de vue de la sexualité, de la maternité, les premiers hominiens.

Le professeur Short (Laboratoire de biologie de la reproduction, Edimbourg) s'est penché avec intérêt sur l'évolution de la lactation et son rôle plus ou moins efficace de *« contraceptif presse-bouton »* au fil de l'évolution des mœurs. Une fine régulation hormonale faisant intervenir l'hypothalamus, l'hypophyse, les glandes génitales, semble interdire toute nouvelle gestation pendant l'allaitement au sein. L'observation de l'allaitement des femelles anthropoïdes montre par exemple que le petit ne quitte jamais la mère, de jour comme de nuit, qu'il se nourrit par succions brèves très régulières, environ toutes les heures. Ce phénomène de succion très minuté entraîne vraisemblablement l'entretien constant des hormones de la lactation et l'inhibition de la reproduction pendant une très longue période. Ce phénomène explique qu'un espace de quatre à cinq ans puisse séparer deux grossesses chez les grands singes dans la nature. On peut imaginer que, dans l'espèce humaine, l'essor de l'agriculture, entraînant la sédentarité, a autorisé les femmes à séparer l'enfant du sein pendant la nuit, supprimant du même coup l'extrême régularité de la succion qui auto-entretient rigoureusement la régulation hormonale de la lactation. Le contraceptif serait-il ainsi devenu un peu moins efficace, et aurait-il contribué aux avantages sélectifs de l'espèce humaine et à sa plus grande reproduction ? Ce n'est pour le moment qu'une hypothèse. *Mais il y a beaucoup* à parier que l'observation du comportement hormonal sexuel et social des grands singes apporte nombre d'informations sur l'origine de l'homme, son comportement social et la dynamique de sa suprématie.

De la nature à l'espace contrôlé

Cependant, la mise en place d'un élevage permettant de telles observations ne va pas de soi, et ce pour plusieurs motifs. Tout d'abord, rien ne permet d'admettre que le comportement et la reproduction en espaces contrôlés correspondent aux conditions naturelles. On a même tout lieu de supposer le contraire, et, à cet égard, les communications faites à Franceville par les observateurs des anthropoïdes en liberté, notamment Mlle Tutin d'Edimbourg, ont présenté un très grand intérêt. Les gorilles vivent en harem, les chimpanzés en bande et ils arpentent de grands espaces forestiers. Les notions de territoire, l'importance du groupe, la variété de la nourriture, les relations intergroupes (notamment chez les chimpanzés), le comportement des couples, sont encore trop mal connus dans la nature pour que l'on puisse en tirer des normes, et, si tel était le cas, que l'on puisse toujours les respecter en espace clos.

En captivité, même dorée, les animaux se reproduisent assez mal, malgré les efforts des primatologues, et la mortalité paraît, chez les petits, très élevée. Les experts estiment à dix ans au minimum le temps nécessaire à l'établissement d'une colonie de singes à Franceville, d'une taille suffisante pour autoriser les moindres recherches sérieuses sur la reproduction, et cela en admettant que les jeunes orphelins actuellement recueillis parviennent à maturité sans histoire, ce qui est loin d'être toujours le cas.

Il reste à l'évidence le chapitre épineux de l'expérimentation animale. Il est un domaine, heureusement limité, où les singes anthropoïdes peuvent jouer un rôle particulier. Leur séparation évolutive récente d'avec notre ancêtre commun a laissé, on l'a vu, une étroite et unique communauté de gènes et de chromosomes, qui autoriserait un certain nombre d'expériences *« comme chez l'homme »*, et qui ne peuvent être possibles que chez ces singes-là, et non chez les petits singes comme les macaques, cercopithèques, marmousets, sur lesquels il est déjà si difficile d'admettre de procéder à des expérimentations.

Vigilance et bon sens

Pour ce qui concerne les chimpanzés, la contamination spontanée, et parfois dramatique, par un certain nombre de virus et de bactéries communs à l'homme et que l'on ne retrouve dans aucune autre espèce, devrait aider à la préparation de vaccins ou de thérapeutiques antivirales. Il en est ainsi pour l'hépatite, les maladies vénériennes ou certaines affections parasitaires.

Il semble que certaines expérimentations faites sur de petits singes n'aient apporté aucun enseignement particulier, par suite de la trop grande différence entre leur lot héréditaire et le nôtre, et que seules celles faites sur les anthropoïdes auraient pu apporter des informations sérieuses. Avec une pointe de racisme anthropocentrique, tendant à protéger les espèces en fonction de leur ressemblance avec nous, chacun s'inquiète à juste titre d'expérimentations faites à nos *« cousins germains »*. Il nous a paru que, dans ce domaine, les experts en primatologie souhaitent la plus grande vigilance et le plus grand bon sens pour que ne soient pas *« gaspillés »* inutilement et honteusement des animaux. A titre indicatif, il suffirait probablement de huit à dix chimpanzés pour la mise au point définitive du vaccin contre l'hépatite.

Mais nous n'en sommes pas encore là. Et, dans l'état actuel des élevages, pour l'instant, les premiers bénéficiaires des recherches semblent bien être les anthropoïdes eux-mêmes.

MARTINE ALLAIN-REGNAULT.

Une revue et un débat consacrés au cancer

Les malades meurent autant... mais plus tard

« Un individu sur trois développe un cancer quelconque à un moment quelconque de sa vie. » Un malade sur trois en guérira, les deux autres y succomberont. C'est sur ces constatations que le professeur Léon Schwarzenberg a ouvert récemment, à l'UNESCO, un débat relatif au cancer, organisé par la revue « Prospective et Santé » (1), qui consacre un numéro entier à cette maladie. Depuis trente ans, ajoute le professeur Schwarzenberg, « le nombre de cancers guéris a à peine augmenté ». Mais « les indiscutables progrès de la thérapeutique permettent aujourd'hui de prolonger la vie des malades ». Autrement dit, ont estimé avec une certaine virulence des contradicteurs présents dans la salle, les malades meurent aujourd'hui autant qu'auparavant... mais ils meurent plus tard. Un tel résultat vaut-il que l'on investisse tant dans la recherche cancérologique ? Est-il à la mesure des espoirs que certains placent dans ces efforts ?

AUCUNE réponse claire ne peut être apportée à ces questions en l'état actuel de nos connaissances, semble-t-il. En tout premier lieu, a noté le professeur Claude Jasmin (Villejuif), la recherche sur le cancer est loin de se tailler la part du lion : elle n'absorbe pas plus des crédits de l'INSERM, par exemple, que la pathologie digestive. Ce qui est certain, en revanche, c'est que l'effort global consacré à la recherche médicale, lui, stagne dangereusement (il ne représente plus que 1,7 % du produit national brut, actuellement, contre 2,2 % il y a dix ans, estime le professeur Jasmin). En outre, a remarqué de son côté le docteur Jean-Claude Salomon (C.N.R.S., Villejuif), la recherche française sur le cancer « vieillit », car on recrute aujourd'hui un moins grand nombre de chercheurs.

D'autre part, pour ajouter à ce pessimisme, les malades ne disposent pas tous de l'ensemble des techniques mises au point par la médecine dans ce domaine : *« Alors que la chimiothérapie antitumorale existe depuis vingt ans,* écrit le docteur Salomon, *il est exceptionnel de la voir utilisée correctement par les praticiens, par ailleurs si prodigues d'antibiotiques. Même dans les hôpitaux universitaires, dans la grande majorité des services, les cancéreux ne reçoivent pas la totalité de leur dû thérapeutique.* » En outre, a ajouté, au cours du débat, le professeur Schwarzenberg, l'approche médicamenteuse de la douleur, et notamment des douleurs du stade terminal, reste, en France, notoirement insuffisante en raison d'une valorisation latine de la souffrance qui continue d'imprégner nombre de comportements médicaux.

Y a-t-il lieu, alors, de désespérer de la recherche et de la thérapeutique cancérologiques ? De ce débat et des articles contenus dans la revue ressortent, à dire vrai, autant d'arguments pessimistes que d'éléments d'optimisme sur la recherche proprement dite, comme sur la thérapeutique. Ainsi, écrit le professeur François Jacob, *« pour comprendre le cancer, il faut comprendre, sinon dans les détails, du moins dans les principes, les mécanismes en jeu dans le développement et la différenciation cellulaire. Tant qu'on ne comprendra pas ces mécanismes — et l'on en est très loin, — on ne comprendra pas ce qu'est le cancer et l'on ne pourra s'y attaquer rationnellement. Le problème du cancer est donc d'abord un problème de biologie fondamentale.* » Sur ce point, ajoute, de son côté, le professeur Lucien Israël (Paris-XIII), *« nous avançons dans les ténèbres avec des instruments grossièrement inadaptés »*.

Mais, note le même professeur Israël, *« il n'est pas de semestre sans qu'une application nouvelle, une combinaison de modalités différentes, vienne modifier nos façons de voir et améliorer nos résultats. Ceux-ci progressent de façon régulière et accélérée. (...) Il est vrai que les statistiques de mortalité anticancéreuse ne reflètent pas ces progrès. Mais c'est, hélas ! parce que moins de 10 % des patients reçoivent un traitement que je considère comme adéquat »*.

Continuer les recherches

Il faut donc, ont estimé l'ensemble des praticiens réunis lors de ce débat, continuer à chercher, même si les efforts paraissent disproportionnés aux résultats. Ces derniers, d'ailleurs, sont parfois le fait du hasard, ce qui contraint à la modestie mais aussi à la ténacité. Ainsi, a noté le professeur Schwarzenberg, sur les quelque quarante produits anticancéreux actuellement utilisés, seulement quatre avaient été, à l'origine, testés comme tels : trente-six se sont révélés posséder des propriétés anticancéreuses, et cela en cours d'études seulement.

Il apparaît d'autre part que ce que l'on dénomme la « géographie du cancer » peut se révéler un puissant adjuvant de la recherche. Aussi, écrit le docteur Yola Verhasselt (Bruxelles), l'O.M.S. a-t-elle réuni sur ce point des éléments provenant à ce jour de cinquante-huit pays, qui regroupent un tiers environ de la population mondiale. Il ressort notamment de ces données provisoires (qui proviennent dans leur immense majorité de pays industrialisés) que les tumeurs malignes du sein représentent en Occident la première cause de mortalité féminine imputable au cancer : que — globalement — les pays où l'on meurt le plus de cancers enregistrent une fréquence particulièrement élevée des tumeurs malignes de la trachée, des bronches et des poumons, de l'intestin et du rectum, du sein, de la prostate, et de la leucémie. Or ces types de cancers se retrouvent avec une fréquence significative dans des populations similaires par leur mode de vie et leurs habitudes alimentaires, à savoir l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Il reste beaucoup à découvrir sur ce chapitre qui fournit déjà pour la France un certain nombre d'éléments significatifs : on meurt, par exemple, davantage de cancers au nord de la Loire qu'au sud, écrit le docteur Jacques Berlié (Centre René-Huguenin, Saint-Cloud). On sait d'autre part aujourd'hui, note de son côté le professeur Robert Flamant (Villejuif)q,ue les cancers professionnels ne représentent environ que 1 à 3 % des tumeurs malignes, mais qu' *« ils pèsent d'un poids affectif considérable sur le plan social. C'est la mise en évidence de cancers professionnels qui a permis dans le passé de découvrir la plupart des agents chimiques carcinogènes »*. Pourquoi le rôle du tabac et de l'alcool dans l'éclosion des cancers, pourtant aujourd'hui manifeste, pèse-t-il d'un poids moins lourd puisque sa mise en évidence ne suffit pas à infléchir durablement les comportements ?

Telle est l'une des questions sans réponse que soulève un tel débat. Il en est d'autres, écrit le professeur Schwarzenberg : *« Comment peut-on faire pour guérir et, si l'on ne peut guérir, comment faire pour vivre avec, c'est-à-dire, en fin de compte, tout simplement, pour survivre » ?*

CLAIRE BRISSET.

(1) *Prospective et Santé*, n° 10-11, 30 F. Edité par « Etoile Promotion ». Jean Gluck, 3, rue Troyon, 75017 Paris. Tél. : 380-40-80. Nombre des plus grands noms de la cancérologie française ont contribué à ce numéro.

Le dixième anniversaire du B.N.M.

A quoi sert la métrologie ?

La métrologie, science et technique des mesures, apparaît bien souvent comme une discipline rébarbative accaparée par des spécialistes qui dépenseraient toute leur énergie à des opérations fastidieuses, permettant, par exemple de définir une unité à la dixième décimale près... En fait, ces spécialistes qui semblent avoir la précision comme seule religion sont aujourd'hui devenus indispensables au progrès des sciences et des techniques tout comme au développement de certains échanges internationaux.

Pour les chercheurs tout d'abord, qu'ils travaillent dans l'infiniment petit ou dans l'infiniment grand, il est important que, de par le monde, ils parlent le même langage. Les progrès d'aujourd'hui sont d'une nature telle qu'une différence infime de mesure dans l'expérimentation peut avoir des conséquences *importantes sur les développements* théoriques.

Pour les techniciens et les industriels, la « mesure juste » est capitale. On le comprend d'autant mieux qu'il s'agit souvent de programmes très sophistiqués qui impliquent la collaboration de nombreux partenaires industriels d'un ou plusieurs pays. Le mètre, le volt, la seconde, doivent être *les mêmes pour toutes les sociétés* qui travaillent, en France, ou ailleurs, sur des éléments complémentaires de l'Airbus ou de la fusée Ariane.

Depuis dix ans en France, une structure a été mise en place pour « distribuer la mesure juste » à tous les secteurs de la vie scientifique ou industrielle qui peuvent en avoir besoin. La clé de voûte de ce système est le Bureau national de la métrologie (B.N.M.) qui a fêté son dixième anniversaire à l'occasion de l'exposition de physique et du salon Mesucora qui viennent d'avoir lieu, du 10 au 15 décembre au Palais des expositions de la porte de Versailles.

Le B.N.M., dirigé depuis sa création par M. Georges Denègre, est essentiellement une structure de coordination qui a pour tâche, *outre la conservation des « étalons nationaux »*, calés sur les étalons internationaux du Bureau international des poids et mesures, et *l'animation de la recherche* française en métrologie, de faciliter la dissémination à tous les niveaux de ces « vérités reconnues » que sont les étalons. Il a ainsi mis en place, depuis quelques années, six « chaînes d'étalonnages ». Pour chaque « famille » de mesures (spectroradiophotométrie, mécanique, électricité - magnétisme, temps - fréquences, rayonnements ionisants, température) ont été établis, en ordre hiérarchique décroissant, un laboratoire primaire (qui conserve et tente d'améliorer les étalons nationaux correspondants) des centres d'étalonnages agréés et des services de métrologie habilités.

Qualité et sécurité

L'industriel qui tient à s'assurer que les pièces qu'il fabrique ou les machines qu'il utilise sont correctement étalonnées peut ainsi, dans tous les domaines, trouver où raccorder sa mesure. Si même ses besoins en métrologie sont importants — c'est le cas des secteurs de pointe où le contrôle et l'assurance de qualité sont devenus essentiels — il peut faire habiliter son propre service de métrologie.

La métrologie ne doit pas pour autant être considérée comme une sorte de luxe réservé aux industries de pointe : c'est parce qu'elles sont usinées, pour certaines, au micromètre près (millième de millimètre) que les pièces de nos automobiles sont, en principe, garanties de « durer » sans usure prématurée. Et l'importance de la mesure juste ne peut que s'accroître au fur et à mesure que se renforce l'exigence, par les consommateurs, d'une certaine sécurité et d'une certaine *qualité* des produits qu'ils achètent.

Imaginerait-on que la S.N.C.F. fasse circuler ses trains à des heures *qui lui soient propres* ? Dans ce domaine de l'heure, une diffusion expérimentale codée de l'heure par signaux radios est d'ailleurs en cours de réalisation (*le Monde* du 9 mai). Bientôt, si l'on croit les intentions de certains industriels qui s'intéressent vivement à cette expérience, nous pourrons acheter des réveils à quartz qui se remettront tout seuls à l'heure juste... De quoi satisfaire les fanatiques de l'exactitude.

X. W.

Les surprises d'un forage dans le golfe de Panama

Quand l'océan se vide par un trou...

L'océan se vide-t-il par un trou ? En octobre dernier, dans le golfe de Panama, a été observé, pour la première fois, un phénomène curieux et encore inexpliqué : par un trou que venait de forer le navire scientifique *Glomar Challenger*, on a remarqué l'écoulement de presque deux *cents litres d'eau à l'heure* ; le forage avait été réalisé à travers 270 mètres de terrains sédimentaires imperméables et 210 mètres *de roches volcaniques, au cours* d'une campagne de forages en eau profonde du programme international IPOD (International Phase of Ocean Drilling), (*le Monde* du 9 août 1978).

Il n'y a bien entendu aucun *risque que l'océan mondial puisse* se vider par un trou. Mais le phénomène, inédit, intéresse suffisamment les spécialistes pour *qu'il ait été décidé que le Glomar Challenger* reviendrait sur ce site extraordinaire pour mesurer si l'écoulement se poursuit, et à quel rythme, et pour essayer de comprendre pourquoi et comment il peut se produire. En tout cas, l'écoulement d'eau froide (de l'ordre de + 2 °C a fait baisser très vite de 70 °C à 10 °C la température des roches proches du trou.

L'objectif de la campagne de forages au cours de laquelle le *phénomène a été observé* était d'étudier la circulation de l'eau dans la croûte océanique récente (à l'échelle géologique). Cette croûte est constituée de roches volcaniques qui sont peu à peu mises en place dans la zone médiane des dorsales océaniques et elle est faillée et crevassée. Ainsi, l'eau océanique peut-elle y pénétrer et y percoler. Cette eau contribue à dissiper la chaleur des roches volcaniques. Circulant dans celles-ci, elle est portée à des températures très élevées et revient à la surface sous forme de sources chaudes. Cette eau chaude réagit chimiquement avec les roches dans lesquelles elle circule et s'y charge de produits minéraux qui, parfois, se déposent autour des points de sortie en surface de l'eau. Ces processus pourraient *peut-être* un jour aider à découvrir des gisements de matières premières minérales.

Les forages ont été faits sur *une petite dorsale, celle de Costa-Rica*, qui est située entre le canal de Panama et les îles Galapagos, dans l'Est du Pacifique. Pour les études particulières de cette campagne, le *Glomar Challenger* avait été doté d'équipements nouveaux, mais permettant de recueillir de multiples informations dans les forages eux-mêmes.

Un outil gonflable en caoutchouc permettait de fermer hermétiquement le trou pour y injecter de l'eau sous pression, ou prélever par succion de l'eau *circulant dans la roche*. Une caméra photographiait l'intérieur du trou. En outre, des mesures du champ magnétique, de la *porosité* des roches, des oxydes présents éventuellement pouvaient être faites. — Y. R.

● *La France demande l'admission de la Chine à l'Agence internationale de l'énergie atomique.* — M. Michel Pecqueur, administrateur délégué du C.E.A. à la *conférence* annuelle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) qui se tient à New-Delhi, a demandé le 6 décembre que la Chine soit admise dans cette organisation. Cent onze pays sont membres de l'A.I.E.A.

CORRESPONDANCE

APRÈS L'EXPLOSION MEURTRIÈRE SUR L'ETNA

Dans son article publié dans « le Monde » du 28 novembre, M. Guy Kieffer, chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique (département de géologie et de minéralogie de l'université de Clermont-Ferrand-II), contestait l'interprétation donnée par M. Haroun Tazieff à l'explosion meurtrière survenue, le 12 septembre dernier, au sommet de l'Etna. A la suite de la publication, sous le texte, d'une réponse de M. Tazieff, M. Kieffer nous demande de publier le texte suivant, qui, pour les lecteurs du « Monde », met un point final à *cette polémique*.

En août dernier, Haroun Tazieff avait publiquement taxé d'*incompétence tous les volcanologues* ayant jusqu'ici travaillé à l'Etna (à l'*exception* évidemment de lui et de son équipe). J'étais l'un des tout premiers visés par cette prise de position. Ce n'était pas la première fois qu'Haroun Tazieff se comportait de la sorte à mon égard, et ceci, dans tous les cas, sans aucun préalable de quelque nature que ce soit de ma part. Avec une telle attitude, regrettable à divers points de vue, il s'interdisait à lui-même de se tromper. Aussi, avec la facilité *avec laquelle il fait des déclarations* publiques, et ne serait-ce qu'en raison de la teneur de certaines de ces déclarations, il ne devrait pas trop s'étonner de voir démontrer non moins publiquement son erreur.

Au cours d'une conférence de presse, le 6 octobre, à Clermont-Ferrand, Haroun Tazieff *ne* s'était pas privé de répondre à l'article publié dans *la Montagne* le 29 septembre et dans lequel, peut-être pour *la première fois*, quelqu'un se permettait d'affirmer qu'il s'était trompé.

En août et septembre derniers, ce n'était évidemment pas la première fois depuis trente ans qu'une situation dangereuse existait au sommet de l'Etna. Nombreuses furent les manifestations éruptives, de nature diverse, et en particulier des explosions du type de celle du 12 septembre, qui auraient fait des victimes si des touristes s'étaient trouvés au mauvais endroit et au mauvais *moment* — comme le 12 septembre — dans la zone des cratères terminaux. Bien des accidents auraient pu être à déplorer ou ont été évités de justesse lors d'événements aussi dangereux que ceux de cette année.

Mon interprétation ne repose pas sur des processus imaginés. Elle découle d'une analyse scientifique des faits concernant l'Etna *et s'appuie sur une connaissance du volcan et de ses éruptions*. Je développe mon argumentation dans une publication scientifique sous presse, publication qui sera la trentième de ma part sur ce volcan. Toute autre hypothèse, celle d'Haroun Tazieff ou une troisième, devrait tenir compte des éléments de mon analyse, soit pour les rejeter en en démontrant scientifiquement les faiblesses, si cela était possible, soit pour les intégrer dans un autre schéma, ce qui serait sans doute *difficile*.

En attendant de connaître les résultats scientifiques que supposent des centaines de séjours d'études sur l'Etna, chacun appréciera à sa manière sur quelles bases scientifiques Haroun Tazieff est capable d'émettre un avis — vérifié ou non aux yeux du public — sur une activité éruptive.

G. K.

UNE EXPOSITION AU PALAIS DE LA DÉCOUVERTE

« Visible - invisible »

La photographie est, pour beaucoup, le moyen rapide et pratique de mettre ses souvenirs en conserve. Elle est aussi, dans de très nombreux domaines scientifiques, un outil d'étude irremplaçable et, grâce à diverses méthodes, elle rend visible ce qui est invisible à l'œil humain. C'est *ce que rappelle*, par *son seul titre « Visible-invisible, aspects de la photographie scientifique »*, l'exposition présentée jusqu'au 15 janvier, au Palais de la découverte, à Paris, par Kodak-Pathé.

Devant nombre des documents *exposés le visiteur pourrait croire* à un chef-d'œuvre d'art non figuratif où se combinent la pureté des formes et l'harmonie des couleurs. Pourtant, ce « V » fait de deux torsades tricolores visualise des écoulements hydrauliques ; cette tapisserie orange, bleu et vert est l'image codée des rizières de la Camargue ; et cette paire de délicats éventails sont des algues unicellulaires microscopiques...

S'il veut aller au-delà de la seule beauté, le visiteur trouvera toutes sortes d'informations sur les techniques de la photographie proprement dite, sur les émulsions spéciales et les appareillages scientifiques qui étendent les applications de la photo à des domaines extrêmement divers : métallurgie, télé-détection, biologie et astronomie, archéologie *et physique des particules*.

Y. R.

(*) Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris. Ouvert tous les jours, sauf le lundi, de 10 à 18 heures. Entrée 5 F (très nombreuses réductions).

RELIGION

L'Église catholique des Pays-Bas à la veille de son synode

La Haye. — Jean-Paul II a reçu, lundi 17 décembre, le cardinal Johannès Willebrands, archevêque d'Utrecht et primat des Pays-Bas, pour discuter du synode extraordinaire qui doit réunir les sept évêques néerlandais à Rome le 14 janvier 1980. Les travaux dureront de une à deux semaines. C'est à la suite d'entretiens personnels avec chacun des sept chefs de diocèses de ce pays que le pape a choisi cette solution. Non seulement, c'est la première fois qu'une Eglise tiendra de telles assises, mais encore aucun des trois types de synodes institués par Paul VI ne prévoyait la convocation d'une seule Eglise nationale.

Pourquoi cette procédure extraordinaire ? Parce que l'Eglise des Pays-Bas traverse une crise institutionnelle qui se double d'une crise tout court provoquée par un profond désaccord entre traditionalisme et progressisme.

« Le travail pastoral de l'Eglise aux Pays-Bas dans la situation actuelle », tel est le thème du synode fixé par le pape. Mgr Joseph Tomko, secrétaire général du synode mondial des évêques, a été chargé d'établir ultérieurement l'ordre du jour.

Le cardinal Johannès Willebrands, archevêque d'Utrecht, et Mgr Godefroy Danneels, évêque d'Anvers, ont été nommés présidents-délégués par Jean-Paul II, qui est de droit président du synode. Outre les évêques des Pays-Bas, deux membres du clergé régulier représenteront les religieux. Enfin, le Père Joseph Lescrauwaet, professeur de doctrine sacramentaire et de liturgie à Louvain et membre de la commission internationale de théologie, a été nommé secrétaire spécial du synode. Tel ou tel cardinal de curie participera au synode lorsqu'il y sera traité d'une question de sa compétence.

De notre envoyé spécial

« *Les Français*, dit-on, *inventent la vérité ; les Américains la vendent; les Allemands la défendent; les Néerlandais la publient.* » Comment ne pas être frappé effectivement par la tranquille franchise et par l'aisance avec laquelle les Néerlandais acceptent la contradiction. Ces qualités sont particulièrement remarquables dans le domaine religieux.

Lorsque, une fois par mois au minimum, les sept évêques des Pays-Bas se réunissent en conférence épiscopale, on n'enregistre pas d'éclat ; chacun reste maître de ses propos. Il arrive pourtant souvent que la réunion soit frappée de stérilité par suite de l'opposition de deux des évêques qui se refusent systématiquement à voter comme leurs pairs. Nul n'en fait mystère ; la presse en parle régulièrement.

Ces deux évêques sont Mgr Jean-Baptiste Gijsen (quarante-sept ans), du diocèse de Roermond, dont 95 % des chrétiens sont catholiques, et Mgr Adrien Simonis (quarante-huit ans), du diocèse de Rotterdam (26 % de catholiques) (1). Nommés respectivement en 1972 et 1973, ces deux prélats devaient, dans l'esprit de Paul VI et de sa curie, faire contrepoids aux tendances progressistes des autres évêques, à commencer par le cardinal Bernard Alfrink, archevêque d'Utrecht. Celui-ci a été remplacé depuis 1975 par le cardinal Willebrands, qui a continué à assurer la présidence du secrétariat romain pour l'unité. Si le nouveau cardinal a sportivement joué le jeu de son Eglise natale, les deux évêques de Roermond et de Rotterdam se sont enfoncés dans le conservatisme. Le nonce qui, en dépit des résistances de l'épiscopat, a obtenu leur nomination, n'avait sans doute pas prévu ce durcissement ou cette imperméabilité.

La présence de Mgr Simonis et de Mgr Gijsen n'a pas donné les fruits espérés à Rome. Elle a contribué à briser d'une manière irrémédiable la communauté chrétienne et son épiscopat. Dans un pays de si modestes dimensions, il suffit de peu de chose pour bloquer le mécanisme de la collégialité. L'action des deux évêques contestataires est jugée, dans la presse, « *désastreuse* », « *catastrophique* », « *paralysante* » et « *nuisant grandement à la crédibilité de l'Eglise* ».

Contrairement à tous les autres évêques, Mgr Gijsen a créé un séminaire (internat) ; il veut tout ignorer des méthodes catéchétiques modernes ; boudant l'œcuménisme, il va même jusqu'à faire cavalier seul pour l'action pastorale entreprise pendant le carême. Les familles de ce diocèse sont déchirées par leurs opinions contradictoires sur l'évêque. Infiniment moins cassant, Mgr Simonis accepte volontiers le dialogue et ne s'enferme pas dans un bastion, mais, en définitive, il se range du même côté que son collègue.

Que peut-on espérer du prochain synode ? Un jugement de Salomon ? A dire vrai, nul n'en sait rien. Dans un premier temps, certains disaient que le pape se trouvant proche — doctrinalement parlant — de la minorité néerlandaise apporterait son soutien à la tendance conservatrice et demanderait aux autres évêques de mettre de l'eau dans leur vin. Mais c'est oublier que le cardinal Willebrands a l'oreille du pape et qu'il n'a pas Mgr Gijsen en odeur de sainteté. C'est oublier encore que sur le plan pastoral Jean-Paul II est ouvert, qu'il s'affiche résolument conciliaire et qu'il n'apprécie pas du tout le blocage actuel. En fait, les conservateurs néerlandais anti-Vatican II ont, sauf en ce qui concerne Rome, les même réflexes anticonciliaires que Mgr Marcel Lefebvre. Si on ne saurait dire que la papauté est populaire aux Pays-Bas — il faudrait plutôt parler d'indifférence, — il n'en existe pas moins une solidarité réelle.

Peut-on imaginer que Jean-Paul II suggère à Mgr Gijsen de se retirer ? Dans un premier temps au moins, c'est peu probable ; car cette intervention prenant l'allure d'une sanction serait mal reçue par les catholiques traditionnels de son diocèse qui, comme toute minorité, sont à la fois susceptibles et actifs.

Autre hypothèse : augmenter l'effectif de la conférence épiscopale afin de réduire l'importance relative de la minorité actuelle ? Deux moyens pour cela, *a priori*, et qui ne s'excluent pas : doter chaque évêque d'un ou plusieurs auxiliaires ou bien augmenter le nombre de diocèses en subdivisant les circonscriptions les plus importantes (Roermond, Bois-le-Duc, etc.). Détail piquant : depuis plusieurs années le cardinal Willebrands, retenu dix jours par mois par ses occupations à Rome, réclame un ou deux auxiliaires, mais Rome fait la sourde oreille, vraisemblablement parce que les candidats proposés ne sont pas assez *persona grata* au Vatican.

Pour être fixé, il faudra attendre la fin — et même au-delà — du synode, qui ne se terminera pas forcément par des décisions immédiates et ne fera peut-être que préparer le terrain.

Pour le moment, on ne peut guère dire que la communauté néerlandaise — sauf exception — se passionne pour le synode. Comment le pourrait-elle, puisque l'ordre du jour n'est pas encore fixé et qu'il ne le sera, au mieux, qu'à la mi-décembre, c'est-à-dire trop tardivement pour engager un débat national sérieux. Faute d'une concertation préalable, avant la réunion romaine, pourra-t-on le faire après ? Ce ne serait pas tout à fait trop tard.

La plupart des conflits proviennent, tant aux Pays-Bas qu'à l'étranger, d'une ecclésiologie mal définie et d'une mauvaise articulation entre la théorie et la pratique. Les Néerlandais, volontiers pragmatiques, supportent mal qu'il puisse y avoir une tension, un écart entre les principes et les actes et que l'on méconnaisse l'influence de la société sur l'Eglise. Voilà une douzaine d'années déjà, le célèbre catéchisme, traduit en plus de vingt langues, avait essayé de jeter un pont entre le monde et la foi, dans l'esprit du concile. On a crié alors à la sécularisation ou à l'« *agenouillement devant le monde* » (expression lancée par Jacques Maritain), mais aujourd'hui, il faut bien convenir qu'on ne fait de bonne pastorale et de bonne théologie qu'à partir des réalités et que la foi ne saurait s'abstraire de la trajectoire historique.

Un parterre de fleurs

Le conflit survenu entre le Père Pohier et Rome a eu des répercussions immédiates aux Pays-Bas. Le livre incriminé (2) a été aussitôt traduit du français en néerlandais, et se vend bien. De même, les Néerlandais ne savent comment manifester leur sympathie au Père Schillebeeckx, qui vient de s'expliquer à Rome sur ses ouvrages. Sa cellule monastique, telle une loge d'artiste renommé, est transformée en parterre de fleurs... Ces hommages n'expriment pas seulement le regret de l'atteinte à la liberté d'expression, mais plus profondément la reconnaissance envers un théologien qui aide les fidèles à approfondir leur foi, et qui leur apprend à interpréter les dogmes. Car la jeune génération catholique s'intéresse de près à la foi et cherche des certitudes.

Dans les facultés de théologie, on compte mille deux cents élèves, dont deux cent quatre-vingt-dix femmes. Certes, ces étudiants souhaitent très rarement devenir prêtres (à condition de défalquer les quelque quatre-vingts séminaristes à proprement parler de l'internat du diocèse de Roermond). Un ouvrage récemment paru a pour titre : *Etudiants en théologie ? oui ! Ministres ? non !* A noter d'ailleurs que le mot « ministre » (vocable protestant) a le plus souvent remplacé le mot *priester* (prêtre) et que *pastoor* (curé) a disparu au profit de *pastor* (pasteur). Ces indications linguistiques lourdes de signification indiquent que les catholiques des Pays-Bas prennent leur distance à l'égard de l'institution.

De 1974 à 1978, 260 prêtres ont, pour des raisons diverses, quitté leur ministère ; dans le même temps, il n'y a eu que 108 ordinations.

Il n'y a pas lieu, cependant, de se montrer pessimiste si l'on songe à la montée rapide des « coopérateurs laïcs », qui exercent un ministère paroissial régulier et rémunéré : 163 hommes et 17 femmes en 1976 ; 245 hommes et 29 femmes en 1978. Ces laïques, qui travaillent essentiellement dans des endroits où il n'y a plus de prêtres, exercent toutes sortes de fonctions à l'exclusion de la consécration eucharistique.

Voilà des années, on le sait, qu'on milite dans l'Eglise des Pays-Bas en faveur des prêtres mariés. Si bien que cette question est aujourd'hui en quelque sorte considérée comme dépassée... bien que non résolue. De nombreux prêtres mariés s'adonnent à des tâches ecclésiales (catéchèse, professorat, aumôneries, œuvres sociales, etc.) sans que personne trouve à y redire ou même le remarque. Cas-limite : trois prêtres mariés font fonction de curés dans trois paroisses des Pays-Bas ; ces communautés sont fort attachées à leur pasteur et demandent à conserver leurs « privilèges ». A ces situations de fait, on n'ose guère toucher. La hiérarchie des Pays-Bas a obtenu que les seize prêtres mariés enseignant dans les facultés ne soient pas limogés comme Rome le demandait. En contrepartie, les nouvelles nominations de professeurs ne sont faites que parmi les prêtres célibataires.

Que penser au total de l'Eglise des Pays-Bas ? Elle donne des signes de vitalité remarquables que beaucoup de pays pourraient envier. Les adultes restent très attachés à leur foi et entretiennent soigneusement leur culture religieuse, comme en témoigne le succès des cours de religion et la vente des livres, revues ou journaux catholiques ou d'inspiration chrétienne. La revue internationale de théologie, *Concilium* — unique en son genre, — est d'origine hollandaise (3), ainsi que *Social Compass* (sociologie) (4).

En revanche, la pratique dominicale a baissé. De 1971 à 1975, elle est tombée de 41 à 31 % (à partir de sept ans). Autrement dit, la fréquentation des églises s'est réduite de moitié par rapport à 1966, où elle était de 64 %. Les chiffres les plus récents accusent de nouveaux fléchissements : 28 % en 1978, 26 % en 1979. Mais l'éloignement de l'institution n'est pas nécessairement synonyme de l'éloignement de la foi. C'est même là une des constatations majeures de notre époque : la spiritualité peut se passer — au moins pour un temps — d'un support ecclésial (5).

L'Eglise des Pays-Bas est-elle exemplaire ? C'est beaucoup dire, mais il est certain que des conditions historiques et une activité missionnaire déterminées, 3 800 prêtres, 1 800 sœurs et 350 laïcs répartis entre 103 pays) en font un pays assez exceptionnel. Vatican II a rencontré aux Pays-Bas un terrain privilégié. Le jeu de la sécularisation a été joué avec un rare sérieux et sans les fausses peurs rencontrées ailleurs.

Il est un point sur lequel l'Eglise des Pays-Bas est incontestablement en avance et exemplaire, c'est sa manière de concevoir et de vivre l'autorité dans l'Eglise. Le fameux adage : « *Rome a parlé, la cause est entendue* » est désormais « *radicalement retourné* », a pu écrire le Père calter Goddijn, professeur à Tilburg, « *sans méconnaître, bien entendu, les nécessités d'une direction* ».

HENRI FESQUET.

(1) Autres diocèses : Bois-le-Duc (80 % de catholiques) ; Utrecht (25 %) ; Haarlem (33 %) ; Breda (58 %) ; Groningue (9 %).

(2) *Quand je dis Dieu*, de Jacques Pohier (Le Seuil, édit.).

(3) Pour la France : édit. Beauchesne, Paris. Dernières livraisons : *Curie romaine et communion des saints - Modèles de sainteté.*

(4) Centre de recherche socio-religieuse, Louvain, Belgique.

(5) Le phénomène du renouveau charismatique est relativement peu important en Hollande. Il ne semble pas que cette forme de spiritualité corresponde au tempérament des chrétiens de ce pays.

Les témoignages d'un progressiste et d'un conservateur

La défaite de l'institution

M. Harrie Smeets, qui collabore à la plus importante maison d'édition catholique des Pays-Bas a traduit personnellement l'ouvrage du Père Jacques Pohier : « Quand je dis Dieu ». Nous lui avons demandé ses impressions sur l'Eglise et sur la papauté actuelles.

« *Il est bon*, a-t-il répondu, *d'avoir un pape populaire et ouvert aux gens. Il est plus facile et plus humain de voir l'Eglise institutionnelle d'autrefois se défaire ainsi sous un pape qui inspire la sympathie. On restera attaché à cet homme, même s'il perd de son autorité.*

» Une doctrine déjà dépassée et qui devient indéfendable enlève à l'Eglise, irrévocablement, toute fiabilité. Tout ce qui contribue à augmenter le pouvoir dans l'Eglise va contre l'Evangile : le monde le pressent. Tout effort entrepris pour récupérer l'autorité est voué à l'échec. Ce n'est pas, par exemple, parce que les gens abandonnent les préceptes de l'Eglise en matière sexuelle qu'ils abandonnent l'Eglise.

» C'est d'un œil favorable que je vois tout ce qui se passe aujourd'hui dans l'Eglise, bien que je ne considère pas celle-ci comme un point de passage obligé. J'y constate une immense réserve de bonne volonté, mais encore un manque de contacts et d'informations suffisants. »

Une resurgence du modernisme

Cent cinquante catholiques hollandais attachés aux anciennes traditions ont signé une lettre ouverte à l'épiscopat pour la mettre en garde contre la perte de foi des fidèles, contre le pluralisme qui enlève à l'Eglise son autorité en matière doctrinale ; contre une liturgie sans contrainte et une catéchèse gangrenée par les sciences humaines ; contre un laïcat qui cherche à prendre la place des prêtres ; contre une formation des séminaristes beaucoup trop laxiste.

L'un d'entre eux, professeur de lettres dans un lycée à La Haye et délégué du diocèse de Rotterdam à la consultation pastorale nationale, a bien voulu nous préciser les points suivants :

« *Notre situation ecclésiale est trop critique. Il n'est pas certain que les fidèles aient compris les erreurs du modernisme. L'évêque de Bois-le-Duc a cru devoir signer une adresse contre l'action de Rome à l'égard du Père Schillebeeckx, un de nos plus influents théologiens modernistes. Cette initiative est regrettable.*

» Prétendre diriger nos diocèses par des méthodes et des structures démocratiques est difficile, coûteux en temps et met à jour des divisions au sein des organismes de consultation.

» Les fidèles sont divisés à ce point que nous nous trouvons presque dans la situation de deux Eglises qui s'affrontent. Les progressistes ne veulent pas, ne peuvent pas discuter. Ils vivent dans un monde très différent des autres.

» A la racine de nos maux, une fausse ecclésiologie. J'espère vivement qu'au synode le pape donnera des directives sur la catéchèse, sur les séminaires, et sur les problèmes moraux. »

H. F.

ÉDUCATION

La loi d'orientation de l'enseignement supérieur en question

Tandis que des universités sont en grève le texte est examiné par le Sénat

Le mouvement de grève déclenché lundi 17 décembre par les syndicats de l'enseignement supérieur (SNE-Sup., SGEN-C.F.D.T. et certains syndicats étudiants), pour s'opposer au projet de réforme du mode d'élection des présidents d'université, semble avoir été diversement suivi dans les soixante-seize universités françaises. A Rennes, notre correspondant nous signale que le mouvement a été très suivi par les personnels enseignants de l'université de Haute-Bretagne (Rennes-II). A Brest, les étudiants se sont associés à la grève. Une forte participation de tous les personnels a aussi été enregistrée à l'université de Saint-Etienne, dont le président, qui est maître-assistant, comme l'était déjà son prédécesseur, ne pourrait plus être élu si les textes en discussion étaient adoptés. A Paris, on précise qu'il y a de toute façon peu de cours le lundi. A Grenoble-II, la grève a été suivie, selon la présidence, par un enseignant sur deux.

A Toulouse, nous indique notre correspondant régional, d'importantes assemblées générales se sont tenues dans les universités et instituts universitaires de technologie. La grève doit continuer ce mardi. Des étudiants ont occupé lundi soir les studios de FR 3. Ils avaient l'intention d'établir mardi un barrage sur la route nationale 113. Le président de l'université de sciences Paul-Sabatier a déclaré que « le gouvernement veut avoir comme présidents d'université des exécutants des ordres ministériels. C'est revenir douze ans en arrière ».

La grève doit continuer ce mardi, jour où le Sénat examine les amendements de M. Rufenacht. M. Jean Sauvage, sénateur centriste du Maine-et-Loire, rapporteur de la commission des affaires culturelles, s'étonne que « le texte d'une loi d'orientation adoptée par le Parlement à la quasi-unanimité, après de longues semaines d'examen, soit modifié subrepticement par quelques députés sans aucune étude préalable ».

Le rapporteur se demande aussi si « la hâte et la précipitation » qui ont été manifestées par le gouvernement pour l'examen de ce texte ne sont pas « l'indice d'une volonté d'empêcher le législateur d'étudier, comme c'est son devoir, son droit et, au Sénat, sa tradition, toutes les implications de ce problème important ? ».

Une opération bien menée ?

« *Je suis certainement le ministre le plus soutenu par le Parlement, une partie de la gauche comprise* » vient de déclarer Mme Alice Saunier-Seïté à l'hebdomadaire « Tonus ». On peut s'étonner qu'avec de tels appuis, le ministre des universités soit encore contraint d'utiliser des « amendements surprises » pour faire modifier la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Car le ministre, qui se déclare « émue » par le soutien que lui a apporté au Parlement lors de la dernière session budgétaire, n'a pas hésité depuis quatre ans qu'elle préside aux destinées des universités, à bousculer députés et sénateurs.

Un exemple en est donné par M. Jean Choffel dans son livre *Seule une femme*, portrait-hommage à Mme Saunier-Seïté. Parlant de la validation de l'arrêté relatif à la réforme du second cycle par le biais d'un amendement de M. Foyer, à l'occasion du débat parlementaire sur la réforme de la profession d'avocat (*le Monde* du 3 juin 1978), il écrit « *il est piquant de constater qu'aucun des parlementaires opposés à l'arrêté en question ne s'aperçut de la portée d'un tel vote auquel certains apportèrent même leur voix, si bien que le texte fut, en définitive, indirectement approuvé par ceux qui l'avaient combattu* ».

Les bonnes méthodes ayant fait leurs preuves, Mme Saunier-Seïté a tenté la même opération lundi 10 décembre (*le Monde* du 12 décembre). A l'occasion du vote d'une proposition de loi autorisant la réélection des présidents d'université, le ministre, avec l'aide d'un député R.P.R., M. Antoine Rufenacht, a fait adopter deux amendements qui remettent en cause certains principes de la loi d'orientation votée en 1968. L'opération était bien menée. Préparée dans le secret, réalisée dans le silence ou l'incompréhension à la veille de la pause universitaire des vacances de Noël, elle n'aurait pas dû provoquer d'éclats. Hélas, une fois de plus, « *la presse et l'opinion n'ont pas suivi* », comme Mme Saunier-Seïté s'en plaint dans *Tonus*.

Ces modifications de l'article 15 de la loi d'orientation prévoient que les présidents d'université, choisis uniquement parmi les professeurs et maîtres de conférences, et que, seuls, leurs pairs, par leurs pairs, membres du conseil d'université. Elles prévoient aussi que les directeurs d'unité d'enseignement et de recherche (U.E.R.) comprenant des formations de troisième cycle doivent avoir le rang de professeur ou de maître de conférences et que, seuls, leurs pairs, membres du conseil, participent à leur élection. Si ces amendements étaient adoptés par le Sénat mardi 18 décembre, « *les trois quarts des enseignants, les chercheurs, les techniciens et agents administratifs, les étudiants et les personnalités extérieures membres des conseils (syndicalistes ou professionnels) seraient éliminés de la décision importante qu'est l'élection des présidents d'université* », déclare une motion de la commission administrative de la FEN.

Le corps des professeurs, qui inclut, depuis les décrets d'août 1979 relatifs aux carrières universitaires, les maîtres de conférences compte près de dix mille membres, sur un total de quarante-deux mille enseignants exerçant actuellement dans les universités. Ce sont ces professeurs qui détiendraient le pouvoir. Ce qui, selon le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), « *placerait les établissements sous l'autorité exclusive de la fraction la plus réactionnaire du mandarinat* ».

Critiquant ces mesures « *inopportunes et dangereuses, qui risquent de compromettre l'avenir des universités françaises* », l'Association nationale des maîtres assistants des disciplines juridiques, économiques, politiques et de gestion, précise qu'il ne saurait être question de « *dénier le droit aux maîtres assistants de participer à la gestion de leur université* ».

L'Union nationale inter-universitaire (UNI) et, d'une façon plus nuancée, la Fédération des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur, sont les seules organisations à soutenir l'amendement de M. Rufenacht. Pour l'UNI, « *seul le collège des professeurs offre toutes les garanties d'indépendance et de grande compétence scientifique l'habilitant à élire le président* ». L'UNI a réellement compris la portée politique de cet amendement, qui permettrait, à la veille des élections dans de nombreux conseils, d'éliminer des présidents jugés trop « syndicaux ». Quant à la Fédération des syndicats autonomes, elle voit dans le projet de texte « *une mesure courageuse, mais d'un héroïsme suicidaire.* »

Dépolitiser

Dans un entretien publié ce mardi 18 décembre par *le Quotidien de Paris*, le ministre des universités explique, de son côté : « *Changer le système d'élection des présidents d'université, c'est priver l'intersyndicale qui « faisait » ces élections dans tant de conseils, d'une notable partie de son influence et de ses moyens de pression. C'est la priver de son joujou : la politique.* »

Les syndicats étudiants ont réagi à ces amendements qui diminueraient encore le peu de pouvoir qu'ils conservent. De l'UNEF (ex-Renouveau) au modéré Comité de liaison des étudiants de France (CLEF) en passant par la Fédération nationale des étudiants de France (FNEF, modérés) la condamnation de la « *nouvelle atteinte à la démocratie* est semblable. Le CLEF, fait assez rare, a même appelé les étudiants à une grève générale les lundi 17 et mardi 18 décembre, et les a invités à se joindre aux manifestations organisées ces jours-là. Toutes ces organisations participaient aux élections universitaires, et constituaient, bien souvent avec des élus indépendants, les représentants étudiants dans les conseils. La position de l'UNEF Unité syndicale est différente. Cette organisation a toujours critiqué la participation et a préconisé « *le boycottage des élections* ». Pour son président, M. Jean-Christophe Cambadelis, « *de tels amendements rendent encore plus intolérable la participation. Le seul rôle des élus étudiants étant maintenant le droit d'appliquer la gestion décidée par le ministre* ».

« *Toutes ces mesures vont dans le sens d'un renforcement des pouvoirs du ministre et de certains professeurs.* » « *Il ne paraît pas acceptable que des mesures essentielles pour l'avenir des universités soient prises sans concertation préalable des personnels concernés et en contradiction totale avec l'esprit de la loi d'orientation* », écrivent près de deux cents enseignants et personnels de service de l'université de Paris-I dans une lettre ouverte à leur ancien collègue, M. Raymond Barre. Le premier ministre se souviendra-t-il de l'universitaire qu'il fut ?

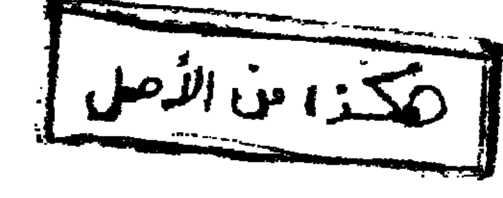
SERGE BOLLOCH.

Plus de la moitié des éco[...] ont été construites [...]

1,75 mètre carré

Naissances

Décès



ÉDUCATION

Plus de la moitié des écoles élémentaires ont été construites avant 1946

La plupart des écoles maternelles et des écoles élémentaires sont construites « en dur », selon un procédé traditionnel, et non, *comme les collèges, industrialisé.* Le mode de chauffage le plus utilisé est le fuel. Beaucoup d'écoles ont leur cuisine autonome et un grand nombre d'écoles élémentaires leur propre cantine. Telles sont *quelques-unes des conclusions d'une enquête sur les* équipements scolaires faite à la rentrée de l'année 1978-1979 dans une vingtaine de départements groupant 30 % des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public. Les résultats peuvent être extrapolés à la France entière. Ils sont résumés dans une *note d'information publiée récemment* par le service des études informatiques et statistiques du ministère de l'éducation.

Peu d'écoles (1) sont encore installées dans des locaux démontables : 8,6 % des salles de classes dans les maternelles, et 6,2 % dans les écoles élémentaires. Nettement moins que pour les lycées d'enseignement professionnel et les collèges, où la proportion atteint 13 %. Le taux moyen cache toutefois des disparités. Dans le pré-élémentaire, il arrive que plus de 15 % des classes ne soient pas « en dur », en particulier dans l'Ouest de la France, le nord de l'académie de Dijon. Dans l'Est, à Paris, et dans les départements ruraux du Centre, au contraire, le taux ne dépasse pas 5 %. Pour les écoles élémentaires, la proportion de 10 % de *classes démontables n'est à peu* près jamais atteinte.

1,75 mètre carré

Les bâtiments en dur résistent bien, ou ont été bien entretenus, puisque seulement 3,25 % des classes maternelles et 4,7 % des classes élémentaires qu'ils abritent nécessiteraient une recons*truction ou de grosses réparations.* Pourtant, tous ne sont pas de la première jeunesse. Plus de la moitié (57,2 %) des écoles élémentaires ont été construites avant 1946 ! Les maternelles sont moins anciennes : 51,7 % datent d'après 1961. Les unes et les autres sont en quasi-totalité (88,7 %) de construction traditionnelle : les communes aiment le solide et le « fait main ».

En comparaison, le même choix n'a pas été fait pour les collèges : encore plus jeunes, il est vrai, que les maternelles (près des trois quarts du parc des collèges sont postérieurs à 1961), ils sont construits *à plus de 50 % selon un* procédé industrialisé.

La surface moyenne des salles de *classes, maternelles et élémen*taires, avoisine 54 mètres carrés. Compte tenu des taux d'encadrement actuels, cela revient à dire que chaque élève de maternelle dispose de 1,75 mètre carré, et chaque élève d'école élémentaire de 2,25 *mètres carrés.*

Des observations relatives aux équipements, on retire que, bizarrement, *toutes les écoles n'ont pas* une cour, et que deux maternelles sur trois ne disposent pas d'un préau. Plus de la moitié des écoles ont un restaurant ou une cantine, et près de 40 % une cuisine autonome. Enfin, le mode de *chauffage le plus courant* est, *de* loin, le fuel : 71,1 %. Le gaz vient ensuite. Quant au poêle à charbon, rustique ou moderne, il chauffe encore 7,4 % des écoles, L'électricité, seulement 5 %...

C. V.

(1) Il y avait, en 1978-1979, environ *soixante et un mille écoles publi*ques, maternelles ou élémentaires.

L'AMÉNAGEMENT DU CALENDRIER SCOLAIRE

Les syndicats protestent contre la « désinvolture » et l'attitude « provocatrice » de M. Beullac

Le conseil supérieur de l'éducation nationale a adopté, le lundi 17 décembre, *par vingt-huit voix contre* vingt-sept, un projet d'arrêté réorganisant l'année scolaire. Ce texte, dont « le Monde » avait présenté les grandes lignes de 1er décembre, donne aux recteurs la liberté de fixer les dates et la durée des grandes comme des petites vacances en respectant certaines règles. Il n'est pas question, notamment, de modifier la durée globale des congés.

Les recteurs fixeront donc en février prochain le calendrier de la prochaine année scolaire 1980-1981. Les grandes vacances, qui ne devront pas dépasser onze semaines, pourront s'étaler sur une période comprise entre le 15 juin et le 15 octobre.

D'autre part, le ministre de l'éducation a décidé de « reconquérir » le troisième trimestre, actuellement amputé par les examens, les procédures d'orientation et les conseils de classe. Ainsi, dès la prochaine session du baccalauréat, les épreuves non *écrites (facultatives ou obligatoires)* auront-elles lieu après l'écrit. D'autre part, les conseils de classe de fin d'année seront retardés dans les collèges — il ne devrait pas y en avoir avant les vingt jours qui précèdent les vacances — et les décisions d'orientation ne seraient communiquées aux familles que dans les dix jours suivant la sortie.

Les syndicats ont tous vivement réagi contre cette décision, et notamment contre la méthode utilisée. Leurs représentants, ainsi que ceux de la Fédération Cornec, ont quitté la réunion du conseil supérieur pour protester contre la « désinvolture » du ministre de l'éducation. En même temps que le projet d'arrêté était soumis au conseil, le journal *la Croix*, en effet, publiait une interview de M. Beullac présentant ces mesures.

La FEN, en outre, « *dénonce un texte qui conduit au désordre, à l'inégalité et à l'absurdité et qui sera cause de graves perturbations dans la vie des enfants et de leurs familles* ».

Le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) « *pour sa part, demande aux personnels de se tenir prêts à répondre aux décisions concertées des organisations syndicales contre une telle provocation* ». Prêt à la « *riposte* » avec les autres organisations, le Syndicat national des collèges (indépendant) « *ne saurait accepter une quelconque diminution du temps de repos des enseignants, fût-ce d'une seule demi-journée* ».

Reprenant la même accusation de « *désinvolture* », le Syndicat national des lycées et collèges (indépendant), ajoute que « *cet incident — très révélateur d'une certaine manière technocratique de conduire les affaires publiques — ne peut que le confirmer dans le bien-fondé de son opposition résolue à la politique actuellement menée* » au ministère de l'éducation.

De son côté, le Mouvement des jeunes giscardiens relève que les déclarations de M. Beullac à *la Croix* suscitent « *autant de réactions que peut en provoquer la traditionnelle addition des égoïsmes* ». L'essentiel, précisent les jeunes giscardiens est « *l'intérêt des élèves qui sont les premiers concernés par l'école et sur ce point les mesures annoncées par M. Beullac pour « restaurer » un véritable troisième trimestre sont capitales* ». La fédération de parents d'élèves que préside M. Lagarde a voté pour le projet d'arrêté.

CARNET

Naissances

— Mme Frédérique CONTENCIN,
Le docteur Contencin, médecin du Sénat, et Mme Contencin,
ont l'honneur de faire part de la naissance de leur fille et petite-fille,
Laure,
le 12 décembre 1979.

— Eveline et Bernard VORMS, ainsi que Charlotte, sont heureux d'annoncer la naissance de
Marion,
le 3 décembre 1979, à Paris.

Décès

— M. et Mme Michel Angles,
Mlle Geneviève Angles,
Ainsi que ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Mme Georges ANGLES,
née Lucienne Mas,
pieusement décédée à Soissons, le 14 décembre 1979, dans sa quatre-vingt-deuxième année.
Le service religieux sera célébré le mercredi 19 décembre 1979, à 14 h. 30 précises, en la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais, sa paroisse.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
12, avenue Auguste-Renoir,
78160 Marly-le-Roi.
12, rue du 8-Mai-1945,
02200 Soissons.

— M. et Mme Pierre Barande et Anne et Hélène,
M. et Mme Daniel Barande et Pascal,
ont la grande douleur de faire part du décès de
Mme Eve BARANDE,
femme de lettres,
survenu à Paris, le 13 décembre 1979.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans la stricte intimité familiale, le 17 décembre 1979.
Cet avis tient lieu de faire-part.
12, rue Perceval, 51100 Reims.
10, rue de Franqueville, 75016 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 7 décembre 1979, de
M. Paul BIGNON.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
De la part de :
Mme Paul Bignon, son épouse,
Michèle et Dominique Laigneau-Bignon, ses enfants.
Cet avis tient lieu de faire-part.
2, quai Pierre-Brossolette,
94340 Joinville.

— Le président de l'université des sciences humaines de Strasbourg,
Le directeur, les enseignants et le personnel administratif de la faculté de philosophie,
ont la grande peine de faire part du décès de
M. le professeur Louis BOURGEY,
officier de l'ordre des Palmes académiques,
chevalier dans l'ordre national du Mérite,
survenu le 14 décembre 1979.

— Nous apprenons la mort, le samedi 15 décembre, de notre consœur.
Minnie DANZAS.
Les obsèques seront célébrées jeudi 20 décembre, à 10 h. 30, en l'église Saint-Pierre du Petit-Montrouge, à Paris.
[Née en 1911, Minnie Danzas débuta à « Ce Soir » comme journaliste dès la Libération. Ecrivain et collaboratrice de Marcel Duhamel pour la collection « Série noire », *Minnie Danzas prit à la fin des* années 60 la rubrique télévision à « France-Soir », qu'elle assura jusqu'à sa retraite en 1977.]

— Paris, Lyon.
Le colonel Fernand Dévé,
Nicole, Jean-Charles et Françoise Dévé, ses enfants,
Frédéric, Florence, Valérie et Guillaume Dévé,
Béatrice et Jean-Jacques Laubeuf, ses petits-enfants,
Mme René Robin et ses enfants,
Mme Max Dévé et ses enfants,
Mme Louis Desloges et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-unième année, de
Mme Fernand DÉVÉ,
née Jeanne-Marie Lacrouts,
endormie dans la paix le 15 décembre 1979.
Une messe de funérailles sera célébrée en l'église Saint-Pierre du Gros-*Caillou, Paris (7e), le 20 décembre*, à 10 h. 30.
23, avenue du Maréchal-Foch,
69006 Lyon.
51 bis, rue Cler, 75007 Paris.
46, rue de Turbigo, 75003 Paris.

— Mme Joël Gautier et toute la famille ont la douleur de faire part du décès de
M. Joël GAUTIER,
conseiller à la cour d'appel de Paris, chevalier de la Légion d'honneur.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 19 décembre, en l'église Saint-François-d'Assise, 7, rue Mouzaïa, Paris (19e), à 15 h. 45.

— M. Jacques Paquet et les membres du conseil d'administration de l'Institut de gestion et de management (I.G.M.) ont la douleur de faire part du décès de leur ami et collègue,
M. Jack JOUGNEAU,
survenu le 14 décembre 1979.
Cet avis tient lieu de faire-part pour ses nombreux amis, collègues et anciens stagiaires.
26, rue d'Assas, 75006 Paris.

— Le docteur et Mme R. Reynier, leurs enfants et petits-enfants,
M. le professeur et Mme M. Toga, leurs enfants et petit-fils,
Le docteur et Mme J.-L. Medvedowsky, leurs enfants et petits-enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
Suzanne MEDVEDOWSKY,
née Beaumont,
leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère, à l'âge de soixante-quatorze ans, le 17 décembre 1979, à La Tour-d'Aigues, 84240.
87, rue Colbert, 84120 Pertuis.
Villa San-Michèle,
58, traverse Nicolas,
Le Roucas-Blanc, 13007 Marseille.
La Madeleine,
32, avenue Saint-Jérôme,
13100 Aix-en-Provence.

— M. Albert Nakache,
M. et Mme Fernand Nakache,
M. et Mme Gaston Guedj,
M. et Mme Jean Nakache,
M. et Mme Francis Lang,
M. et Mme Yves Nakache,
et leurs enfants,
M. Pierre Nakache,
Mlle Betty Israël,
MM. et Mmes Simon Chouchena, Alfred Chouchena, Maurice Parron, Jean Vallet,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Albert NAKACHE,
née Camille Chouchena,
leur regrettée épouse, mère, sœur et grand-mère, *ravie à leur affection* le 16 décembre 1979.
33, rue Sylvabelle, 13006 Marseille.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— M. et Mme Hubert Oudin,
M. et Mme Jean Malbrancke,
M. et Mme Claude Bordet,
ses enfants,
Ses trente petits-enfants,
Ses quatorze arrière-petits-enfants,
Mlle Marie-France Breton,
font part du rappel à Dieu de
M. Auguste OUDIN,
inspecteur général des Eaux et Forêts (E.R.),
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
décédé en son domicile, le 15 décembre, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, et vous invitent à participer à la messe qui sera célébrée en l'église *Saint-Pierre du Gros-Caillou le mer*credi 19 décembre, à 10 h. 30.
L'inhumation aura lieu à Auray le jeudi 20 décembre, à 11 h. 30.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
42, avenue de Saxe, 75007 Paris.

— Mme Paul Veltet,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Paul VELTET,
survenu le 16 décembre 1979, à l'âge *de soixante-seize ans.*
La levée de corps aura lieu le mercredi 19 décembre 1979, à 9 h. 45, à l'hôpital Ambroise-Paré de Boulogne.
Les obsèques auront lieu le jeudi 20 décembre, à 9 heures, au cimetière de Jungholtz (Haut-Rhin).
8 ter, avenue Vion-Withcomb,
75016 Paris.

Remerciements

— Ne pouvant répondre à chacun personnellement, Mme E. Brun adresse ici ses remerciements à toutes les personnes qui lui ont témoigné tant de sympathie à l'occasion du décès du
professeur E. BRUN,
membre de l'Institut.

— Marie-Madeleine Plurien, son mari, ses enfants et son petit-fils,
Marie-Thérèse Apostolesco, son mari et son fils,
Yvonne Reinhard et ses enfants,
Hervé Reinhard, sa femme et ses enfants,
Catherine Poirier-Reinhard et ses enfants,
très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
Mme Marcel REINHARD,
et dans l'impossibilité de leur répondre, remercient très vivement les personnes qui se sont associées à leur peine.

Communications diverses

— Dans le cadre des Rendez-vous de la rue d'Ulm, Jacques Donzelot donnera une conférence sur le thème : « L'État libéral », le mercredi 19 décembre, à 20 h. 30 (45, rue *d'Ulm, Paris-5e*).







ÉDUCATION

POINT DE VUE

L'apprentie sorcière de la rue Dutöt

par ANDRÉ MANDOUZE (*)

DEPUIS mai 68, la majorité de droite qui nous gouverne a une idée fixe : celle d'éviter, *par* tous les moyens, de se trouver une nouvelle fois à la merci d'une *révolte* d'étudiants et d'enseignants conscients de leurs droits et de leurs devoirs.

Or, la meilleure façon de courir de moins en moins le risque d'un pareil affrontement, c'est — il suffisait d'y penser — d'inoculer dans le corps de l'Université une drogue qui, en portant subtilement atteinte à son statut d'être vivant, la mette peu à peu en un tel état d'hibernation que, devenue parfaitement amorphe, elle puisse un jour disparaître sans que personne s'en aperçoive.

Opération d'autant plus plausible que le principe s'en trouve en fait dans la loi même d'orientation de l'enseignement supérieur.

***

Commis en effet au soin de museler la révolution qui s'ébauchait et, plus précisément, de faire reprendre les cours, Edgar Faure — qui a toujours pratiqué la double appartenance — a eu l'habileté de donner à la gauche d'immédiates satisfactions formelles tout en ménageant à la droite la possibilité de retourner, en quelques années, la situation à son profit.

Sur le tissu très lâche d'U.E.R. (unités d'enseignement et de recherche) qui ne pouvait avoir la résistance de celui des anciennes facultés, il n'était que de laisser se conjuguer très naturellement les pressions de la rouerie mandarinale et les dépressions de l'utopie étudiante pour transformer en une série de chambres d'enregistrement la plupart des instances dont, par le jeu des imbrications et des dosages, les vertus démocratiques étaient plus apparentes que réelles.

Une seule précaution à prendre à l'égard des non-initiés (autrement dit à l'égard de la plus grande partie de la nation). : continuer à garantir — par des discours se gardant, et pour cause, de toute référence trop précise à la 'réalité concrète — l'intangibilité de la sainte trinité universitaire, fondement du prétendu *aggiornamento* de l'enseignement supérieur : autonomie, participation, pluridisciplinarité.

Précaution désormais considérée comme superflue par ceux-là mêmes qui avaient cru jusque-là devoir observer quelque prudence. Un coup comme celui de la nuit du 10 au 11 décembre prouve que d'ici peu, si le peuple français continue à se *laisser violer par ses propres représentants*, il peut s'attendre à beaucoup mieux dans le genre.

***

Inutile donc de revenir sur les détails d'un scénario tendant à transformer l'Assemblée nationale en un lieu favorable aux coups de main. Inutile de savoir si le vrai chef du commando s'appelait Seguin, Rufenacht ou Saunier-Seïté. Inutile de se demander s'il s'agit ou non d'une péripétie des perpétuels règlements de comptes entre R.P.R. et U.D.F. Le fait est que les deux coteries ont finalement pactisé dans l'attentat contre l'Université.

Un seuil vient donc d'être franchi. *De fait*, le mot « autonomie » avait été immédiatement vidé de son sens dans la mesure où les universités avaient été privées de moyens convenables — notamment financiers — pour l'exercer. *De fait*, la pluridisciplinarité s'est trouvée, pour les mêmes raisons d'austérité, condamnée à végéter et souvent même à régresser par rapport à des positions acquises (sans le mot) avant 68.

Voici pour finir que, déjà issus d'un vote à deux degrés, les présidents d'université vont donc désormais, si le Sénat y consent, être *de droit* appelés à régner non seulement cinq ans, mais bien au-delà, sur un conseil dont une bonne part ne les aura pas élus. Quant aux directeurs d'U.E.R., dans la mesure où la majorité de celles-ci comporte des formations de troisième cycle, ils ne pourront pratiquement être que de rang magistral — ce qui, par choc en retour, ne manquera pas d'avoir des effets sur le recrutement du conseil d'université. Ainsi, la boucle est bouclée : l'Université est condamnée à l'asphyxie.

Quelle importance, me direz-vous ? Pourquoi donc faire un drame pour ce secteur-là plutôt que pour tel autre de notre activité et de notre patrimoine national ? Depuis le temps que des entreprises sont en difficulté ou ferment, que le déficit budgétaire s'accroît, que des femmes, des hommes, des jeunes des deux sexes sont de plus en plus nombreux à être condamnés au chômage et que les pauvres deviennent de plus en plus pauvres, est-ce que les riches ne sont pas devenus de plus en plus riches, les spéculateurs et les fraudeurs de plus en plus invulnérables, M. Barre de plus en plus triomphant avec son *« demain, on verra que j'ai toujours eu raison »* et M. Giscard d'Estaing de plus en plus méprisant pour le peuple, à qui il a négligemment promis de laisser les diamants de ses courtages quand il aura fini de monopoliser ès qualités l'arme absolue du gouvernement des masses, la télévision ?

Face à un tel cynisme de l'intelligence et à une telle férocité d'âme, que peut faire, pour sa part, cette Université dont le protecteur naturel, son ministre, n'a cessé, depuis qu'elle est aux affaires, d'entacher la réputation et de poursuivre la perte ?

Apparemment rien, puisque, non sans raison probable, cette préposée à la liquidation compte sur une forte majorité de mes pairs pour achever son œuvre de mort et, au nom d'un corporatisme bien « autonome », se faire de surcroît un rempart de leurs étoles à trois peaux de lapin. Tout de même, à la place de Mme Saunier-Seïté — qui, pour avoir su tirer les marrons du feu, ne sait probablement pas mieux que le gardien actuel de nos sceaux, et titulaire de l'éducation nationale de l'époque, comment naît un mouvement comme celui de mai 68, — tout de même, oui, je ne m'y fierais pas.

Il suffirait qu'un jour — sans qu'on sache pourquoi celui-ci plutôt que celui-là — les étudiants en aient assez qu'on les destine inexorablement, faute de moyens et d'imagination, à un chômage considéré comme normal.

Il suffirait qu'au même moment les assistants, maîtres-assistants, chargés d'enseignement, et personnels administratifs des universités décident de manifester massivement — et par d'autres choses que de brefs arrêts de travail — que, privé de leur « participation », l'enseignement supérieur tout entier se trouve paralysé.

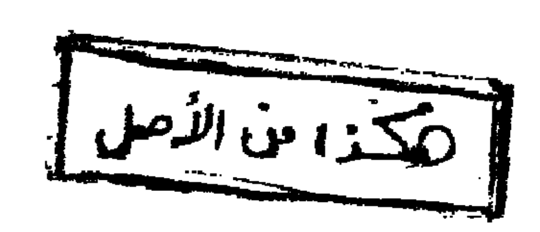
***

Il suffirait (pourquoi serait-ce impossible ?) que, s'ajoutant à ceux qui sont membres des vrais syndicats, *un certain nombre de professeurs* titulaires et de maîtres de conférences, jusque-là réputés étrangers à tout ou paradoxalement privés *d'« autonomie » par rapport* au pouvoir, éprouvent un sursaut de dignité en se souvenant du rôle des intellectuels et des universitaires à certains grands moments de l'histoire de France.

Bref, il suffirait de ce qu'on appelle, au sens propre, une « conjoncture » pour que, de son poste de commandement de la rue Dutot — siège du ministère des universités, — notre gauleiter s'aperçoive que, en dépit de ses rodomontades, de ses menaces et de ses insultes, rien ne répond plus à ses diktats.

Entre la concertation, de plus en plus impossible, avec un ministre apparemment de plus en plus irresponsable et la puissance toujours inquiétante du désespoir qui fait naître les barricades, il serait temps que M. Giscard d'Estaing lui-même se prononce. S'il ne trouve pas une solution de rechange, ce ne sera pas faute qu'on l'ait mis en garde contre les provocations de l'apprentie sorcière de la rue Dutot.

(*) Professeur titulaire à l'université de Paris-Sorbonne. Membre élu du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Le Monde

culture

LE JOUR DES ARTS

Hélion en Chine.

Une exposition de dessins et de tableaux de Jean Hélion (qui vient de recevoir un des grands prix de la Ville de Paris, mais ceci n'explique pas forcément cela) partira en 1980, du Centre Georges-Pompidou, pour la Chine. Elle aura un caractère rétrospectif et présentera les différentes étapes de l'œuvre du peintre. Il paraît que les responsables culturels chinois se sont fait un peu tirer l'oreille pour la période d'avant-guerre. Mais, finalement, tout semble s'être arrangé, et ce n'est pas seulement le Hélion devenu figuratif, qui peint aujourd'hui les marchés, le quotidien, la vie de la rue, qui sera exposé, mais aussi celui des strictes compositions abstraites des années 30. Reste plus qu'à souhaiter que les visiteurs de l'exposition, dont ce sera le premier contact avec l'art contemporain occidental, ne croient pas que tous les peintres de France et de Navarre sont ainsi revenus de leurs erreurs de jeunesse.

Klee, le centenaire.

Il y a cent ans, le 18 décembre 1979, naissait à Münchenbuchsee, près de Berne, Paul Klee. Plusieurs musées allemands s'apprêtent à fêter cet anniversaire. En Belgique, le Palais des beaux-arts de Charleroi, pour sa part, présentera cent vingt-cinq œuvres de Paul Klee, en février et mars prochains. En attendant que soient annoncées d'autres expositions en hommage à l'un des plus grands, rappelons que la dernière grande exposition qui lui fut consacrée à Paris date exactement d'il y a dix ans.

Afrique noire

La Fondation Anne et Albert Prouvost, à Marcq-en-Barœul, près de Lille, présente une exposition Afrique noire, arts d'hier et d'aujourd'hui. *Réalisée, pour la partie « traditions », grâce au concours du Musée de l'homme et à quelques prêts de collections privées et du Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren (Belgique), cette exposition retrace la vie et la culture de plusieurs ethnies importantes, à travers des objets et des œuvres replacés dans leur contexte (cartes géographiques, photographies illustrant l'architecture traditionnelle, etc.). (Fondation Anne et Albert Prouvost, Septentrion, 59700 Marcq-en-Barœul. Fermé le lundi, jusqu'au 27 janvier.)*

Une mosaïque pour la cathédrale de Vence.

Une grande mosaïque sur le thème de Moïse sauvé des eaux, offerte par Chagall à la cathédrale de Vence, vient d'être inaugurée. L'œuvre, qui mesure deux mètres sur deux, montre sur fond de soleil rutilant et de pyramides, le prophète enfant « exposé » sur le Nil, et vers lequel se penche la fille du pharaon. Chagall a créé spécialement ces cartons.

Travaux sur papier-objets à Villeparisis.

Cela fait huit ans maintenant que chaque année — en décembre et janvier — le Centre culturel de Villeparisis présente, sous le titre « Travaux sur papier-objets », une expositio qui réunit de cent à cent cinquante artistes invités par Dany Bloch, de l'A.R.C. du Musée d'art moderne de la Ville de Paris. On y trouve de tout, et c'est plutôt sympathique, des gens un peu connus et des gens pas connus du tout. Une chance pour eux, et pour nous l'occasion de flairer le climat de la jeune création. Une fois n'est pas coutume.

(Centre culturel municipal Jacques - Prévert (427-94-99), place Pietrasanta, jusqu'au 20 janvier.)

ARMES ET ARMURES DU JAPON ANCIEN

UNE FLEUR POUR LA MORT

« Le sabre durera jusqu'à la fin du monde », dit l'inscription gravée sur une lame très simple du dix-septième siècle proposée au musée Cernuschi dans la brillante série d'une petite centaine d'« armes et armures du Japon ancien ». L'inscription en question précise que l'œuvre est la copie *en minerai de fer étranger, d'un* modèle du quatorzième siècle, dit « deux corps abattus », apte à couper deux corps humains placés l'un sur l'autre. Porté de génération en génération depuis la grande lignée des Yasutsugu, jusqu'à la loi de 1876 interdisant le port du sabre *aux chevaliers, ce long trait* de métal pur, à peine courbé, à la pointe acérée, n'offre aucun décor sinon, au tranchant, un reflet après la trempe : une ondulation très légère, d'une subtilité aérienne.

Les sabres sont évidemment le fin du fin dans cette exposition qui groupe en la *matière* comme dans les autres sections des pièces particulièrement bien conservées et très anciennes, dont plusieurs sont des « trésors nationaux ». Notons du reste une fois encore qu'il faudrait parcourir longtemps le Japon avec beaucoup de chance pour rencontrer un arsenal aussi précieux d'œuvres rares où le moindre accessoire de harnachement guerrier est attaché au souvenir d'un empereur ou de quelque autre V.I.P.

Dans la première salle, celle des sabres précisément, on apprendra vite, *après le premier étonnement* de les trouver à ce point « comme neufs », à distinguer dans ces clairs reflets les fameux décors de trempe sur le tranchant « hamon » : il y en a une dizaine, dont le plus réputé, le « hamon floral » dit en pétale d'œillet, était produit *dans la province de Bizen.* Mais des effets changeants en petites taches lumineuses caractérisent d'autres « écoles » et il y a du nuageux au campanulé des variations d'une subtilité fort riche. L'exposition *ne se propose pas — heureusement —* de nous faire entrer dans l'histoire longue et *fastidieuse de l'art des armes au Japon. Elle a le mérite de n'en* retenir que le pouvoir de suggestion : austérité médiévale, luxe du *grand dix-septième siècle,* virtuosité des époques suivantes où la métallurgie, l'orfèvrerie et le travail des matériaux les plus divers — laque, galuchat, requin, écaille, etc. — *sont au service des accessoires,* étuis et gardes des sabres : les célèbres tsubas chères aux collectionneurs *du dix-neuvième siècle* français et qui redeviennent à la mode aujourd'hui.

Les secrets de l'armure

Mais, là encore, l'exposition est satisfaisante puisqu'elle ne nous plonge pas dans des vitrines répétitives et que nous arrivons, dans la grande salle, à une vue plus panoramique de l'équipement du guerrier à pied ou à cheval. Avec deux ou trois beaux et sobres costumes de combat, très modernes à gros pois bien *distribués,* ou très « haute couture » d'autrefois, avec leurs manches de couleurs différentes. Ils sont pratiques et sans aucun luxe du tissu, alors que les vedettes de la *présentation,* les armures, sont dotées comme des châsses d'une ornementation méticuleuse richement détaillée.

C'est le volume carré du combattant enfermé dans une sorte de petit monument — tour ou cage si l'on veut — qui s'impose. L'art *du vannier intervient beaucoup et* l'apport des tressages colorés — bleus nets, rouges vifs — en soies recouvrant des lames de cuir ou de métal disposées en nappes étagées l'éloigne singulièrement de notre armure en général plus raide. Sans être souple, l'armure japonaise, avec ses jeux de laçages, a d'autres secrets que la nôtre pour permettre certains mouvements. Et si l'armure « européenne » a été adoptée assez tôt, c'est sans se substituer à l'armure-cuirasse Yoroi du douzième siècle (un rare exemplaire) à l'armure souple Domaru du quinzième siècle (bien représentée) que perpétue, *toujours typiquement japonais,* le Gusoku du dix-septième siècle. Ces jupes de lamelles laquées passent simplement en quelques siècles de quatre panneaux à huit. Sans cesser de nous surprendre.

Le problème japonais du casque est curieusement concentré sur le chignon et la célèbre coiffure conique (l'eboshi) qu'il faut ménager : un trou vers le haut ? Malgré cet embarras, il y a de bien beaux casques sans trou, dont un galbé *comme un Brancusi, pour évoquer* la crête des vagues. D'autres sont originaux quand ils portent, par exemple, un éventail et notons que certains d'entre eux, comme certaines armures, comportent des masques de visages, tantôt redoutables, tantôt impavides.

L'austérité du sujet s'associe, grâce à l'exceptionnelle qualité des œuvres, aux plus délicates performances des techniques. *On sait* bien qu'au Japon, le décor, même aux portes de la mort, n'oublie pas la forme d'une fleur de paulownia.

PAULE-MARIE GRAND

★ Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez ; jusqu'au 3 février 1980.

THÉATRE

« LES HAUTS DE HURLEVENT »

par Robert Hossein

Les vertiges de l'adolescence

Les Hauts de Hurlevent font partie des paysages de l'adolescence dans ce qu'elle a de plus barbare. Toute la démesure des peurs et des désirs incontrôlés attachés à cet âge le plus insatisfait, le plus agressif de l'existence, les pulsions de ses révoltes irrépressibles, son mystère vertigineux, vivent dans le roman-légende. Emily Brontë est une personnalité inexpliquée, un cas opaque qui continue d'intriguer. Une chose est certaine : adulte, elle a gardé intacte la rage subversive de l'*adolescente.* Qui n'a pas ressenti en soi la passion de Cathy et Heathcliff, dans une nature *surréelle, jouant un jeu fasciné* avec les interdits ? Qui n'a pas suffoqué d'amour pour Laurence *Olivier, attendant Merle Oberon* sous l'arbre de la lande ? Le film est classé parmi les dix meilleurs *de l'histoire du cinéma. Techniquement,* c'est peut-être exagéré. Mais il possède le charme sorcier, *la poésie du noir et blanc, il laisse* deviner l'invisible.

Robert Hossein, obsédé par la mythologie de la jeunesse frappée de plein fouet par le destin *(Roméo et Juliette, Jeanne d'Arc, Manon Lescaut)*, devait forcément un jour ou l'autre monter *les Hauts de Hurlevent.* Seulement, porter le roman sur scène risque d'imposer une réalité trop matérielle aux héros fantasmatiques L'adaptation de Guy Dumur, littérale et littéraire, évite ce piège, en frôle un autre : le côté raisonnable, trop composé de l'écriture, sans doute pour donner un contrepoint à la fougue que l'on attend de Robert Hossein, et qui manque ici.

Il est Heathcliff, c'est une erreur. Personne n'est moins ambigu, moins vampirique que lui. Il joue tout sur la colère et le chagrin, se conduit en brute épaisse de drame paysan. Sa mise en scène n'est pas plus fouillée que d'habitude. Il enchaîne les actions, laisse faire l'histoire et les comédiens. Quand ils sont inexpérimentés comme Manuel Gelin (Heathcliff jeune) ou Philippe Viliers (Heathcliff fils), on voit défiler les clichés et les tics répandus par les feuilletons télévisés. Anna Caudry (Cathy jeune) montre plus de subtilité, plus de force.

Tatiana Moukhine et Martine Pascal, elles, savent construire le rythme de personnages qui ne vente rien à la psychologie, qui sont à l'écoute de leur force vitale, des morsures de la mort. Elles donnent ses vraies dimensions au spectacle qui repose sur elles — et sur l'histoire.

Tatiana Mouskhine (Nelly, la nourrice) sage, insondable, glisse, dangereusement calme avec la tendresse indifférente de ses gestes enveloppants, frileux. Martine Pascal fait de Cathy une femme brûlée, prisonnière de sa robe victorienne, mais dont les cheveux dénoués disent la richesse sauvage. Ses mots cassent, sa respiration se défait, elle s'affaiblit et s'affole devant l'immensité de son amour, devant la solitude. Tendue, indomptable, elle lutte sans chercher à vaincre, simplement pour retrouver quelque chose de rêvé ou de déjà vécu : une intensité d'émotion capable de faire craquer le poids qui l'étouffe et la retient. Sa Cathy-Emily Brontë, adulte blessée, a gardé la poésie, la rage subversive de l'adolescence.

COLETTE GODARD.

★ Théâtre de Boulogne-Billancourt, 20 h. 30.

MUSIQUE

Boulez et l'Orchestre de Paris

Pierre Boulez, chef d'orchestre, atteint aujourd'hui à une plénitude souveraine. Jamais peut-être il n'avait paru aussi libre, *raffiné et lyrique que lors des* derniers concerts de l'Orchestre de Paris (les 13 et 14 décembre) qui, lui-même, a rarement mieux joué. La perfection du texte, la rigueur architecturale, se dissolvent ou plutôt s'accomplissent dans une interprétation translucide au-delà des notes. Alors même que la *direction reste aussi sobre* et abstraite que naguère, réduite à ces vastes mouvements du plat de la main qui modèlent, appellent, tranchent ou calment, le corps semble davantage mouvementé, animé par cette tempête intérieure où la musique jaillit de source de plus en plus profonde.

Après une *Ouverture pour Faust,* de Wagner juvénile, sans aucune lourdeur, ayant un élan *quasi* wébérien et des montées de sève tristanienne, la *Passacaille op. 1,* de Webern, apparaissait dans une tranquille *évidence, si* mystérieuse, impondérable, sœur du silence habité, mais aussi déferlant en splendides éclats romantiques à travers une écriture fluide et racée, sans une note inutile, avec tant de raffinement orchestral.

Qui refuserait aujourd'hui la magie des *Cinq pièces op. 16,* de Schoenberg, ainsi recréées, les unes avec cette pulsation *intense, cette violence* concentrée aux éclats brefs dans une ambiance feutrée, les autres émergées, dans un calme parfois tragique, avec ces alliages rares et ces osmoses de timbres, ces oscillations imperceptibles qui libèrent des lumières inconnues comme un tableau *où les couleurs s'éveilleraient* tour à tour ?

Superbe programme qui s'achevait par *Das Klagende Lied,* la première œuvre de Mahler, que Boulez a enregistrée il y a près de dix ans déjà dans sa version intégrale (1). Cette ballade tragique, pleine d'obsessions et de visions légendaires où le génie souffle en tempête, alors que le musicien *n'a que vingt ans à peine, resplendissait* dans une interprétation toute d'éclats romantiques, de poésie et de rêve et en même temps concentrée et intime, avec les chœurs préparés par Arthur Oldham et l'Orchestre de Paris portés à incandescence, ainsi que trois excellents solistes, Christiane Eda-Pierre, Anthony Rolfe-Johnson et surtout Ortrun Wenkel : cette voix mangée par l'ombre semblait sourdre de la terre comme celle du jeune homme assassiné que fait résonner la flûte taillée dans un ossement au mariage du frère criminel.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Deux disques C.B.S. 77 233 avec l'adagio de la *Dixième symphonie.* Boulez n'a dirigé que la deuxième et la troisième partie par respect de la volonté de Mahler (cf. l'admirable analyse d'Henry-Louis de la Grange, dans *Gustav Mahler, chronique d'une vie,* I. 1860-1900, Fayard), cette somme qui vient enfin de paraître en français et sur laquelle nous reviendrons prochainement.

EXPOSITIONS

Le charme discret des intérieurs « fin de siècle »

La nostalgie persistante d'une « certaine manière de vivre » jalousement protégée, qui fut celle de nos (arrière) grand-mères, trouve un écho sympathique dans l'atelier-exposition d'Annick Le Moine. Tout y est rassemblé pour attiser certains regrets : photos d'Atget et, plus précieuses encore, de Vuillard, plus que jamais intimiste, confrontées avec les intérieurs actuels de Didier Bay ; et, dans l'atelier proprement dit, l'invasion d'autres intérieurs à l'intérieur d'un intérieur reconstitué des années 1889 avec cheminée de marbre, table incrustée de nacre, vases, bouquets : ce sont une quarantaine de tableaux de petits maîtres et de petits formats (en général), soit autant de logis calfeutrés, de nids douillets, de salons encombrés. Défendues par d'épais rideaux, nos bourgeoises d'aïeules voulaient ignorer l'envers du décor d'une époque prétendue belle. Et maintenant il en est qui envient — le temps des yeux fermés et des volets clos. Le temps d'une peinture commentée par Bruno Foucart, de tissus d'ameublement par Nadine Gasc.

Un heureux hasard fait coïncider cette évocation avec la sortie aux éditions de la Différence des Images littéraires du Paris fin de siècle, *de Marie-Claire Bancquart, ouvrage doté d'ailleurs d'une abondante documentation photographique et trop dense, d'une réflexion trop profonde pour être traité en quelques lignes. On y voit aussi, à côté de la résurrection de tout un passé, à travers les écrivains étudiés — Zola, Huysmans, Maupassant, etc. — les intérieurs, les garçonnières et autres gîtes dont les descriptions minutieuses contribuent à créer l'ambiance, mieux que cela, à éclairer la psychologie des personnages. On le sait, mais les romanciers naturalistes le savaient mieux que nous. En contrepartie, on les comprend mieux après avoir contemplé les images jointes et leur charme désuet, qui renforcent le choc des images verbales. Il va sans dire qu'il ne s'agit là que d'un des multiples aspects du livre de Marie-Claire Bancquart, qui débouche sur les problèmes de l'urbanisme, replace le Paris des écrivains réalistes ou décadents au cœur de l'événement et tire les rideaux et tentures où se pelotonnait une société frileuse sur le monde extérieur.*

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Atelier Annick Le Moine, 21, avenue du Maine. Du lundi au vendredi, de 14 h. 30 à 19 heures.

ROCK

JOY DIVISION ET XTC

Depuis quelques *mois,* Manchester, *qui était retombé* dans l'ombre de l'histoire après avoir connu, au même titre que Liverpool, le boom du Mersey-beat, dont *les Beatles furent les initiateurs* au début des années 60, est au centre d'une nouvelle scène qui propose une création excentrique. La naissance de Joy Division est liée à celle d'une petite compagnie discographique indépendante dont le nom, Factory Records, est, à n'en pas douter, un clin d'œil à *la Factory new-yorkaise d'Andy* Warhol, et qui a choisi de travailler sur un nombre limité de groupes dans un style *déterminé* où l'image, le design des pochettes, la conception du marketing, sont partie prenante. Joy Division a déjà pris une *sérieuse* option sur les années 80 avec un rock ultra-violent, qui repose sur un alliage magique de guitares cataclysmiques et de sonorités technologiques. On pense aux Doors et aux Stooges ; les Doors pour le sens du drame, la puissance émotive, la *tension* latente, la *profondeur* des échos, la voix majestueuse ; les Stooges pour l'outrage, l'ivresse exacerbée, les guitares distordues, les riffs qui laminent les mélodies, les rythmes catégoriques. Les compositions dessinent des nuits noires de terreur et rouges de sang, la paranoïa urbaine jusqu'au point de non-retour, lorsque *la pression des cités tentaculaires anéantit* l'identité. Joy Division est une machine de destruction que rien ni personne ne semble pouvoir arrêter.

Des mélodies subtiles, enrichies par une recherche de sonorités insolites, des arrangements audacieux qui révèlent une inspiration éclatée, une idée de la mise en place qui sort des sentiers battus, sont autant de qualités qui *font de XTC l'un des groupes* les plus originaux, les plus inattendus de sa *génération.* Un groupe auquel il manque peut-être un brin de magie pour offrir à la singularité des compositions toute leur dimension. XTC n'en reste pas moins un groupe plein d'initiatives et d'astuces.

ALAIN WAIS.

★ Joy Division, le 18 à 20 h. 30, aux Bains-Douches ; discographie : Factory Records, import Celluloïd.

★ XTC, le 18 à 20 h. 30, au Bataclan ; discographie : chez Polydor.

INSTITUT

M. RAYMOND TRIBOULET EST ÉLU A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

L'Académie des sciences morales et politiques a élu, lundi 17 décembre, dans la section générale, M. Raymond Triboulet, ancien ministre, en remplacement de M. Wilfrid Baumgartner, décédé. Ce résultat a été obtenu au premier tour par 24 voix et 14 bulletins blancs.

***

Né le 3 octobre 1906 à Paris, M. Raymond Triboulet est licencié ès lettres et en droit. De 1928 à 1944, il dirige une exploitation agricole et, de 1936 à 1939, est rédacteur en chef de la Presse paysanne. *Mobilisé en 1939, fait prisonnier en juin 1940, libéré en 1941 pour raison de santé, il entre aussitôt dans la résistance (réseau Alliance et Ceux de la résistance). En avril 1944, il est secrétaire du comité départemental de la libération. Après le débarquement, il est nommé sous-préfet des communes libérées, puis à Bayeux jusqu'à 1946. Il est alors inspecteur général du gouvernement militaire en Rhénanie. De 1946 à 1958, il est député R.P.F., puis républicain social du Calvados. En 1954, il devient président du groupe R.P.F. à l'Assemblée nationale. En 1955, il est ministre des anciens combattants dans le gouvernement Edgar Faure. En 1958, il est réélu député sous l'étiquette U.N.R., puis président du groupe. De janvier 1959 à 1962, on le retrouve ministre des anciens combattants dans les gouvernements de Michel Debré et Georges Pompidou, puis ministre chargé de la coopération. De 1967 à 1973, il est de nouveau député (U.D.R.) du Calvados et représentant de la France à l'Assemblée européenne, où il préside le groupe U.D.E. (gaulliste).*

M. Raymond Triboulet est l'auteur de plusieurs ouvrages : les Billets du Négus, Sans dessus dessous, Des vessies et des lanternes, Halte au massacre.

***

D'autre part, le professeur Jean Hamburger, de l'Académie des sciences, a entretenu ses confrères de « *quelques apports de la biologie à l'image de la condition humaine* ».

■ M. Pierre-Henri Deleau, délégué général de la Quinzaine des réalisateurs au Festival de Cannes, animera désormais la section « cinéma d'aujourd'hui » du Festival international du jeune cinéma d'Hyères, qui aura lieu pour la seizième fois au mois de juin prochain, et non plus en septembre comme les autres années.

CALENDRIER DES ADMINISTRATEURS DE CONCERTS

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 20 h. : les Contes d'Hoffmann.
Salle Favart (296-12-20), 19 h. 30 : Vive Offenbach !
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : l'Œuf.
Chaillot (727-81-15), salle Gémier, 20 h. 30 : le Pic du bossu.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : la Tour de Babel.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : C'était comment déjà.
T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : On ne badine pas avec l'amour.
Petit T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : Catherine Sauvage ; Bruno Brel.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h. 30 : Groupe Contraste (Schubert).
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Alex Métayer ; 20 h. 30 : Gin Game.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Poivre de Cayenne ; la Fleur à la bouche ; 22 h. : Salle d'attente.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot (387-23-23) : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience et vernissage.
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. : la Famille Deschiens ; les Oubliettes.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto. — Epée-de-Bois (808-39-74), 20 h. 30 : Fuente Ovejuna. — Chapiteau, 20 h. 30 : l'Objet aimé.
Cité internationale (589-38-69), la Resserre, 20 h. 30 : la Tournesol.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : la Cuisine des anges.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : l'Ile-Prison ; 22 h. 30 : Apartheid.
Fontaine (874-82-34), 21 h. : les Trois Jeanne.
Forum des Halles, Chapiteau bleu (579-17-21), 21 h. : Ego.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-23-92), 21 h. : la Malade par amour.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : Marie de l'Incarnation ; 20 h. 30 : Dog's Dinner ; 22 h. 15 : Stratégie pour deux jambons. — Théâtre rouge, 19 h. : En compagnie d'A. Artaud ; 20 h. 30 : Série blême ; 22 h. 15 : A la nuit, la nuit.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 30 : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Moderne (874-94-28), 21 h. : Célébration.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : les Larmes amères de Petra von Kant. — II, 20 h. 30 : S. T. (Garcia Lorca).
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Zadig. — Petit Orsay, 20 h. 30 : Apparences.
Palais des congrès (758-22-53), 20 h. 45 : Danton et Robespierre.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 45 : Lionel Rocheman.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Des hommes et des enfants.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : Les orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.
Théâtre des Deux-Portes (296-87-86), 20 h. 30 : Miguel Manara.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Les babouches font du rock mou.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimpin.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Bébé de M. Laurent ; 22 h. 30 : la Sainte Trinité.
Théâtre de Paris (280-09-30), 21 h. : l'Avare.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Comment c'est là-haut ? Est-ce que ça vaut le voyage ?
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Comédie pour un meurtre.
Variétés (223-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.

La danse

Palais des Sports (828-40-10), 20 h. 30 : Manfred.
Espace Cardin (266-17-30), 21 h. : Gigi, Gh. Caciuleanu.
Gare Montparnasse, 17 h. : Ballets Ethery Pagava.
Théâtre des Champs-Elysées (225-44-36), 20 h. 30 : le Ballet de *Marseille (la Chauve-Souris)*.

Les comédies musicales

Daunou (261-69-14), 21 h. : S. O. S. Tendresse.
Mogador (285-28-30), 20 h. 30 : l'Auberge du Cheval-Blanc.
Renaissance (208-18-50), 20 h. 45 : la Perle des Antilles.

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS
Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendances de l'art en France, 1968 - 1978-1979.

THEATRE
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, 19 h. 30 : Winston Tong.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 21 h. : le Sucre d'orge ; 22 h. 15 : Dominique Bailly ; 23 h. 30 : Tout pour s'éclater.
Les Blancs-Manteaux (887-97-58), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 30 : Pit et Pick Vankergueluff.
Caf' Conc' (372-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : Solitude et nostalgie du Nord.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 18 h. 30 : *Musique plurielle* ; 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : Deux Suisses ; 23 h. 15 : Coupe-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Popeck.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du Nord.
Cafessaïon (278-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Silence de la mer ; 23 h. 15 : Les hommes... j'aime ça.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : Elle voit des nains partout ; 21 h. 30 : R. Magdane ; 22 h. 30 : Essayez donc nos pédalos.
Croq'-Diamants (272-20-06), 20 h. 30 et 22 h. 15 : Oleg-Pontet.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : P. Thiant ; 22 h. : P. Guerre.
Le Fanal, 19 h. 45 : Florence Brunold ; 21 h. 15 : le Président.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 22 h. : Marianne Sergent.
La Grange-au-Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinatel.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Mardi 18 décembre

Lucernaire (544-57-34), 20 h. : A. Mirapeu ; 22 h. 30 : S. Varègues.
Petit Casino (278-36-50), 21 h. : Douby ; 22 h. 15 : R. Obaldia. — II, 19 h. 30 : Un Québécois à Paris ; 20 h. 30 : Abadi-don ; 21 h. 30 : R. Marino ; 22 h. 30 : Racontez-moi votre enfance.
Petits-Pavés (607-30-15), 21 h. 30 : J.-L. Guitare ; 22 h. 30 : Clotilde ; 23 h. : Lesser Family.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Offenbach ; Bagatelle ; 21 h. 30 : J. Danno ; 22 h. 30 : les Pieds-Nickelés sont épatants.
Sélénite (033-53-14), I, 20 h. 30 : Grand' peur et misère du IIIe Reich ; 22 h. : Bravo and Son. — II, 21 h. : la Belle Epoque.
Soupap (278-27-54), 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 30 : *Ni homme ni bulle*.
Splendid (887-33-82), 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 21 h. 30 : les Jumelles ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade.
Théâtre du Marais (278-03-53), 22 h. 15 : Jean Berlac.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 : On vous écrira.
Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : la Tournée ; 22 h. 30 : Rufus ; 23 h. : J. Var, J.-L. Sitruc, A. Babel.

Les concerts

Lucernaire, 21 h. 30 : A. Gruel, P. Lestringant (musique ancienne).
Salle Pleyel, 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. L. Maazel ; Chœurs de Radio-France (Liszt).
Palais des congrès, 18 h. 30 : Quatuor de trombones de Paris (Bach, Schutz, Beethoven, Dvorak).
Radio-France, studio 105, 20 h. 30 : Trio G. R. M. Plus (Geslin, Stockhausen, Moyal, Cuniot).
Cité internationale, 21 h. : Trio Debussy (Diabelli, Couperin, Rameau...).
Ranelagh, 20 h. 45 : D. Geoffroy, O. Alain, Cantores de Paris, dir. C. Ricard (Brahms).
Centre culturel suédois, 20 h. 30 : F. Eyler, luth (Narvaes, Holborne...).
Institut Goethe, 20 h. 30 : Musique à la main sur ordinateurs (Xénakis, Eloy...).
Eglise Saint-Louis des Invalides, 21 h. : Ensemble de musique de chambre de Paris (Bach, Mozart).
Chapelle des Carmes, 19 h. 30 : Ensemble vocal d'Ile-de-France (le motet d'église sous Louis XIV).
American Center, 21 h. : R. Dick (Levin, Lacy, Dick, Hellerman).
Eglise de la Madeleine, 18 h. 30 : Chœurs et Ensemble instrumental de la Madeleine (Fauré, Manfredini, Saint-Saëns).
Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois, 21 h. : Orchestre du Palais-Royal, Ensemble choral Contrepoint (Charpentier).
Eglise Saint-Séverin, 21 h. : Ensemble Venance Fortunat (chant grégorien).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : Groupe vocal de France (Xénakis...).

Jazz, pop, rock, folk

Bains-Douches (887-34-40), 20 h. 30 : Joy Division.
Bataclan (700-30-12), 20 h. : X. T. C.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : Dany Doriz Sextet.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 22 h. : S. Kessler, B. Delfau.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : Magic Triangle ; 22 h. 30 : Azuquita y su Melao.
Dreher (233-48-44), 22 h. 30 : M. Baller Trio, J.-F. Jenny-Clark.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Alarm.
Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Charlelie Couture ; 22 h. 30 : Tchouk Tchouk Nougah.
Riverbop (325-93-71), 22 h. : R. Haynes, R. Strobert, M. Florello, D. Jackson.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : Claude Luter.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Raymond ou Comment s'en dé... Babarrasser.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Ane.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Pierre Perret.
Casino de Paris (874-26-22), 20 h. 30 : Parisline.
Comédie des Champs-Elysées (256-02-15), 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Cotton-Club (742-10-15), 22 h. 30 : Manhattan Satin.
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : Christian Dente ; 20 h. 30 : Valeria Munarriz.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : Jean-René Caussimon.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Thierry Le Luron.
Olympia (742-25-49), 21 h. : P. Sébastien.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 18 h. 30 : Claude Astier.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 18 h. 30 : Jean-Marc Trassard.

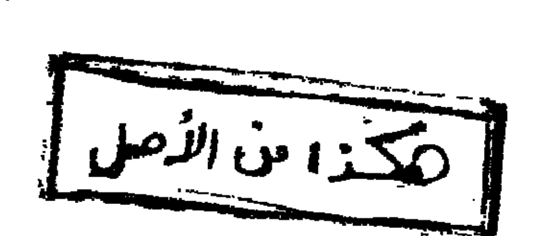
Dans la région parisienne

Boulogne, T. B. B. (603-60-44), 20 h. 30 : les Hauts de Hurlevent.
Meudon, C. C. M. (626-41-20), 21 h. : Poivre de Cayenne ; Baby Sitter.
Sartrouville, Théâtre (914-23-68), 21 h. : Chorégraphies en liberté.
Vincennes, Petit Sorano (374-73-74), 21 h. : En camarades.
Villejuif, Théâtre Romain-Rolland (726-15-02), 21 h. : le Médecin malgré lui.

cinémas







SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Challlot (704-24-24), 16 h. : les Parents terribles, de J. Cocteau ; 18 h., Cinéma hongrois : Paysage mort, d'I. Gaal ; 20 h., Le jeune cinéma de l'Inde : Dooratwa, de B. Dagupta (en sa présence) ; 21 h. 30 : l'Abeille, de F. Beloufa.
Beaubourg (278-35-57), relâche.

Les exclusivités

ALBUM COUNTRY MUSIC (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
ALIEN (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
ALYAM ALYAM (Mar., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

MERCREDI

PARAMOUNT CITY TRIUMPH v.o. - BOUL'MICH v.o. - PARAMOUNT MAILLOT v.f. - PARAMOUNT OPÉRA v.f. - PARAMOUNT GALAXIE v.f. PARAMOUNT MONTMARTRE v.f. - PARAMOUNT MONTPARNASSE v.f. CONVENTION SAINT-CHARLES v.f. - PARAMOUNT ÉLYSÉES 2 La Celle-St-Cloud - PARAMOUNT Orly - ARTEL Villeneuve-St-Georges ALPHA Argenteuil



SELKIRK FILMS présente une production de PETER SNELL
d'après ALISTAIR MACLEAN

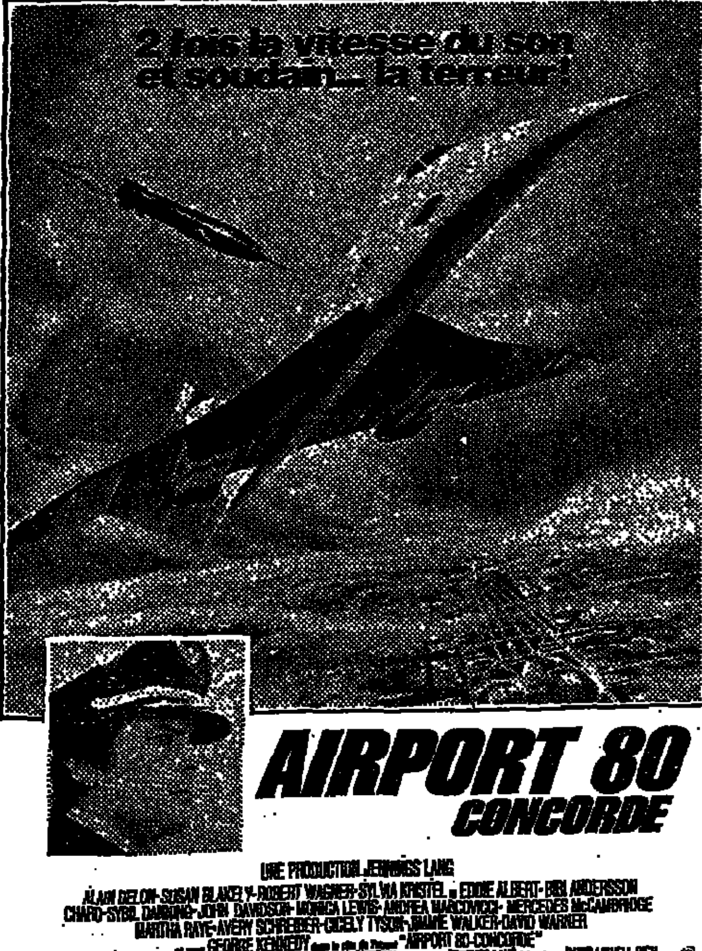
LE SECRET DE LA BANQUISE

Avec DONALD SUTHERLAND • VANESSA REDGRAVE • RICHARD WIDMARK
CHRISTOPHER LEE • BARBARA PARKINS et LLOYD BRIDGES
et avec LAURENCE DANE Musique de ROBERT FARNON • Scénario de DAVID BUTLER • DON SHARP et MURRAY SMITH d'après le roman de ALISTAIR MacLEAN • Produit par PETER SNELL
Réalisé par DON SHARP • Une Coproduction Anglo-Canadienne •
Panavision® Distribué par Warner-Columbia Film

MERCREDI

MARIGNAN PATHÉ v.o. - ÉLYSÉES CINÉMA v.o. - REX v.f.
CINÉMONDE OPÉRA v.f. - U.G.C. OPÉRA v.f. - CLICHY PATHÉ v.f.
MIRAMAR v.f. - GAUMONT SUD v.f. - MAGIC CONVENTION v.f.
FAUVETTE v.f. - U.G.C. GARE DE LYON v.f. - GAUMONT LES HALLES v.f.
3 SECRÉTAN v.f. - 3 MURAT v.f. - U.G.C. DANTON v.o.

et dans les meilleures salles de la périphérie



ORSAY Ulis - SARCELLES Flanades - PARLY 2 - CRÉTEIL Artel NOGENT Artel - ROSNY Artel - MONTREUIL Méliès - PANTIN Carrefour ARGENTEUIL Alpha - CHAMPIGNY Multiciné Pathé - ST-GERMAIN C2L

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
AURELIA STEINER (Fr.) : La Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.
LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; en mat. Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LES BRONZES FONT DU SKI (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Tourelles, 20e (636-51-98)
LE CHAMPION (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
CHER PAPA (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38)
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Calypso, 17e (380-30-11).
CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
COURAGE, FUYONS (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23)
CUL ET CHEMISE (It., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Vf. : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
DEMONS DE MIDI (Fr.). Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Calypso, 17e (380-30-11).
LA DEROBADE (Fr.) (U.G.C.) Danton, 6e (329-42-62) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02)
DES MORTS (Fr.-Belg.). Palais des Arts, 3e (272-62-98)
DON GIOVANNI (Fr., v.o. it.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
DRACULA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
DUOS SUR CANAPE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maréville, 9e (770-72-86) ; Miramar, 14e (320-89-52).
ET LA TENDRESSE ? BORDEL ! (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
FIN D'AUTOMNE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; (542-67-42).
LE GAGNANT (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysée-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
GROS CALIN (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Maréville, 9e (770-72-86) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).
INTERIEURS (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
IRACEMA (Brés., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LAURA, LES OMBRES DE L'ETE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
JACK LE MAGNIFIQUE (A., v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33). — V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22).
JE PARLE D'AMOUR (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-54-47).
LINUS (Suède, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LES FILMS NOUVEAUX

LA GUEULE DE L'AUTRE, film français de Pierre Tchernia : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
LES JOYEUSES COLONIES DE VACANCES, film français de Michel Gérard : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
SEMAINE DU DEPARTEMENT CINEMA DE LA FACULTE DE VINCENNES : Action-République, 11e (805-51-33).
RIEN NE VA PLUS, film français de Jean-Michel Ribes : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (334-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES LARMES TATOUEES, film américain de Nicholas Broomfield et Joan Churchill : (v.o.) La Seine, 5e (325-95-99) H. sp.
SEXTETTE, film américain de Ken Hughes (v. o.) : Styx, 5e (633-08-40).

LA LUNA (It., v.o.) (**) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; UGC Marbeuf, 8e (225-47-19). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LE MALIN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; St-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) (sf Mer. a.-m.). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
MANHATTAN (A., v.o) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; (V.o.-V.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MOLIERE (Fr.), Bilboquet, 6e (222-87-23).
MOONRAKER (A., v.f.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
NEW OLD (Fr.), le Seine, 5e (325-95-99), h. spéc.
NORTHERN LIGHTS (A. v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Olympic, 14e (542-67-42).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), h. sp.
L'OCCUPATION EN VINGT-SIX IMAGES (Youg., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; (V.f.) : Royal Rivoli, 4e (272-61-44).
LE PIEGE A CONS (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
LES PETITES FUGUES (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; h. sp. Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93)
LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
RACE D'EP (Fr.) : 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
SCHUBERT (Autr., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp
S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
SIBERIADE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) H. sp
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Broadway, 16e (527-41-16).
LA TERRE EST PLATE (Dan.-Port.) v. port. : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
TESS (Fr.-Brit.), v. angl. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
LE TOUBIB (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44).
LE VAMPIRE DE CES DAMES (A., v.f.) : Ternes, 17e (380-10-41).
LA VILLE DES SILENCES (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

FRANCOPHONIE

La conférence à Lomé de l'Agence de coopération

Parler français, mais pour quoi dire ?

De notre envoyé spécial

Lomé. — L'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.) a tenu à Lomé sa sixième conférence générale du 12 au 15 octobre. Son conseil d'administration s'était auparavant réuni dans la capitale du Togo. Les délégués se sont essentiellement mis d'accord sur le principe d'une... session extraordinaire en mars 1980 à Paris. Nul à Lomé ne s'est senti le courage de parler de succès, dix ans après la création de l'Agence. Le grand rassemblement de la francophonie aura été aussi celui de la... cacophonie.

L'A.C.C.T. comprend vingt-six membres à part entière (1), deux Etats associés (Cameroun, Laos), deux « *gouvernements participants* » (Québec et Nouveau-Brunswick). Née à Niamey — mais son siège est à Paris — elle *s'était réunie pour la dernière* fois en conférence générale à Abidjan en 1977. Assemblée de crise déjà : crise du pouvoir, crise entre pays membres. A Abidjan, l'Agence s'était accordée un temps de réflexion jusqu'en 1979. Mais, en 1978, le secrétaire général, M. Dan Dicko, procédait à un « coup de force » et, pour asseoir son autorité, limogeait trois de ses adjoints (*le Monde* des 1er novembre et 23 décembre 1978). Les débats ont repris à Lomé, de jour, de nuit, palabres de commissions, de couloirs, de chambres d'hôtels. Oublions les détails, les « petites phrases » parfois méchantes, les heurts entre Canadiens fédéraux et québécois, entre Canadiens et Français, telles remarques belges, l'agacement de certains Africains cependant que d'autres servaient de *masse de manœuvres*.

Pour résumer, disons que les Français sont partisans (majoritaires) de la solution proposée par M. Dan Dicko : un secrétaire général et un seul adjoint sans grand poids. Les Canadiens préfèrent une structure beaucoup plus décentralisée, d'où ils ne seraient pas absents. Lutte d'influence entre les deux principaux bailleurs de fonds de l'Agence...

Un consensus a été recherché en vain. Conclusion — si l'on ose dire : M. Dan Dicko demeure secrétaire général ; il est flanqué de deux adjoints, MM. Nothomb (Belgique) et Amyot (Canada). Ce dernier, étant appelé à d'autres fonctions dans son pays, ne figure, semble-t-il, que pour la forme, jusqu'à la conférence de mars, sur l'organigramme de l'Agence. En attendant, les Etats sont « *invités à ne pas présenter de candidats aux postes de secrétaires généraux adjoints constatés vacants* ». En mars, selon toute probabilité, on ne cherchera pas un consensus, mais on votera. « *Pourquoi ne pas avoir voté tout de suite pour s'épargner des journées de palabres, sans parler du coût de cette conférence ?* », ont remarqué de nombreux participants et observateurs. En effet...

Un malaise évident

Un délégué — et non des moindres — disait à qui voulait l'entendre : « *Qu'il y ait un secrétaire adjoint ou cinquante, cela m'est égal. On se bat sur la procédure, on se ridiculise. A quoi tenons-nous ? A organiser des bureaux ou à aider les pays pauvres ?* » Question judicieuse. Le malaise était évident chez ceux qui vinrent à Lomé dans l'espoir d'assister à des débats de haute tenue qui auraient, s'ils avaient eu lieu, porté sur des projets concrets ou sur la disparité dans le budget entre les *dépenses de fonctionnement* et les dépenses pour programmes. Le fonctionnement absorbe plus de 40 % du budget... et les fonds destinés aux actions concrètes ne sont pas tous utilisés. L'A.C.C.T. est bien une organisation internationale : elle finit par s'intéresser principalement à elle-même, à sécréter ses propres problèmes qui lui paraissent importants, essentiels, quand il s'agit de discours souvent nébuleux tenus dans une Afrique très pauvre mais non sans évidents contrastes sociaux. *Certes, des projets de programmes* ont été adoptés dans six secteurs : « *Consultation, information, édition, éducation, cultures et langues nationales, sciences, techniques et développement.* » Eparpillement des actions, qui a souvent dans le passé été dénoncé, et surtout absence de réflexion collective.

A cette conférence de Lomé, où la délégation française était dirigée par M. Xavier Deniau (député du Loiret), et la plupart des autres délégations par des ministres, il a été décidé d'ouvrir l'Agence à trois nouveaux membres : la Dominique et les Nouvelles-Hébrides, à titre de membres, et la Guinée-Bissau, en tant qu'Etat associé. La Dominique n'est pas francophone, mais, fut-il dit dans la délégation française, « *le deviendra* » (?). Nul ne saurait prédire un tel destin à la Guinée-Bissau, lusophone en ce qui concerne ses élites du moins.

Enfin, l'Agence a décidé d'accorder une aide spéciale au Tchad et au Vietnam (2). Hanoï avait, pour la première fois, envoyé une délégation à une conférence de l'A.C.C.T., qui a présenté des requêtes à la fois modestes et précises : aide à l'achat de papier *pour développer* l'éducation, installation d'un laboratoire audiovisuel destiné à l'enseignement du français, soutien à l'édition d'un dictionnaire franco-vietnamien. Projets concrets. Faut-il pour les avancer, maintenir en place une lourde structure bureaucratique ? On ne pouvait éviter de penser, dans les palaces de Lomé, au nombre de pompes à eau pour le Sahel, de livres pour le Vietnam, de micro-projets pour l'ensemble des pays pauvres concernés, qu'il serait possible de financer avec les *deniers consacrés* au « fonctionnement », aux rencontres de tous genres, aux pré-colloques et colloques organisés un peu partout sur la planète, au cours desquels on parle français, mais pour quoi dire ?

La prochaine conférence de l'A.C.C.T. se tiendra, en principe, à Beyrouth en 1981.

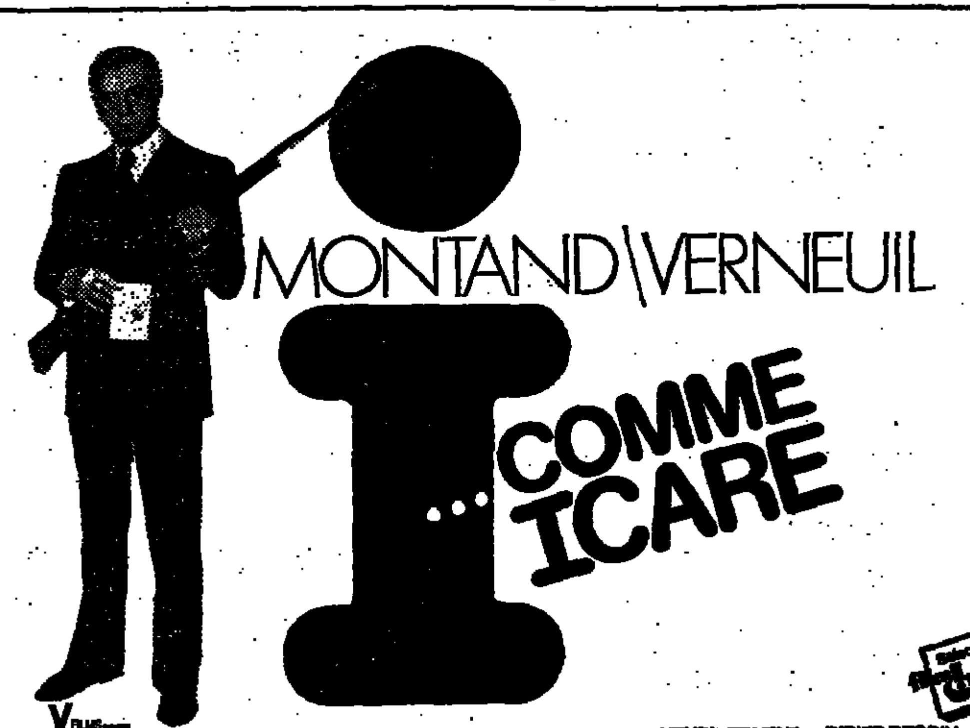
JACQUES DECORNOY.

(1) Etats membres jusqu'à la conférence de Lomé : Belgique, Bénin, Burundi, Canada, Centrafrique, Comores, Côte-d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Haïti, Haute-Volta, Liban, Luxembourg, Mali, Maurice, Monaco, Niger, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie, Vietnam, Zaïre. Etats associés : Cameroun, Laos. Gouvernements *participants* : *Nouveau-Brunswick*, Québec.

(2) Une aide spéciale ira au Cambodge (envoi temporaire de médecins).

MERCREDI

GAUMONT COLISÉE - MERCURY - GAUMONT RICHELIEU - WEPLER PATHÉ - PARAMOUNT OPÉRA - GAUMONT PATHÉ - QUINTETTE - QUARTIER LATIN - PARAMOUNT MAILLOT 4 MAYFAIR - ST-LAZARE PASQUIER - PARAMOUNT BASTILLE - GAUMONT SUD PARAMOUNT GALAXIE - NATION - CAMBRONNE - GAUMONT LES HALLES MULTICINÉ Champigny - PATHÉ Belle-Epine - GAUMONT Evry - ALPHA Argenteuil AVIATIC Le Bourget - TRICYCLE Asnières - VELIZY 2 - BUXY Val-d'Yerres PARAMOUNT Orly - C 2 L Versailles - PARINOR Aulnay - FRANÇAIS Enghien - ARTEL Rueil



ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05



emplois internationaux

APPARTENANT A UN GROUPE INDUSTRIEL DE DIMENSION INTERNATIONALE

Nous recherchons pour l'

ARABIE SAOUDITE

UN RESPONSABLE DE CHANTIER DE TRAVAUX GENIE CIVIL

MISSION :
Rattaché au Chef de Projet résidant à Riyadh, il supervisera la construction d'ateliers d'entretien de véhicules, répartis en plusieurs sites dans un rayon de 200 km environ.
Chargé de la surveillance et de la coordination des travaux des sous-traitants, il sera notamment responsable :
- du contrôle de la qualité et de l'avancement des travaux et de leur conformité aux marchés
- des réceptions des travaux,
- de l'établissement des situations...

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT :
- Logement assuré (en célibataire).
- Durée : un an (renouvelable).
- Retours au pays d'origine étudiés en fonction de la situation personnelle.

CARACTERISTIQUES DE L'HOMME :
Pour ce poste nécessitant mobilité, autonomie, souplesse et autorité, nous recherchons un INGENIEUR DIPLOME EN GENIE CIVIL.

Langues : maîtrise indispensable de l'ANGLAIS, connaissances en Arabe appréciées.

Le poste est à pourvoir immédiatement.

Adresser lettre manuscrite, précisant la rémunération souhaitée (en fonction de l'expérience et de la personnalité), C.V. détaillé et photo sous réf. 5723 à P. LICHAU S.A. - B.P. 220, 75063 Paris cédex 02 qui transmettra.

Discrétion assurée.

Terminologue

La Banque mondiale, organisme d'aide technique et financière aux pays du tiers monde, est l'une des grandes institutions internationales de développement économique et social. Sa Division des services linguistiques recherche un terminologue qui sera affecté au siège, à Washington, D.C. Les langues de travail de la Banque sont l'anglais, le français et l'espagnol.

Fonctions :
- Enrichir et tenir à jour les ressources terminologiques de la Division, établir des glossaires, organiser des échanges de données avec d'autres institutions ; et
- Répondre aux questions posées par les traducteurs.

Qualifications requises :
Les candidats à ce poste devront :
- être titulaires d'un diplôme universitaire ou de niveau équivalent ;
- avoir au moins cinq ans d'expérience professionnelle de la traduction et/ou de la terminologie ;
- avoir une parfaite maîtrise de l'anglais, du français et de l'espagnol, et avoir pour langue maternelle l'une de ces trois langues.

La préférence sera donnée aux candidats qui auront étudié la linguistique appliquée ou la lexicographie, seront familiarisés avec les applications de l'informatique ou connaîtront d'autres langues, notamment le portugais. Rémunération et avantages intéressants. Prière d'envoyer un C.V. détaillé en anglais portant la Référence No 80-6-00401(b) à :



The World Bank
Recruitment Division
1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433, U.S.A.

ENTREPRISE INTERNATIONALE DE TRAVAUX PUBLICS
recherche pour
LA COTE D'IVOIRE

Contrôleur de Gestion

Diplômé d'une Ecole Supérieure de Commerce, le candidat sera chargé, en plus de son activité propre, de la conception et de la mise en œuvre d'un plan de formation du Personnel d'encadrement Ivoirien.
Une première expérience serait appréciée.

Adresser CV, photo, rémunération souhaitée sous référence 4428 à L.T.P. 31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02 - qui transmettra

LABORATOIRE EUROPEEN DE BIOLOGIE MOLECULAIRE

Le LEBM est une organisation internationale de recherche en biologie moléculaire, financée par dix Etats membres et dont le siège se trouve à Heidelberg, R.F.A.

Nous recherchons pour notre administration

UN ASSISTANT DU SERVICE DES FINANCES

Le candidat retenu sera responsable d'une manière générale de l'élaboration et de la surveillance du budget sous la direction du chef des finances.

Il étudiera en particulier les exigences financières des différentes divisions et de l'intégration de celles-ci dans le projet annuel de budget. Le titulaire du poste sera en outre chargé de la tenue à jour du budget et de l'échéancier financier.

Les candidats devront justifier de solides connaissances de comptabilité publique acquises dans la fonction équivalente ; une expérience professionnelle de cinq à dix ans est aussi nécessaire que la connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand.

Une expérience professionnelle acquise dans les institutions scientifiques ou des organisations internationales serait souhaitable, mais non indispensable.

Le salaire net mensuel offert au candidat retenu sera compris entre 3 000 DM et 3 700 DM.
Des allocations supplémentaires seront payées selon les circonstances personnelles.

Le LEBM apportera son aide en ce qui concerne la recherche d'un appartement ou d'une maison et prendra à sa charge les frais de déménagement.

Pour obtenir un formulaire de candidature, écrivez brièvement à :
E M B L, section personnel, Postfach 10.2209, D. - 6900 HEIDELBERG, R.F.A., sous la réf. : 79/12.

IMPTE STE DE PEINTURES ET PRODUITS D'ENTRETINS
Située à CASABLANCA
recherche
INGÉNIEUR CHIMISTE
de préf. ayant plusieurs années d'expérience dans la branche.
Envoyer C.V., photo et prétent. à no 7158 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Expert compt., Comm. aux cptes 7 a. expér. cabinet, ch. emploi.
Orenge Jacques, Cocody 68, B.P. 1350, Abidjan.

Société pétrolière en Tunisie
Filiale d'un groupe international
recherche
un jeune ingénieur TUNISIEN

venant de l'école centrale de Paris ou des Arts et Métiers.
Expérience de 2 ou 3 années souhaitée.
Dégagé des obligations militaires.

Bonne situation avec perspectives d'avenir.

Adresser C.V. détaillé, manuscrit avec photo et prétentions à no 37654 à S.N.E.A.P. - DC Recrutement 26, avenue des Lilas (Tour 12.04) - 64000 PAU.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIEES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.



emplois régionaux

CRÉDIT AGRICOLE DU LOIRET — Orléans

La DG de notre caisse régionale (800 agents, 100 points de vente, 35 agences) renforce ses services organisation et informatique et souhaite s'attacher

un responsable de l'organisation (réf. 3705 LM)

C'est lui qui conseille la DG dans l'élaboration du schéma directeur d'organisation ; il participe ensuite étroitement à la définition du plan informatique. Il raisonne systèmes d'informations, dispose d'une cellule de 8 organisateurs et pilote les grands projets.
C'est un ingénieur qui a acquis son expérience chez un conseil ou en entreprise; il est aujourd'hui ingénieur principal ou responsable des études et a, de préférence, une solide culture bancaire.

un responsable de l'exploitation (réf. 3706 LM)

Il a pour mission d'optimiser le fonctionnement de notre centre informatique comprenant une trentaine d'exploitants et disposant d'un 3032/OS-VS1 gérant un important réseau TP.
C'est, de préférence, un ingénieur; il a acquis l'expérience de la conduite d'une exploitation supportant CICS et DL1 (savoir tirer parti de VM-CMS serait pour lui un atout). Enfin, il a fait ses preuves comme animateur d'équipes et a vécu les contraintes d'une production essentiellement journalière.
Notre consultant, J. THILY, vous remercie de lui écrire sous référence correspondante à "Carrières de l'Informatique".

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - BRUXELLES - GENEVE - LONDRES

MEMBRE DE SYNTEC

Très Importante Entreprise Fabrication et poste produits d'étanchéité, en expansion constante, rech. pour son Siège à STRASBOURG

JURISTE D'ENTREPRISE

Chef des Services Administratifs et du Personnel, licence en Droit indispensable.

5 à 10 ans d'expérience.

MISSIONS :
Gestion du personnel : cadres, maîtrise, ouvriers.
Larges responsabilités juridiques contentieux général.

Une large expérience dans ces différents domaines est nécessaire.

Poste d'avenir stable.

Logement facilité.

Adr. C.V. dét., ss réf. 861, à SELETEC, Conseil en Recrutement, 67009 STRASBOURG CEDEX.

SOCIETE recherche pour SAINT-QUENTIN
CHEF COMPTABLE
Niveau DECS ou équivalent.
Expérience indispensable.
Situation d'avenir.
Position cadre possible.
Env. C.V. et prétentions à : Réf. 3.322, Publicité Moderne, B.P. 376, 51063 REIMS.



HERCULES

Nous sommes filiale française d'un important groupe chimique multinational et nous recherchons pour notre usine près de ROUEN

RESPONSABLE de la COMPTABILITE GENERALE et du CONTROLE BUDGETAIRE

Ce cadre d'au moins 30 ans devra avoir :
- une formation supérieure de type universitaire ou grande école commerciale avec option finance ou comptable,
- une expérience comptable de 5 à 10 ans et de préférence dans une unité industrielle de production.

Il est INDISPENSABLE qu'il ait une TRES BONNE pratique de la langue anglaise parlée et écrite.

Il aura, pour cette usine, la responsabilité :
- de la comptabilité générale et analytique,
- des prix de revient,
- de la préparation et du suivi du budget,
- il animera une équipe de 5 à 6 personnes.

Dépendant hiérarchiquement du Directeur d'usine, il devra travailler en parfaite coordination avec les services financiers du Siège dont il dépendra fonctionnellement.

Une expérience de travail en équipe et des qualités de communication sont indispensables.

Envoyer C.V., photo et prétentions au Service du Personnel
HERCULES FRANCE S.A. - Tour Albert 1er-92507 Rueil Malmaison cédex



Chef du service administratif et financier

Vous avez depuis une dizaine d'années environ exercé près d'une Direction de PMI utilisant des principes de gestion financière modernes, des fonctions de Direction Administrative et Financière ou Secrétaire Général ou Chef Comptable et vous avez fait de la gestion personnel. Votre formation supérieure pourrait être ESC-ESSEC-HEC, avec une option gestion et comptabilité ou DECS.
Nous sommes une PMI (28 Millions CA - 140 personnes) REGION BOURGOGNE, filiale d'un groupe international, à taille humaine.
Notre activité se situe dans la fabrication d'outillage. Notre Directeur Général recherche le CHEF DU SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER. Anglais indispensable.
Nous vous remercions de bien vouloir adresser votre C.V. manuscrit et détaillé avec photo et dernier salaire sous référence 3400 :

17, rue Courmeaux 51100 REIMS.
102, avenue Philippe Auguste 75011 PARIS.

MORENO CONSULTANTS

LYON
IMPORTANTE S.S.C.I.
recherche
INGÉNIEURS-CHEFS DE PROJET et ANALYSTES-PROGRAMMEURS
Expérimentés sur gros et/ou moyens systèmes.
Ecrire sous réf. 2.544 à INTER P.A., B.P. 508, 75066 Paris Cedex 02 qui tr.

CHARGÉ D'ÉTUDE
dans équipe pluridisciplinaire, études urbanisme agglomérat., format., archit., urbaniste. expér. min. 5 ans agence urban. DDE ou coll. locale.
Adr. C.V. à Mairie, 80000 Amiens (22) 91-78-31, poste 758.

Sté de Lotissements Lyonnaise
recherche
NÉGOCIATEUR
Expérience souhaitée.
Adresser C.V. et prétentions à R. DIETERLE et Cie, 49, rue Lieutenant-Colonel-Prévost, LYON, 6e, qui transmettra.

Nous sommes leader dans notre spécialité l'ETANCHEITE DES FACADES 50 millions C.A. +).
Notre progression sur le marché et nos projets d'expansion nous amènent à créer le poste de :

DIRECTEUR COMMERCIAL ET DU MARKETING
200 000 F +

— Directement rattaché au Président du Directoire de la Société, il aura pour missions essentielles :
- Définir et gérer l'ensemble de l'action commerciale (politique et promotion des ventes).
- Superviser la Force de Vente, l'administration commerciale et le service technique.

— Vous avez 35 ans minimum, une formation supérieure alliée à une pratique du terrain qui vous permettent de concevoir et d'agir. Votre aptitude à vous adapter aux problèmes techniques est indispensable. Votre connaissance du milieu B.T.P. sera un atout apprécié.
— Nous vous offrons une situation de grand avenir dans une Entreprise où le climat social est exceptionnel. Rémunération élevée. Poste à pourvoir dans une grande ville universitaire de l'Ouest.

Veuillez adr. lettre man. + CV + prét., ss réf. 6654 C, à notre Conseil Christian LOUVRIER, SOCIETE CAPFOR, 11, Bd G. Guist'hau - BP 846 - 44020 NANTES CEDEX.

CAPFOR
NANTES (40) 48 20 89 RENNES (99) 79 01 07 QUIMPER (98) 95 14 30

SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT
GROUPE NATIONAL
VILLE CENTRE DE LA FRANCE
recherche

chargé d'opérations ingénieur ou (et) gestionnaire

pour prendre en charge le suivi et la réalisation d'opérations d'aménagement, notamment de superstructure et de restauration.
Ce poste ouvert, diversifié, demande un candidat de bon niveau de formation, possédant un goût pour les fonctions « globales » le sens des contacts et des relations publiques.
Possibilités d'évolution de carrière dans le Groupe.

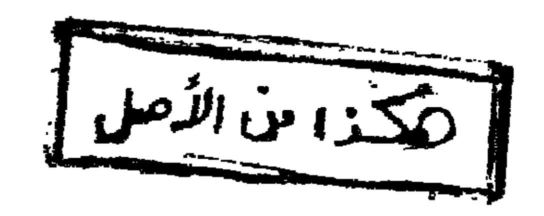
Adresser C.V., photo et prétentions sous réf. GOST (mentionnée sur l'enveloppe) à



Publicis Conseil
EMPLOIS et CARRIÈRES
30, rue Vernet, 75008 PARIS







هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La mm col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

PIONEER

N° 1 mondial de la HIFI

Informaticien

rattaché au Responsable Informatique

Importatrice de plusieurs marques mondiales, notre Société, MUSIQUE DIFFUSION FRANÇAISE, Siège à Vélizy-Villacoublay, a des objectifs ambitieux. Elle a aussi les moyens de ses ambitions. L'informatique n'est pas des moindres : notre IBM 3-15 fonctionne déjà pour l'essentiel en télé-processing. *Nous voulons faire encore plus et mieux. C'est pourquoi notre Responsable Informatique* crée auprès de lui le poste d'informaticien-analyste, chargé de travailler en équipe à l'élaboration de nouveaux projets, depuis l'analyse, jusqu'à la programmation, en GAP II. *La pratique du GAP II sous C.C.P. est bien sûr demandée.* Des perspectives d'évolution sont probables en raison de l'expansion de notre Société.

Merci d'adresser lettre manuscrite et C.V. sous réf. 23543/M à M. J. FOURNIAT.

sélé CEGOS — 33, quai Gallieni, 92152 SURESNES. Tél. 772.31.32. Discrétion assurée.

Abidjan, Barcelone, Bruxelles, Dusseldorf, Lisbonne, Londres, Lyon, Madrid, Milan, Munich, New York, Sao Paulo, Séville, Tunis.

Membre de SYNTEC

Important Groupe
AGRO-ALIMENTAIRE
Leader mondial dans sa spécialité
siège 40 km à l'OUEST DE PARIS
recherche

audit-assistant

Ayant formation comptable BTS ou DECS, ou minimum 2 années d'études économiques ou juridiques après le Bac. *Possédant éventuellement 2 ou 3 ans d'expérience dans Service Comptable ou en Cabinet.*
Connaissance de l'anglais appréciée.
Déplacements fréquents à l'étranger.
Conviendrait à candidat ayant le goût du contact et possédant large ouverture d'esprit.
Possibilité d'évolution rapide du poste pour un candidat réellement performant.
Rémunération en fonction du niveau des connaissances et de l'expérience.
Le poste est à pourvoir rapidement.

Adresser C.V., photo et prétentions au : Service du Personnel de CACAO BARRY BP n° 8 - 78250 MEULAN.

Membre de SYNTEC

Société de prestations de Services recherche

UN ANIMATEUR DE FORMATION

Placé sous l'autorité du Responsable de la Formation, il sera chargé de *l'animation de séminaires pour commerciaux dans le domaine de la* communication, et de la conception des outils pédagogiques nécessaires. En outre, il assistera le Responsable de la Formation dans l'élaboration, *la conception et le suivi des programmes.* Basé à Neuilly-sur-Seine, ce poste entraîne de nombreux déplacements (fréquents mais courts) en Province.

Ce poste conviendrait à un *candidat âgé d'au moins 28 ans et ayant* acquis une première expérience professionnelle de trois ou quatre années:
- soit Diplômé d'une Grande Ecole (Commerce-Gestion) et ayant une *expérience de la vente et des fonctions commerciales, capable d'assumer des responsabilités pédagogiques;*
- soit Diplômé de l'Enseignement Supérieur en Sciences Humaines et *ayant déjà une expérience de l'enseignement dans le monde des affaires.*

Adresser C.V. et prétentions à HAVAS CONTACT - 156, bd Haussmann, 75008 Paris, sous réf. 33774, qui transmettra. Il sera répondu à toutes les candidatures examinées confidentiellement.

HAVAS CONTACT



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

POUR SA DIRECTION
ÉTUDES ET RÉALISATIONS
IMPORTANTE SOCIÉTÉ
INDUSTRIE LOURDE DU BOIS
recherche

INGÉNIEUR A.M.
ou ÉQUIVALENT

Le candidat retenu contribuera à assurer la RENTABILITE de nos usines en :
— intégrant dans les systèmes de fabrication l'évolution technologique de nos produits ;
— apportant l'ASSISTANCE TECHNIQUE auprès de nos établissements d'outre-mer.

Agé de 28 ans minimum, il devra justifier d'une expérience réussie dans un service méthodes et de *capacités réelles à collaborer avec la fabrication.* Des déplacements à l'étranger sont à prévoir. Lieu de résidence : région CENTRE - OUEST. La rémunération sera liée à la compétence et à *l'expérience du candidat.*

Adr. C.V. et prét. sous le n° 38.049 à CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

LYON - Sté embouteillage, négoce vins recrute :

DIRECTEUR COMPTABLE ADMINISTRATIF, FINANCIER

Fonctions :

1° Comptabilité générale et analytique, organisation, fonctionnement circuits administratifs. Gestion trésorerie. Mise au point et fonctionnement procédures informatiques.

2° Conseil et assistance des mêmes fonctions dans deux Sociétés Filiales.

Une solide expérience informatique et de bonnes connaissances juridiques sont indispensables. Diplôme d'Expert-Comptable apprécié.

La rémunération sera fixée en fonction de la valeur du candidat.

Ecrire avec photo et C.V. sous n° 825.915 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 PARIS.

Leaders dans l'industrie biologique
occupant une place prépondérante sur *le marché des produits de diagnostic, nous structurons notre force commerciale* et nous créons le poste de :

ANIMATEUR RÉGIONAL
FRANCE SUD

basé MONTPELLIER ou TOULOUSE
chargé de la mise en oeuvre de la politique commerciale de la Société.
Ce poste exige de pouvoir justifier des qualités d'organisateur et les capacités pour développer des contacts à haut niveau.
Il implique les aptitudes pour diriger une équipe de technico-commerciaux.
La fonction conviendrait à un :

JEUNE PHARMACIEN
ayant de préférence une première expérience de *type visite médicale.*

Adresser sans tarder dossier comprenant lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à : n° 12151
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney - 75002 PARIS

BANQUE REGIONALE DU NORD DE LA FRANCE
recherche
pour assister le directeur financier

UN FISCALISTE

Formation :
— Licence en *droit des affaires et* droit fiscal ou niveau équivalent.
— Une expér. antérieure de 2 à 3 ans est exigée.

Sa mission :
— Mise en place de la fiscalité directe et indirecte.
— Suivi des sociétés périphériques au groupe (S.O.I. et G.I.E.).

Envoyez C.V. et photo sous réf. : 826263 M Régie Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

THOMSON-CSF

DIVISION TÉLÉCOMMUNICATIONS
implantée en Région Parisienne et en Province
recherche pour son
« Laboratoire de Province »

INGÉNIEURS
GRANDES ÉCOLES
Débutants ou Confirmés

E.N.S.T., SUPELEC, CENTRALE PARIS, ENSERG

Pour leur confier au sein d'équipes techniques la responsabilité de projets et d'études de « SYSTEMES TELECOMMUNICATIONS » utilisant *des techniques analogiques et numériques,* une intégration à grande échelle et pouvant mettre en œuvre des microprocesseurs, dans le domaine des radiocommunications.

Envoyer lettre de candidature, C.V., et photo ainsi que la rémunération souhaitée au Service du Personnel, Centre de Cholet, 110, avenue Leclerc, 49309 CHOLET CEDEX
Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

---

pour région
OUEST-ATLANTIQUE
entreprise recherche

CHEF DES VENTES
PRODUITS LAITIERS FRAIS
RESPONSABLE C.A. 100 MILLIONS

- 35 ans
- Niveau Sup de Co
- Expérience en produits grande distribution indispensable.



Envoyer C.V., lettre manuscrite et prétentions sous réf. YB/61 à :
C.P.E.
12, rue Claude Massé
17000 LA ROCHELLE

bleu

CSNCR

TIOXIDE S.A.
CALAIS

Filiale de TIOXIDE GROUP LIMITED (G.B.)
deuxième producteur mondial d'oxyde de Titane C.A. supérieur de 300 M.F. dont 2/3 à l'exportation
recherche

UN CADRE FINANCIER

Pour prendre en charge :
— la trésorerie (francs et devises) ;
— le suivi clientèle ;
— différentes études économiques et financières.

Ce poste rattaché au Directeur Financier nécessite
— une formation Grande Ecole de commerce complétée si possible par un DECS ;
— *une expérience de 2 à 3 ans* et une bonne pratique de l'anglais.

Les candidats intéressés voudront bien adresser une lettre manuscrite avec C.V., photo et prétentions au Directeur du Personnel TIOXIDE S.A., 1, rue des Garennes - 62102 CALAIS CEDEX

NANTES P.M.I.
CONSTRUCTEUR connu sur le plan national *recherche :*

INGÉNIEUR

Il devra avoir de bonnes connaissances de la vapeur et *un sens aigu de la créativité.*
Il aura pour mission de :
— diversifier l'application de la vapeur ;
— créer et assurer la mise au point d'une gamme *de produits nouveaux ;*
— rechercher des économies d'énergie.

Ecrire avec C.V. + photo + prétentions sous le n° *8.293* à : H.A.P., Hall Petites Annonces 7 X, 44040 NANTES Cedex.

IMPORTANTE SOCIETE D'ETUDES et de DEVELOPPEMENT
recherche

INGENIEUR PHYSICIEN
(Réf. 193)

- compétent en optique et lasers;
- expérimentateur aguerri et rigoureux, capable d'interpréter des résultats;
- aptitude à animer une équipe;
- anglais exigé.

Adresser curriculum vitae et prétentions en précisant référence du poste sous n° 47290 HAVAS CONTACT - 156, bd Haussmann, 75008 PARIS

HAVAS CONTACT

Nous sommes un cabinet international *d'AUDIT, d'EXPERTISE COMPTABLE et* de CONSEIL.
Nous recherchons pour notre centre de LYON deux

EXPERTS COMPTABLES
STAGIAIRES

de 2 à 3 années d'expérience, pour missions de surveillance, commissariat aux comptes et audit contractuel.
Lettre de candidature et C.V. à
J. Royer - Hélios S.A.,
7, rue de Chaillot - 75116 Paris.

HAVAS CONTACT

Important constructeur matériel filature.
Forte position exportatrice
recherche

INGÉNIEUR TEXTILE
technico-commercial

MISSION :
Etudes de projets et relation avec clientèle France et étranger.

Ce poste pourrait convenir, soit à un ingénieur débutant de *Roubaix, Mulhouse* ou similaire, soit à un technicien supérieur textile ayant quelques années d'expérience pratique filature, fibres longues.

Anglais indispensable.

Situation : ville de l'Est.

Possibilités de logement.

Adr. C.V. dét., ss réf. 877, à SELETEC
Conseil en Recrutement,
67009 STRASBOURG CEDEX.

M.J.C. Lyon recherche

ANIMATEUR

Il sera responsable de : présence dans les activités, soirées d'animation, matériel pédagogique.
Il participera : à l'animation globale *du quartier.*
Expér. socio-cult. indisp., CAPASE souhaité. Env. Cand. man. + C.V. + photo et référ. à M.J.C., 25, av. Frères-Lumières 69008 LYON.

IMPORTANT ORGANISME DE CONTROLE
recherche
POUR REGION SUD-EST :

INGÉNIEUR

ayant une expérience *approfondie en metallurgie.*
Formation souhaitée :
Arts et Métier, ENSTA, Mines de Nancy, ENSEEG Grenoble, pour direction d'un laboratoire d'essais mécaniques et métallographiques et réalisation d'études rupture, évolution de structure en corrosion, soudabilité, etc.

Ecrire avec C.V., n° T 017.329 M
REGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

FILIALE DU GROUPE INTERNATIONAL
SPERRY
La division
SPERRY NEW HOLLAND

Fabrique et vend du MATERIEL AGRICOLE elle emploie plus de 650 pers.
à DIJON
et recherche son

DIRECTEUR DE PRODUCTION

Sous l'autorité du Directeur *général, il supervise les* Services Méthodes, ordonnancement lancement, fabrication, contrôle qualité, entretien et distribution, soit 450 personnes.

Membre du Comité de Direction, il participe à l'élaboration de la politique générale de l'entreprise.

Agé d'au moins 35 ans, le candidat retenu sera un ingénieur (AM, ICAM, ENSI, CNAM).
Il devra impérativement connaître l'anglais, justifiera d'une solide expérience à un poste similaire d'une industrie utilisant la *mécanique, la mécano-soudure* et le formage de la tôle.

Env. C.V., lettre manuscrite à SPERRY NEW HOLLAND Direction du Personnel, B.P. 8, 21600 LONGVIC.

STE EXPERTISE COMPTABLE
recherche pour son bureau de
SAINT-QUENTIN
COLLABORATEUR
qualifié.
Niveau minimum DECS.
Expérience indispensable.
Situation d'avenir.
Position cadre possible.
Env. C.V. et prét. à PUBLICITE MODERNE, ss réf. 3.320, B.P. 376, 51063 REIMS.

Cabinet révision de SAVOIE *rech. REVISEUR 2 ans d'expér*
Ecrire avec prétentions au no 7.197 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

IMPORTANT GROUPE DE DISTRIBUTION
recherche pour **Grosse Quincaillerie**

BRETAGNE NORD
Tournée vers le bâtiment et l'agriculture

DIRECTEUR COMMERCIAL

Justifiant dans les secteurs indiqués d'une expérience de vente ou d'animation des ventes doublée d'aptitude à la gestion.

La rémunération sera liée à l'expérience et à la valeur du candidat retenu.

Adr. C.V. man., photo, prétent., ss le n° 38.202 à : CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

GROUPE INDUSTRIEL DU NORD
à vocation nationale
recrute

2 JEUNES INGÉNIEURS

éventuellement débutants.

Ces Ingénieurs sont destinés, après formation dans les filiales industrielles du Groupe, à prendre pendant un temps des fonctions polyvalentes (techniques, administratives, gestionnaires et de *recherche) dans des postes importants desdites* filiales, ou à se voir confier des missions de développement.

Dans un second temps, ils pourront évoluer vers des responsabilités de Direction dans les différents établissements.

Connaissances approfondies dans le domaine de la *mécanique, de l'électro-mécanique, de l'électronique* et des automatismes en général. Connaissances papetières souhaitées. Large initiation à la gestion et à l'informatique.

Toutes grandes écoles d'Ingénieurs.
Age minimum 25 ans.
Excellente pratique de l'anglais.

Adresser votre c.v. détaillé avec photo si possible, n° 95.806, PUBLICITÉ ROGER BLEY 101, rue Réaumur, 75002 PARIS.
Réponse assurée.

BONNAL RENAULAC s.a.
PEINTURES
(4 Sociétés, 250 personnes, C.A. 95 Millions)
recherche pour son siège de BORDEAUX

l'Adjoint du Directeur Financier
130 000+

Entreprise en croissance continue, nous avons appuyé notre expansion autant sur la qualité des hommes que sur celle de nos produits.

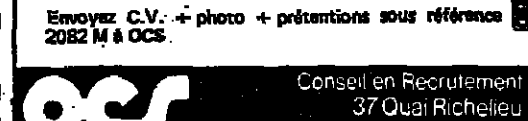
Notre Directeur Financier vous propose de participer à l'animation et à la performance de son service (15 personnes).

Dans un premier temps, nous vous demanderons :
- de prendre en charge l'ensemble de nos comptabilités générales (bilans, comptabilités clients, fournisseurs...),
- de participer à la préparation et au suivi des différents budgets (d'exploitation, trésorerie...),
- également de collaborer avec votre Directeur à des études (prix de revient, financements...) et à la recherche d'une meilleure organisation informatique.

Votre participation active et progressive à la gestion de nos sociétés, votre intégration réussie, devraient vous permettre d'accéder à de plus hautes responsabilités *dans un deuxième temps.*

Nous offrons cette possibilité à un homme jeune (30 ans minimum) possédant une formation économique supérieure (HEC, ESSEC, Sup. de Co. + DECS), ambitieux et pragmatique, ouvert au dialogue et motivé par une carrière dans le secteur P.M.I. régionale.

Envoyez C.V. + photo + prétentions sous référence 2082 M à OCS.



offres d'emploi

DIRECTION FINANCIERE

PARIS

Une société industrielle, C.A. : F 250 millions, 1.000 personnes, recherche un DIRECTEUR COMPTABLE ET FINANCIER.

La fonction consiste à : • assurer le bon fonctionnement des comptabilités générale et analytique et de l'informatique • établir et contrôler les budgets • fournir les rapports mensuels de gestion • gérer la trésorerie • assurer les déclarations fiscales et sociales.

Ce poste conviendra à un candidat âgé de 35 ans minimum, concret, de formation supérieure niveau expertise comptable ou l'équivalent, ayant acquis une solide expérience en entreprise, rôdé aux problèmes des en-cours, de l'exportation et de l'audit.

Bon niveau de rémunération pour candidat de premier plan.

Les personnes intéressées envoient lettre manuscrite, C.V., photo (retournés) et rémunération souhaitée sous référence 20.70-M à CLA Recrutement 3, avenue Percier, 75008 Paris.





cherche

Jeunes Universitaires

Les candidats retenus recevront :

une formation à nos méthodes propres (CORIG, PAC ...) et aux techniques avancées de l'informatique (micro-processeurs, télétraitement, bases de données ...).

A l'issue de cette période d'éducation, ils seront affectés à l'une de nos équipes spécialisées dans :

- la conception et la réalisation de systèmes
- l'ingéniérie
- la mini-informatique
- les progiciels d'application
- les produits programmes généraux.

Adresser CV + photo à
Martine de SAINT SERNIN - CGI
84 rue de Grenelle 75007 Paris

offres d'emploi

Notre groupe français est encore à taille humaine et son activité est diversifiée : pétrole, ingénierie en génie civil nucléaire et mécanique des sols... Dans le cadre de notre développement, nous recherchons un

DIRECTEUR ADJOINT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Vous possédez l'une des formations supérieures suivantes : HEC, ESSEC, ESCP, ESC + DECS ou l'expertise comptable et vous avez acquis 15 ans d'expérience à des postes de responsabilité dans les domaines comptables, administratifs et financiers au sein d'entreprises importantes aux méthodes modernes de gestion. Dans un premier temps nous souhaitons vous confier pour une, puis pour l'ensemble des sociétés du groupe, la réorganisation et la modernisation progressive des comptabilités. Le service comptable sera sous votre autorité. Ensuite vous travaillerez à l'aide d'un outil informatique à la consolidation de la trésorerie au niveau du groupe. Parallèlement, les questions financières, juridiques et fiscales seront bien sûr de votre ressort. Nous sommes conscients de vous demander dans un premier temps de "relever les manches", en contrepartie, si vous vous êtes montré performant, nous vous garantissons de devenir rapidement notre Directeur Administratif et Financier en relation directe avec le Président.

Ecrire à Jean-Loup Parichon sous réf. 6341 M.

Nous sommes l'un des plus importants organismes de contrôle et de prévention à implantation nationale (13 centres régionaux - 7000 adhérents et clients). Dans le cadre de notre expansion, nous créons un département Contrôle Technique des Ouvrages de Bâtiment et recherchons un **ingénieur** pour chacune des disciplines suivantes :

BETON ARME ET PRECONTRAINT STRUCTURES METALLIQUES

Chacun de ces postes s'adresse à un ingénieur diplômé option bâtiment génie civil ayant acquis dans sa spécialité une expérience professionnelle d'au moins 10 ans de bureau d'études et de contrôle.

Nous recherchons également un

RESPONSABLE CONTROLE SUR SITE

Vous êtes ingénieur ou de niveau équivalent et vous possédez une solide expérience, plus de 10 ans de contrôles techniques sur chantiers d'ouvrages de bâtiment.

Nous comptons sur votre dynamisme et votre professionnalisme pour être les éléments moteurs de notre développement qui offrira de réelles perspectives d'avenir à des candidats de valeur.

Ecrire à Jean-Loup Parichon sous réf. 6340 M.

POINT P CIMA **Distribution de produits pour le bâtiment** - Nous sommes une importante société, et une des toutes premières sur la région parisienne, de distribution de produits pour le bâtiment, filiale d'un grand groupe français. Notre propre développement et l'évolution de notre environnement professionnel rejoignent notre souci de renforcer notre encadrement. Dans ce contexte, notre direction générale souhaite intégrer à ses équipes opérationnelles dans les points de vente un jeune

HEC, ESSEC, ESC...
futur responsable régional

Vous avez acquis après votre formation commerciale supérieure une première expérience (de 2 à 3 ans) qui vous a confronté avec les problèmes du terrain et vous a permis de diriger et d'animer des hommes. Vous avez de toute façon un fort tempérament opérationnel et vous êtes intéressé par un développement de carrière vous permettant d'allier la vente, le management des hommes et la gestion. Vous serez dans un premier temps l'adjoint d'un de nos chefs d'agence... il vous faudra apprendre notre métier, nos clients, nos marchés, nos produits. Vous devrez devenir le N° 1 d'un point de vente au terme d'un an avant d'assumer dans les six mois suivants des responsabilités plus complètes en étant le leader et l'animateur d'un secteur géographique : supervision de plusieurs points de vente, animation commerciale, direction de l'encadrement et des équipes de ventes. Votre réussite dans ces fonctions vous facilitera votre évolution de carrière au sein de notre groupe pour peu que votre mobilité soit réelle.

Ecrire à Roland Gardeux sous réf. 5337 M.

Si vous pensez avoir le profil de l'une des personnes que nous recherchons, écrivez en précisant la référence aux consultants de SERIFO; ils étudieront avec vous les possibilités d'une future collaboration.

SERIFO CONSEILS DE DIRECTION
58, RUE DE LISBONNE — 75008 PARIS
TELEPHONE : 563-03-10

Plain Champs

offres d'emploi



APPAREILLAGE INDUSTRIEL

Filiale du Groupe legrand

10 000 personnes.
PLUSIEURS UNITES de PRODUCTION en FRANCE et à L'ETRANGER

recherche

chef du service organisation et méthodes administratives

Basé au siège à Noisy le Sec (93) aura pour missions : l'analyse des tâches indirectes. La simplification des tâches administratives des bureaux, magasins et ateliers de maintenance.

Conviendrait à un cadre confirmé, de formation ingénieur ou gestionnaire, ayant au moins 5 ans d'expérience industrielle dans un poste similaire; connaissances en «VeFac» seraient appréciées.

Adresser CV et prétentions sous référence 29 M 209



Centre de Psychologie Appliquée
69, rue de Monceau 75008 Paris
Partenaire pour la France de
Consult-Eur

SOCIÉTÉ PAPETIÈRE DE NIVEAU EUROPÉEN
recherche
pour renforcer son service technico-commercial

JEUNE CADRE

très bonne connaissance exigée procédé offset et façonnage boîtes pliantes.
Il aura à traiter des problèmes techniques en liaison avec clients et usines au sein d'une équipe dynamique.
Fréquents déplacements France et Etranger.
Poste basé région parisienne.
Anglais ou Allemand nécessaire.

Adresser CV et photo à n° 12159
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney - 75002 PARIS



Société de négoce de matériaux de construction, appartenant à un groupe important au chiffre d'affaires : 1,4 milliard de F

Recherche son

RESPONSABLE DES VENTES A L'EXPORTATION

(Création de poste)

Rattaché à la Direction Générale, il aura pour mission :
- de suggérer, créer et réaliser la politique d'exportation de la Société, notamment sa participation aux appels d'offres,
- de prévoir une politique d'Achat en conséquence

Profil :
- Formation commerciale supérieure.
- 5 ans d'expérience dans l'exportation, si possible dans les matériaux de construction.
- Connaissance des procédures export indispensable.
- Anglais impératif.

Basé à Nanterre, le poste implique de nombreux déplacements.

Large possibilité d'évolution de carrière au sein du Groupe.

Si ce poste vous intéresse, adressez une lettre MANUSCRITE avec votre C.V. accompagné d'une PHOTOGRAPHIE récente et PRETENTIONS s/réf. EXP 2905 à Madame LEREDE - LAMBERT DISTRIBUTION 5, rue Vernet - 75008 PARIS

GROUPE DE SOCIETES
(C.A. 800 M. FF) filiales d'une entreprise multinationale recherche son :

Directeur Informatique

Rattaché à la Direction Générale et ayant en charge :
- la coordination des activités informatiques dans 5 centres majeurs et d'un réseau informatisé de distribution.
- la responsabilité d'un groupe de développement pour applications communes aux divers centres de profit.

Le titulaire représentera sa zone géographique auprès de la Direction Informatique Européenne du Groupe.
La structure Hardware étant basée sur des IBM 34 et 38, une connaissance des produits G.S d'IBM est recommandée.
La connaissance de l'anglais parlé et écrit est indispensable. Le lieu de travail est à PARIS ou dans la périphérie Sud Ouest (80 kms).
La rémunération proposée sera fonction des connaissances et de l'expérience.

Adresser C.V. et prétentions s/réf. 2824 à P.LICHAU S.A. - BP 220, 75063 Paris cédex 02 qui transmettra.

DIRECTEUR D'AGENCE SECOND-ŒUVRE TECHNIQUE
DE LARGES RESPONSABILITÉS

Vous êtes un Ingénieur Gestionnaire, vous connaissez le bâtiment et particulièrement le second-œuvre technique et vous avez exercé dans un premier temps des responsabilités de chantiers importants.
Cette connaissance des chantiers vous a permis de bien maîtriser le contrôle des coûts, la négociation avec les fournisseurs et les sous-traitants, la programmation, en un mot, la gestion dans l'installation.
Vous avez pu aussi vous initier à l'approche commerciale, vous avez le goût du profit et vous êtes un meneur d'hommes, vous vous sentez donc capable d'assumer la totalité de la fonction Direction d'une Agence de 25 M.F. de C.A.
Nous sommes une Société d'installation, Filiale d'un important Groupe de service technique.
Lieu de travail : Région Parisienne.
Vous serez Responsable de vos résultats et vous y serez intéressé.
Après avoir fait vos preuves, vous devrez prendre des responsabilités plus grandes au sein de l'Entreprise et du Groupe.

Écrire avec C.V., photo et prétentions sous réf. 2085 à : SWEERTS - B.P. 269 - 75424 PARIS CEDEX 09 qui transmettra.

CONTROL DATA FRANCE

Vous êtes Ingénieur, vous avez plusieurs années d'expérience en Informatique, des connaissances certaines en logiciel de base IBM et matériels associés, le goût de la technique et l'aptitude aux contacts.

LE DÉPARTEMENT CONSEIL ET APPLICATIONS
vous propose une activité d'

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

En liaison étroite avec les équipes logiciel et marketing, vous serez chargé de définir et étudier les systèmes et les produits logiciels, les prestations proposées en clientèle et d'en assurer la mise en oeuvre.
La connaissance de la langue anglaise est nécessaire.
Adressez votre candidature à CONTROL DATA, Service du Recrutement, 195, rue de Bercy, 75582 PARIS CEDEX 12.



1er CONSTRUCTEUR MONDIAL D'ÉQUIPEMENTS PÉRIPHÉRIQUES

Plain Champs



DIRECTEUR de marketing

Laboratoire pharmaceutique, filiale d'un groupe international recherche un Directeur de Marketing

Responsable de la politique commerciale sa mission comportera en particulier :
- la responsabilité de la promotion des produits,
- l'encadrement de la force de vente (75 personnes).

Ce poste nécessite :
- une formation commerciale supérieure,
- une expérience antérieure d'animation et de promotion dans l'industrie pharmaceutique,
- de bonnes notions d'anglais.

Veuillez adresser CV, photo récente et rémunération actuelle s/réf. 811 à :

HORACE conseil
97 rue de Richelieu 75002 PARIS

CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

responsable programme
IMMOBILIER

Le Logement Français, société anonyme d'HLM a construit 25000 logements dans la Région Ile de France et en assure la gestion et la maintenance. Pour prendre en charge la réalisation d'un important programme de réhabilitation de 3.500 logements locatifs dans le cadre d'une opération Habitat et Vie Sociale, nous recherchons un Responsable Programme. Relevant du Directeur des Opérations et en liaison avec les différents organismes et sociétés concernées, il sera le représentant du Maître d'Ouvrage de l'opération dont il aura à coordonner l'ensemble tant sur le plan technique que financier (budget : 150 millions). Ce poste basé à Paris conviendrait à un Ingénieur, possédant une solide compétence bâtiment tous corps d'état. Une expérience immobilière acquise en société de promotion publique ou privée ainsi qu'un intérêt pour les problèmes d'énergies nouvelles seraient des atouts supplémentaires.

Si ces perspectives vous intéressent, écrivez sous référence 74-M aux Conseils du Département Recrutement d'EUREQUIP à qui nous avons confié le soin d'examiner les candidatures.

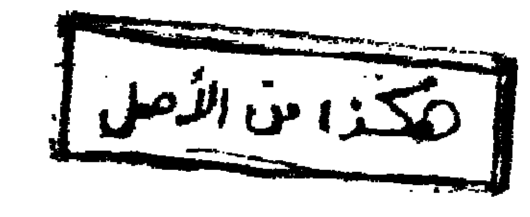
membre de Syntec



EUREQUIP
DÉPARTEMENT RECRUTEMENT
B.P. 30 - 92420 Vaucresson.

PARIS LONDRES HOUSTON LAUSANNE





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

Directeur Général
240 000 F +

Importante société de services intervenant auprès du monde *Agricole et Agro-Alimentaire recherche son futur DIRECTEUR* GENERAL :

De formation Agronomique, le candidat aura une expérience polyvalente (gestion, organisation, recherche et développement) acquise dans l'industrie Agricole ou Alimentaire.

Il devra être en mesure d'animer une équipe de grands spécialistes, concevoir une politique de développement et la mettre en œuvre, veiller à adapter les principes de gestion aux caractéristiques de la société, maintenir de bonnes relations avec les adhérents.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle à Madame LIPSZYC ss réf. 91283 M (à mentionner sur l'enveloppe).
Le *secret* absolu des candidature est garanti par :

BKC **BERNARD KRIEF CONSULTANTS**
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06
MEMBRE DE SYNTEC

INFORMATICIEN (NE) SOFTWARE TEMPS REEL

Au sein du Groupe Schlumberger, ETUDES ET PRODUCTIONS SCHLUMBERGER conçoit et réalise des "outils" pour la recherche, l'évaluation et l'exploitation de gisements pétroliers.
Ces équipements font appel à des développements technologiques avancés, dans divers domaines, notamment en informatique.
L'ingénieur que nous désirons recruter, pour renforcer notre potentiel en études et réalisation aura à concevoir et développer des *programmes en temps réel sur mini-ordinateurs. C'est une femme ou un homme, diplômé(e) d'une Grande Ecole d'ingénieurs, et ayant une* expérience de la fonction de 2 ou 3 années, par exemple dans les systèmes d'armes ou de contrôle de processus industriels.
Elle (il) sera en relation étroite avec les physiciens des Etudes.

Les perspectives professionnelles sont très ouvertes, à E.P.S. comme à l'intérieur du Groupe Schlumberger.

Candidatures et C.V. sont à adresser, sous la réf. 7869, à :

ETUDES ET PRODUCTIONS SCHLUMBERGER — Schlumberger — 26, rue de la Cavée 92142 CLAMART CEDEX.

HAVAS CONTACT

les ordinateurs Hewlett-Packard vous intéressent...



Deux en 1939, David Packard et William Hewlett, plus de 52.000 fin 1979. Notre chiffre d'affaires atteint 2,3 milliards de $ et se partage entre notre activité traditionnelle de mesure et l'informatique.

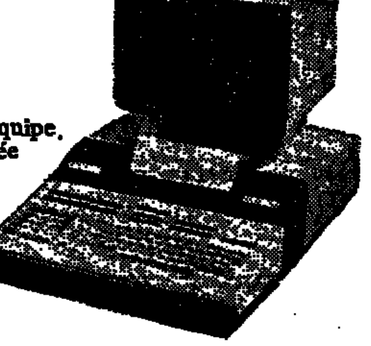
Nous avons conquis la troisième place du marché mondial de la mini-informatique en investissant 9 % de notre chiffre d'affaires en recherche et développement.

En France, nous sommes plus de 1 300 personnes réparties en deux établissements : une unité de recherche et de production informatique à Grenoble, une activité de distribution dans 12 bureaux de vente implantés dans toute la France.

Voulez-vous être des nôtres ? Vous êtes :

ingénieurs informaticiens et/ou électroniciens
Diplômés écoles d'ingénieurs option informatique, ou universitaires, génie industriel, MIAGE...

Qui recherchons-nous?
Des ingénieurs débutants ou confirmés intéressés par des postes, (à Paris ou en Province) :
- d'ingénieurs commerciaux ordinateurs de gestion,
- d'ingénieurs commerciaux ordinateurs scientifiques,
- d'ingénieurs d'assistance logicielle.



Qu'offrons-nous ?
Des opportunités de carrière liées à notre fort développement. Un travail d'équipe, laissant la plus large place à l'initiative individuelle. Une formation spécialisée et internationale de haut niveau. Une gamme de matériels performants. Un soutien logistique solide. Une participation aux bénéfices mondiaux et une possibilité d'adhérer à un plan d'achat d'actions. Une voiture de fonction.

Envoyer votre dossier de candidature, *lettre manuscrite C.V. et photo,* sous référence 6080, à Gérard Kloppel, Hewlett Packard France, B.P. 6 - 91401 Orsay Cedex.

HEWLETT PACKARD

MEDIA-SYSTEM

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE FRANCAISE
C.A. 400Millions - PARIS

cherche un INGENIEUR de forte personnalité sur le plan scientifique pour lui confier le poste de

Directeur Technique

coordonnant et animant les activités d'une vingtaine d'ingénieurs, *dans les secteurs :*
- ETUDES PRODUITS
- LABORATOIRE
- APPLICATIONS.

Le poste conviendrait à un ingénieur Grande Ecole de 35 ans minimum possédant :
- expérience calcul *matériaux et si possible mécanique vibratoire,*
- pratique de bureau d'étude,
- connaissance anglais, si possible allemand,

Adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions, sous n° 38279 CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01 qui transmettra.

lambert distribution

Société de négoce de matériaux de construction, appartenant à un groupe important au chiffre d'affaires : 1,4 milliard de F

Recherche son

RESPONSABLE DU MARKETING
(Création de poste)

Rattaché(e) à la Direction Générale, le/la titulaire du poste animera une petite équipe de spécialistes produits.

Mission :
- Participation à l'élaboration et à l'application de la politique commerciale en liaison avec les forces de vente. (Budget de publicité d'environ 2 millions de F)
- Participation à la formation des forces de vente.

Profil :
- Formation Supérieure Commerciale.
- Expérience 5 ans dans Marketing et Négoce de produits industriels.
- Anglais souhaité.

Le poste est basé à Nanterre.

Possibilité d'évolution de carrière au sein du Groupe.

Si ce poste vous intéresse, adressez une lettre MANUSCRITE avec votre C.V. accompagné d'une PHOTOGRAPHIE récente et PRETENTIONS s/réf. RM 3905 à Madame LEREDE - LAMBERT DISTRIBUTION 5, rue Vernet - 75008 PARIS

juristes
titulaires d'une maîtrise en Droit privé

Nous recherchons des hommes de terrain, doués d'une forte personnalité, capables, dans l'avenir, d'animer des petits groupes et disponibles pour des déplacements en province d'une certaine durée.

FORMATION ASSUREE.

Quelques années d'une expérience diversifiée au sein de notre groupe professionnel (à vocation nationale et appartenant au secteur tertiaire) devraient vous permettre d'évoluer vers des postes de responsabilité en province ou en région parisienne.

Joindre photo, prétentions et téléphone à votre dossier de candidature, adresser le tout à :
M.B. 5, rue du Helder, 75009 PARIS, qui transmettra, (sous réf. 6199).

Banque Privée Paris
taille moyenne - *Siège unique*

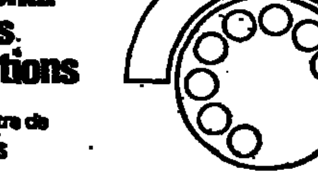
recherche

JEUNE DIPLOME (E) d'enseignement supérieur

pour participer au DEVELOPPEMENT de son Département COLLECTIVITES à *but non lucratif.*

Ecrire avec CV, photo et prétentions sous No 38.109 CONTESSE PUBLICITE 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra

le centre national d'études des télécommunications



recherche pour son centre de PARIS (A) des

INGENIEURS GRANDES ECOLES
(X, ENST, ESE ou doctorat)

Ils auront une expérience de 3 à 5 ans en :
- TELEINFORMATIQUE (informatique temps-réel),
- COMMUTATION et RESEAUX DE DONNEES,
- RECHERCHE OPERATIONNELLE,
- MODELISATION,

pour participer à : • l'étude des services et des procédures, • aux essais et à la mise en œuvre du système informatique d'accès au satellite TELECOM I, • l'organisation de réseaux.
Anglais parlé et écrit.

Envoyer C.V. et photo à : CNET
Centre Paris A.PAA/RDS - 38/40, av. du Général Leclerc
92131 ISSY-LES-MOULINEAUX.

SOCIETE NATIONALE ELF AQUITAINE
(PRODUCTION)

recherche

INGENIEUR de PROCEDES

Chargé d'études de procédés relatives à la conception et la définition détaillée d'installations de production ou de traitement de gaz naturel et d'huile.

Ingénieur grande école, si possible spécialisé en génie chimique et possédant quelques années d'expérience d'exploitation industrielle de production pétrolière ou gazière ou de raffinage ou d'engineering.

Anglais écrit et parlé indispensable. Adaptation rapide à la technologie des matériels et au calcul informatisé.

Mobilité Province-Paris-expatriation.

Envoyer C.V. détaillé et prétentions en rappelant la référence 37659 à S.N.E.A.P. - D.C. Recrutement, 26, av. des Lilas (Tour 12.04) - 64000 PAU.

ANALYSTES PROGRAMMEURS
NOUS SOMMES LA FILIALE INFORMATIQUE D'UN IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS

Nous disposons de mini-ordinateurs et d'un I.B.M. 370/148 exploité sous V.M.

Le développement de notre marché nous conduit à renforcer nos équipes de développement et de maintenance sur d'importantes applications.

Nous souhaitons rencontrer des candidats de *formation* I.U.T. INFORMATIQUE ou équivalent justifiant d'une expérience de 2 à 3 ans et pratiquant le P.L. 1 ET/OU LE COBOL.

La connaissance des matériels et logiciels I.B.M. serait appréciée.

LIEU DE TRAVAIL : 91 EVRY

Adresser *C.V.* complet, photo et *prétentions* à

SLYS, B.P. 130 91004 EVRY CEDEX.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

SIEMENS

recherche
pour son Siège Social (Mo Carrefour Pleyel)

une Assistante d'Ingénieur réf. 33

Ayant au minimum 2 ans d'expérience dans un poste identique.

Nous souhaitons rencontrer des candidates possédant :
- le niveau du B.T.S. d'Assistante d'Ingénieur.
- de très bonnes connaissances en électrotechnique et dessin industriel.

Pour accéder à ce poste, la pratique de l'Allemand est indispensable.
Des notions d'Anglais et de dactylographie seraient appréciées.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature +photo, en indiquant la référence du poste à :
SIEMENS S.A.
Département du Personnel
B.P. 122 - 93204 SAINT-DENIS CEDEX 1

rush publicité

L'UN DES PREMIERS GROUPES
FRANCAIS DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
recherche

INGENIEUR D'AFFAIRES

Ingénieur de formation ou autodidacte expérimenté, il est très ouvert aux techniques Bâtiment et Génie Civil.

A partir des données d'un projet industriel, il établit les études préliminaires - graphisme, description, estimation TCE et recherche des sous-traitants - qu'il présente et discute avec les clients.

Il assure le suivi de l'affaire en appui technique-commercial.

Les atouts de sa réussite sont :
- l'imagination dans la conception des bâtiments,
- la rigueur dans l'analyse,
- la souplesse dans les discussions avec les clients.

Ce poste peut convenir à un ingénieur ayant occupé un poste de responsabilités en ingénierie ou dans le département travaux neufs d'un grand groupe industriel.

Réf. BM 14

INGENIEUR COMMERCIAL

de formation supérieure ESTP, ARTS et METIERS, BREGUET, il peut justifier d'une expérience de 4 à 5 ans en milieu industriel, qu'il connait très bien et qui constitue sa clientèle.

Il a le goût et l'expérience des contacts.

Ses objectifs sont :
- la détection très en amont des besoins des industriels,
- le suivi des négociations d'affaires,
- l'animation commerciale des filiales dans la spécialité,
- la collecte, la centralisation des informations et leurs circulations dans le groupe,
- la participation à la mise au point des projets dans la branche technique où il est plus particulièrement compétent.

Son sens des responsabilités et ses missions l'obligent à se déplacer fréquemment dans l'hexagone.

Lieu de rattachement Paris.

Réf. BM 15

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., salaire souhaité en précisant la référence du poste choisi sous no 37673 à CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE
DE TRAVAUX PUBLICS

recherche pour région parisienne avec éventuellement affectation future sur un chantier, dans une agence ou filiale à l'étranger,

jeune contrôleur de gestion

Ecole Commerciale ou Ingénieur

ayant de bonnes connaissances de la gestion et de la comptabilité et intéressé par l'audit interne. Anglais indispensable.

Adresser CV, photo et prétentions, sous référence 6201 à Media Sytem, 104, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

P.M.E. en FORTE EXPANSION
recherche

INGÉNIEUR A.M.
ou équivalent
même débutant.

Responsable travaux neufs-entretien.
Poste menant à direction usine.

Ecrire : S.A. LACHANT Frères
68, rue des Courlis — 95100 Argenteuil.

PROCTER ET GAMBLE FRANCE
ARIEL, BONUX... LENOR... M. PROPRE... CAMAY... PAMPERS...
recherche pour REGION PARISIENNE

2 CHEFS DE SECTEUR
NIVEAU D'ETUDES SUPERIEURES

- Chargés de développer un volume d'affaires important avec les principaux clients d'un secteur bien déterminé (distribution - volume - merchandising - gestion ...)
- Une formation de base et continue aux techniques les plus avancées de la vente et de la gestion est assurée.
- *Cette situation s'adresse à des candidats ayant une forte personnalité, libérés des obligations militaires, débutants ou avec quelques années d'expérience, actifs, tenaces et organisés.*
- Le salaire est très compétitif
- Les avantages sociaux nombreux
- La voiture est fournie
- Les frais professionnels sont pris en charge.

Envoyer C.V. détaillé à René GONON, PROCTER et GAMBLE FRANCE, 96, Av. Charles de Gaulle - 92201 NEUILLY S/SEINE.



Filiale du Groupe multinational américain

UNION CARBIDE FRANCE

à RUNGIS
propose à un

Jeune Ingénieur
de formation générale,

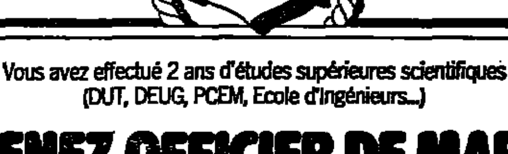
de commencer sa carrière dans son service assistance technique à la clientèle.

L'activité très variée fera appel aux connaissances scientifiques (électricité, informatique, mécanique) et à l'aptitude à établir des relations étroites avec les clients à tous les niveaux.
Elle entraîne de nombreux déplacements (voiture de fonction).
Formation spécifique assurée.

La maîtrise de l'anglais est indispensable, une bonne connaissance de l'allemand très souhaitée.

Adresser C.V., photo et prétentions
sous référence "G.R."
UNION CARBIDE FRANCE
Service du Personnel
4, place des Etats-Unis
94518 RUNGIS CEDEX

Emplois et Entreprises



Vous avez effectué 2 ans d'études supérieures scientifiques
(DUT, DEUG, PCEM, Ecole d'Ingénieurs...)

DEVENEZ OFFICIER DE MARINE
AVEC UN CONTRAT DE 3 ANS

Après un an de formation, tenant lieu de Service National,
vous exercerez les fonctions de Chef de Quart (passerelle ou machine),
et peut-être serez-vous alors tenté par une carrière plus longue.
Dépôt du dossier avant le 1er février 1980.

Pour tous renseignements, demandez le Commandant Wybo ou l'un de ses adjoints en téléphonant au 260.33.30 / Poste 21680.
DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE NATIONALE
BUREAU RECRUTEMENT OFFICIERS - 2 RUE ROYALE 75008 PARIS



Jeunes ingénieurs

Notre groupe SOCOTEC (2.000 personnes en France ou dans le monde) s'est acquis, par la compétence de ses collaborateurs et le sérieux de ses prestations, une très grande notoriété dans le milieu de la construction et de l'industrie. Dans le cadre de notre plan de développement, nous sommes amenés à proposer plusieurs opportunités de carrière dans nos différentes Agences de Métropole à des JEUNES INGENIEURS. Débutant ou ayant acquis une première expérience professionnelle de deux années environ, vous avez un diplôme d'Ingénieur Génie Civil (ECP, ENPC, ETP...) et éventuellement une formation complémentaire de type CHEBAP ou ISBA. Après une période de formation à nos méthodes, vous aurez à assurer le suivi complet (Technique et Commercial) des affaires qui vous seront confiées. Vous bénéficierez d'une très large autonomie d'action - vous accepterez une mobilité professionnelle qui vous permettra d'enrichir votre expérience et favorisera votre développement de carrière. Si cette offre vous intéresse, adressez votre candidature (sous référence 79-12) en précisant la (les) région (s) où vous souhaiteriez débuter, à : P. CANDES-SOCOTEC - Service Emploi & Formation 3, avenue du Centre - 78182 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX.

IMPORTANTE ENTREPRISE
ELECTRONIQUE

recherche pour établissement et rédaction de
DOCUMENTS TECHNIQUES (technologie de fabrication)

titulaires d'une MAITRISE DE CHIMIE

avec licence Physique-Chimie
Ecrire avec C.V. sous référence 4850 à :

O.P. organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANSMETTRA



recherche pour VELIZY et TOULOUSE

2 INGENIEURS-COMPOSANTS ELECTRONICIENS

— Ils ont une responsabilité au niveau de l'assurance qualité des composants sur des projets spatiaux.
— Ils sont chargés de la coordination des sous-traitants et du suivi de la qualité des produits chez les fournisseurs.
— Ces postes concernent des ingénieurs ayant de l'ordre de 4 ans d'expérience de la fabrication des composants et de leur technologie.
L'expérience dans le domaine des circuits Hybrides et MIC serait appréciée notamment pour le poste de TOULOUSE.
— La connaissance de l'anglais est indispensable compte tenu des contacts au niveau international.

Adresser CV, rémunération souhaitée et photo
sous référence NK 529
en précisant l'affectation géographique
au Service du Recrutement des Ingénieurs et Cadres

MATRA B.P. No 1 — 78140 VELIZY

ITT DATA SYSTEMS FRANCE
recherche en permanence

INGÉNIEURS SYSTÈMES (IBM)

ayant une formation supérieure et au moins 3 années d'expérience. Nous leur offrons l'opportunité de se former aux techniques des grands réseaux de télétraitement.

Ecrire avec C.V. et photo à
ITT Data Systems France SA
Département du Personnel
Tour Maine-Montparnasse (Boîte 148)
33, av. du Maine
75755 Paris Cedex 15



DIGITAL EQUIPMENT FRANCE
Filiale du premier constructeur mondial d'ordinateurs interactifs.

Nous doublons nos effectifs tous les deux ans
pour répondre à la demande de nos clients.
Vous, vous voulez doubler vos chances d'évolution : contactons-nous.
Nous recherchons

ingénieurs logiciel

- Spécialiste européen connaissant de préférence le P.D.P. 8 (nombreux voyages).
- Spécialistes gestion de base de données.
- Spécialistes des réseaux de communication.
- Spécialistes technique.

En relation avec nos clients ils assureront avant-vente et consulting.
Ils auront à prendre des initiatives.
Ces postes sont basés en région parisienne.

Ecrivez nous sous réf. M 124 à la Direction du Personnel
DIGITAL EQUIPMENT FRANCE

digital 18, rue Saarinen - Silic 225
94528 RUNGIS Cédex.

SIEMENS

recherche
pour son activité informatique

des Techniciens de Maintenance pour imprimantes à laser réf. 32

Nous souhaitons rencontrer des candidats possédant un D.U.T. ou B.T.S. d'électrotechnique, débutants ou ayant déjà quelques années d'expérience de la maintenance d'ordinateurs.

Un stage de formation d'environ 5 semaines est prévu en R.F.A.

Postes à pourvoir à PARIS avec possibilité ensuite de mutation en province.

Des connaissances en Allemand sont indispensables.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature + photo en indiquant la référence du poste à :
SIEMENS S.A. - Département du Personnel
B.P. 122 - 93204 SAINT-DENIS CEDEX 1

rush publicité

ETUDES D'EQUIPEMENT INDUSTRIEL

Grand Groupe Industriel Français
souhaite étoffer son service des équipements
en y intégrant

2 INGENIEURS MECANICIENS

pour leurs confier des études de conception de nouveaux équipements et machines, de l'avant projet au suivi en fonctionnement.
Il est nécessaire de posséder un diplôme d'ingénieur mécanicien (AM - INSA - ENSI) et de justifier d'une expérience industrielle de quelques années.
Des déplacements de courte durée sont à prévoir en Province.

Nous vous remercions d'adresser votre CV, photo et prétentions sous référence 4424 à L.T.P.
31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02
qui transmettra

FENWICK MANUTENTION
recherche :

ESC débutant

Pour créer un poste d'
AUDIT

au sein de sa division après-vente.
Une orientation comptable est indispensable.
Le poste est situé au CHESNAY (près Versailles).
Envoyer CV, prétentions sous réf. 31-23

SEREP 82, Bd Malesherbes 75008 PARIS

GROUPE INTERNATIONAL

recherche pour l'une de ses filiales nouvellement implantée en France

RESPONSABLE COMPTABLE ET ADMINISTRATIF

Formation D.E.C.S. avec, de préférence, une préparation juridique et fiscale
Langue anglaise indispensable

L'intéressé sera responsable de la comptabilité dans son intégralité et adaptera celle-ci à l'expansion de la filiale.

Le poste est évolutif.

Lieu de travail : LE CHESNAY (78).

Adr. lettre man., C.V., photo, prét. ss le no 38.001 à CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

REPRODUCTION INTERDITE

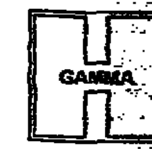
offres d'emploi

SOCIÉTÉ DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE
recherche
3 MÉDECINS

chef de service informatique
180/200 000 F



THOMSON-CSF
Activité Spatiale
INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS



Consultants

GAMMA International

مكبر من الأصل

offres d'emploi

SOCIÉTÉ DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

recherche

3 MÉDECINS

— dont les caractéristiques communes doivent être les suivantes :

- Age : 35 ans minimum.
- connaissance de l'Industrie Pharmaceutique par l'intermédiaire d'un poste déjà occupé dans un Laboratoire ou dans une Société de service à vocation pharmaceutique ou médicale.
- désir d'intégration au sein d'une équipe médicale.

— Chacun des trois postes à pourvoir se détermine plus particulièrement en fonction de :

1 - l'analyse des *dossiers médicaux, étude des* protocoles d'expertise, c o n t a c t avec les experts ;
2 - l'élaboration *de la communication médicale,* participation au training des visiteurs ;
3 - la rédaction des éléments destinés à l'information médicale.

Adresser le C.V. à Jean-Michel COTTO, 215, rue de l'Université - 75007 PARIS, en mentionnant le poste qui vous intéresse. Discrétion assurée.

---

chef de service informatique

180/200 000 F

Nous sommes un important groupe français (C.A. 600 MF) dont l'activité concerne la fabrication *et la distribution de produits* de grande consommation.

Dans le cadre de notre expansion, nous souhaitons donner une nouvelle dimension à notre Service Informatique et nous recherchons donc actuellement le responsable de cette future implantation.

En liaison avec notre conseil extérieur, vous interviendrez dans le choix du matériel et du logiciel, vous aurez la charge de son installation, de son exploitation et de la mise en place des applications.

Vous faites la preuve d'une expérience réussie du lancement d'un système de taille similaire, vous disposez d'une formation supérieure et d'incontestables qualités de souplesse et de sens de l'animation (une dizaine de personnes).

Le poste est à pourvoir à Paris.

De notre côté, nous mettrons tout en œuvre pour vous aider à réussir.

Merci d'envoyer votre C.V. sous REF. 4372 à *Michel* MONIER.

INTERNATIONAL *BUSINESS DRIVE* iBD
28, av. de Messine
75008 PARIS

à qui nous avons confié cette recherche.

CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

MEDIA-SYSTEM



THOMSON-CSF

Activité Spatiale

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

POSITION II
FORMATION GRANDES ÉCOLES

Pour études :
— de projets ;
— de systèmes.

Pour réalisation :
— en laboratoire de matériels électroniques embarqués.

Expérience des techniques :
— de télécommunications, traitement du signal, hyperfréquence, électronique rapide.

Anglais lu et parlé indispensable.

Lieu de travail : REG. PARISIENNE - *PROVINCE.*

Adresser C.V., rémunération souhaitée, photo au Service du Personnel, Département ESPACE - SATELLITES, B.P. 51, 92360 MEUDON-LA-FORET





est une société de 80 consultants associée au Groupe HAY, un des premiers groupes mondiaux.

Nos consultants ont des interventions variées en organisation, informatique, marketing, gestion de production, principalement dans de grandes entreprises.

Notre croissance en France et à l'étranger, nous permet d'offrir des possibilités de développement personnel important à de jeunes

Consultants

Leur carrière doit les mener à des fonctions de *généralistes d'entreprise.*
Nos rémunérations sont attrayantes.

Les candidats sont diplômés d'une grande école. Une formation complémentaire en gestion (MBA, INSEAD) et une première expérience en entreprise sont souhaitées.

L'ouverture internationale et les langues étrangères sont des avantages.

Envoyer dossier de candidature au Secrétariat Général de

GAMMA International
9 bis, rue de Vezelay 75008 Paris

MEDIA BA

ARCHITECTE

Le Président du Groupe des Transports MORY cherche un successeur au Responsable salarié du service chargé :

— de la conception, des appels d'offres *et des chantiers de constructions neuves* au niveau du Groupe, Société Mère et Sociétés Filiales ;
— *des travaux d'entretien, de rénovation* et mise en conformité des bâtiments existants.

Profil du candidat recherché :
— être âgé de 40 ans minimum ;
— être inscrit à l'ordre des architectes ;
— avoir de sérieuses références de réalisations de bâtiments *importants.*

Adr. candidature et C.V. détaillé à MORY S.A., Secrétariat Général, B.P. 88-10. 75461 Paris Cedex 10.

GRANDE BANQUE PRIVÉE
recherche

UN ADJOINT AU RESPONSABLE DES RECOUVREMENTS

- Formation maîtrise ou licence ancien régime de Droit Privé.
- Connaissance approfondie de Droit et Technique bancaires et des voies d'exécution.
- Expérience de plusieurs années dans un poste similaire.
- Qualités d'animateur et de formateur nécessaires.
- Perspectives intéressantes.

Adresser C.V. prétentions et photo à *HAVAS CONTACT, 156, boulevard* Haussmann - 75008 PARIS, sous réf. 33786.

HAVAS CONTAC

PHILIPS

recrute pour ses laboratoires

JEUNES INGENIEURS confirmés et débutants

Formation *Grandes Ecoles en vue de renforcer* ses équipes de recherche et de développement de nouveaux produits dans le domaine de la **PERITELEVISION.**

Env. lettre manusc., CV, photo et prétent. à No 28073, CONTESSE PUBLICITE
20, avenue de l'Opéra,
75040 PARIS cedex 01 qui transmettra.

Notre Société fait partie d'un groupe international leader dans le domaine des équipements de régulation et d'instrumentation.
Nous cherchons pour **Agence de PARIS**

plusieurs **INGENIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX**

pour vendre des biens d'équipements industriels.

Il est demandé :
- une expérience confirmée de la vente de systèmes de régulation électronique et pneumatique, en techniques électroniques, digital ou mixte ;
- une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine du contrôle de processus industriels ;
- de bonnes introductions dans les secteurs : Pétrole - Chimie - Pétrochimie - Sidérurgie et Sociétés d'ingénierie ;
- une pratique courante de l'Anglais.

Les rémunérations seront fonction de l'expérience et du potentiel des candidats.

Ecrire avec C.V., photo, prétentions à Albert DUMON.
BP24 - 03202 VICHY Cedex

Fisher Controls S.A.
Division Instrumentation

FISHER® Controls



Ingénieurs diplômés

Importante Société d'Ingénierie Chimie-Pétrole recherche pour ses réalisations en France et à l'étranger des INGENIEURS DIPLOMES débutants ou avec 2-3 années d'expérience :

Pour son service Réalisation - Réf. 771.
Préférence sera donnée aux anciens élèves de l'ENSPM ou aux candidats ayant déjà l'expérience de réalisations d'unités chimiques ou pétrole.

Pour son service Process - Réf. 772.
Formation *AM, IDN, INSA, connaissant* les problèmes de thermique, physique industrielle, traitement des eaux.

Pour ses services d'Etudes - Réf. 773.
Services électricité, Génie Civil et charpente.
Formation écoles spécialisées, *stages ou expérience* de courte durée chez constructeur appréciés.

Pour *tous ces postes, pratique courante* de l'anglais.

Adressez votre C.V. détaillé, lettre manuscrite et *prétentions en précisant* la référence du poste désiré à rsc carrières - 64, rue la Boétie 75008 PARIS.

IMPORTANT DISTRIBUTEUR DE CAISSES ENREGISTREUSES FILIALE FRANCAISE D'UNE IMPORTANTE MULTINATIONALE
recherche

chef de produit

Il aura pour missions : la définition et la préparation des actions commerciales en accord avec la Direction, le suivi et le développement des activités de gestion commerciale et de la force de vente.

Souhaitons candidats ayant compétence en caisses enregistreuses et expérience de vente et de marketing dans le domaine concerné.

Adresser C.V. et prét. sous réf 29M211

Centre de Psychologie Appliquée
69, rue de Monceau 75008 PARIS
Partenaire pour la France de
Consult-Eur

CPA

Société allemande de Services

recherche

pour la création
de sa filiale française un

PROFESSIONNEL des TELECOM de très haut niveau

ayant une expérience commerciale de plusieurs années dans ce domaine et dans les contacts *avec l'Administration des P.T.T.*

Activité indépendante ou départ pouvant déboucher *rapidement pour personnalité confirmée sur* la direction de la société française.
Age indifférent.

Ecrire avec C.V. et photo à A. LAFONT, 7, résidence du Cerf, 91430 IGNY, qui transm. Référ. 1 250 - *Discrétion* et réponse assurées.

BUITONI

recherche

UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF DES VENTES

Le candidat, *de formation supérieure,* devra posséder une expérience réussie de plusieurs années de l'administration des ventes.

Une bonne connaissance de la distribution des produits de grande consommation est indispensable.

Le candidat retenu couvrira l'ensemble des services administratifs des ventes du siège, y compris les services administratifs de l'exportation. Il devra connaître *l'Anglais* et, si possible, *l'Allemand.*

Il assurera, en liaison avec le département informatique, la mise en place de procédures administratives concernant la force de vente et sera progressivement responsable du contrôle de gestion.

Adresser lettre manuscrite, C.V. + photo, à :
BUITONI - Direction du Personnel,
76, rue Garibaldi - 94100 SAINT-MAUR.

---

consultant haut niveau

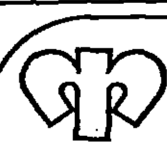
Mercuri-Goldmann, Société de conseil et de formation en Marketing et Vente (22 filiales, 240 consultants dans le monde) met à la disposition *des entreprises 25 années de pratique et une* équipe d'hommes de formation et d'expériences différentes qui justifient une progression annuelle de 30 %.
Mercuri-Goldmann crée un nouveau département.

- Vous avez 30 ans minimum, une formation *supérieure ou une expérience professionnelle* en gestion administrative ou financière,
- Mais vous êtes avant tout un commercial,
- *Vous aimez travailler* en équipe avec des dirigeants ouverts et vous souhaitez de vraies responsabilités,
- Vous parlez anglais.

Adressez lettre manuscrite, C.V. et photo sous référence M 7950, à.

multi-sélection.
44 rue Paul-Valery 75116 Paris.

MEDIA-SYSTEM



ROWNTREE MACKINTOSH
Groupe international de chocolaterie-Confiserie (Nuts, Lion, Quality Street, Smarties, Kit Kat, After Eight, Chocorêve, Lanvin, Menier)

recherche pour faire face au développement de son établissement de **Noisiel** (Marne la Vallée)

CONTROLEUR BUDGETAIRE USINE

chargé du suivi des coûts de fabrication et des budgets de fonctionnement, du contrôle de *l'application des procédures, il sera également* l'assistant financier du Directeur de l'usine et de l'Encadrement.

Ce poste évolutif conviendrait à un diplômé d'une ESC option finances comptabilité ou équivalent, de 30 ans environ, ayant obligatoirement une expérience similaire de 3 à 5 ans et s'exprimant correctement en anglais.

Adresser CV, photo et prétentions à
A. Abrivard ROWNTREE MACKINTOSH SA
Noisiel - 77422 Marne La Vallée Cedex 2.

AGENCE DE VOYAGES

(50 personnes, C.A. 45 millions de F.)

Active et organisée parvient à une phase de son évolution nécessitant la création du poste de

DIRECTION GÉNÉRALE

sous les ordres immédiats
du fondateur de l'affaire.

L'implantation commerciale étant satisfaisante, nous ne recherchons pas particulièrement un spécialiste dans notre domaine mais un responsable efficace en organisation, gestion et attentif aux chances nouvelles de développement de l'affaire.

DIPLOME E.S.C. souhaitable.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V. à N° 38.212

cabinet leconte 4, rue Amiral Courbet 75116 PARIS

HOLDING FINANCIÈRE

recherche

AUDIT INTERNE

Contrôle des procédures comptables et administratives.

BAC + 2

NOMBREUX DEPLACEMENTS

Adr. C.V., photo et prétent. sous réf. 79/12/10 à :

THOR PUBLICITE

38, rue des Bourdonnais, 75001 PARIS.

GROUPE INDUSTRIEL FRANCAIS
de dimension internationale
recherche
pour l'une de ses Filiales

CHEF DE PROJET INDUSTRIEL

Le poste conviendrait à ingénieur AM ou équivalent 30 ans minimum ayant une première expérience d'implantation d'équipements industriels.

Il sera chargé dans le cadre d'une organisation d'ingénierie de la mise en production d'une chaine complète de fabrication industrielle.

Pour cela il devra être capable d'appréhender l'ensemble des techniques utilisées par le procédé - nouveaux brevets - et de veiller ensuite à la mise en route de l'unité de production.

Une évolution des responsabilités et de la dimension de poste est possible.

Adresser lettre manuscrite avec photo et prét. sous réf. 1225 B à Madame LAMY

ORIAN 35, rue du Rocher 75008 PARIS

Discrétion assurée

LA FILIALE FRANCAISE D'UN GROUPE CHIMIQUE INTERNATIONAL
(2500 personnes en France réparties en plusieurs divisions autonomes)
recherche

UN ORGANISATEUR

ayant une expérience de 3 ans minimum en Entreprise ou en Cabinet Conseil et une formation *supérieure type gestion.*

C'est plus un organisateur qu'un informaticien : *il prendra en main la définition et l'analyse* des besoins des utilisateurs, la conception fonctionnelle de systèmes, la rédaction des instructions et le lancement, cela en liaison avec des spécialistes de l'informatique.

Nous souhaitons une personnalité possédant de réelles qualités d'animation, capable de :
- concevoir des systèmes cohérants entre les *besoins de ses «clients»* et ceux de l'Entreprise
- conseiller et donc de voir ses compétences reconnues.

Les candidats intéressés peuvent envoyer C.V. et prétentions à no 38247 CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

MEDIA-SYSTEM

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENTS ET D'ENTREPRISES ÉLECTRIQUES
recherche

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES

Débutants ou quelques années d'expérience pour étude et réalisation contrôle, automatisation et entreprise générale grandes centrales thermiques.

Possibilités de détachement de longue durée à l'étranger. Parlant anglais ou espagnol.

Ecrire avec C.V. man. à n° 38.319 CONTESSE Publ. 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er qui transmettra.

FILIALE D'UN GRAND GROUPE DE LA TELEPHONIE FRANÇAISE *recherche*

CHEF DES VENTES

- E.S.C. ou similaire
- *30 ans minimum*
- solide expérience réseau d'Agents et marchés publics
- Anglais, Espagnol écrit et parlé.

Usine et bureaux situés en banlieue Sud.
Salaire 140 000 F. +

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et photo sous *référence* 8008/D à A.M.P.
40, rue Olivier-de-Serres 75015 PARIS
(qui transmettra).

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

SOCIETE DE SERVICES
Filiale groupe international
recherche

DIRECTEUR du PERSONNEL

agé de 30 à 35 ans, parlant anglais couramment, de formation supérieure, il est actuellement de préférence dans un établissement financier.

Directement rattaché au Directeur Général, il sera chargé de créer la fonction et de gérer les ressources humaines.

La société emploie environ 200 personnes dont 1/3 de cadres.

Le poste est évolutif au sein du groupe, il est basé à Paris.
Ecrire à no 38014 CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.
Discrétion assurée.

UN GROUPE DE SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES
(1.000 personnes)

aux activités diversifiées dans des secteurs en développement (C.A. 150 millions de francs dont 30 % à l'exportation).

recherche pour son siège situé près d'ORLY

UN RESPONSABLE GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

assurant la Direction d'une équipe de 20 personnes ; il a en charge l'organisation et le fonctionnement des Comptabilités générales, analytiques, auxiliaires, ainsi que la gestion financière incluant l'utilisation de l'informatique.

Ce poste conviendrait à un cadre de haut niveau, minimum 40 ans, ayant acquis une solide expérience en entreprise moyenne.

Le salaire sera fonction de l'expérience.

Faire parvenir C.V. et lettre manuscrite sous n° 82.793 M à BLEU Publicité 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES qui transmettra.

---

analyste confirmé

est recherché par Société de biens de grande consommation, C.A. 600 M de F dans le cadre de la mise en place d'un plan informatique. Il se verra confier la responsabilité de nouvelles applications–de l'analyse fonctionnelle à la supervision de la programmation–.

Pour réussir à ce poste, il faut avoir une expérience : ● d'Analyste-Programmeur d'au moins 3 ans dans un environnement de gestion ● du temps réel et de la gestion de bases de données.

Des perspectives d'évolution existent pour des candidats de valeur.

Poste à pourvoir à PARIS.

Adressez C.V. et prétentions sous référence 9197-M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE ET DE DÉVELOPPEMENT DE MATÉRIEL DE HAUTE TECHNICITÉ
recherche

pour région parisienne
JEUNE HEC, diplômé ISA ou INSEAD
ou Docteur ès Sciences Économiques
une formation préalable d'ingénieur serait très appréciée pour un poste de

CONTROLEUR DE GESTION

Ce poste, très intéressant par la diversité des missions qu'il comporte, implique la capacité à établir les synthèses nécessaires aux prises de décisions de la Direction. Il s'adresse donc à un candidat de valeur auquel il offre de grandes possibilités de perfectionnement et des perspectives de carrière très ouvertes.

Env. C.V. man., photo ss le n° 37.953 à CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

FIAT AUTOMOBILES

recherche pour son département
ORGANISATION INFORMATIQUE

UN INGÉNIEUR INFORMATICIEN DE GESTION

Dipôme Ingénieur, option informatique ou universitaire (M.I.A.G.)

Deux ans d'expérience minimum pour participer à la conception et au suivi de la réalisation d'applications de gestion sur matériel I.B.M. 4 331 et 4 341

Adresser C.V., photo et prétentions à FIAT AUTOMOBILES S.A., Service du Personnel. Tour Fiat, Cedex 16 - 92084 PARIS-LA DEFENSE.

TELEMATIQUE,
BASES DE DONNEES,
AXES DE DEVELOPPEMENT
DE L'INFORMATIQUE

Nous sommes une jeune société de prestation de service.

Nos dents sont longues et nos compétences sont certaines.

De grandes entreprises nous ont confié la mise en œuvre de grands projets dans le domaine de la télématique et des bases de données (IMS).

Nous proposons donc à des informaticiens de valeur de participer à notre développement en s'intégrant à notre équipe.

NOUS AVONS BESOIN D'INFORMATICIENS
DE HAUT NIVEAU
OU DE GRANDE AMBITION
INGENIEURS
ANALYSTES-PROGRAMMEURS

Ecrivez-nous:

InfoTel
11, rue Guénot 75011 Paris

CABINET
D'EXPERT COMPTABLE
ET DE
COMMISSARIAT aux COMPTES
recherche
STAGIAIRE
DECS complet + études universitaires ou école de commerce. Ecr. Cabinet Taillet, 22, rue de la Banque, 75002 Paris

---

URGENT
MAIRIE de SAINT-DENIS
recrute
pour Service du Personnel
UN RÉDACTEUR
— Par mutation
— Ou avec diplômes (bac - DUT gestion)
Expérience souhaitée
Adresser C.V. : 2, place Victor-Hugo, 93 Saint-Denis

Revue spécialisée en micro-informatique, rech.
UN (E) INGÉNIEUR
DEBUTANT (E) en informatique et micro-informatique
Lieu de travail : Paris
Pour tous renseign., demander Mlle SALBREUX - Tél. 296-46-97

Clinique à Drancy (93)
Tél. 830-12-92 (poste 264), rech.
INFIRMIERS (ÈRES)
D.E.
ÉTUDIANTS-MÉDECINS TV
AIDES-SOIGNANTS
qualifiés hémodialyse
Pour nocturne 17 h à 0 h 30
5 jours/semaine, repos ts les dimanches + 1 jour semaine.
INFIRMIERS (ÈRES)
D.E. Temps partiel
Repos samedi-dimanche
INFIRMIERS (ÈRES) D.E. RESPONSABLES
Repos tous les samedis après-midi et tous les dimanches
INFIRMIERS (ÈRES)
D.E. Jour et nuit
Horaire : 8 h-20 h - 20 h-8 h.

Importante Société
recherche
HOMMES SYSTÈME
confirmés, connaissant VM-OS CICS/DL1 pour postes fixes.
Tél. pr rendez-vous : 293-62-41
M. Lespinas

Important groupe chimique rech. pour le 19e arrond.

UN TECHNICIEN
en mesures physiques

D.U.T. de mesures physiques

Adr. lettre manuscrite + C.V. + prét. à Sté CECA S.A., Direction du Personnel, 46, rue Jacques-Dulud, 92200 NEUILLY

Sté Française mondialement connue dans sa spécialité
recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

Niveau BTS électrotechnique ou électronique
Expérience vente souhaitée pour visite clientèle région parisienne.
Ecr. avec C.V. détaillé et prét. sous n° 82.854 M BLEU, 17, r. Lebel, 94300 Vincennes qui transmettra.

CÉGEDUR PECHINEY
recherche

INFORMATICIENS DÉBUTANTS

(DUT, MIAGE)
pour logiciels d'application sur matériel récent (IBM 8100).
Poste basé proximité Paris PORTE DE CLICHY

Adr. candidature avec C.V. détaillé à Cégédur Péchiney Services Systèmes
98, boulevard Victor-Hugo
92110 CLICHY

Etablissement Financier VERSAILLAIS
recherche
GUICHETIERS
aimant les contacts avec la clientèle. Niveau BAC exigé, Formation commerciale ou expérience bancaire.
Dégagés O.M. Salaire annuel brut 52.000 F.
Envoyer C.V. à 83018 M BLEU 17, r. Lebel, 94300 Vincennes.

Imoprtante entreprise génie climatique PARIS rech.
JEUNE INGÉNIEUR
pour étude service projets internationaux.
Excellente maîtrise de l'anglais indispensable.
Ecrire n° 34175 P.A. S.V.P. 37, r. Général-Foy, 75008 Paris

URGENT
C.C.E. AIR FRANCE
recherche pour THIAIS (94)
OPERATRICE DE SAISIE
confirmée : I.B.M. 37, 40 connaiss. matériel exigée.
Prise service 2 janvier 1980
Contrat provisoire 6 mois min.
Tél. 687-23-05 poste 482
9 à 12 h. et 14 à 17 h.

SOCIETE
INSTRUMENTATION
RECENTE
SITUEE PARIS-13e, recherche
AT 1 ÉLECTRONICIEN
(CATEGORIE 3)
pour études et réalisations analogique, logique et possibilité de développement en micro-initiative et faculté d'adaptation.
Téléphone : 580-63-80.

Groupe Français réputé siège Paris, mécanique et chaudronnerie lourde qui étudie et construit en application de ses conceptions brevetées : échangeurs thermiques pour pétrole, chimie, nucléaire, énergies nouvelles...
recherche :
INGÉNIEUR COMMERCIAL
COMMERCIAL
Grande Ecole, 35 ans minimum. Anglais indispensable. Excellent rédacteur et négociateur, très bon vendeur. Envoyer C.V. et photo sous référence n° 2.084, Boîte Postale 269, 75424 Paris Cedex 09, qui transmettra.

INTER COMPUTER
OFFRE HAUTS SALAIRES A :
3 AT - NIVEAU 5-2
2 AT 2
1 ATP
D.U.T. ou B.T.S. Electronique.
Expérience microprocesseurs HARD ou SOFT (logiciel);
5 INGÉNIEURS
ELECTRONIQUE
pour développement HARD et SOFT microprocesseurs.
POSTES À RESPONSABILITES.
61, avenue de la République, Paris-11e. Téléphone : 355-40-80.

INGENOR MEDICAL ADJOINT
DIRECTEUR COMMERCIAL
contacts hospitaliers haut niveau.
Paris - Province.
Ecrire C.V. + photo,
Paris 75020, 70, rue Orfila.

BANQUE PRIVEE D'URGENCE
RECHERCHE POUR 6 MOIS :
PROGRAMMEUR
COBOL DOS/VS pr développer des transactions en interactif. Formation complémentaire assurée. Envoyer C.V., prétentions et PHOTO, n° 7.192 « le Monde » 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

PROFESSEURS D'ANGLAIS
expérience 2e et terminale, pr service hebdomadaire 5 heures
Ecole Privée PARIS-EST.
Ecrire n° 60.831, PUBLICITE, ZEMOR, 3, rue Saint-Fiacre, 75002 Paris, qui transmettra.

ANALYSTE-PROGRAMMEUR
sur IBM 34, langage
FORTRAN 4 + interactif
IFOPS ETT
15, rue Jussieu,
Paris (5e) - 707-57-59.

Cie Française du Diamant,
116, Champs-Elysées, Paris,
recherche :
CONSEILLER PLACEMENT
15 à 30.000 francs par mois.
Tél. : 563-17-27, pour 1er R.-V.

Cabinet d'avocats recherche : collaborateur ayant connaissances approfondies et expérience pratique du droit fiscal, connaissances sérieuses en droit civil et commercial international (droit des contrats), parlant anglais, si possible titulaire du C.A.P.A. Téléphone : 500-65-82. (Me BOUCLY.)

Sté Française mondialement connue dans sa spécialité
recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

Niveau BTS électrotechnique ou électronique.
Expérience vente souhaitée pour visite clientèle.
Départements : 78, 60, 80, 59, 02, 62.
Ecr. avec C.V. détaillé et prét.: sous n° 82.853 M BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes qui transmettra.

Le Département Immobilier d'un IMPORTANT GROUPE PRIVE D'ASSURANCES
recherche

COLLABORATEUR (TRICE)

titulaire d'une maîtrise de droit et ayant au minimum 3 années d'expérience dans un service immobilier ou chez un notaire.

Candidats (es) débutants (es) s'abstenir.

Adresser lettre manuscrite avec C.V., photo et prétentions, sous référence 202 M à
PUBLIPANEL
20, rue Richer, 75441 PARIS Cedex 09, qui transmettra.

Etablissement financier rech. pour sa filiale spécialisée leasing automobile
COLLABORATRICE-COMMERCIALE
Paris
Disponible rapidement
Expérience antérieure leasing/crédit souhaitée.
Bonne présentation et élocution - sens ses contacts, connaissance du risque.
Statuts établissem. financiers.
Salaire 14,5 mois
Retraite complémentaire
Restaurant d'entreprise
Avantages sociaux
Ecrire lettre manuscrite + C.V., prétentions et photo, sous référ. 1724 à P. LICHAU S.A. BP 220 75063 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE

LEVALLOIS

recherche

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

(MINIMUM 30 ANS)

Pour effectuer rédaction de notices techniques et participer à la formation de clients étrangers.

LANGUE ANGLAISE ECRITE ET PARLEE

Ecrire avec C.V., photo, prét., à THOMSON C.S.F., Service Recrutement, 53, rue Greffulhe, 92300 LEVALLOIS

Rech. dame habitant à Paris, ayant voiture, même mi-temps, secteur immobilier. - 280-22-19.

Ecole de Langues recherche : Professeur de langue anglaise avec permis de travail pour enseigner en entreprise. - Expérience professionnelle demandée. Se présenter avec C.V. Tél. au : 285-82-61, 10 à 13 h. et 14 à 17 h.

Jeune Editeur Universitaire bien appuyé, propose poste d'avenir à :
CADRE D'EDITION POLYVALENT
pour partager responsabilités directoriales, éditoriales et techniques, bonnes notions scientif., expér. enseign. et édit. souhaitée. Possibil. association. Ecrire n° T 017.143 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

FERODO

N° 3 européen de l'équipement automobile recherche pour son

Secteur des Equipements automobiles mécaniques et thermiq.

— Direction Remplacement automobile France (93-ST-OUEN)

JEUNE CHEF DE VENTES

dipl. ESCP, ESSEC, HEC début. ou ayant une 1re expérience commerciale. Au sein de cette direction chargée de la distribut. d'équipements pour automobiles, il aura pour mission, après formation, d'animer la force de vente et le réseau ccial ,et de concevoir, d'organiser et de réaliser les opérations visant au développement des ventes dans une large zone géographique. Déplacem. fréquents en France.
Réf. 32212/1

— Division Verto usine d'Amiens (80) - 1.900 personnes

INGÉNIEUR ACHATS

débutant ou ayant une première expérience de la fonction, obligatoirement diplômé gde école d'ingénieur mécanique, format. complémentaire en gestion appr. Après formation, il sera chargé d'assurer la gestion des approvisionnements (qualité, délais...) en matières premières et pièces mécaniques pour l'ensemble de cet important établissement de production. - Il animera une équipe d'acheteurs et négociera les cahiers des charges techniques avec nos sous-traitants. Anglais exigé.
Réf. 32212/2

INGÉNIEUR FABRICATION

obligatoirement diplômé grande école d'ingénieur mécanique-métallurgie (A. et M., E.C.L., E.N.S.E.E.G. ...), débutant ou ayant une première expérience en fabrication. Au sein de la fonderie électrique très automatisée de l'usine il sera chargé, après formation, de la fabrication en grande série de pièces en fonte entrant ds la constitution d'embrayages. Il dirigera un effectif de 60 person. et assurera la gestion et l'organisation de la production. Réf. 32212/3

Pr son Secteur des Equipements électriques automobiles (CIBIE, MARCHAL, PARIS-RHONE)

— Direction Economie et Plan (ISSY-LES-MOULINEAUX)

CONTROLEUR DE GESTION DÉBUTANT

diplômé gde école de commerce opt. contrôle de gestion (ESCP, ESSEC, HEC). Il sera chargé de l'établissement, de l'analyse et de l'interprétation des comptes économiques consolidés en liaison avec les nombreuses sociétés françaises et étrangères de ce secteur. Réf. 32212/4

INGÉNIEURS GESTION DÉBUTANTS

diplômés gde école d'ingénieur (E.C.P., Sup'Elec, A. et M. ...) + format. complémentaire en gestion. Ils seront chargés de missions d'étude de contrôle ou d'organisation pr différents problèmes de gest. tels que stocks, investissem., px de revient, rentabilité des lign. de produits, etc. Ces missions leur demanderont d'être en contact avec des services techniques ou de gestion des nombreuses usines et sociétés de ce secteur industriel.
Réf. 32212/5

LARGES POSSIBILITES D'EVOLUTION DE CARRIERE

Adresser C.V., prétent. et photo avec la référence du poste :
GROUPE FERODO
Service Recrutement
43, rue Bayen, 75017 PARIS

SFENA

RECHERCHE
pour son SERVICE COMMERCIAL

CORRESPONDANT INFORMATIQUE

- chargé de coordonner l'ensemble des Applications Informatiques,
- responsable d'une petite équipe d'opérateurs sur mini-ordinateur.

Ce poste nécessite :

- Niveau IUT informatique,
- 2 à 3 années d'expérience en Informatique de Gestion souhaitées,
- Connaissance des langages APL et LEM appréciée.

Envoyer C.V. à
S.F.E.N.A.
B.P. 59 - 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY
S/s Réf. : T. 516

USEB
14, avenue du Général-Leclerc
94700 MAISONS-ALFORT
Métro : Ecole Vétérinaire

PROGRAMMEURS ET ANALYSTES
Basic confirmé
pour minis et microsystèmes.

Tél. M. SOUDRY 893-16-17 +

Importante société région parisienne, filiale d'un groupe international recherche pour sa Division
compresseurs industriels

chef du service montage et après-vente

pour assurer les relations avec la clientèle, les usines à l'étranger et superviser une équipe de 15 monteurs-mécaniciens.

Ce poste nécessite une très forte formation technique en mécanique et électricité, de niveau ingénieur ou équivalent, une expérience d'au moins 5 ans dans un poste similaire, une bonne pratique de l'anglais et un âge minimum de 35 ans.

Rémunération attractive en rapport avec l'expérience. Voiture de fonction.

Adresser C.V. détaillé et prétentions, sous référence 6191 à Média System, 104, rue Réaumur 75002 Paris, qui transmettra.

MEDIA-SYSTEM



---

gSie-cfro

INGÉNIEURS COMMERCIAUX

- Chargés de la vente de services (logiciel, études, traitement) axés autour du système CLOTILDE de traitement et d'analyse statistique.
- Débutants et confirmés, capables de s'intégrer dans des équipes techniques et commerciales déjà constituées. La connaissance des marchés concernés (grandes entreprises, administrations, services d'Etudes, de Marketing...) ainsi qu'une expérience de vente de services en logiciels sont souhaitées.

Adresser C.V. + photo, à M. D. STECKMEYER, GSIe - CFRO, 69, rue Legendre - 75017 PARIS.
Discrétion assurée.

INTER REGIES SPORTS - L'EQUIPE
recherche, urgent

CHEF DE PUBLICITÉ
Régie - Senior
MINIMUM 3 ANS D'EXPERIENCE SUPPORT

Envoyer curriculum vitae + photo à :
INTER REGIES SPORTS - Service D.P.
8, rue du Faubourg-Montmartre, 75009 PARIS.

SOCIÉTÉ
DE PRODUITS AROMATIQUES
POUR INDUSTRIES ALIMENTAIRES
recherche

J.F. - D.U.T. CHIMIE OU ÉQUIVALENT

ACTIVITES :
LABORATOIRE DE RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT.

LIEU DE TRAVAIL :
BANLIEUE EST PARIS.

Envoyer curr vitae et prétentions sous n° 1.868 à :
PRO MULTIS - 47, rue des Tournelles,
75003 PARIS, qui transmettra.

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

secrétaires secrétaires

Un des premiers groupes français de Bâtiment et Travaux Publics recherche pour sa

DIRECTION GENERALE

UNE SECRETAIRE DE DIRECTION CONFIRMEE

Parfaitement bilingue Français-Anglais et si possible de langue maternelle anglaise,

elle peut justifier d'une position similaire de plusieurs années auprès d'un dirigeant d'une société importante.

De présentation excellente, elle est d'une grande disponibilité.

Naturellement, elle possède parfaitement toutes les techniques de son poste et en particulier la sténo.

Le poste que nous lui proposons est passionnant, puisqu'elle est destinée à assister le No 1 de notre groupe.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo, salaire souhaité sous No 38.101 CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra *75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.*

Importante Société de PRODUITS DE LUXE quartier OPERA recherche

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

parfaitement bilingue français anglais

Adr. lettre manuscrite, C.V. et photo n° T 17.085 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 PARIS.

REVUE PROFESSIONNELLE recrute pour Paris

SECRÉTAIRE ASSISTANTE

BTS + DEUG ou licence *orthographe, capacité de lecture* ouvert. d'esprit. Assistante. Pour gestion administrative, technique, commerciale, publicité, édition livres, participation à réalisation revue.

Adress. lettre, C.V., prétentions, Ecr. n° 1760 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

formation profession.

Organisme de formation recherche

ANIMATEURS VACATAIRES

très expérimentés en :
— Gestion ;
— Comptabilité ;
— Législation sociale.

Adresser lettre man. et C.V. à Régie-Presse, n° T 017.337 M, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

cours et leçons

Elève ingénieur propose cours maths, physique, préparation bac. Tél. 522-11-80.

18e, professeur agrégé, préparant doctorat d'Etat, donne cours *PHILOSOPHIE*. Tél. : 873-82-83, après 17 heures.

animaux

Gd arrivage 17 déc. miniatures, divers. Prix, facilités. 184, avenue Italie, 588-76-99.

proposit. com. capitaux

Vous possédez 55 000 F. Gagnez de 12 000 à 25 000 F par mois en devenant concessionnaire exclusif sur agglomération de 100 000 habitants. Ecr. *PUBLI BOOK*, 18, rue Lothaire-II, 54000 NANCY

Je suis ingénieur informaticien. Je me rends à Singapour du 11 au 17 janvier. Je suis susceptible d'être chargé de mission. Tél. M. FAURE 505-13-37 postes 487 ou 543.

représent. offre

NOUVELLE GRIFFE DE MAILLE FEMININE

Esprit jeune, style créatif et commercial, appartenant à un gorupe important de renommée mondiale.

recherche

V.R.P. MULTICARTE

Introduction 1er ordre. Clientèle boutique, Secteurs : banl., Rhône-Alpes, Bretagne, Sud-Est. Libre 15 janvier. POUR COLLECTION HIVER 80

Envoyer photo et curr. vitae à HAVAS CONTACT, 156, boul. Haussmann, 75008 PARIS, sous référence 23.496.

Rech., dame habitant à Paris, ayant voiture même *mi-temps*, secteur immobilier. — 280-22-19.

information divers

POUR

TROUVER UN EMPLOI

LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'EMPLOI vous propose GUIDE COMPLET (230 pages)

Extraits du sommaire :
- Les 3 types de C.V. : rédact. exemples, erreurs à éviter.
- La graphologie et ses pièges.
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans.
- Réussir entretiens, interviews.
- Les bnes réponses aux tests.
- Emplois les plus demandés.

Pour informations, écr. CIDEM, 6, sq. *Monsigny, 78, Le Chesnay*

traductions

Demande

Mr (37 a.) germaniste expér. cherche travaux traduction. Ecr. n° 7208 « le *Monde* » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09 ou tél. (63) 60-52-05

travaux à façon

Demande

ENTREPRISE, sérieuses références effectue rapidement, travaux peinture, *décoration*, coordination, tous corps d'état. Devis gratuit. 368-47-84 - 893-38-02.

occasions

Grand choix de moquette en solde, exemple de prix velours sur mousse en 4 m, 19,99 F le m2 murale textile 6,46 F le m2. 340-72-72.

Achat comptant bijoux or brillants, etc. argenterie, 4, Chaussée-d'Antin, Opéra, 37, av. Victor-Hugo, Etoile. PERRONO, Ventes occasions. Décembre, ouvert les lundis.

automobiles

vente

8 à 11 C.V.

Collaborateur TALBOT, je vends 1308 GT (executive), mars 78, gris onagre, vitres teintées, jante alu, intér. velours, 1re main. Tél. : 781-10-09.

12 à 16 C.V.

A vendre MERCEDES 280 SL, 1968, beige, int. cuir noir, H.T., boîte mécanique, peinture neuve. Tél. 899-18-55, à partir de 19 h.

30.000 F, BMW 320 i, juillet 76, intér. marine, antenne électriq., amortis., freins, pneus, embray. 10.000 km., peint., pot échap. comp. 3.000 km., 105.000 km. 1re main. 770-58-26, de 14 à 18 h.

+ de 16 C.V.

Part., P.-D.G., à Part., cède : CADILLAC ELDORADO 1978, toutes options, état général irréprochable, moins de 40.000 km. Téléphone : 742-67-91.

divers

B.M.W. OCCASIONS

316 - 320 - 323 - 520 - 525 - 728 ex-TT 1979-1980. Peu roulé. Auto-Paris 15e. Tél. : 533-69-95, 63, rue Desnouettes, Paris-15e.

CONCESSIONNAIRE **B.M.W** 63, Bd J. Jaurès 92 CLICHY. Tel. 731-05-05

ACHETER ou LOUER VOTRE B.M.W.

PRESENTATION ET ESSAIS DE **TOUTE LA GAMME**

NEUVES DISPONIBLES
Nombreuses occasions.
GARANTIE B.M.W.

demandes d'emploi demandes d'emploi

30 ans M. B. A.

DIRECTEUR FINANCIER

expérience sept ans banque et industrie recherche poste

Directeur financier, Contrôleur ou *D.G.A.*

Ecrire N° T 017 368 M REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

INGÉNIEUR E.G.A.T., TUNIS, 50 ans

25 ans d'expérience en *Afrique Tropicale, Madagascar, Polynésie* et *Amérique Latine* recherche situation dans organisme ou Groupe INTERNATIONAL

Elaborant ou réalisant PROJETS AGRICOLES ou *AGRO-INDUSTRIELS*

Ecrire n° 36.719 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

DIRECTEUR GRANDE SURFACE (disponible)

Etudes supérieures de commerce, management, marketing. *Animation d'équipe*, dynamique, organisateur. Parfaite connaissance des centrales d'achats, cherche

DIRECTION COMMERCIALE

Ecrire n° T 194 « le Monde » Publicité 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

J. Fille, 17 a., déb. ch. empl. bur. poss. BEPC, 1er deg. de compt., BEP agent adm. dact. Ecr. n° 6142 « le *Monde* » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Garde du corps diplômé, ch. emploi stable. Tél. 007-48-95

J.H., 27 ans, cél., lib. serv. mil. Maîtrise sciences et techniques agricole et alimentaire, anglais cour., ch. empl. dans sa branche ou autre secteur. Ecr. J.-C. Hesling, 27, rue Louise-Bruneau, 91120 Palaiseau. Tél. 014-17-86

J.F., 25 ans, lic. Sc. Eco., gestion *de l'entreprise*, 6 a. expér. cciale, sans responsab. rech. situat. ds entreprise dynamique *Marbot*, Tél. 551-79-56

Camerounais, 29 ans Sup. de Commerce, I.F.G. I.N.M. (Affaires internationales) 2 *exp* bancaire, cherche Poste Commercial pour Cameroun. Ecr. n° 1775 « le *Monde* » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Relations-Presse, homme, 29 a., rech. poste chef ou adjt. Sér. référ. T. 541-77-52, après 17 h.

J. F., journaliste avec formation sup. rech. empl. ou travaux rédaction et enquêtes, libre de suite. Tél. 202-43-06

DOCTEUR EN DROIT dipl. droit construct., droit urbanisme, maîtrise socio, 27 a., anc. chargé d'études ministère équip. et enseign. faculté Droit, anglais, dispon., ch poste stable. *Ecr. n° 1782 « le Monde » Pub.* 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

J.F., 29 a., dyn. B.T.S., 4 ans U.S.A. Anglais courant, cherche emploi hôtesse, accompagnatrice de groupe, sté américaine ou canadienne de préf. gde disponibilité, libre ste. 202-89-33 ou écr. n° 1785 « le *Monde* » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

J. F., parfaitem. bil., anglais, *franç.*, niv. agrégation normal sup., expér. relations publiques pub. presse, recherche format. anglais français tous niveaux. Rech. poste RESPON. CREATIVITE, CONTACT. T. 224-75-19.

Chef de chantier, plomberie, chauffage, 45 ans, exp. 20 ans, étudierait ttes propos. France et étranger. C.V. sur demande. Ecr. n° T 017336 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

JURISTE CONFIRMEE DES droit privé + int. droit des aff. + DEA droit immobil., niv. DECS, angl., 18 a. expér. prof. variée, ch. sit. intéress. ds société ou cabinet juridiq. Ecr. n° 1.784, « le *Monde* » *Publicité*, 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Etud. en archit. ch. empl. temp. si poss. mi-temps, dans Bât., Gén. civ., cab. arch. rég. paris. au n° 7218 « le *Monde* » Pub. *5, r.* Italiens, 75427 Paris ced. 09 qui tr. ou tél. 976-08-89

J.F., rech. PL. STABLE, libre ste, *réception* standard et dactylo préférence 13e et Val-de-Marne. -- 680-48-98

Hme, 30 ans, dessinateurs en ameublement, gde expér. dessin d'exécution, pr meubles en série cherche emploi stable. 248-86-94.

H., 29 a., Lic. Sc. Eco. + DES + *IAE* + *DECS* complet exp. prof. cabin. expert compt., ch. empl. cadre, contr. de gest., compt. analyt. ou anal. financ. Ecrire Le Gall, 37, rue Arago, 92800 PUTEAUX.

Economiste mathémat., 13 ans. *expér.* en planificat., banque, aménagement du territ., organisation, France et outre-mer, cherche poste à responsabilité. Ecr. n° 1.778, « le *Monde* » Pub., *5, rue des Italiens, 75427 Paris.*

Homme, 36 ans, 15 ans d'expérience en milieu aéronautique, français, étranger, promotion vente, gestion contrats, etc. offre à entreprise de pointe ses services pour dynamiser relation, rapport humain avec service officiel français et serait désireux de se voir confier poste de conseiller politique.

Ecrire sous le n° 61.049 à : HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, Paris-8e.

H., 30 ans, Sc. Po., lic. ès lettr. Angl. bon niveau. Chinois, Hindi. Exp. : presse et relat. pub. en Asie. Etud. ttes prop., à Paris ou hors de France. 263-76-81

Messieurs les Présidents *ANCIEN P.-D.G.* expérience secteurs financier, équipement, consommation, agro-alimentaire, immobilier, disposé à vous conseiller, temps complet ou partiel. Ecrire sous le n° 61.067, à : HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, Paris-8e.

CADRE SUPÉRIEUR *EDC 44 / 48 ANS*

expérience prouvée, gestion administrative, financière. Maîtrise techniques organisation et management. - Sens responsabilités et commandement. *Goût* contacts haut niveau, France, Afrique, Moyen-Orient. Trilingue anglais, arabe. Recherche fonction direction. Ecr. n° 1770 « le *Monde* » Pub. *5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09*

J.F. SECRETAIRE DIRECTION BILINGUE ANGLAIS. 10 a. d'expér. CH. CONTRATS TEMPORAIRES COURTE DUREE. Ecr. n° T 017334 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

E.S.C., IAE, DES DROIT DES AFFAIRES. J.H., 31 ans, expér. enseign. sup. dont 1 an U.S.A. Etud. ttes propos. sauf enseign. Ecr. n° T 017361 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

48, RUE DU TEMPLE 2 p., avec balc., 45 m2, conft, beaucoup de charme. Parf. état. Visite : mercredi 14 à 17 heures.

R. QUINCAMPOIX-4e, immeuble XVIIe siècle classé, restauré, studio caractère. Exceptionnel, 520.000 F. SOGIL - 345-44-88.

ILE SAINT-LOUIS dans hôtel XVIIIe siècle, appartement rénové 3 pièces, 75 m2, poutres apparentes, colombages, 1.050.000 F. SERU - 327-52-20.

VRAI MARAIS Très belle rénovation 5, 7, 9, rue des TOURNELLES, *Reste à vendre* Un 4 p. 100 m2 mansardé et deux 2 p. S/pl., 14 h. 30-18 h., sauf dimanche - 274-59-10.

5e arrdt.

Imm. XVIIe, très beau volume, duplex, exception., s/Panthéon, soleil, poutres, chemin., charme, *98 m2 env. Px élevé.* 325-41-04.

PRES LUXEMBOURG rare, rez-de-chaussée 170 m2, avec 100 m2 jardin privatif avec arbres. GARBI - 567-22-88.

CENSIER, 354-95-18. - Soleil, duplex, gd séj. + 2 chbres.

VUE - ARBRES

7e arrdt.

POUR ARTISTE ORIGINAL **LOFT AMÉNAGÉ** (près) **CHAMP-DE-MARS** 280 m2 **EXCLU SIF** 558-34-00

INVALIDES, gd stdg, r. calme, 180 m2, soleil, chbre de serv., *1.700.000 F - 348-76-25.*

8e arrdt.

SAINT-AUGUSTIN 6 pces, 180 *m2*, 3e étg., tt cft. idéal profession libérale. MICHEL & REYL - 265-90-05.

9e arrdt.

SUR RUE VIOLET-LE-DUC, GD 4 PCES DE CARACTERE, *cheminée, soleil* - 953-77-77.

SAINT-GEORGES BEAU 4 PIÈCES A rénover, 2e étg. sur rue. RARE, 357.000 F - 325-75-42.

12e arrdt.

CHARENTON-ECOLES Récent, P. de T., beau 4 p., entr., cuis., wc, s. bs, balc., box, 588.000 F - 346-63-85.

13e arrdt.

NATIONALE - GD 3 P., tt conft, parkg, immeuble 1960. *Prix 340.000 F - 327-55-04.*

ARAGO DENFERT - 354-95-18 **8e ET.** Soleil, grandes TERRASSES séjour, 2 chbres, imm. 77, park.

15e arrdt.

RUE SAINT-CHARLES *Beau 4 p., 2 bains, 2 balc.* JEAN FEUILLADE - 566-00-75.

16e arrdt.

16e, dans imm. réc., lux., pied-à-terre 75 m2 r.-de-ch. s/ilot de verdure, 850.000 F - 280-48-55.

MIRABEAU - Immeuble récent, grand stdg, STUDETTE tt cft, 770.000 F. - *Micot*, 344-43-87.

PLACE D'IÉNA DS TRES BEL IMM. PIERRE DE TAILLE, 3e ET., ASCENS. **GRAND 6 PIÈCES** Entrée Cuisine w.-c., bains+service, à rénover. **PRIX 1.650.000 F** Mercredi, jeudi, 14 h à 18 h **18,** RUE BOISSIERE, ou TEL. 723-96-05.

16e Prop. vd beau 2 p., cuis., bains, wc, chff., ref. neuf 106, rue Boileau, 11 à 19 h.

PORTE DE PASSY Côté BOIS 220 m2, 6 P. + chbres de bonne, grand standing. 1.800.000 F. Tél. 265-32-98 ou 77-90

AVENUE DE VERSAILLES **2 P.** tt confort, tapis escalier A SAISIR 245.000 F. - 325-75-42.

17e arrdt.

MALESHERBES - Pierre de t. **3 P.** Séjour, 2 chbres, cuisine, bains, w.-c., cft, soleil Prix 630.000 F - 742-38-73

18e arrdt.

RUE SAINT-VINCENT 68 M2 Pierre de taille Rénové - Calme Double living, chbre, 630.000 F. MADIMMO - 260-30-39

Montmartre, 22, r. J.-Demaistre, prop. vd splend. 2 p. tt cft. S/pl., 19 et 22-12, 9 h. à 13 h.

78 - Yvelines

VERSAILLES, Gd standg, réc., 5 P., 106 m2, balc. 2 parkgs, tt cft, 790.000 F - 280-07-07.

CLAYES-SOUS-BOIS RECENT, beau 3 P., TT CFT S/jard., parkg, px très intéressant vue urgence. 325-97-16.

92 Hauts-de-Seine

SAINT-CLOUD - Résidentiel, 2-3 p., *duplex*, 86 m2, balc., parkg, 680.000 F - 288-07-07.

NEUILLY BEL IMM. PIERRE DE T. STANDING - 5e ET. - ASC. **BEAU 6 PIÈCES** CHBRE SERV. - CFT - SOLEIL **PRIX 1.280.000 F** A RENOVER MERCREDI-JEUDI 12 h à 17 h **166,** AV. GAL-DE-GAULLE ou tél. : 526-51-33

BOULOGNE DUPLEX DECORE 110 M2 Charme - Verdure Immense séjour, 1 chambre dans petit Hôtel particulier Prix 1.000.000 F MADIMMO - 260-30-39

NEUILLY - ST-JAMES Récent, soleil, verdure, balc., dble récept. + 4 chbres, 2 bs, cuis. équipée, 175 m2, 2 parkgs. Matin 567-47-47 ou 524-44-84.

Province

HAUTE-SAVOIE/COMBLOUX station été-hiver, studios et apparts à partir de 180.000 F avec 36.000 F compt. + crédit. Location par société spécialisée. ERIGE-VENTE B.P. 25, 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS. Tél. : (50) 49-03-00.

SKI EN HAUTE-SAVOIE (74) LES GETS, MORZINE MEGEVE, LA CLUSAZ, CHATEL, THOLLON, CHAPELLE-D'ABONDANCE. Stud. 4 pers. à partir 135.000 F avec 13.500 compt., 2-3 pièces, gestion assurée. G.R.G., rue du Lac, CORZENT, 74200 THONON. (50) 71-76-49.

MEGEVE EMPLACEMENT RARE PRES CENTRE (Eglise 200 m) Dégagé - Vue - Soleil - Calme *Rénovation* presque terminée Studios - 2 P. Balcons Terrasses Chauff. et eau chaude collectifs Vente directe constructeur Conditions sur tarif 1979 Pour visite et dossier : tél. (50) 21-39-63 et (93) 30-90-74

constructions neuves

INVESTISSEZ Paris (5e) pr. du PANTHEON **2/3 P.** Imm. neuf - A partir de 9.580 F le m2 **707-20-29** 65, rue Lhomond 13 à 19 h. sauf samedi

appartem. achat

URGT, PARIS ou NEUILLY, rech. appts 2 à 4 p., paiem. compt. chez mon notaire. Tél. M. THOMINE, 046-09-94.

URGENT, ach. appts 2 à 4 p., *paiement compt chez notaire*, PARIS 1er, 5e, 6e, 7e, 8e, 14e, 15e, 16e, 17e et NEUILLY. Tél. 261-39-78, Mme LEULIER, et 900-84-25, le soir.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de *La Motte-Picquet-15e*, 566-00-75. rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

RECH. appts 3 à 5 p. PARIS, préf. 5e, 6e, 14e, 15e, 16e, 12e, 4e, 3e, palem. cpt *chez notaire*. Tél. 873-20-67, même le soir.

locations meublées Offre

Paris

PRES TOUR EIFFEL **SEMAINE QUINZAINE ou MOIS** FLATOTEL loue du STUDIO au 5 P. - Standing 43, rue Saint-Charles 75015 Paris - Tél. : 577-54-04

locations meublées Demande

Paris

INTERNATIONAL HOUSE rech. appts de standing pour DIPLOMATES et CADRES EUROPEENS, loyers garantis par SOCIETES ou BANQUES. 555-84-23 ou 705-52-89.

Importante Société rech. appts meublés garanties bancaires et de sociétés - 500-54-90.

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appts de standing, 4 P. et plus - 285-11-08.

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h. au 296-15-01

locations non meublées Offre

Paris

7e ENVIRONS TOUR EIFFEL *dans imm. neuf*, beau 2 p., cft, balc., terrasse. Tél. 3.500 F + chb. Visite s/pl. mardi 18, 14 h. 30-16 h. 30, 7, r. Augereau, 3e étage. Téléph. le matin à SEGECO, 522-69-92.

A partir du 1er janvier 1980, loue 6A, rue Labrouste (15e), 3 P., 56 m2 + cave et parking. Px 2.500 F ch. c. Tél. 828-22-01.

PARIS (19e) Métro : Place-des-Fêtes SANS COMMISSION Immeuble tout confort **3 P**ièces, 62 m2, loyer 1.496 F. charges 424 F, park. 158 F **4-5 P**cces, 87 m2, loyer 2.032 F, charg. 595, park. 158 F. S'adresser au régisseur : 25-29, rue des Lilas, Paris Tél. 202-05-88 de 9 à 12 h et de 14 à 17 h.

Importante Société loue SANS COMMISSION Appts récents tout confort PARIS (19e) 15-17, rue Henri-Ribière face Mo Place-des-Fêtes **STUDIOS** 38 m2, loyer de 968 à 1.035 F charges 236 F, parking 160 F. **3 P**ièces, 67 m2, loyer 1.612 F, charges 416 F, park. 160 F Tél. 205-74-30 de 9 à 12 et de 14 à 18 h.

PARIS (11e) **Mo PARMENTIER ou OBERKAMPF** SANS COMMISSION Immeuble tout confort **STUD**IOS 35 m2, loyer 1.090 F, char. 248 F, park. 162 F, **3 P**ièces 65 m2, loyer 1.814 F, charges 454 F, park. 162 F **5 P**ièces, 100 m2, loyer 2.943 F, charges 688 F, park. 162 F S'adresser : 53-61, avenue Parmentier - Tél. 355-52-46

PARIS XXe SANS COMMISSION Immeuble récent tout confort **3 P.** balcon, 71 m2, loyer 1.791 charges 456 F, park. 142 F S'adresser à la gardienne : 21, *rue du Repos*. Tél. 370-69-81 Métro PHILIPPE-AUGUSTE ou Métro PERE-LACHAISE

GAMBETTA, neuf, propriétaire loue directement 4 Pièces, cuisine, S. de B., cabinet toilette, terrasse, box. 2.600 F + charges. Téléphone : 775-80-35.

Région parisienne

VERSAILLES RIVE DROITE *LIBRES DE SUITE*
— 2P., 1.600 F + charges.
— 3-4 P., 2.000 à 3.000 + chg.
PROXIMITE VERSAILLES
— Studio 900 F + charges.
VIMO - 951-32-70.

locations non meublées Demande

Paris

EMBASSY SERVICE recherche du Studio au 6 p. PARIS et villa banlieue OUEST - Propriétaire direct - 265-67-77.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavil. ttes banl. Loyers garantis 5.000 F maxi. 283-57-02.

Immobilier (information)

INVESTISSEM. TEMPORIM. Locations meublées de standing. RENTABILITE, PLUS-VALUE, avant. fiscaux, gestion complète. THIERRY FABIEN. 525-93-92.

fonds de commerce

ST-GERMAIN-DES-PRES Vds fonds 100 m2 boutique + 1er ét., décoration et accessoir. C.A. 1.800.000 F. - 747-18-04

VILLAGE SUISSE particulier cède bail antiquités - bibelots décoration contemporain. Magasin 30 m2. Bien situé. *Tél. 20 h. au 329-49-89*

AGENCE IMMOBILIERE Région LIBOURNE, tenue 20 ans. Excellente affaire. Ecr. n° 254 PUBLI G.R. 27, fg Montmartre, Paris-9e (qui transmettra)

locaux commerciaux

Rech. local cclal 100 à 150 m2 dans imm. de stands rez-de-ch. ou 1er étage, même à rénover, *achat ou bail cclal quartier Opéra - Madeleine - St-Honoré* Michud, 1 bis, square Jasmin,

bureaux

30, AV. GEORGE-V

Dans immeuble de grand luxe à louer, bureaux divisibles de 60 à 600 m2.

1.450 F LE M2

Possib. location précaire. Tél. : 723-78-08.

LOCATIONS salles, bureaux. TOUTES DOMICILIATIONS TOUS SERVCES et TELEX *Tél. : 524-45-05.*

PARIS (12e) FACE GARE DE LYON (R.E.R.) A louer du 13e au 18e étage **4.800 m2** bureaux divisibles Restaurant d'entreprise *Parkings* Tél. : 346-13-00 poste 3543

Pptaire loue à bail 3 - 6 - 9 **BASTILLE** 1.600/650 m2 impeccables Climatisés - Libres — 563-83-33

9e - TRINITE **230 m2** Stand. - 7 burx 4 lignes - Park. P. BLUM — 265-64-11

AVENUE GEORGE-V Deux appartements de bureaux de standing exceptionnel 120 m2, 40 m2, Parking. Tél. 727-64-37

CARREFOUR PLEYEL 7.000 M2 bureaux 3.500 m2 locaux activité divisibles par lots de 300 m2. **INDIMO - 766-01-43**

BUREAUX A LOUER VERSAILLES RIVE DROITE, 300 m2 grand standing. VIMO - 951-32-70.

DOMICILIATIONS CONSTITUTION DE STÉS ASPAC : 281-18-18.

immeubles

ENTREPRISE ach. immeubles Paris ou portes, CHARRAS, 13, r. *Mutualité*, 94500 Champigny

Recherchons tous immeubles commerciaux et locatifs. Solutions rapides. 568-83-33.

COPROR 21, rue de *la Source*, PARIS 16e ach. IMM. Habitation ou Commercial. Libres ou occupés. EXPERTISE GRATUITE **524-56-01**

POUR INVESTISSEUR **A**LFORTVILLE, PRES Mo 455 m2 dont 216 m2 libres. 750.000 F - 874-26-05

villégiatures

PARTICULIER loue studio PRA LOUP (04), 6 personnes. Tél. : (16-94) 41-10-75.

pavillons

RESIDENTIEL 5' RER, RUEIL Gd séj., bur., 4 chbres, 2 bns, ch. cent. gaz, garage, 350 m2 de terrain. 900.000 F. 788-49-00.

MARLY-LE-ROI, près gare. Calme, récept., 3-4 ch., tt cft., gar., jard. 755.000 F. 534-57-48.

LE PERREUX MAISON BOURGEOISE 1900, séjour, cuis., 4 chbres, bains, part. état, tt cft, jard. 500 m2. *Prix : 675.000 F. REGNIER*, 254, avenue Pierre-Brossolette, 94-LE PERREUX - 324-17-63.

villas

Part. vd 2 villas, 500.000 F dont une en pierres de taille sur 4.100 m2 de terrain à 25 m UZES, Gard. Tt cft. Eau, élect. *Ecrire à F. DORIER*, 05210 PONT-DE-FOSSÉ.

A 8 km de Cannes, magnifique villa sur 1.500 m2, vue panoramique splendide sur baie de Cannes et Esterel, séj. sur terrasse, 2 chbres, 2 bns, 1 s. de dches, cuis. équipée, lingerie, gd grenier aménageable, piscine. Px 2.300.000 F. T. (16-93) 47-01-10

CHEVREUSE Résidentiel Belle villa récente 7 PCES - Jardin 780.000 F. VIMO - 951-32-70.

propriétés

Nantes, choix châteaux certains mer, chaumière Brière, manoir XVe, Redon 400.000. Celtique, 22, r. Héronnière, Nantes. 71-80-18

BUC (2 KM VERSAILLES) Gde maison 12 P., parfait état, beau terrain. Tél. 958-77-77.

terrains

Entrepreneur-Constructeur recherche

PARIS ET REGION PARISIENNE

TERRAINS A BATIR ET PROPRIETES

POUR REALISATIONS immeubles de standing OU GROUPES de Maisons individuelles.

BRUNO-ROSTAND 4, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS, 296-01-25.

Particulier vend 1 hectare pins, constructible, vue mer. 83-La Cadière. Tél. (42) 59-11-18, repas.

viagers

14e RUE R.-BAZIN, *occupé 1 personne*, beau 4 P., 100 m2 + serv. 32.000 F cpt. + 4.000 F mensuels. SEGONDI. 874-08-45.

LIBRE TOLBIAC, BEAU 3 P, TT CONFORT, 425.000 F cpt + 930 F mensuel. Femme 87 ans. Viagers. F. CRUZ. 266-19-00.

PRESSE

L'information demain

De la presse écrite aux nouveaux médias

S'il est un ouvrage qui sort des presses à point nommé, c'est bien celui-là : *l'Information demain, de la presse écrite aux nouveaux médias* (1), est une introduction magistrale à la grande mutation que l'informatique va provoquer dans les moyens d'information, particulièrement dans les journaux.

Les auteurs Jean-Louis Lepigeon, journaliste, et Dominique Wolton, sociologue chargé de recherches au C.N.R.S., s'y livrent à une radioscopie méticuleuse du « pourquoi » et du « comment » de l'informatisation des entreprises de presse. Retenant « *trois facteurs : technique, économique, social* », ils constatent « *la nécessité de rationaliser la production — les procédés traditionnels de la composition en plomb* », ainsi que « *la volonté de modifier l'équilibre des rapports sociaux qui, depuis la guerre, avait renforcé le pouvoir des ouvriers de la fabrication tant au niveau des conditions de la production qu'à celui des salaires* ».

A l'issue de leur vaste enquête sur la mise en œuvre des nouvelles technologies dans les entreprises de presse, les coauteurs ne se contentent pas de dresser un constat : ils portent aussi des jugements, souvent sévères, rarement injustifiés :

« *Rappelons que l'introduction de l'informatique dans les quotidiens français s'est réalisée de la manière la plus traditionnelle, c'est-à-dire par le fait du prince, éclairé d'un conseil ou d'un petit groupe de techniciens. Le contexte décisionnel, outre le fait qu'il introduisait de nouveaux acteurs, les informaticiens, et qu'il officialisait le rôle déterminant des gestionnaires et des organisateurs, marquait finalement le peu d'importance que les directions accordaient aux journalistes et aux ouvriers.* »

Ou bien encore :

« *Le problème n'est pas l'informatisation, mais le changement de statut de l'information, dont personne ne parle, comme si toutes les mutations en cours, ou à venir, ne remettaient pas en cause la conception actuelle de l'information.*

» *Il est en effet frappant de voir l'absence de réflexion sur le problème de l'information de la part de la quasi-totalité des interlocuteurs (...). Rien sur les transformations mêmes de l'information liées à l'arrivée de nouveaux médias, banques de données, téléinformatique domestique... Et encore moins de la part de journalistes que d'autres groupes professionnels.* »

Sans être masochiste plus que de raison, cette admonestation n'est pas dénuée de sens : il faut, en effet, admettre que l'introduction de l'informatique dans le secteur de la presse a surpris et déconcerté ses principaux acteurs...

« *L'informatisation marque la fin de presque un siècle de relations sociales contractualisées dans l'entreprise de presse. Tel est le fait brut, massif, dont il faut partir pour comprendre les réactions* », écrivent les auteurs avant de montrer les multiples implications de cette révolution technologique.

Les quelque 320 pages — plus les annexes — qu'offre *l'Information demain* ne se ramènent pas, en effet, à un inventaire critique des défaillances des principaux protagonistes. Le sérieux de l'analyse, fondé sur une large enquête et une solide documentation — dont des éléments comparatifs avec l'étranger, — est à la mesure de sa vivacité de style.

Mentionnons au passage la projection passionnante faite par Jean-Louis Lepigeon : le traitement de l'actualité du mardi 10 novembre 1970 telle qu'il se fera en 1990. Ce n'est pas de la fiction, c'est arrivé... demain !

Sur un registre plus sociologique, soulignons aussi cette crainte de Dominique Wolton : du fait de l'introduction de nouvelles technologies, il sera plus facile de répondre à des besoins d'information davantage « repérés ». Du même coup, ne risque-t-on pas de voir décliner l'information *universelle*, qui a été un des acquis et des enjeux essentiels de la démocratie ?

Tous ceux qui s'intéressent au devenir de l'information, écrite ou audiovisuelle, pourront difficilement se dispenser de prendre le temps de lire cet ouvrage.

CLAUDE DURIEUX.

(1) *L'Information demain*, par J.-L. Lepigeon et D. Wolton, « Informatisation et Société ». Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris. Environ 50 F.

NOMINATIONS AU « FIGARO »

● M. Audinot, P.-D.G.
● M. Clos, codirecteur

M. André Audinot a été nommé président-directeur général du *Figaro* et directeur de la publication. Membre du directoire et directeur général du groupe de presse Robert Hersant, président du conseil de surveillance de la société de gestion du *Figaro*, administrateur de la S.A. Le Figaro depuis 1975, M. Audinot est d'autre part directeur-gérant de la société Editions presse professionnelle, président de la société Nord-Eclair S.A. et de la société éditrice de *la Nouvelle République des Pyrénées*.

M. André Audinot est député de la Somme (non-insrit).

M. Max Clos devient codirecteur de la publication du *Figaro*. Il est également directeur de la rédaction depuis 1975.

Le directoire de la société de gestion du *Figaro* devait se réunir le 20 décembre et le conseil de surveillance avant le 31 décembre.

● *Le Comité intersyndical du Livre C.G.T.* demande que « *la société Franpresse* (l'Aurore, Paris-Turf) *honore ses engagements* » en réglant le treizième mois à ses salariés avant le 31 décembre.

Soulignant que lors de deux rencontres avec le Livre C.G.T., M. Janrot, président-directeur général de Franpresse, a annoncé son intention de ne pas payer ce treizième mois aux dates prévues, le Comité inter ajoute : « *Comment admettre qu'il n'a pas les moyens financiers pour honorer ses obligations contractuelles ? Qui dirige Franpresse ? Les banques et les sociétés commerciales qui composent son conseil d'administration sont-elles en difficulté ? Et Robert Hersant, en reprenant juridiquement sous son autorité les ouvriers du Livre nécessaires à la confection des travaux des imprimeries Richelieu, n'est-il pas le vrai patron ?* »

LA DISTRIBUTION POSTALE DES QUOTIDIENS

M. Jean-Michel Boucheron, député de la Charente, maire d'Angoulême (P.S.), appelle dans une question écrite, l'attention du secrétaire d'Etat aux P.T.T. sur la distribution postale de la presse. « *Une réforme en préparation*, écrit-il, *aurait pour conséquence de retarder d'une journée la distribution des quotidiens par voie postale. La presse quotidienne qui connaît de plus en plus de difficultés — la disparition des grands titres depuis les dix dernières années en est la preuve — ne pourrait accepter une telle décision.* » M. Boucheron demande au secrétaire d'Etat quelles mesures il compte prendre afin de ne pas pénaliser la presse écrite.

RADIO-TÉLÉVISION

Mardi 18 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 Un jour... un enfant.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Les enfants sans appétit.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 30 Concours des jeunes musiciens.
Finale. En direct de la salle Gaveau à Paris. Emission de Serge Kaufmann.
22 h 15 Caméra une, première : « le Feu dans l'eau ».
Dramatique de J.-D. Verhaeghe et G. Guegan, musique de S. Kaufmann, avec J.-P. et J.-B. Roussillon.
Un homme recueille un adolescent et lui apprend la confiance, l'effort, la nature.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Les dossiers de l'écran : « la Nativité ».
Téléfilm de M. Kaufman et M. Fine, réal. B. Kowalski.
Histoire sainte : la fuite de Joseph et Marie vers Bethléem du temps d'Hérode.
22 h Débat : Le premier Noël.
Avec l'abbé Laurentin, théologien ; Mgr D. Mabille, évêque auxiliaire de Soissons ; Mme le pasteur C. Marquet, de l'Eglise réformée en France ; C. Caignebet, spécialiste des questions de tradition populaire ; Mme C. Lepagnol, écrivain ; M. Evdokimov, directeur du service orthodoxe de presse et d'information.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Carroyage. A la découverte des animaux (la libellule).
18 h 55 Tribune libre.
Le M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme et l'antisémitisme et pour la paix).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito.
20 h Les petits papiers de Noël : à Troyes.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Cinéma pour tous : « Le plus grand cirque du monde ».
Film américain de H. Hathaway (1964), avec J. Wayne, C. Cardinale, R. Hayworth, J. Smith, L. Nolan, R. Conte.
Le directeur d'un grand cirque américain entreprend une tournée en Europe pour retrouver une trapéziste qu'il a aimée. Un mélodrame perdu dans le gigantisme d'une superproduction. Les scènes de catastrophe sont impressionnantes.
22 h 40 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Science et défense.
20 h., Dialogues avec... J.-F. Lyotard et V. Descombes : condition post-moderne.
21 h. 15, Musiques de notre temps : hommage à André Jolivet.
22 h. 30, Nuits magnétiques : bruits de pages.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit (de 18 h. 2 à 18 h. 30) : Jazz time.
20 h., Les chants de la terre : magazine des musiques traditionnelles.
20 h. 30, Concert en direct de la salle Pleyel à Paris : « Concerto pour violoncelle et orchestre en ré mineur » (Lalo) ; « Dante-Symphonie » (Liszt) par l'Orchestre national de France (dir. Lorin Maazel) et les Chœurs de Radio-France (dir. J. Jouineau), avec Yo-Yo Ma, violoncelle.
23 h., Ouvert la nuit : La troisième école de Vienne. A. Toscanini à Salzbourg (1937) : Extrait de « la Flûte enchantée » (Mozart) ; Falstaff (Verdi) ; « les Maîtres chanteurs » (Wagner) ; « Don Giovanni » (Mozart), avec B. Walter ; « Symphonie n° 9 » (Schubert), avec W. Furtwaengler (1943 à Stockholm) ; 1 h., Jazz-Forum : Colin Maillard.

Mercredi 19 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Top douze heures.
12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Les visiteurs du mercredi.
de C. Izard, en direct de la Réunion ; 14 h., La bataille des planètes (dessin animé) ; 14 h. 20, Interdit aux plus de dix ans ; 14 h. 55, Feuilleton : Krempoli ; 15 h. 20, Samson et Goliath (dessin animé) ; 15 h. 30, Spécial dix-quinze ans ; 16 h. 15, La parade des dessins animés ; 17 h., Feuilleton : Zorro ; 17 h. 25, Studio 3.
17 h 55 Sur deux roues.
18 h 10 TF 4.
18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 Un jour... un enfant.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Les enfants en vacances.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
19 h 55 Tirage du Loto.
20 h Journal.
20 h 30 Feuilleton : Joséphine, ou la Comédie des ambitions.
I : La prison des Carmes, de R. Mazoyer, avec D. Lebrun, D. Mesguich, O. Vernet, J.-L. Moreau, C. de Seynes.
Le début d'une bonne série, où l'on voit Joséphine risquer sa tête pour son premier mari.
22 h Opéra : « la Khovantchina ».
Drame musical en cinq actes, de Modest Petrovitch Moussorgski, terminé et orchestré par Rimski-Korsakov et interprété par la troupe du Bolchoï. Version originale sous-titrée. Adapt. française B. Deflandre.
La Khovantchina signifie littéralement l'affaire Khovanski. L'action illustre le conflit historique qui opposa l'ancienne et la nouvelle Russie au début du règne de Pierre le Grand. Autour des thèmes historiques, politiques et mystiques se détachent quatre grandes figures — le prince Ivan Khovanski, Dosithée, le prince Golitsine, Marfa — et les nombreux personnages secondaires représentant différents types d'aristocraties et le peuple opprimé.
0 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Feuilleton : Les amours de la Belle Epoque.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Les mercredis d'Aujourd'hui madame.
15 h 15 Feuilleton : Les sentinelles de l'air.
16 h 10 Récré A 2.
Atelier Balai Samsong ; Maraboud'ficelle ; La Panthère Rose ; Zeltron, Goldorak ; Emilie, etc.
18 h On we go.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : TV 2.
Carte blanche à Marcel Amont.
21 h 40 Magazine sportif : Grand stade.
22 h 35 Documentaire de l'INA : Si près, si loin, Montbrison ou l'Enfance retrouvée.
par Geneviève Bastide.
Quand une jeune femme revient dans la bourgade où toute petite fille elle vécut l'occupation. Une recherche du temps passé totalement délicate et pudique dans sa vérité.
23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h FR 3 - Jeunesse.
Aglaé et Sidonie : Les aventures de Peter ; L'anneau de la princesse Anne ; 16 h. 40, Mon ami Guignol ; 16 h. 55, T.V. Labyrinthe ; 17 h., La révolte des filles ; 17 h. 30, Le grand voyage de Lolek et Bolek ; 18 h., Les amis de nos amis ; 18 h. 30, Il était une fois l'homme (et la terre fut).
18 h 55 Tribune libre.
La nouvelle droite française.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les petits papiers de Noël : à Metz.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Cinéma (Un film, un auteur) : « Chisum ».
Film américain d'A. McLaglen (1970), avec J. Wayne, F. Tucker, G. George, B. Johnson, A. Prine (rediffusion).
Au Nouveau-Mexique, un gros propriétaire terrien lutte contre un trafiquant qui cherche, par des moyens malhonnêtes, à s'imposer sur son territoire.
Un western à l'ancienne fignolé, avec un certain sens du mouvement et du pittoresque, par un admirateur de John Ford.
22 h 15 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Métamorphoses de Siegfried.
8 h. 32, Paysages de l'Irlande : la déesse et les rois.
8 h. 50, Echec au hasard.
9 h. 7, Matinée des sciences et des techniques.
10 h. 45, Le livre, ouverture sur la vie : « Phil et crocodile », de C. Morand.
11 h. 2, Avec Bohuslav Martinu dans le regard de l'amour.
12 h. 5, Agora : « l'Amour et l'invisible », de P. Emmanuel.
12 h. 45, Panorama : le Portugal.
13 h. 30, Les tournois du royaume de la musique.
14 h., Un livre, des voix : « Une valse triste », de C. Rollin.
14 h. 42, L'école des parents et des éducateurs :
14 h. 57, Point d'interrogation : Tibet-Népal.
16 h. 15, Les travaux et les jours...
16 h. 50, Actualité : à Rodez.
18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, La science en marche.
20 h., La musique et les hommes : Alejo Carpentier.
22 h. 30, Nuits magnétiques : livres d'art et bibliophilie.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 8 h. 30, Kiosque ; 9 h. 2, Eveil à la musique : conte musical.
9 h. 17, Le matin des musiciens : Beethoven. Autour des Symphonies : « Concerto pour violon », avec Y. Menuhin, violon, dir. W. Furtwaengler ; « Symphonie n° 4 », dir. H. von Karajan.
12 h., Musique de table : Musique de charme. — « Divertissement à la hongroise » (Schubert), avec J. Demus et P. Badura-Skoda ; 12 h. 35, Jazz classique : Mister T. Jack Teagarden ; 13 h., Les métiers de la musique : les enfants prodiges ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole.
14 h., Musiques : Georges Enesco « Œdipe », par les Chœurs et l'Orchestre de l'Opéra de Bucarest, dir. M. Brediceanu, avec D. Ohanesian (Œdipe), I. Hvorov, V. Ban ; 16 h., Mode et l'intemporel : Debussy.
18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (de 18 h. 2 à 18 h. 30).
20 h., Concert (Echanges internationaux) en direct de la Philharmonie de Berlin : « Concerto pour piano et orchestre n° 1 en ré mineur » (J. Brahms) ; « Symphonie n° 2 en ré majeur » (J. Brahms), par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado, avec K. Zimerman, piano.
22 h. 10, Ouvert la nuit.

SPORTS

AUTOMOBILISME

SUR LE CIRCUIT DU CASTELLET

Les formules 1 à l'abri des regards

De notre envoyé spécial

Le camp du Castellet. — Il fait encore beau sur le plateau du camp du Castellet, de sorte que le circuit est le lieu le plus fréquenté par les constructeurs de formule 1 pour leurs séances d'essais privés. En quelques semaines, presque toutes les écuries de formule 1 y sont passées, et quelques-unes y sont revenues. Brabbham, Lotus, Mac Laren, Ferrari, Renault, Tyrrell, Williams, Alfa-Romeo y ont ainsi mis au point les voitures du prochain championnat du monde.

La journée de location coûte 6 500 francs pour le petit circuit (3,3 kilomètres), un peu plus de 10 000 francs pour le grand (5,8 kilomètres), où sera disputé, début juillet 1980, le Grand Prix de France. D'habitude, les constructeurs acceptent de se grouper soit par affinité, soit pour des raisons pratiques, par exemple lorsqu'ils ont le même manufacturier de pneumatiques. Dans cette optique, François Chevallier, le directeur du circuit, a pris la précaution de relever les prix de location de 25 % si trois écuries occupent le circuit et de 100 % si plus de cinq écuries tournent en même temps.

Pour la première fois, un constructeur, le Britannique Franck Williams, a cependant refusé de partager le circuit Paul-Ricard avec une autre écurie. Juste au moment où Guy Ligier avait l'intention de procéder à des essais pour aller plus avant dans la mise au point de ses voitures, commencée la semaine dernière en Amérique du Sud, Franck Williams est resté inflexible et a même engagé une milice privée pour protéger ses stands. Les temps changent, les bonnes manières aussi. Ligier ne pourra disposer du circuit qu'à partir du 19 décembre.

Avant de partir à leur tour pour l'Amérique du Sud, Ferrari, le champion du monde en titre, et Renault, ont occupé le circuit. Point commun : le manufacturier de pneumatiques, Michelin. Les deux constructeurs font bon ménage. Ferrari est venu au Castellet avec sa nouvelle T-5, Renault avec sa nouvelle RE-20. Michelin avec un bon demi-millier de pneus de huit dimensions différentes et d'une vingtaine de mélanges de gomme. Tests et prises de mesures se succèdent sans discontinuer. Sauf incident mécanique et donc arrêt forcé, chacun des pilotes — Scheckter, Villeneuve, Jabouille, Arnoux — parcourt ainsi la distance de plusieurs grands prix. Tout est passé en revue ; les pneus, les suspensions, les freins, les définitions aérodynamiques, les moteurs et les boîtes, etc.

Les nouvelles voitures

On en profite aussi pour expérimenter ce qui ne peut pas toujours l'être, la saison venue, dans le feu de l'action. Par exemple, chez Renault, un enregistreur de fréquence par télémétrie. C'est un petit appareil (Wokiner) placé sur la poitrine de Jean-Pierre Jabouille par le kinésithérapeute de l'équipe, Jean-Pierre Moreau. Six électrodes le relient au pilote. Une quinzaine de mesures peuvent ainsi être relevées : pression sanguine, rythme cardiaque, consommation d'oxygène, température, toutes choses que la médecine sportive connaît peu et mal dès qu'il s'agit de pilotes de course. Toutes ces données sont analysées par ordinateur.

Les nouvelles voitures, T-5 et RE-20, retiennent toute l'attention. Si elles ressemblent beaucoup à leurs devancières, elles en diffèrent par mille détails. La T-5, surnommée par Enzo Ferrari lui-même « *la pantoufle* », sans doute à cause de son museau un peu pataud, est notamment équipée d'un nouveau moteur. Avec des culasses moins volumineuses pour gagner 5 centimètres. Le moteur des Ferrari est de type « boxer », c'est-à-dire disposé à plat, et les 5 centimètres gagnés en largeur ont permis d'augmenter d'autant le passage du flux d'air dans les pontons latéraux qui créent l'effet de sol. Les progrès dans le domaine de l'adhérence et de la tenue de route sont tels que Gilles Villeneuve a battu de 4 secondes le record du grand circuit.

Il en va de même chez Renault pour la RE-20. Gérard Larrousse, le directeur du service compétition de la Régie, pense que la déportance, due à l'effet de sol, a doublé. Ce bond en avant entraîne la révision de toute la voiture et principalement des suspensions qui travaillent dans des conditions plus contraignantes. C'est, pour une bonne part, de l'inadaptation des suspensions à la déportance accrue des voitures, qu'est venu en cours de la saison passée le déclin des Ligier.

Si la RE-20 ressemble à s'y méprendre aux monoplaces de l'année dernière il s'agit en fait d'une voiture plus légère de 30 kilogrammes, et dont l'aérodynamisme a été revu, les pontons redessinés, la rigidité de la coque augmentée...

Il y a peu, Schecker, Villeneuve, Jabouille et Arnoux ont ainsi tourné durant deux ou trois jours. La saison ne commence que le 13 janvier à Buenos-Aires, avec le Grand Prix d'Argentine, il n'est question pour personne de prendre de vraies vacances. Le championnat du monde c'est, en façade, dix-sept ou dix-huit grands prix mais c'est aussi, et surtout, trois bons mois d'essais privés passés sur les circuits.

FRANÇOIS JANIN.

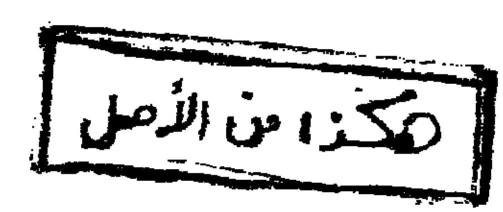
OMNISPORTS

M. LAMINE BA (Sénégal) EST ÉLU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU SPORT EN AFRIQUE.

M. Amadou Lamine Ba (Sénégal) a été élu (24 voix), lundi 17 décembre, à Yaoundé, au Cameroun, secrétaire général du Conseil supérieur du sport en Afrique (C.S.S.A.) en remplacement de M. Jean-Claude Ganga (qui a obtenu 20 voix), secrétaire général depuis 1966, année de la création du C.S.S.A. Le nouveau secrétaire général est âgé de quarante-cinq ans, il est inspecteur de la jeunesse et des sports du Sénégal. C'est un ancien champion d'athlétisme et de basket-ball qui dirige aussi, depuis quatre ans, le secrétariat permanent de la conférence des ministres de la jeunesse et des sports d'expression française.

A la veille des Jeux de Moscou, l'élection d'un Sénégalais, ressortissant d'un pays modéré (1) au poste de secrétaire général semble indiquer que les membres du C.S.S.A., tout en poursuivant leur action contre l'apartheid et le racisme dans le sport, veulent mettre toutes les chances de leur côté pour qu'une crise, comparable à celle de Montréal — le boycottage — ne puisse se reproduire en 1980. Le C.S.S.A. a aussi estimé qu'une remise en ordre financière du secrétariat général était nécessaire, le déficit atteignant 2 millions de francs.

(1) En 1976, à Montréal, le Sénégal et la Côte-d'Ivoire avaient été les seuls pays d'Afrique noire qui s'étaient refusé à boycotter les Jeux olympiques.



INFORMATIONS «SERVICES»

LA MODE

Bijoutez-vous

Les bijoux font plus que parer le vêtement, ils le complètent quand ils n'en font pas intégralement partie. Non, ce ne sont pas des accessoires. On le voit en cette fin d'année.

Mme Grès *a le génie du drapé, et, quand, du tissu, elle passe aux perles, nous pouvons apprécier les volumes sculptés d'ombres et de lumière. Dans cette première collection de bijoux réalisée et diffusée par* Cartier, *la présidente de la Chambre syndicale de la couture parisienne se révèle aussi à l'aise dans le travail du métal précieux que dans le crêpe ou le jersey. Certes, les pièces importantes l'inspirent plus que les bricoles en or, mais ses châtelaines de perles, ses colliers lovés au dos d'une robe du soir, retenus à chaque extrémité par un clip travaillé, correspondent à une nouvelle conception : le bijou libre des années 80.*

En cette fin d'année, la joaillerie parisienne déplore la disparition subite de Robert Hocq, P.-D.G. de Cartier, *qui l'avait sortie de son cadre ouaté pour une diffusion mondiale des petites pièces accessibles à un vaste public. La collection* Grès *s'inscrit dans ce contexte.*

M. Gérard, *pour sa part, vient de conclure un accord pour l'exploitation du nom de* Fabergé *avec les descendants du joaillier de la cour des tsars. On attend de voir comment il pourra en accorder les symboles du passé avec la diversification recherchée pour l'avenir.*

Rue de la Paix et place Vendôme, les perles ressortent aussi dans les vitrines, parmi les colliers abordables, à « enrichir » éventuellement d'un fermoir, de pierres dures ou de corail. Il va sans dire que les cours de l'or pèsent sur le prix des chaînes, sautoirs, gourmettes et montres-bijoux, mis à part les grandes parures où il ne figure « qu'en montures de pierres », précise Alain Boucheron. *Une autre tendance s'impose : l'utilisation de cabochons de rubis, d'émeraudes ou de saphirs pour « meubler » les grands ensembles de colliers, pendants d'oreilles, bracelets et bagues.*

Chez Chocarne, *la vitrine reste classique avec de superbes perles baroques à porter en pendentif et des sautoirs de la taille de petits pois. Chez* Técla, Nicole *Letellier mélange le blanc et le gris en diverses tailles. Les prix ont augmenté de 10 % par rapport à l'année dernière (à partir de 2 500 F le choker moyen). On pourra aussi en modifier l'aspect avec un joli fermoir, voire une boule en or travaillée (1 400 F).*

Chaumet *donne du relief à de beaux tours de cou, boucles d'oreilles et bagues en or « bahuté » mat et brillant, seul ou agrémenté de pierres semi-précieuses et de petits brillants.*

Mauboussin *joue les bagues traditionnelles, mais aussi les mini-pierres précieuses, finement montées sur or jaune.*

Mellerio *offre des parures originales à cabochons de lapis-lazuli, améthystes, alliotide mais aussi saphirs ou émeraudes, sertis en or jaune à relief en colliers courts. Ses bagues de fiançailles commencent à 2 000 F, comme des modèles de jour au chaton en forme de tête d'animal.*

(Croquis de MARCQ.)

GRES-CARTIER : châtelaine de perles de culture drapée sur le *dos d'une robe de jersey*, au fermoir remplacé par un clip hindou serti de pierres pécieuses. 13, rue de la Paix.

LAURENT GODEFROY : chignon de réveillon à mouvement dégageant le front, côtés nattés et nuque dégagée. 6, rue de la Paix.

Pour un homme

Van Cleef & Arpels *multiplie, en boutique, les bagues et les pendentifs en forme de fleurs ou de papillons, au corps de saphir ou de rubis taillés en mini-navettes.*

Toujours des grosses pièces chez Perrin, *où les cabochons de saphirs jaunes sont incrustés dans du cristal de roche pour en augmenter le relief. Provenant d'une cassette d'autrefois, des diamants taillés en « roses » font beaucoup d'effet dans un grand collier à plastron.*

La Guilde des orfèvres *confirme une autre tendance de la joaillerie : l'intérêt que lui portent les hommes. Ainsi les plaquettes rectangulaires à porter sur une chaîne sont-elle en or agrémenté d'un solitaire. Un cadran de Rolls Royce en deux ors est orné d'initiales en diamants. Ce catalogue comprend même des rasoirs jetables... à manches précieux (à partir de 700 F en argent).*

Enfin Paulette Laubie, créatrice de Vincara, *me signale la nouvelle orientation vers des bijoux en or et des diamants de 3 à 40 centièmes de carat (bague à partir de 490 F). En somme, les bijoux vrais remplacent les fantaisies jugées trop chères.*

NATHALIE MONT-SERVAN.

★ Cartier, 13, rue de la Paix.

★ M. Gérard, 8, avenue Montaigne.

★ Boucheron, 26, place Vendôme.

★ Chocarne, 1, rue de la Paix.

★ Técla, 2, rue de la Paix.

★ Chaumet, 12, place Vendôme.

★ Mauboussin, 20, place Vendôme.

★ Mellerio, 9, rue de la Paix.

★ Van Cleef & Arpels, 21, place Vendôme.

★ Perrin, 33, avenue Victor-Hugo.

LEPAGE REVIENT. — Le *couturier* Serge Lepage reprend sa place dans les rangs des couturiers présentant leurs collections de printemps, à partir du 28 janvier. Lepage exploite à nouveau sa griffe après avoir signé pendant quatre saisons les présentations Schiaparelli.

Installé à côté de Chanel, 29, rue Cambon, *le couturier est entouré* d'une petite équipe : la gestion sera assurée par Henri Bazin, transfuge de la Banque Neuflize-Schlumberger et la direction des salons *par Poupette* Vachon, qui a fait les beaux jours de la mode tropézienne. Comme la plupart de ses confrères, Lepage créera une gamme de haute couture, un prêt-à-porter *de luxe et une ligne* de diffusion.

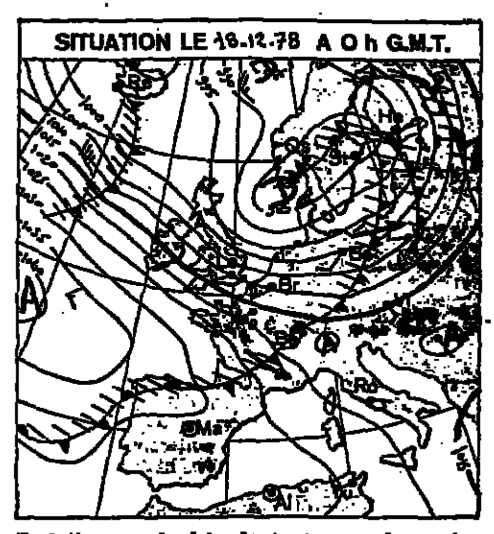
LA MODE A TOKYO. — Un nouveau Salon international de la mode sera organisé à *Tokyo, à partir* d'avril prochain, dans l'ensemble architectural de Sunshine City.

Cette manifestation, groupant les fabricants de Paris, de Londres et de Milan, voudrait aider à développer nos implantations au Japon. A l'automne *de 1978,* les spécialistes de la mode parisienne établis à Tokyo estimaient que « notre présence se situe au *niveau du marginal de luxe* ». C'est ce qu'on confirme à la fédération du prêt-à-porter : nos ventes de 1979 se montent à 160 millions de francs, sans compter la fabrication sous licence de prêt-à-porter de couturiers. Mais nous apprenons, en dernière minute, que la COFACE (Compagnie française d'assurances du commerce extérieur) vient de refuser son soutien aux exposants éventuels.

TRICOT TV. — Après le succès des *émissions « Cousons cousine »* sur Antenne 2, le Centre national de documentation pédagogique prépare « Au fil des aiguilles », une nouvelle série hebdomadaire *consacrée au* tricot. A partir du 12 février, à 15 heures, les différentes techniques seront présentées à travers les dialogues et les ouvrages de « Caroline la néo*phyte » et de « Charlotte »*, la tricoteuse moyenne, comme le sont six Françaises sur dix qui manient les aiguilles. Les points délicats seront, en outre, expliqués par la spécialiste qu'est Carla Fantoni.

★ Antenne 2, le *mardi 12 février*, de 15 h. à 15 h. 30 Rediffusion, toujours sur A 2, le dimanche matin, de 10 h. 30 à 11 h.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 19.12.79 DÉBUT DE MATINÉE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 18 décembre à 0 heure et le mercredi 19 décembre à 24 heures :

Les hautes pressions du proche-Atlantique vont se renforcer vers le nord en direction de l'Islande, tandis que les basses pressions du nord *de l'Europe* s'étendront en direction du nord des Balkans. Il en résultera une orientation de plus *en plus nord du flux sur l'Europe* occidentale. Ce flux d'air plus froid présentera des petites perturbations qui traverseront la France.

Mercredi, le temps sera nettement plus frais que les jours précédents sur notre pays. Le ciel sera souvent changeant, des éclaircies passagères alternant avec des nuages abondants. On notera des averses, et parfois des giboulées (neige sur les hauteurs à assez basse altitude). Les précipitations seront probablement plus fréquentes sur les versants montagneux exposés aux vents de nord-ouest, qui resteront en général assez forts à forts. En revanche, ces vents entretiendront des éclaircies plus fréquentes sur les côtes méditerranéennes.

Mardi 18 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 019,3 millibars, soit 764,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 17 décembre ; le second, le minimum de la nuit du *17 au 18) : Ajaccio, 18 et 5 degrés* ; Biarritz, 18 et 8 ; Bordeaux, 14 et 5 ; Brest, 10 et 6 ; Caen, 10 et 5 ; Cherbourg, 9 et 5 ; Clermont-Ferrand, 14 et 3 ; Dijon, 12 et 3 ; Grenoble, 10 et 4 ; Lille, 9 et 6 ; Lyon, 12 et 4 ; Marseille, 16 et 8 ; Nancy, 13 et 4 ; Nantes, 14 et 5 ; Nice, 17 et 5 ; Paris-Le Bourget, 14 et 4 ; Pau, 16 et 7 ; Perpignan, 18 et 12 ; Rennes, 14 et 5 ; Strasbourg, 14 et 4 ; Tours, 13 et 4 ; Toulouse, 14 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 5 degrés ; Amsterdam, 9 et 6 ; Athènes, 13 et 8 ; Berlin, 8 et 5 ; Bonn, 10 et 5 ; Bruxelles, 10 et 6 ; Le Caire, 19 et 11 ; îles Canaries, 22 et 17 ; Copenhague, 4 et 2 ; Genève, 11 et 5 ; Lisbonne, 17 et 10 ; Londres, 8 et 4 ; Madrid, 15 et 2 ; Moscou, —1 et 0 ; Nairobi, 25 et 15 ; New-York, —4 et —7 ; Palma-de-Majorque, 19 et 5 ; Rome, 14 et 3 ; Stockholm, 0 et —4 ; Téhéran, 10 et 5.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 19 DECEMBRE

« Notre-Dame et la Sainte-Chapelle racontées aux enfants », 14 h. 30, façade Notre-Dame, Mme Colin.

« Basilique de Saint-Denis », 15 h., devant la basilique, Mme Hulot.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Oswald.

« Notre-Dame », 15 h., façade, Mme Puchal.

« Architecture et civilisation », 16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Guillier.

« L'art européen à la cour d'Espagne », Grand Palais (Mme Angot).

« L'Opéra », 14 h. 30, 2, place du Puits-de-l'Ermite (Mme Hager).

« Hôtel de Lauzun », 14 h. 45, 17, quai d'Anjou (M. de La Roche).

« Le Forum et le quartier des Halles », 15 h., parvis Saint-Eustache (Tourisme culturel).

« Le village de Saint-Germain-des-Prés », 15 h., métro Mabillon (Le Vieux-Paris).

CONFÉRENCES

14 h. 30, 107, rue de Rivoli : « Les jouets » (pour les jeunes).

17 h. 30, Institut français des relations internationales, 6, rue Ferrus, M. Jean-Louis Gergorin : « La France et la sécurité de l'Europe » (en anglais).

19 h., Plaza-Opéra, 8, boulevard de la Madeleine : « Etre et avoir » (Agence mondiale d'information), entrée libre.

20 h. 30, Maison des jeunes et de la culture bretonne, 22, rue Delambre, M. Robert Pac : « Les problèmes de la minorité noire aux U.S.A. ».

20 h. 30, salle de la Domus Medica, 60, boulevard Latour-Maubourg, M. Yves Diénal : « Exposé et séance de psychanalyse. L'inconscient collectif » (Psycho-Santé).

21 h., auditorium 105, Radio-France, MM. Bernard Heuvelmans, Jean-Paul Clebert : « Les dragons : histoire et mythologie » (entrée libre).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des 17-18 décembre 1979 :

DES DECRETS

● relatif aux élèves des écoles d'enseignement technique ou préparatoires des armées ;

● portant nominations dans *les cadres des officiers de réserve.*

ENTRAIDE

LA SEMAINE DE LA BONTÉ
reconnue d'utilité publique
le 31 janvier 1955

CAS N° 39

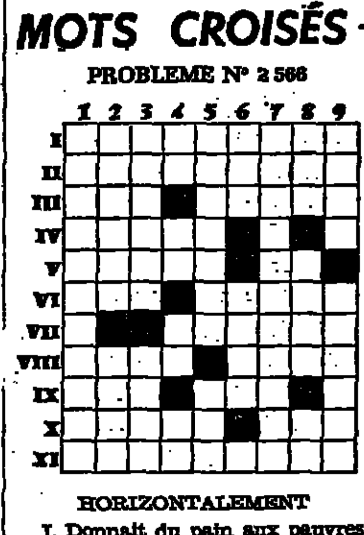
Cette jeune femme, invalide, est seule pour élever son fils âgé de dix ans, qui, à la suite d'une rubéole de la mère, est né avec une surdité presque complète et de grande difficulté d'élocution. L'enfant *a été confié depuis* peu à une nouvelle équipe soignante avec laquelle il fait de grands progrès, mais il a fallu l'équiper d'un appareillage onéreux (5 700 F), dont la Sécurité sociale a pris exceptionnellement 2 700 F à sa charge.

Avec sa modique pension d'invalide, la mère n'arrive pas à *dégager* les 3 000 F qui manquent. Le service social espère pouvoir apporter au maximum 1 500 F. Pour permettre à cette mère bien éprouvée d'en terminer avec cette dette il faudrait encore 1 500 F.

Prière d'adresser les dons à
LA SEMAINE DE LA BONTE
175, boulevard Saint-Germain,
75006 PARIS (222-66-39)
C.C.P. PARIS 4-52 X ou ch. ban.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 566



HORIZONTALEMENT

I. Donnait du pain aux pauvres *et de la galette aux riches* (deux mots). — II. Chassait autrefois la nuit avec un arc. — III. Chimiste ; Tolbiac, *Poitiers* et Denain. — IV. Il franchit la frontière avec un grand train. — V. S'attachent à des cocottes ; Centre de pèlerinage. — VI. Baie ; Lieu garni de bois. — VII. Se relèvent après *d'évidentes défaillances.* — VIII. Rougit en touchant le cœur ; Entendent le jars. — IX. Développe une grande culture dans ses domaines ; Essayés. — X. Boîte à ouvrage ; Est servi dans son salon. — XI. Est un peu jeune pour courir après les poules.

VERTICALEMENT

1. Il y a souvent quelques vieux arbres *autour* de sa maison. — 2. Immenses domaines aux moutons innombrables ; Une chose à *prendre en main.* — 3. Il fit un long voyage pendant que sa femme travaillait nuit et jour ; *La belle fait de jolies lettres.* — 4. Haute lumière des siècles passés ; N'est pas sans accent à *Marseille ; Saint* ; Vénale dans le milieu. — 5. Va au piquet quand il n'est pas puni ; Celui qui le tue se met à boire. — 6. Perche un peu partout ; Œillet sur une tige. — 7. Il bourre *ses* animaux de paille. — 8. Il y a des plis dans ses effets ; Est volée par des hommes qui pillent ; Interjection. — 9. Tombe quand la descente est trop rapide ; Est possédé par le diable.

Solution du problème n° 2 565

Horizontalement

I. Animalier. — II. Bon ; Nue. III. Octopodes. — IV. Neige. — V. Numismate (cf. mouton). — VI. Erie ; En. — VII. Drupacé. — VIII. Eve ; S.R. ; El. — IX. Nord ; Ivre. — X. Ti ; Résine. — XI. Carènes.

Verticalement

1. Abonnements. — 2. Noceur ; Vol. — 3. Intimider. — 4. *Ogier* ; Dra. — 5. Alpes ; Us ; Er. — 6. Méprise. — 7. Indiana ; Vin. — 8. Eue ; *Cerne.* — 9. *Ressemelées.*

GUY BROUTY.

BREF

CIRCULATION

UNE DÉVIATION SUR LA ROUTE NANTES-QUIMPER. — La déviation de La Sûreté-en-Missillac, en Loire-Atlantique, sur l'itinéraire Nantes-Quimper-Brest (RN 165), sera mise en service le 18 décembre prochain.

Cette déviation à deux fois deux voies, longue de 5 400 mètres, s'inscrit dans le cadre des aménagements définis par le *plan* routier breton.

LES ACCIDENTS DU TRANSPORT SCOLAIRE. — En 1978-1979, vingt-neuf accidents notables ont donc *été enregistrés sur les lignes régulières* et les services spéciaux de transports scolaires, entraînant cinq morts et quatre-vingt-onze *blessés parmi les élèves.*

Sur le total des accidents recensés, treize se sont produits aux points d'arrêt des cars ou aux abords de ceux-ci, et seize pendant le trajet, à bord des véhicules. Ces chiffres, qui sont à rapprocher de l'effectif de deux millions d'élèves transportés chaque jour, font apparaître une proportion de sinistres beaucoup plus faible que celle qui se *dégage des statistiques générales* d'accidents de la route. Ces informations sont données par le ministre de l'éducation, en réponse à une question écrite de M. Louis *Besson, député socialiste* de la Savoie.

TRANSPORTS

LES DÉPARTS DE NOËL. — Huit cent mille voyageurs quitteront les *gares de Paris par le train du* jeudi 20 au samedi 22 décembre 1979. Au cours de ces trois jours de super-pointe, la S.N.C.F. a prévu mille deux cent cinquante-*huit trains, dont trois cent treize* supplémentaires, au départ des gares parisiennes, la journée la plus forte étant celle du vendredi 21 avec quatre cent quatre-*vingt-douze trains au départ, dont* cent trente-sept supplémentaires.

Ce sont les gares de Paris-Lyon, d'Austerlitz et de Paris-Nord qui connaîtront l'activité la plus intense.

VIVRE A PARIS

UN MONUMENT A LA MÉMOIRE DU GÉNÉRAL KOENIG. — Un monument à la mémoire du général Koenig sera érigé à Paris, porte Maillot, a annoncé l'Association, *présidée par M. Pierre Messmer,* qui s'était donné pour but la réalisation de ce monument dédié au vainqueur de Bir-Hakeim et à ses compagnons de combat.

ENQUÊTES PUBLIQUES DANS LE VINGTIÈME. — Des enquêtes publiques concernant les zones d'aménagement concerté des *« Amandiers », de « Belleville »* et de « Saint-Blaise » vont être organisées à la mairie annexe du vingtième arrondissement, 6, place Gambetta, du lundi 17 décembre *1979 au vendredi 29 février 1980* inclus.

A cette occasion, une exposition est organisée dans les locaux de la mairie. Un fonctionnaire de la mairie de Paris sera *sur place* et fournira tous renseignements les mardis 15, 22, 29 janvier 1980, 5, 12, 19 et 26 février, de 17 heures à 19 heures. Les commissaires-enquêteurs recevront les observations du public au cours des trois *derniers jours d'enquêtes, de 9 heures* à 12 heures *et* de 14 heures à 18 heures.

LAMENTABLE TROCADÉRO

Un de nos lecteurs parisiens nous écrit :

L'état de l'Aquarium du Trocadéro de la Ville de Paris est de plus en plus lamentable. Il y a de moins en moins de poissons et les espèces sont de moins en moins variées. La saleté est générale ; plus d'une pancarte est illisible.

Bref, cet *aquarium* est indigne de la capitale. Mieux vaudrait le fermer en attendant une réfection complète.



Le Monde

régions

Retour dans les Pays de la Loire

« Le Monde » a, du 3 au 8 décembre, passé une semaine avec les Pays de la Loire. Nous revenons aujourd'hui dans cette région en racontant l'aventure que tentent les aménageurs dans deux zones particulièrement sensibles.

IL YA CENT ANS JEAN YOLE

« C'est dans le cœur des hommes que s'achèvent les paysages... »

EN 1978 il aurait eu cent ans. Un centenaire oublié ! En choisissant pour nom de plume la « yole » qui lui servait à traverser le marais des Monts, le docteur Léopold Robert se condamnait lui-même à subir le silence des destinées solidaires qui ne gravissent que très rarement les marches des renommées faciles et bruyantes.

Et pourtant, au soir du 2 novembre 1956, sa mort fit grand bruit tout autour de la Noue, son logis magnifique du Bocage vendéen où il puisait toute son inspiration... Certains se souviennent encore de son fameux livre sur le « *malaise paysan* » couronné en 1929 par l'Académie française, mais la terre n'était pas encore de mode... L'industrialisation commençait à peine en Vendée à briser les dernières haies de certitudes, à combler les ultimes chemins creux d'espérance.

Jean Yole appartenait à cette « *Vendée aux lèvres closes* » *scellées d'un signe de croix* » à laquelle il rendit hommage tout au long de sa vie, par ses romans, ses essais et ses pièces de théâtre... Son discours sur la terre dépassait de loin tous nos bucolismes modernes. « *La terre, c'est quand on la travaille ; la campagne, c'est quand on regarde travailler les autres !* ». Aphorisme terrible, sans concession, quarante ans à l'avance, pour nos bergeries de fin de semaine...

Mais Jean Yole, c'était aussi autre chose. Une conception de la vie faite d'une écoute attentive et profonde aux êtres et aux choses qui nous entourent. « *A une certaine profondeur dans le réel,* disait-il, *on a toute chance de rencontrer l'idéal.* » Sous la ronde des saisons, il écoutait la terre frémir et le pas des générations se succéder.

Sa *Chronique d'une civilisation* (1), œuvre posthume, nous permet d'approcher la geste paysanne dans ce qu'elle a d'universel. Il n'est jamais tombé dans le folklore, mais a conservé au fond de lui et à tous moments le souci de comprendre les mystères de la terre et de ses hommes... « *Le réel, cette limite obstinée des choses* » aimait-il à répéter, en ajoutant : « *Je refuse aux indifférents le droit de me faire souffrir* », car il avait horreur des sarcasmes faciles des beaux esprits, toujours prompts à dénoncer chez les autres un désuet passéisme...

Non, Jean Yole ne le fut point. Si sur son mémorial du mont des Alouettes sont gravés ces mots si justes : « *La tradition, c'est le pied mère ; le progrès, c'est le greffon* », c'est qu'il savait mieux que personne combien les hommes sont des choses en perpétuelle évolution, mais aussi combien de solides vérités sont nécessaires à leur accomplissement.

Vouloir saisir la Vendée sans comprendre Jean Yole, c'est un peu approcher la Provence sans écouter Mistral. Son œuvre, loin d'être définitive, permet d'entrevoir l'âme d'une province, tant il est vrai que c'est « *dans le cœur des hommes que s'achèvent les paysages...* » — H. L.

(1) *Chronique d'une civilisation.* — Cercle d'Or, 12, rue du Moulin, 85012 Les Sables-d'Olonne.

DEUX AVENTURES POUR LES AMÉNAGEURS

MARAIS VENDÉENS : des richesses à exploiter avec des pincettes

De notre correspondant

ESPACES fragiles entre tous, les zones de marais doivent faire l'objet de soins attentifs, tant de la part des élus nationaux et locaux que des agriculteurs et des populations qui y vivent. Ces régions constituent bien une spécificité du paysage qui ne contribue pas peu à son charme, principalement en Vendée. Mais les marais, il est vrai, connaissent depuis longtemps des problèmes de « croissance » et d'adaptation.

En Vendée, ces régions de marais sont largement représentées. Par le Marais poitevin au sud, le Marais breton au nord, sans compter certains marais littoraux... Grande richesse agricole et touristique, le marais connaît une exploitation difficile. Le problème classique de la maîtrise des eaux s'est posé avec une particulière acuité à la suite des événements climatiques exceptionnels qu'ont été la sécheresse de l'été 1976 et la pluviosité excessive de l'hiver 1976 et du printemps 1977. Les travaux menés par l'équipe de l'Institut national de la recherche agronomique ont fait apparaître la nécessité d'aménagements importants dans les marais mouillés, notamment dans la vallée de la Sèvre niortaise. A ces travaux ce sont ajoutées les études entreprises par la direction départementale de l'agriculture et par la chambre d'agriculture de la Vendée qui ont abouti à un « dossier Marais » présenté au ministre de l'agriculture au mois de mai 1978. Ce dossier prévoit un programme de près de 80 millions de francs de travaux à effectuer principalement sur les « grands exutoires ».

De nombreux problèmes d'environnement

Des structures administratives nouvelles restent à prévoir pour permettre la réalisation de ce programme qui s'inscrit dans la perspective du « schéma général d'aménagement des terres et des eaux des marais de l'Ouest », mission confiée à M. Picard, directeur régional de l'agriculture honoraire de la région Poitou-Charentes, lequel a remis son rapport le 1er novembre dernier.

Activité fondamentale de ce secteur, l'agriculture devrait connaître au cours des prochaines années des changements importants. Les chances nouvelles qui se font jour laissent cependant entiers certains problèmes de fond quant aux types d'activités agricoles à maintenir ou à promouvoir : élevage, mises en culture diverses, aménagements des anciens marais salants, etc. Mais le marais a d'autres potentialités qu'agricoles. Ses ressources touristiques, révélées par le récent développement de la fréquentation estivale sur la côte vendéenne, sont également très précieuses pour l'avenir.

Cependant, l'extension à l'arrière-pays d'un phénomène touristique jusque-là concentré sur la frange littorale ne va pas sans poser de nombreux problèmes d'environnement. En effet, le tourisme risque de provoquer des déséquilibres et des conflits avec les modes classiques d'utilisation des sols ; de plus, un retard certain est apparu dans les équipements d'infrastructures (alimentation en eau et assainissement), menace supplémentaire pour le milieu naturel.

Dans le marais poitevin, l'ensemble de ces questions figure en première place dans les préoccupations du Parc naturel régional du marais poitevin, Val de Sèvre et Vendée, organe interrégional et interdépartemental dont le syndicat mixte de réalisation et de gestion a été créé le 9 mars 1979 par le ministre de l'intérieur, et dont un Vendéen, Me André Forens, député (app. R.P.R.), maire de Fontenay-le-Comte, assure la présidence. Cet organisme, qui rassemble trois départements, deux régions et près de cent communes (dont cinquante en Vendée), se veut être une cellule de réflexion et de concertation entre les collectivités locales intéressées, en même temps qu'un centre de coordination des multiples activités économiques existantes.

Dans cet esprit, la charte constitutive du Parc consacre de nombreux développements aux principales branches d'activités, en particulier à l'habitat et à l'urbanisme, à l'animation en milieu rural et à l'emploi non agricole. C'est dire si l'ensemble du développement de la Vendée passe nécessairement par l'utilisation optimale des ressources des marais. C'est également pourquoi leur sauvegarde et leur utilisation sont passées du stade de la simple nécessité à celui de l'impératif catégorique...

HERVÉ LOUBOUTIN.

VALLÉE DE L'AUTHION : un polder à la française

De notre correspondant

EN Anjou, on dit simplement « la vallée » : une zone alluvionnaire de 50 000 hectares, étirée sur 90 kilomètres de la rive droite de la Loire entre Langeais (Indre-et-Loire) et Angers, drainée sur toute sa longueur par l'Authion, qui lui donne son nom. Des terres fertiles, isolées du fleuve par de véritables digues — les « levées » — édifiées depuis le Moyen Age, mais qui demeurèrent néanmoins inondables jusqu'à ces dernières années du fait des propres crues de l'Authion, et de la « remontée » de celles de la Loire. En 1965, le ministre de l'agriculture (et élu local), Edgard Pisani, lança un vaste projet d'assainissement destiné à faire de l'Authion « *un complexe horticole et maraîcher à la dimension européenne* ».

Lorsque les aléas de la politique le contraignirent à s'effacer, en 1971, l'opération était irréversiblement engagée, et la maîtrise d'ouvrage en était confiée à une entente interdépartementale Indre-et-Loire - Maine-et-Loire, la société d'économie mixte SADRAL (Société d'aménagement et de développement de la région Authion-Loire) en conservant la maîtrise d'œuvre. Près de dix ans de travaux et 70 millions de francs d'investissements (67 % à la charge de l'Etat) ont permis de mener à bien l'aménagement de la vallée : on a achevé le recalibrage de l'Authion, construit sur son cours supérieur un barrage (5 500 000 mètres cubes de retenue) pour en maîtriser le débit, installé à son confluent avec la Loire des vannes automatiques pour empêcher toute remontée des hautes eaux du fleuve. On a creusé plusieurs centaines de kilomètres de fossés de drainage, implanté une station de pompage d'une capacité de 60 mètres cubes/seconde pour rejeter en Loire les crues de son affluent, établi d'autres pompes — plus modestes — pour emprunter au fleuve l'eau nécessaire à l'irrigation des cultures en période d'étiage.

Mais on s'est aperçu, aussi, que la « Petite Hollande » dont rêvait Edgard Pisani devait se faire avec les hommes, et que sa construction demanderait plus de temps que prévu.

« L'horizon 85 »

Certes, la surface horticole de la vallée est passée de 500 à plus de 1 000 hectares depuis 1970 ; mais le plan d'aménagement rural (PAR), élaboré voici cinq ans à partir d'une large concertation entre élus et socio-professionnels, a mis un sérieux bémol aux prévisions enthousiastes de l'ancien ministre, ramenant les objectifs horticoles initiaux pour l'« horizon 85 » (2 000 hectares et 5 000 emplois) au niveau plus réaliste de 1 500 hectares et un millier d'emplois nouveaux.

En effet, les horticulteurs de la périphérie d'Angers se « redéploient » vers l'Authion sans précipitation ; et les exploitants de la vallée, qui ont pourtant pu mesurer lors des grandes crues de 1977 et 1978 l'efficacité du dispositif hydraulique mis en place, hésitent à se reconvertir dans la culture intensive. Question de mentalités, sans doute. Mais aussi, et surtout, problème économique : l'horticulture exige des investissements d'un volume quasi industriel (environ 1 million de francs pour les 2 500 mètres carrés de serres d'une entreprise de dimension viable), mais ne peut prétendre aux mêmes aides que l'industrie ; et les structures locales de commercialisation n'offrent pas actuellement les garanties de débouchés dont M. Pisani faisait à juste titre un préalable.

Le comité envisage désormais la promotion horticole d'aménagement rural de l'Authion comme le moteur économique d'un développement plus global, déjà engagé, et favorisé par des aides régionales et départementales qui constituent un véritable contrat de pays — sans en avoir l'appellation.

Le problème posé par l'adéquation nécessaire des aides à la décentralisation et à la création d'entreprises horticoles est à l'étude « avec tous les partenaires concernés », comme celui de l'organisation de la production horticole.

Maire de La Ménitré, au cœur même la vallée, et président du CARA, M. Nicolas ne veut pas ranger la « Petite Hollande » d'Edgard Pisani au magasin des illusions perdues. « *Elle se fera avec le temps,* dit-il ; *elle se fera en harmonie avec l'agriculture locale traditionnelle, et non contre elle.* »

Une manière de répondre à ceux qui affirment, mi-sérieux mi-plaisants, que le « polder » de l'Authion aurait surtout besoin d'importer quelques Hollandais.

CLAUDE-HENRI GAY.

Nantes dans le siècle

DANS ces régions de l'Ouest, de traditions diverses mais homogènes, Nantes apparaît différente, autonome par son histoire et sa mentalité. Sa géographie a fait de ce lieu de passage, d'abri et d'échange un « melting-pot », un creuset où les races des provinces environnantes se sont croisées et fondues avec celles des navigateurs et des marchands venus des pays éloignés.

Il en est résulté une « entité » particulière, une personnalité, qui surprend lorsque l'on ne comprend pas ce qui en détermine la nature et les réactions. Aux strates successives que chaque apport nouveau de population constituait ont correspondu un état social, un développement économique, mais aussi des mentalités successives. Le dix-huitième l'a connue marchande, entreprenante, ouverte sur le monde. Le dix-neuvième l'a vue industrielle, innovant dans divers domaines où elle s'est portée aux meilleures places jusqu'au début du vingtième siècle.

Les évolutions de la vie économique et sociale qui sont alors apparues ont remis en cause ses positions et suscité des replis et des perturbations, qui l'ont, au sens sportif du terme, désunie.

Aux architectures économiques et sociales du passé devait être substitué un nouvel ordre des choses, un nouveau parti qui redonne à l'ensemble une nouvelle perspective et une dynamique.

Ses richesses profondes de ville d'échanges et de commerce, mais aussi du lieu de rencontre historique des hommes et des connaissances, permettent aujourd'hui qu'elle devienne un centre de développement, une capitale du savoir-faire dans divers domaines, financiers, scientifiques, techniques.

Une nouvelle mentalité émerge, celle d'une ville de recherche et de développement, où se consolident des savoir-faire qui réactualisent les activités traditionnelles, en font naître de nouvelles et en préparent d'autres à se créer.

Dans l'Ouest, en voie de naître au développement, en particulier dans tout ce qui se fonde sur ses traditions : la mer, l'agriculture et les industries qui l'accompagnent, mais aussi l'apport des technologies nouvelles, Nantes constitue un pôle de développement et d'entraînement économique qui allie traditions et modernité, économie et cadre de vie, efficacité et imagination. Cela est dans le droit fil de son histoire.

J.-J. RÉGENT,
président de la chambre de commerce et d'industrie de Nantes.

LE BUDGET DE LA VILLE DE PARIS

L'U.D.F. se démarque de la gestion de M. Chirac

Le Conseil de Paris a entamé, lundi 17 décembre, l'examen du budget de la Ville pour 1980. Les porte-parole des groupes d'opposition, mais aussi celui de l'inter-groupe U.D.F., *ont saisi cette occasion* pour dresser un bilan sévère de la gestion de M. Jacques Chirac. Communistes, socialistes et giscardiens se sont notamment accordés pour regretter que le maire de la capitale ait refusé tout à la fois de diminuer davantage le taux d'augmentation des impôts locaux et de consentir un effort d'investissements supplémentaire. Les trois groupes ont en effet estimé que le maire aurait pu emprunter davantage. Quant à la réduction de la pression fiscale, divers moyens ont été proposés : la recherche de nouvelles économies par l'U.D.F. ; la demande d'une subvention à l'Etat pour compenser la charge de dettes « indûment » imposées à la Ville par le P.C. ; enfin, la suppression du fonds de roulement et la réduction de la réserve, par le P.S.

Les critiques ne suffisent pas, cependant, à mettre M. Chirac dans une position inconfortable. Les reproches de l'opposition paraissent devoir beaucoup au dépit ; communistes et socialistes auraient sans doute souhaité que le maire de la capitale lève l'étendard de la révolte des Parisiens et des collectivités locales contre l'Etat et donc contre le pouvoir.

« Vous abandonnez la bataille ! », a lancé M. Georges Sarre, président du groupe socialiste. « Il doit quand même arriver au maire de Paris de regarder au fond des yeux le leader du R.P.R. », a ironisé Mme Christiane Schwartzbard (P.C.), tout en dénonçant la « cohérence réactionnaire » des formations de la majorité.

L'ironie a été également l'arme utilisée par M. Raymond Long, président de l'inter-groupe U.D.F. C'est que les élus centristes et giscardiens ont choisi de se poser en s'opposant. Sans toutefois déclarer, *malgré quelques tentations,* qu'ils traduiront par un vote cette opposition. Sans doute pour ne pas encourir sur le plan parisien le reproche fait au R.P.R. sur le plan national. Sans doute également pour tenir compte d'un rapport de forces qui leur est nettement défavorable.

Si bien que le vote du budget devrait être, mardi, *sans surprise* : une majorité (R.P.R. et U.D.F.) pour l'approuver, une opposition (P.C. et P.S.) pour le refuser.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

A l'ouverture de la séance, M. Jacques Chirac rappelle les grandes lignes du budget de 1980 : 9,5 milliards de francs au titre du fonctionnement (soit une progression de 11,6 % par rapport à 1979), 2,4 milliards de francs pour l'investissement (dont 760 millions de francs d'autorisations de programme nouvelles). Les recettes proviennent, pour plus de 41 %, de la fiscalité directe locale : celle-ci atteint 3,9 milliards de francs, soit une hausse de 16 %. Enfin, il est prévu un emprunt de 553 millions de francs.

Le maire de Paris indique que les trois priorités de sa gestion (logement social, action culturelle et aide aux personnes âgées) sont confirmées. S'y ajoutent deux priorités : la sécurité et la propreté (*le Monde* du 8 décembre). En ce qui concerne l'avenir, M. Chirac relève que « *les sujets d'inquiétude sont nombreux* ». Il souligne que, depuis cinq ans, la capitale « *subit une perte de substance économique et fiscale* ».

Il ajoute : « *Nous avons à mener, ensemble, un combat vigoureux pour obtenir que les réglementations ou les politiques d'aménagement du territoire, qui se justifiaient dans les années 60, soient désormais adaptées à des conditions tout à fait nouvelles, propres non seulement à Paris mais aussi à l'ensemble de la région parisienne. Ce n'est pas en faisant de Paris un désert économique et une ville amoindrie qu'on assurera la richesse de nos provinces : le rayonnement culturel, artistique mais aussi économique et politique de la France est indissolublement lié à celui de la capitale. La politique budgétaire et financière de la Ville doit s'insérer dans ce contexte de dégradation des positions économiques de Paris.* »

Après avoir récusé l'idée d'une « *fuite en avant* » que constituerait, *selon lui, le recours à l'emprunt* pour financer de nouveaux investissements, M. Chirac précise qu'il a choisi de diminuer progressivement le taux d'augmentation des impôts locaux, qu'il souhaite limiter, à terme, au taux de l'inflation.

Durant la discussion générale, M. Georges Sarre estime que ce budget « *n'est pas clair* ». *Le* président du groupe socialiste précise également que les élus « *ignorent tout des effectifs de personnel et de leur répartition* », *alors que* les crédits s'élèvent, dans ce domaine, à 2,5 milliards de francs.

M. Sarre relève qu'une réserve de 87 millions de francs est constituée (en augmentation de 112 %) et que les excédents des exercices précédents sont utilisés pour la constitution d'un fonds de roulement « *qui ne sert à rien* ». *Il estime que les 135 millions de* francs « *ainsi stérilisés* » pourraient être utilisés pour réduire la hausse de la pression fiscale. M. Sarre propose de supprimer la *dotation pour fonds de roulement* et de réduire de moitié la réserve afin de ramener le taux d'augmentation des impôts de 16 % à 11 %.

M. Sarre reproche ensuite à M. Chirac de « *faire des économies pour l'avenir* » en amputant les dépenses d'équipement. L'effort dans ce domaine, affirme-t-il, *est inférieur de 30 %* à celui que consentent les villes de plus de cent mille habitants. L'orateur socialiste indique : « *C'est un budget de restrictions graves qui est imposé à la population parisienne.* » Enfin, évoquant « *les faces cachées* » de la gestion municipale, M. Sarre rappelle l'existence « *de certains privilèges* », parmi lesquels figure l'installation, *au bois de Boulogne*, de deux clubs (le Polo de Bagatelle et le Tir aux pigeons) sur des terrains appartenant à la Ville. « *Ces 16 hectares d'espaces verts,* indique M. Sarre, *sont soustraits au public au profit d'une minorité de privilégiés.* »

De son côté, M. Raymond Long indique, à l'adresse de M. Chirac : « *L'intergroupe U.D.F. à l'Hôtel de Ville, comme vous disiez vous-même naguère à propos du R.P.R., ne s'aligne pas plus qu'il ne cherche querelle. Il est seulement fidèle à lui-même. Permettez-moi d'ajouter qu'en la circonstance il ne se laissera pas entraîner à chiffrer globalement un montant d'économies... (Comme l'ont fait les députés R.P.R. à l'Assemblée nationale.)* »

M. Long souligne qu'en matière fiscale, comme dans la recherche d'économies possibles, le maire de Paris paraît avoir repris à son compte les orientations prônées par les élus *giscardiens, même si* l'effort de la municipalité dans ces domaines est jugé insuffisant. M. Long précise : « *Nous nous sommes réjouis de constater qu'au fil des jours ce qui était jadis refusé ou l'objet de railleries prend maintenant valeur de symbole : l'humanisation de la Ville, la politique en faveur des personnes âgées, les voies piétonnes, la réhabilitation des immeubles, la révision des plans d'urbanisme.* »

Le président de l'intergroupe U.D.F. ajoute que ses amis « *ne sont pas vraiment satisfaits* » du budget d'investissement. Il déplore « *l'absence d'une précision à moyen terme et d'une planification* ».

M. Long critique ensuite la « *rigidité* » de l'attitude du maire en matière d'emprunts. Il estime que le budget d'investissements aurait pu être augmenté avec un endettement supplémentaire. Il regrette que M. Chirac n'ait pas réussi « *à extirper le mal parisien, c'est-à-dire l'excès de centralisation et la lourdeur de l'administration* ». Il souligne que le « *pouvoir municipal* » n'a pas répondu « *à toutes les promesses du statut* » et dénonce le « *manque de concertation et de participation des citoyens à la vie de la cité* ».

Quant à Mme Christiane Schwartzbard, elle affirme, au nom du groupe communiste, que les Parisiens « *payent le prix de l'harmonie profonde des orientations des deux grandes formations de la majorité.* » Mme Schwartzbard souligne la « *cohérence réactionnaire* » de cette politique et ajoute :

« *Trois chiffres en donnent la mesure : les impôts locaux, en augmentation de 16 %, alors que les dépenses de la Ville en hausse de 1,6 % n'épongent même pas le taux d'inflation, des crédits d'équipement en baisse absolue de 150 millions de francs, soit une perte réelle de moyens de 25 % en tenant compte de la dérive monétaire.* »

L'orateur communiste reproche à M. Chirac de condamner la capitale « *au médiocre destin assigné au pays par la majorité présidentielle* ». Elle indique que le budget « *est une fuite en avant dans l'austérité* ». Elle souligne que « *les soixante mille mal-logés parisiens attendent toujours les dix mille logements sociaux promis en 1977* ». Mme Schwartzbard regrette « *le laxisme dévastateur pour les finances communales* » qui conduit le maire à accepter d'éponger les dettes contractées par la Ville à l'époque où celle-ci était gérée par les préfets. Elle demande donc que l'Etat verse une subvention d'équilibre égale aux arriérés qu'il lui impose en matière de transports et d'aide sociale. Cette subvention suffirait, selon Mme Schwartzbard, à ramener l'augmentation des impôts de 16 % à 10,6 %.

Enfin, M. Pierre Mattéi (M.R.G.) souligne la nécessité d'une plus juste répartition des charges sociales sur le plan national. Il estime que les communes de l'Ile-de-France sont « *les parents pauvres* » de la répartition actuelle.

La discussion budgétaire devait se poursuivre mardi après-midi.

Au Centre Georges-Pompidou

LES GRÉVISTES EMPÊCHENT L'INAUGURATION DE L'EXPOSITION DALI

L'inauguration de la rétrospective Salvador Dali n'a pas eu lieu comme prévu ce mardi 18 décembre, en raison de la grève des employés du *Centre Georges-Pompidou. Le* cortège officiel, en présence de M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, a été empêché de pénétrer dans le hall *d'entrée* par les *grévistes* portant des banderoles qui dénonçaient « les inégalités de l'embauche et les injustices de qualification » (« le Monde » du 18 décembre).

Salvador Dali, qui avait réussi à faire quelques pas dans le hall sous une pluie de tracts, a été refoulé et contraint de rebrousser chemin. M. Jean Millier, président du Centre Georges-Pompidou, a été hué par les grévistes, aux cris de : « Assez de gaspillage, satisfaction de nos revendications ! » *Les journalistes n'ont* pas été autorisés à visiter l'exposition.

ENVIRONNEMENT

Pollution du Rhin

LA FRANCE PRÉSENTERA DE NOUVELLES PROPOSITIONS AU DÉBUT DE L'ANNÉE PROCHAINE

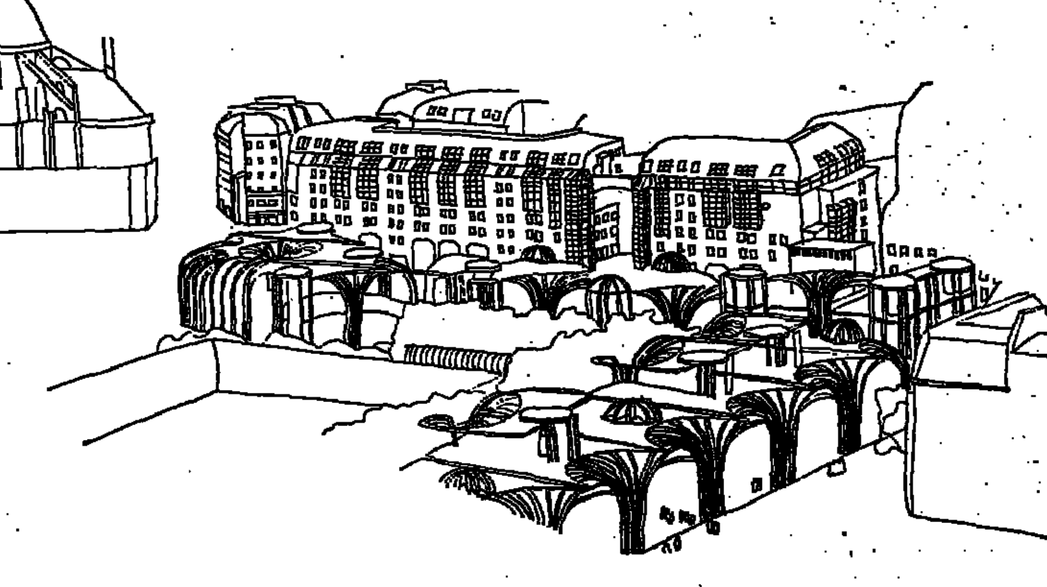
Au cours de la réunion des neuf ministres de l'environnement, lundi 17 *décembre*, à Bruxelles, les représentants des Pays-Bas et de la R.F.A. ont déploré que la France n'ait pas ratifié le traité de Bonn sur la dépollution du Rhin.

Les uns et les autres ont indiqué qu'ils attendaient à présent de nouvelles propositions françaises. Celles-*ci seront* présentées à la prochaine réunion de la Commission internationale sur le Rhin, prévue à la fin du mois de janvier 1980.

Les Allemands ont déjà prévenu *que les rejets de* sel dans le Rhin allaient s'accroître en raison de l'augmentation de la production des mines de charbon consécutive à la crise du pétrole. Les Neuf se *sont* engagés à limiter leur production de chlorofluorocarbone, produit entrant dans la composition des aérosols, mais *qui détruit* la *couche* d'ozone protégeant la Terre contre les rayons ultraviolets.

URBANISME

M. Michel Ducharme signera sans doute les 190 logements qui seront construits aux Halles



Pour l'immeuble de cent quatre-vingt-dix logements qu'elle doit construire devant la centrale de climatisation, le long de la rue Rambuteau, la Régie immobilière de la Ville de Paris (R.I.V.P.) avait consulté cinq équipes d'architectes : celles de MM. Henri Beauclair, Paul Chemetov, Michel Ducharme, Denis Sloan et Jean Willerval (« le Monde du 25 août).

C'est le projet de M. Michel Ducharme qui a été pour l'instant retenu : arcades, bow-windows, toitures en zinc très « parisiennes », cours d'immeubles traditionnelles... L'architecture « simple et de bon goût » que réclamait M. Chirac ?

Disposés en équerre, entre les rues Rambuteau, Pierre-Lescot et le forum commercial souterrain, une *série de « parapluies » de verre et de métal de* hauteurs variées (jusqu'à 13 mètres) ont été dessinés par l'équipe de Jean Willerval et la SEMAH. Ils abriteraient des activités diverses : boutiques, restaurants, services collectifs destinés notamment aux enfants, serre tropicale... *La structure de métal,* qui devrait s'accorder avec les arcades du Forum, rappelle ostensiblement, sinon dans la forme, du moins dans l'usage, les anciens pavillons.

Enfin, ce dessin ne montre pas l'hôtel qui sera construit sur la place des Innocents par le groupe hollandais Mab (« le Monde » du 1er décembre).

Le gouvernement étudie quatre-vingts mesures pour améliorer le sort des « banlieusards »

« *La France compte presque autant de banlieusards que de ruraux* ». Après avoir fait ce constat, à Vichy, il y a juste un an, M. Valéry Giscard d'Estaing avait souhaité que l'on se préoccupe des banlieues, qui « *souffrent de tous les inconvénients de l'urbanisation inorganisée et de l'insuffisance du cadre de vie* ». Un conseil de planification devait se réunir ce mardi *18 décembre* à l'Elysée, pour définir les orientations d'une politique des banlieues.

Si l'on qualifie de « banlieusardes » *toutes* les communes qui dépendent étroitement d'une ville-centre et qui se vident de leurs *habitants pendant une bonne* partie de la journée, on estime (en se limitant aux agglomérations de plus de 100 000 habitants) qu'il y a en France 14 millions de personnes dans les banlieues anciennes (formées avant 1954), 4 millions dans les banlieues *récentes et 2,5 millions* dans des communes rurales « satellisées » par la ville. Au total, plus de 20 millions de Français vivent « écartelés » entre leur domicile et leur lieu de travail ; ils retournent en ville pour y trouver des loisirs corrects ou s'en éloignent pour goûter aux charmes de la « vraie » campagne.

Lieu du changement, les communes de banlieue sont celles dont la croissance est la plus rapide puisque les nouveaux citadins sont le plus souvent *retenus aux portes de la ville,* dans les quartiers neufs.

Une quinzaine de contrats

Le conseil de planification, qui rassemble les responsables de l'environnement, des transports, de l'intérieur, de la santé, de la *condition féminine, autour du* président de la République et du premier ministre, devrait définir les choix politiques dans le domaine des transports, de l'emploi, de l'organisation urbaine *et* de la vie quotidienne. Un catalogue de quatre-vingts mesures, d'importance diverse, a *été* établi. Les aides financières, les incitations, et les mesures d'assouplissement réglementaire seraient prises par la suite dans les instances déjà existantes (*comités d'aménagement* du territoire ou de la qualité de la vie). Des contrats seront conclus avec une quinzaine de villes. Déjà, des enquêtes ont été lancées par la délégation à la qualité de la vie dans des communes jugées significatives : Houilles et Carrières-sur-Seine (Yvelines) ; Sevran, Livry-Gargan et Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) ; Viry-Châtillon (Essonne), Clichy-sur-Seine (Hauts-de-Seine), Roubaix (Nord) et Rillieux-la-Pape (Rhône).

Des mesures pratiques et de détail

On trouve dans ce catalogue à la fois des mesures pratiques de détail comme l'ouverture des services publics jusqu'à 20 heures, et des orientations de fond qui *concernent* la *localisation des* emplois (faut-il atténuer les effets trop rigoureux de la décentralisation des activités vers la province ou les villes nouvelles ?) ou encore l'organisation des transports.

A propos des transports, qui sont, par définition, le problème majeur des banlieusards, on constate en effet que les déplacements d'une banlieue à l'autre sont devenus plus nombreux (aussi bien dans la région parisienne qu'en province) que les *mouvements de personnes avec* le centre principal. Le nombre des habitants qui travaillent sur place a, d'autre part, considérablement baissé, passant de 50 % à 39 % en province, et de 40 % à 29 % en région parisienne. Des solutions nouvelles (autres que les grands aménagements autoroutiers, toujours difficiles à « boucler ») devraient être imaginées pour faciliter ces déplacements plus diffus.

Autre question d'aménagement fondamentale qui appelle une réponse : doit-on laisser l'habitat suivre sa pente spontanée (des maisons individuelles dispersées autour des villes et des villages), ou bien décide-t-on de limiter cette tendance, qui aboutit au gaspillage d'espace et d'énergie ?

M. Ch.

Rillieux-la-Pape (Rhône) : un « casse-tête » social

De notre correspondant

Lyon. — 1959 à Crépieux-le-Pape (Rhône) : 2 500 habitants, alors qu'à Rillieux on compte 1 200 habitants. Dix ans plus tard, *c'est le lancement d'une ZUP* (zone à urbaniser en priorité). 1979 : Rillieux-la-Pape (Rhône), 35 000 habitants, dont 25 000 au sein de la « ville nouvelle », elle-même divisée en cinq quartiers. Les deux cités d'origine avaient fusionné en 1970. Les limites du département du Rhône furent modifiées à la même époque. Rillieux-la-Pape est une des six communes françaises qui bénéficieront d'un « contrat de banlieue », une initiative parrainée par le ministère de l'environnement et du cadre de vie. Le maire (modéré), M. Marcel André, est favorable à cette initiative. M. Michel Brosset, conseiller général (socialiste), considère, lui, que l'opération est « *très ambiguë* ».

« *La campagne est proche* », « *Lyon, ses cinémas et ses possibilités de distraction sont, le soir, à un quart d'heure de voiture* » : les habitants de la ville nouvelle de Rillieux-la-Pape n'ont pas la sensation de vivre dans un « enfer bétonné ». D'autant plus que les commerces sont judicieusement répartis dans toute la cité. Il est vrai que *Rillieux* jouit d'une « meilleure réputation » que les ZUP de Vaulx-en-Velin et de Vénissieux, à l'est et au sud-est de l'agglomération lyonnaise. Pourtant, faute d'histoire, en raison aussi du renouvellement rapide de la population (10 % par an), la ville nouvelle de Rillieux est à la recherche d'une identité.

La vie des quartiers a été organisée autour des enfants et des groupes scolaires. Cinq quartiers, cinq écoles. Rillieux-la-jeunesse, c'est, pour beaucoup de ses habitants, Rillieux-la-délinquance. Il n'est donc pas surprenant de retrouver la sécurité au premier rang des préoccupations de la population. Un souci se transforme souvent en peur, malgré le fait que le taux de délinquance ne soit pas ici sensiblement supérieur à la moyenne de l'agglomération.

Le « paquet » sur le sport

La plupart des portes des immeubles H.L.M. sont « surverrouillées ». Des voix qui n'ont pas toutes les mêmes motivations s'élèvent pour dénoncer la *formation* d'un « ghetto » au quartier des Allagniers. Les habitants immigrés y sont majoritaires. Selon le maire de la commune, 60 % *des enfants scolarisés* dans ce secteur sont d'origine étrangère. Les rapports entre les communautés ne vont pas sans ce propos de « *laxisme* » et d' « *inertie* » de la part des autorités compétentes.

M. Marcel André est également vice-président de la communauté urbaine de Lyon ; il mise sur la vie associative pour prévenir tout risque d'explosion. Ancien sportif, il évoque avec passion les « *cinq mille à six mille pratiquants de toutes les disciplines* » qui ont trouvé un accueil sur le territoire de sa commune. « *C'est vrai,* dit-il, *j'ai mis le paquet sur le sport.* » L' « intendance culturelle » a, semble-t-il, moins bien s[uivi]. Ce sera là, au dire du premier magistrat de la cité, une priorité lors de l'établissement avec l'Etat de l'un des tout premiers « contrats de banlieue ». Une bibliothèque digne de ce nom, une *salle de conférences* à usages multiples (cinéma, théâtre, animation), telles sont les réalisations que le maire voudrait voir sortir de terre. Car, no[te]-t-il, « *une fois les enquêtes terminées, il faudra bien passer aux actes, ce qui m'a été formellement assuré* ».

« Une opération très ambiguë »

Financièrement, l'enveloppe n'a pas encore été fixée. Ce qui fait dire à M. Michel Brosset : « *C'est une opération très ambiguë. Comment ne pas penser aux futures échéances électorales, notamment à l'horizon 81, une année qui verra le début de réalisation de ces expériences-pilotes ? En de telles périodes, toutes les voix sont bonnes à prendre...* » Le responsable socialiste étaie son argumentation sur l'arithmétique électorale : Rillieux est une zone très équilibrée entre majorité et opposition. La liste « majoritaire » de M. André l'avait emporté aux municipales de 1977 avec 51,5 % des suffrages. Revanche pour la gauche : M. Brosset conservait son fauteuil à l'assemblée départementale : 51,8 % des voix au deuxième tour des cantonales malgré de mauvais reports de voix à gauche.

Réaliste, M. Brosset admet que « *tout ce qui est fait pour la commune est bon à prendre* ». Mais, avec ses dix mille enfants d'âge scolaire, peu d'emplois à proximité, avec des flux migratoires quotidiens impressionnants, avec notamment la banlieue est de Lyon, beaucoup plus industrialisée, Rilliaux-le-Pape constitue d'abord un défi, un casse-tête social. Même si des parades sont trouvées par le biais de la vie associative. « *Ici, lorsqu'un trou se forme sur le trottoir, j'ai droit à une pétition* », indique le maire.

Même si des emplois — un millier au moins, selon les estimations municipales — peuvent être créés, Rillieux donnera longtemps encore l'image d'une cité dortoir verticale. Les faits sociaux sont têtus.

CLAUDE RÉGENT.

Le Monde

économie

Les insuffisances du financement des accidents du travail

par JEAN WISNIEWSKI (*)

« *LA Caisse nationale de l'assurance-maladie des travailleurs salariés a pour rôle d'assurer sur le plan national, en deux gestions distinctes, le financement, d'une part, des assurances maladie, maternité, invalidité, décès et, d'autre part, des accidents du travail et maladies professionnelles, et de maintenir l'équilibre de chacune de ces deux gestions* (1). »

Il est curieux de constater l'absence de la branche « accidents du travail et maladies professionnelles » du régime général dans le vaste débat engagé actuellement sur les charges sociales.

Ainsi, le rapport Bourson (2) classe brièvement les accidents du travail parmi les grands fléaux sociaux, après l'alcoolisme, le tabagisme et les accidents de la route.

Quant au projet de loi Berger (3), il n'y fait allusion que par rapport à l'alcoolisme.

N'y aurait-il aucun problème financier ?

● UN BUDGET DE PLUS DE 24 MILLIARDS

Pourtant, le budget des accidents de travail mérite de retenir l'attention. Les prévisions pour 1980 sont de 24,5 milliards de francs (4), ce qui marque un doublement en cinq ans, évolution très rapide et parallèle à celle de la branche maladie (5).

Dans son intervention à l'Assemblée nationale au cours de la troisième séance du jeudi 15 novembre 1979 (*J.O.* du 16-11-79), M. Jean Farge, secrétaire d'Etat à la sécurité sociale, déclarait : « *Il faut savoir que, du point de vue budgétaire et financier, la Sécurité sociale fonctionne très exactement comme un système comptable de dépenses constatées* a posteriori, *et qu'il ne peut, dans l'état actuel des choses, en être autrement.* »

D'où le vaste débat sur le « *déficit* » et les « *charges indues* ». Or il ne peut y avoir de déficit pour la branche accidents du travail, car ce budget est réglementairement équilibré par un *ajustement* automatique des cotisations sur les dépenses engagées.

● DES TAUX DE COTISATION VERTIGINEUX

En effet, chaque année, un arrêté du ministre de la santé fixe les taux de cotisation pour chaque activité économique en fonction des risques professionnels à partir des derniers résultats financiers connus (6).

Or toutes les études sur les prélèvements obligatoires ne prennent en compte les cotisations accidents du travail que sur leur taux moyen. C'est ainsi que le rapport Bourson retient le chiffre de 3,67 % des salaires plafonnés.

Mais les taux collectifs d'accidents du travail connaissent une forte dispersion autour de cette moyenne.

Ainsi, pour l'année 1979, les taux de cotisation s'étagent de : 1,7 % pour les cabinets conseils, juridiques, financiers ou crédit-bail immobilier à 97,9 % pour les entreprises de renflouement ou de démolition de navires sur chantiers.

Et la plupart des industries dites de main-d'œuvre ont des taux évoluant entre 7 et 14 %.

Bien plus, ce sont les entreprises à forts taux de risque qui voient leurs cotisations augmenter le plus rapidement.

Retenons simplement les installations industrielles de montage-levage, qui passent de 24,4 % en 1977 à 28,6 % en 1979, et celles de renflouement de 64,6 % à 97,9 % dans le même espace de deux ans.

● UNE TARIFICATION DEVENUE INADEQUATE

On ne peut que s'étonner d'une évolution aussi rapide des taux de cotisation spécialement pour les risques les plus élevés, d'autant que le rapport Bourson, après avoir noté que : « *En dix ans, on a assisté, grâce à un effort de réglementation de plus en plus sévère, à une baisse du nombre des accidents déclarés et du nombre des décès, encore beaucoup trop élevé* », constate que les prestations versées ne représentent que 76 % des cotisations reçues, ce qui devrait se traduire par un solde largement bénéficiaire.

C'est que, aux taux bruts de cotisation représentant la totalité des *dépenses pour incapacité temporaire* (consultations, hospitalisations, soins, indemnités journalières), et pour incapacité permanente (incapacité partielle, totale *ou* décès) viennent s'ajouter différentes charges pour frais généraux et solidarité, qui ont pour effet de rendre illusoire toute corrélation entre l'évolution des accidents du travail et les taux nets fixés chaque année.

Pourtant, toutes les réformes sur la tarification, y compris la dernière, en date du 1er octobre 1976, veulent à la fois simplifier les méthodes de calcul des différents taux et développer l'incitation des employeurs à la *prévention* en personnalisant la tarification.

Il ne s'agit pas ici de mettre en cause le montant total de la facture de la branche accidents de travail, mais de montrer comment le *mécanisme* de la *tarification* est actuellement totalement faussé en raison d'évolutions imprévues qui ont *pu* être cachées jusqu'à une période récente par l'expansion économique, l'inflation à deux chiffres, le plein emploi et la hausse des salaires plafonnés.

● LE DESEQUILIBRE DES RENTES ACCUMULEES

C'est, en premier lieu, le taux brut des cotisations qui est profondément perturbé par l'évolution des rentes en cours pour accidents du travail.

Lorsque, *en* 1946, furent mises en *place* les premières règles de tarification, il était prévu que les prestations *pour incapacité* temporaire (soins et indemnités journalières) représentaient 50 % de la *facture* totale, les autres 50 % regroupant les rentes, les frais généraux et les charges de solidarité.

Actuellement, les rentes en cours représentent le double des prestations pour incapacité temporaire, donc à elles seules la totalité de la facture *initialement* prévue.

Comment un tel déséquilibre, déjà fortement souligné dans le rapport 1976 de l'Inspection générale des affaires sociales, a-t-il pu se produire ? Il y a présentement environ 1 800 000 rentes (accidents de travail, maladies professionnelles et accidents de trajet).

Chaque année sont attribuées quelque 150 000 rentes nouvelles. Du fait des rachats obligatoires ou volontaires et de la disparition des crédirentiers ou de leurs ayants droit, 120 000 rentes viennent à extinction.

Il y a donc tous les ans 30 000 rentes supplémentaires qui viennent grossir la masse des rentes déjà servies. De plus, les rentes en cours sont constituées de rentes non rachetables, donc à fort taux et revalorisées deux fois par an.

● DES PALLIATIFS INEFFICACES

Face à une telle évolution, totalement imprévisible à l'origine, la Sécurité sociale s'est efforcée de contenir le flux montant par toute une série de mesures ponctuelles : non-revalorisation des rentes inférieures à 10 %, rachat obligatoire des petites rentes, rachat obligatoire pour les rentes en passant au-dessous du 1/80 du salaire de référence...

Toutes ces mesures se sont avérées insuffisantes, et il a fallu de plus en plus relever les capitaux représentatifs des rentes pour rétablir l'équilibre. C'est ainsi que les capitaux représentatifs des rentes pour incapacité permanente, initialement fixés à seize annuités, ont été portés à dix-huit annuités par l'arrêté du 9 décembre 1970 (*J.O.* du 31-12-1970) et à vingt-quatre annuités par l'arrêté du 12 décembre 1975 (*J.O.* du 21-12-1975).

De même, les capitaux représentatifs des rentes évaluées forfaitairement pour décès (capitaux-décès) primitivement fixés à huit annuités ont été portés à dix annuités par l'arrêté du 12 décembre 1975 (*J.O.* du 21-12-1975). Déjà les dernières réévaluations s'avèrent insuffisantes et, à moins d'une nouvelle répartition des dépenses pour incapacité permanente, il faudra recourir, de nouveau, à une réévaluation portant à vingt-huit ou trente le nombre des annuités.

Cette opération peut se faire très facilement, puisque l'article 4, alinéa 3, de l'arrêté du 1er octobre 1976 précise que « *les bases d'évaluation forfaitaire des capitaux pourront être révisées par arrêté du ministre chargé de la sécurité sociale et du ministre chargé de l'économie et des finances* ».

Or, les conséquences sont très graves pour les entreprises, car, comme le souligne le rapport 1976 de l'Inspection générale des affaires sociales, « *le taux des cotisations, qui est déterminé d'après les dépenses effectuées... ne retient les dépenses réelles que pour l'incapacité temporaire... Il base le coût des accidents graves non sur la charge réelle que constituent les rentes, mais sur les capitaux représentatifs qui sont fixés forfaitairement* ».

Ce ne sont donc pas les accidents graves de l'année qui sont facturés, et comme les rentes représentent les deux tiers de la facture établie, il n'y a aucune possibilité pour une entreprise de voir ses efforts de sécurité répercutés dans le calcul de son taux brut.

● LE DESEQUILIBRE DES CHARGES

Mais il en est de même pour son taux net de cotisations en raison de l'évolution des charges jointes répercutées par la Sécurité sociale sous la forme de « coefficients de chargement » (sic).

Ces coefficients sont destinés, d'après l'arrêté du 1er octobre 1976, article 4 paragraphe 3, à couvrir « *les charges afférentes aux frais de rééducation professionnelle, aux frais de gestion et à l'alimentation des fonds visés à l'article 153 du code de la Sécurité sociale et généralement toutes les charges incombant aux caisses...* »

Nous retiendrons, en plus de la gestion, les fonds du contrôle médical, *de l'action sanitaire et sociale*, le fonds national de prévention des accidents du travail, et le fonds commun où se retrouvent « *toutes les charges incombant aux caisses* ».

Dans certaines statistiques financières, en particulier celles de « *l'Etat retraçant l'effort social de la nation* », ces différents fonds sont regroupés dans l'ensemble du budget du régime général, ce qui explique quelques différences numériques.

De plus, à l'ensemble de ces fonds nationaux viennent s'ajouter des charges de solidarité compensant depuis 1964 le déficit accidents de travail du régime des mines (2 092 millions de francs prévus en 1980) et, depuis 1978, le déficit des accidents du travail des salariés agricoles (196 millions en 1980).

● UN RISQUE DIT : « PROFESSIONNEL »

On comprend que, devant de tels « *glissements* », le rapport Rosenwald (7) se fasse l'écho des inquiétudes déjà exprimées dans le rapport 1976 de l'Inspection générale des affaires sociales.

De plus, comme l'article L. 132 du code de la Sécurité sociale spécifie que « *la cotisation due au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles est à la charge exclusive de l'employeur* », on peut se demander la portée de la déclaration de bonne volonté faite par M. Yvon Chotard, président de la commission sociale du C.N.P.F., le 16 janvier dernier à l'assemblée générale de son conseil national : « *Les accidents du travail sont le risque de l'entreprise, et nous l'acceptons* », puisque le risque professionnel réel ne représente que 30 % de la facture annuelle totale.

Convient-il pour autant de rejoindre le groupe des « *dénonciateurs des charges indues* » ou des « *détracteurs de la Sécurité sociale* ».

Il est préférable de noter que la définition de la politique sociale ne s'est pas toujours souciée des adaptations nécessaires et a souvent laissé au personnel administratif le soin d'assurer les équilibres budgétaires.

La loi de 1898 fondait la réparation forfaitaire des accidents du travail sur la responsabilité sans faute de l'employeur.

Celle de 1938 en faisait un risque d'autorité résultant du contrat de louage.

Celle de 1946 a fait de l'accident du travail un risque social dont le caractère professionnel résulte du lien de dépendance du salarié à l'égard de son employeur.

● UN RISQUE DEVENU SOCIAL

La législation des accidents du travail assure donc au salarié une couverture sociale forfaitaire, le caractère professionnel résultant essentiellement de l'heure de l'accident qui doit se situer dans l'horaire durant lequel le salarié est sous le lien de dépendance envers son employeur. Il n'est alors plus possible d'imputer au compte employeur la totalité des accidents survenus.

C'est ainsi que les accidents de trajet sont répartis sur l'ensemble des salaires plafonnés du régime général.

De même, le fonds commun des accidents de travail est réparti entre toutes les branches d'activités.

C'est au nom de la même solidarité nationale qu'ont été introduits les passifs du régime minier et des salariés agricoles.

C'est cette même solidarité nationale, en raison de la mobilité interprofessionnelle et des variations démographiques des branches d'activités, qui doit conduire à une nouvelle répartition des rentes en cours depuis 1947. Faute de cette nouvelle socialisation des coûts, la tarification des accidents du travail se trouve dans une impasse totale.

Les groupements d'activités à forts risques professionnels se trouvent lourdement et constamment pénalisés. On voit alors, paradoxalement, une réglementation s'obliger elle-même à limiter ses propres effets.

C'est le cas, depuis le 1er janvier 1977, vis-à-vis des sportifs professionnels et des dockers.

En effet, l'article 2 de l'arrêté du 15 décembre 1976 (*J.O.* du 18-12-76) précise : « *En aucun cas, les taux notifiés ne pourront dépasser le taux de 25 %* » (sportifs professionnels : football, cyclisme, automobilisme).

De même, pour l'article 3 de l'arrêté du 10 décembre 1976 (*J.O.* du 18-12-76) : « *En aucun cas, les taux notifiés ne pourront dépasser 35 % (dockers maritimes).* »

Le solde de ces régimes « *plafonnés* » se retrouve en charges de solidarité (40 millions en 1978 et 1979).

Par ailleurs, l'arrêté du 2 décembre 1976 (*J.O.* du 18-12-76) dans son article 5 précise que pour toutes les activités « *les taux calculés... ne peuvent excéder de plus de 25 % les taux notifiés au titre de l'exercice précédent* ».

Ici, la marque de sécurité est confortable, puisqu'elle permet de doubler le taux de cotisation en trois ans et de le tripler en cinq ans.

● POUR UNE NOUVELLE TARIFICATION

Devant de telles incohérences, il importerait de revenir à la lettre et à l'esprit du législateur de 1946, et de bien distinguer dans la tarification le coût du risque professionnel, calculé sur le coût moyen des accidents, permettant à l'entreprise de constater l'influence de ses efforts de prévention et le coût social des accidents du travail à répartir sur l'ensemble des cotisants.

Il ne s'agit pas de rentabiliser les mesures de sécurité, mais de dépénaliser les entreprises de main-d'œuvre et à risques professionnels élevés. Car, non seulement la situation actuelle risque de décourager les entreprises dans l'amélioration de la sécurité, mais elle rend illusoires les efforts concernant la lutte contre le chômage, la revalorisation du travail manuel et la compétitivité internationale.

Un vaste débat doit s'ouvrir au Parlement au printemps prochain ; il ne faudrait pas que la branche « *accidents du travail* » en soit absente. Il conviendrait, dès maintenant, d'instaurer un dialogue entre les différents partenaires concernés afin d'en redéfinir la politique et les moyens financiers.

Dans son introduction, le projet de loi Berger dit qu' « *Il n'est pas possible de poser le problème du déficit en termes exclusivement financiers, il faut le poser en termes de grands choix sociaux* ».

De même, M. Jean Farge terminait son intervention à l'Assemblée nationale, le 15 novembre dernier, en ces termes :

« *Le juste combat que nous vous proposons aujourd'hui n'est pas un combat de chiffres, ni un combat budgétaire, encore moins un combat comptable. C'est un combat pour les valeurs auxquelles est attachée l'immense majorité de notre peuple, c'est un combat pour une société solidaire, équitable, responsable.* »

Souhaitons que la sécurité des travailleurs n'y soit pas oubliée.

(*) Auteur de plusieurs études sur les accidents du travail, notamment dans les *Cahiers des comités de prévention du bâtiment et des travaux publics* (4-5 1975).

(1) Ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967, article 2 (*J.O.* des 21 et 22-8-1967).

(2) Assemblée nationale, document n° 1179. Rapport fait au nom de la commission de contrôle sur la gestion de la Sécurité sociale par P.-A. Bourson, remis au président de l'Assemblée le 20 juin 1979.

(3) Assemblée nationale, document n° 1164. Proposition de loi tendant à la réforme de la Sécurité sociale et à la maîtrise des dépenses de santé. Enregistrée à la présidence de l'Assemblée le 14 juin 1979.

(4) Commission des comptes de la Sécurité sociale, rapport 1979.

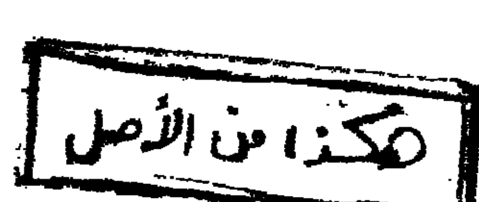
(5) Caisse nationale de l'assurance des travailleurs salariés. Statistiques de l'année 1975, accidents du travail : 12,6 milliards de francs.

(6) Sur les problèmes de tarification, cf. : pour le B.T.P., notre article « Tarification et prévention des accidents du travail » - in *Cahiers des comités de prévention*, 5-1979, O.P.P.B.T.P., 2 bis, rue Michelet, 92130 Issy-les-Moulineaux ; pour l'ensemble des activités, *les Accidents du travail*, Liaisons sociales, 5, avenue de la République, 75011 Paris.

(7) Rapport Rosenald : *la Prévention des accidents du travail*, ministère du travail et de la participation, janvier 1979.







SOCIAL

M. Jacques Delors (Échange et Projets) : le bilan de l'ouverture sociale demeure « très maigre »

M. Jacques Delors, l'un des dirigeants de l'association Echange et Projets (1), a tracé lundi 17 décembre un bilan négatif de la politique de négociations collectives du gouvernement et « six cents jours après les élections législatives ». Après avoir rappelé l'impact des événements de mai 1968, qui ont permis une percée et autorisé un espoir, M. Delors a estimé que la force des habitudes a repris le dessus : les affaires de la France ont été marquées « *par la myopie patronale et par l'excès des préoccupations proprement politiques* » qui ont trop souvent pris le pas sur les exigences quotidiennes de l'action professionnelle et syndicale.

Cependant, en juin 1978, dans un souci de réalisme et de progrès, *Echange et Projets* avait fait des propositions en vue de relancer la négociation collective, pour « *rendre le dialogue social plus facile dans l'entreprise même* ». Six cents jours après, M. Delors dresse ce constat : « *Le bilan de l'ouverture est très maigre. On assiste même à un recul du progrès social en raison d'un comportement frileux et attentiste du patronat et d'une politique qui considère le progrès social comme contradictoire avec la régulation économique.* » Certes, les négociations sur l'indemnisation du chômage et sur les rémunérations annuelles garanties dans la métallurgie et dans d'autres branches ont débouché sur des accords intéressants dans le sens de la réduction des inégalités, encore que ce soit « *sous la contrainte de décisions unilatérales* » que les partenaires sociaux « *ont rempli les blancs laissés volontairement à leur intention par le gouvernement et le Parlement* ». D'autre part, la nouvelle loi sur les prud'hommes a permis la généralisation de ces instances de conciliation et d'arbitrage et a montré l'« *attachement des Français au syndicalisme* ». Mais au-delà de ces succès, « *rien de significatif n'a été entrepris dans les secteurs prioritaires* », selon M. Delors. Cette période marque, selon lui, l'abandon de tout recours au SMIC pour programmer une politique réaliste de relèvement des bas salaires.

Des carences importantes

Par ailleurs, la négociation *interprofessionnelle sur la réduction* du temps de travail piétine, malgré un assouplissement des positions du C.N.P.F. La réforme si nécessaire de la loi de 1950 est pour l'instant enterrée. Au niveau des branches professionnelles, les carences dans la négociation sont importantes et le nombre d'accords, en augmentation au cours des neuf premiers mois de 1979, ne doit pas faire illusion. Ils sont signés souvent sur les points mineurs et la discussion sur les salaires minimaux n'est pas encore généralisée et ne porte souvent que sur des taux peu significatifs. Quant aux conditions de travail, peu de progrès ont été concrétisés par des accords. Enfin les difficultés économiques actuelles servent d'alibi à une remise en cause de certains avantages sociaux. Le droit du travail est remis en question au nom de la flexibilité nécessaire aux entreprises pour s'adapter à un environnement internationalement perturbé. Dans le même esprit, Echange et Projets a dénoncé les projets de loi sur les immigrés parce qu'ils doivent contribuer « *à l'éclatement sur des bases raciales de la situation des salariés* ».

Echange et Projets préconise trois solutions pour sortir de l'impasse actuelle : une stratégie clairement énoncée de revalorisation des bas salaires ; un « *grand débat* » sur le partage du travail suivi d'une négociation sérieuse prenant en compte les *quatre paramètres de la réussite* : programmation de la réduction du temps de travail, organisation *du travail et progrès de la productivité*, évolution des coûts salariaux et sociaux, possibilités de *créations d'emplois* nouveaux.

(1) 10, rue des Pyramides, Paris-1er.

LA C.F.T.C. DEMANDE L'ANNULATION DE CERTAINES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES

La C.F.T.C. va engager des actions en justice pour obtenir l'annulation de certaines élections, notamment en banlieue parisienne (Sarcelles, Goussainville et Creil), a annoncé à la presse, le 17 décembre, M. Bornard, secrétaire général de la centrale chrétienne. Des irrégularités flagrantes, déclare-t-il, ont été constatées, tels que la dissimulation ou l'absence des bulletins de vote C.F.T.C.

L'organisation chrétienne, à cet égard, dénonce « les comportements totalitaires de la C.G.T. ». On constate aussi que ces « bavures » se sont produites dans des municipalités communistes.

D'autre part, la C.F.T.C. a précisé que, selon les derniers décomptes des résultats des élections prud'homales pour la métropole, elle avait obtenu 7,16 % des voix, alors que les derniers résultats officiels lui donnaient auparavant 6,9 % des voix. Ce pourcentage, précise la C.F.T.C., tient compte des résultats des départements à régime dérogatoire (Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin).

Enfin, l'organisation chrétienne annonce le lancement d'une campagne « pour cent mille nouveaux adhérents ».

● *Elections prud'homales : rectifications et précisions. Picardie.* — Pour le collège ouvriers et employés, le nombre de voix des divers est de 2 921 (1,1 %) et non pas 1 317 (0,5 %). Pour le collège encadrement, la C.F.T.C. a obtenu 1 220 (5,7 %). Divers, 1 220 (5,7 %) et non pas 1 078 (5 %). Alliance, 336 (1,5 %).

Au conseil des ministres du 27 décembre

RÉDUCTION DE LA DURÉE MAXIMALE MOYENNE DE LA SEMAINE DE TRAVAIL

Le conseil des ministres du 27 décembre, et non plus du 19 décembre comme il était initialement prévu, doit se prononcer définitivement sur la réduction de la durée maximale hebdomadaire du travail. La loi du 2 janvier 1978, qui avait réduit de 52 à 50 heures la durée maximale absolue de la semaine de travail, autorise le gouvernement à diminuer par décret ce qu'on appelle la durée maximale moyenne.

Le texte qui doit être adopté ne porte que sur cette durée maximale moyenne calculée sur douze semaines : elle doit être ramenée de 48 à 46 heures dans certaines branches, conformément aux engagements du premier ministre. Actuellement, 3,8 % environ des ouvriers et 1,9 % des employés pratiquent des horaires hebdomadaires supérieurs à 46 heures.

Autre mesure promise et attendue, celle qui devrait, à nouveau, réduire les équivalences, c'est-à-dire le temps de présence — non rémunéré — de certains salariés qui travaillent notamment dans les restaurants, hôtels, commerces, gardiennage. Un décret du 12 décembre 1978 avait réduit uniformément d'une heure ces équivalences qui, pour 40 heures de travail rémunérées, exigent une présence de 42 à parfois 56 heures.

L'occupation d'Usinor-Denain : un avertissement de la direction

De notre correspondant

Lille. — La situation n'a guère évolué à Usinor-Denain où la grève et l'occupation se prolongent. La rencontre entre une délégation de la C.G.T. et la direction d'Usinor-Denain, lundi 17 décembre, n'a rien donné. D'autre part, la C.G.T. avait invité les organisations du Front uni, c'est-à-dire les autres syndicats, à une réunion commune. La C.F.D.T. a décliné cette invitation : « *Refusant tout compromis, la C.G.T. se dit prête à nous rencontrer... à condition que nous acceptions ses propres bases de discussion. Cela signifie que l'on demande à la C.F.D.T. d'appuyer une occupation d'usine rejetée par 85 % des travailleurs. La C.G.T. prétend imposer un seul objectif de lutte, alors qu'il conduit à l'impasse totale et qu'il ne permet aucune négociation...* »

La direction vient de publier un communiqué dans lequel elle affirme : « *Il faut être conscient de ce que l'arrêt de la fabrication de fonte et d'acier à l'été 1980 est inéluctable et ne peut en aucun cas être reporté.* » Elle précise que le chômage technique provoque la perte de tout salaire et de toute compensation, et que cette perte de ressources risque en outre d'avoir des conséquences durables pour les pré-retraitables. Enfin la direction insiste sur la nécessité de faire redémarrer le haut fourneau : « *Il y a urgence dans la reprise afin qu'un redémarrage ne devienne techniquement impossible, ce qui provoquerait un arrêt définitif prématuré.* »

L'USINE DE MAVILOR DEMEURE BLOQUÉE PAR LES GRÉVISTES

(De notre correspondant)

Saint-Etienne. — La situation reste bloquée à l'usine Mavilor de L'Horme (Loire), où le personnel est en grève depuis le 7 décembre. A la demande de la direction, les forces de police qui avaient investi l'usine, vendredi à 3 h. 30, ont libéré les lieux lundi ; mais aussitôt les grévistes ont repris position devant le portail, interdisant en fait l'accès de l'établissement. Une dizaine de cadres seulement avaient pu pénétrer dans les locaux auparavant. Une négociation s'est amorcée lundi, mais a tourné court. Selon les syndicats, les propositions de la direction se sont limitées à éliminer une vingtaine de dossiers sur les quatre-vingt-huit constitués au cours du conflit, en vue de sanctions, mais les questions de fond — les revendications — ont été esquivées.

● *Grève au service des eaux.* — A l'appel des syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O. et autonomes, le personnel de la Compagnie nationale des eaux (six mille cinq cents personnes, dont deux mille deux cents en région parisienne) poursuit son mouvement de grève, commencé le 13 décembre. Il demande à la direction l'ouverture de négociations portant sur la sécurité dans le travail, l'attribution de véhicules pour tous les agents intervenant sur la voie publique, la diminution du temps de travail, etc.

LE DERNIER OBSTACLE A LA FUSION U.C.T. ET C.G.C. EST LEVÉ

Le comité confédéral de la C.G.C., réuni le 14 décembre, a tranché, par une décision adoptée à l'unanimité, le différend qui opposait les syndicats du pétrole U.C.T. (le SCIP) et C.G.C. (l'USCAP et l'USMAP). Obstacle à la fusion dans cette branche industrielle, il risquait de remettre en cause, ou, du moins, de perturber la fusion de la C.G.C. et de l'U.C.T., décidée par les deux organisations en avril dernier (*le Monde* du 13 décembre 1979).

La réunification deviendra effective au 1er janvier 1980. Au printemps 1981, le prochain congrès de la C.G.C. permettra aux syndicalistes venus de l'U.C.T. de siéger à part entière dans le bureau confédéral.

L'arbitrage rendu par les dirigeants de la C.G.C. fixe la date du congrès d'unification du SCIP et de l'USCAP-USMAP au dernier trimestre 1980, les effectifs respectifs étant établis sur la base de septembre 1980. D'ici là, la direction des deux organisations sera confiée à une structure paritaire dont le bureau sera élu en janvier. Le SCIP, qui déclare deux mille cinq cents adhérents, chiffre très sensiblement supérieur à celui du syndicat C.G.C., est sans doute l'organisation qui aura été amenée à faire les concessions les plus marquées. Mais il y en a eu aussi du côté de l'USCAP, dont le président est M. Corentin Calvez, ancien délégué général de la C.G.C., élu à l'Assemblée européenne au printemps dernier, et qui aura conservé cette présidence jusqu'à la fusion syndicale.

Cette fusion, au niveau national, avait été mise en chantier depuis des années, sur l'initiative de M. J.-L. Maudinaud, secrétaire général de l'U.C.T. Sa réalisation est à porter au crédit de M. Jean Menu, président de la C.G.C., et de la nouvelle équipe dirigeante de la centrale des cadres.

CONJONCTURE

LES PRONOSTICS DE L'INSEE

La bonne tenue de la production industrielle se poursuivra jusqu'en mars 1980

Mais le chômage recommencera à augmenter ensuite

La bonne tenue de la production industrielle, enregistrée en France depuis la rentrée, pourrait se prolonger jusqu'à la fin du premier trimestre 1980, estime l'INSEE dans son analyse de la situation et des perspectives de l'économie française. « Les anticipations inflationnistes en France et à l'étranger, liées à l'alourdissement de la facture énergétique, ont provoqué un sursaut compensant et au-delà les effets déflationnistes du prélèvement « sécurité sociale », de sorte que la croissance s'est accélérée en milieu d'année. Il est clair que cette situation est précaire, car c'est bien un prélèvement que subit l'économie française en 1979. Si l'ampleur de son effet et son délai d'action restent incertains, son sens est sûrement défavorable. Passé le sursaut à court terme, il portera sur 1980. »

Après avoir souligné que le stockage expliquait — au moins en partie — la forte croissance de la production industrielle pendant le second semestre 1979, l'INSEE décrit ainsi les perspectives pour le début de 1980 :

● CONSOMMATION DES MENAGES. — Le pouvoir d'achat des revenus salariaux et sociaux progresserait de 0,2 % seulement au premier trimestre 1980 (après + 1,5 % au quatrième trimestre 1979 et + 0,7 % au troisième) et de 0,6 % au deuxième trimestre. Mais la consommation baisserait de 0,2 % au premier trimestre 1980 et resterait complètement stagnante au second, les ménages reconstituant partiellement une épargne sur laquelle ils ont largement tiré au second semestre 1980.

● INVESTISSEMENTS. — La reprise assez nette enregistrée en 1979 pourrait se ralentir au premier semestre 1980, les chefs d'entreprise risquant de réajuster leurs projets à cause d'un climat détérioré.

● EXPORTATIONS. — Après les progrès exceptionnels enregistrés en 1979 (+ 8 % en volume pour le seul troisième trimestre), les exportations devraient voir leur rythme de croissance se ralentir.

● EQUILIBRES GENERAUX. — Globalement l'INSEE estime que la situation de l'emploi, qui s'est améliorée fin 1979, recommencera à se dégrader au début de 1980, la croissance n'étant plus suffisante pour absorber les nouveaux venus sur le marché du travail (+ 250 000 par an depuis 1975). En revanche, le ralentissement de l'activité freinera la croissance des importations : après être descendu jusqu'à 90 % pendant l'hiver 1979-1980, le taux de couverture des achats par les ventes remontera progressivement et le commerce extérieur de la France retrouvera l'équilibre dans la seconde moitié de 1980.

Quant aux prix et aux salaires, ils continuent d'évoluer aux rythmes actuels de 11,5 % et de 13,5 % l'an. L'INSEE ne croit pas que des dérapages inflationnistes se produiront

ÉTRANGER

La C.E.E., les États-Unis et le Japon ont signé les accords du « Tokyo round »

Genève (A.F.P.). — Les trois « *grands* » du commerce mondial, les Etats-Unis, le Japon et la Communauté européenne, ainsi que neuf autres pays, ont signé, le 14 décembre, les accords concluant les négociations commerciales multilatérales (N.C.M.), dites « Tokyo round », dont la procédure d'adoption avait débuté en avril. Les neuf autres Etats sont l'Autriche, l'Argentine, le Canada, la Finlande, la Hongrie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède et la Suisse. Le Chili avait, pour sa part, signé ces textes le 25 octobre.

De longues négociations

Plusieurs autres pays, la Côte-d'Ivoire, la République Dominicaine, l'Egypte, l'Islande, Israël, la Jamaïque, Singapour et le Zaïre avait auparavant signé une partie des textes, celle qui concerne les réductions de droits de douane. Au total, quatre-vingt-dix-neuf Etats ont participés au « Tokyo round », dont la négociation a duré six ans.

La plupart des pays en développement se sont déclarés déçus par les résultats et avaient indiqué qu'ils ne signeraient pas les accords. Toutefois, lors de l'Assemblée générale du GATT, qui a « chapeauté » le « Tokyo-round », ils avaient accepté de se joindre à l'approbation, par consensus, des résultats. Cette procédure leur permet de bénéficier dans certains cas des accords du « Tokyo round » sans s'engager formellement. Enfin, toute latitude a été laissée aux pays pour une adoption ultérieure.

Les accords qui, pour la plupart, doivent entrer en vigueur le 1er janvier 1980, portent notamment sur une réduction des tarifs douaniers de 20 à 30 % en moyenne, et visent à instaurer une meilleure discipline des échanges par des codes. Ces codes concernent en particulier les marchés publics, les subventions, l'évaluation en douane et les obstacles techniques au commerce.

EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE

SUR LA BASE D'UN NOUVEL INDICE

Le coût de la vie a augmenté de 0,4 % en novembre

De notre correspondant

Bonn. — Le coût de la vie a augmenté en République fédérale de 0,4 % en novembre, contre 0,3 % en octobre. Toutefois, la hausse annuelle a été la même qu'en octobre, soit 5,3 %, et non 5,7 % comme les statistiques provisoires l'indiquaient. Ce résultat est dû à ce que, pour la première fois, l'Office fédéral des statistiques de Wiesbaden a utilisé pour le calcul de l'indice une nouvelle méthode plus « réaliste ».

L'ancien indice, utilisé depuis 1970, était fondé sur un « panier » de près de neuf cents marchandises et services. Il ne comprenait pas toute une série de biens de consommation qui, depuis lors, ont connu une très large expansion (congélateurs, machines à laver la vaisselle, appareils de télévision en couleurs, chaînes stéréo, appareils photographiques de poche). De même, en ce qui concerne la nourriture, le hareng, qui, il y a dix ans, jouissait encore d'une pondération très importante dans l'indice, a cédé la place à d'autres produits tels que les poulets élevés « à la chaîne » qui ont connu une hausse relativement moins accentuée.

Anomalies

En outre, la nouvelle méthode de calcul — *base 100 en 1976* — considère que les familles ne dépensent plus qu'un cinquième de leurs revenus pour la nourriture (un quart en 1970). Une part plus large est faite aux distractions et aux vacances, mais si les autorités n'ont donc pas cherché sciemment à fabriquer un indice de prix qui resserrerait les prix, il reste que le nouveau système comporte à son tour des anomalies.

Ainsi, en matière de logement, la statistique ne tient compte que des loyers, alors que 48 % des familles sont propriétaires de leur maison ou appartement, et que leurs frais d'entretien ont sensiblement augmenté. Le nouvel indice sous-estime les conséquences de la crise pétrolière, dans la mesure où il considère que la moitié seulement des familles se chaufferaient au fuel, alors que le nombre est nettement plus fort. — J. W.

LA COMMISSION EUROPÉENNE CONDAMNE UNE FIRME JAPONAISE POUR ENTRAVE A LA CONCURRENCE

Pioneer Electronics Europe, filiale européenne de la firme japonaise de matériel haute fidélité Pioneer Electronics Corporation, a été condamnée par la Commission européenne à une amende de 4,35 millions d'unités de compte européennes (une u.c. = 1,39 dollar), soit environ 25 millions de francs pour avoir enfreint les règles du traité de Rome relatives à la concurrence.

Cette société s'était en effet opposée aux importations parallèles. Trois distributeurs de Pioneer Electronics Europe, C. Melchers (R.F.A.), Musique Diffusion Française (France) et Pioneer Hi-Fi (Grande-Bretagne), ont également été condamnés, respectivement, à des amendes de 1,5 million d'u.c., 850 000 u.c. et 300 000 u.c.

Il s'agit de la plus grosse amende infligée par la Commission européenne à une compagnie depuis 1972.

Aux Etats-Unis

LE CONGRÈS EST APPELÉ A SE PRONONCER SUR L'AIDE A CHRYSLER

M. Walter Mondale, vice-président des Etats-Unis, a lancé, le vendredi 14 décembre, un appel urgent au Congrès américain pour qu'il se prononce avant la fin de la présente session sur l'aide financière que l'administration a décidé d'apporter à Chrysler. La société devra faire face à des obligations financières auxquelles elle ne pourra faire face dès le milieu de janvier 1980, a précisé le vice-président américain, elle a donc besoin plus vite que prévu d'un soutien.

L'aide proposée par l'administration Carter s'élève à 1,5 milliard de dollars, sous forme de garantie d'emprunts (à condition que Chrysler réussisse à trouver auprès du secteur privé des prêts d'un même montant).

MARCHÉ COMMUN

A LA DEMANDE DES BRITANNIQUES

Les ministres des finances des Neuf vont superviser l'action des responsables de l'agriculture

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les Britanniques continuent à faire pression pour que les dépenses de soutien agricoles, prises en charge par le budget européen, soient réduites et si possible plafonnées. Lors de la réunion des ministres des finances des Neuf, le 17 décembre, Londres, invoquant les orientations soi-disant approuvées par le conseil européen de Dublin à ce sujet, a insisté pour que les ministres des finances se saisissent du dossier, c'est-à-dire supervisent l'action des ministres de l'agriculture. Sur le plan de la procédure, ils ont obtenu satisfaction.

Les ministres de l'agriculture délibéreront, les 21 et 22 janvier, du programme présenté par la Commission quelques jours avant le conseil européen. La Commission, on s'en souvient, qui préconise l'augmentation à 1,5 % de la taxe à laquelle sont assujettis les producteurs de lait, ainsi que la création d'un « super-prélèvement » de 3 % qui frappera les laiteries dont la « collecte » de lait serait en augmentation, propose également une série de mesures destinées à réduire les dépenses engagées pour soutenir le marché du sucre, de la viande bovine, des produits amylacés et des conserves de fruits et légumes.

Il a été décidé lundi que les conclusions auxquelles seront parvenus les ministres de l'agriculture, fin janvier, seront examinées par les ministres des finances lors de leur session de février. « *On sent les Anglais très désireux d'introduire une certaine contrainte sur les ministres de l'agriculture* », commentait M. Monory, le ministre français de l'économie, à l'issue de la réunion.

Les ministres ont aussi écouté un rapport de M. Ypersele, le président (belge) du comité monétaire des Neuf, sur l'état des travaux concernant la création d'un Fonds monétaire européen. « *Le conseil européen confirme son intention de mettre en place le Fonds monétaire européen selon le calendrier prévu* », lisait-on dans les conclusions de la « présidence », publiées le 30 novembre à Dublin. *Selon le calendrier prévu* signifie, si l'on se réfère au programme établi lors de la création du système monétaire européen (S.M.E.), deux ans après l'entrée en vigueur de celui-ci, soit avril 1981.

Le Fonds monétaire européen, auquel, en principe, les Neuf confieront 20 % de leurs réserves, sera doté d'une certaine autonomie par rapport aux gouvernements membres et aux banques centrales. Différentes options sont possibles à ce sujet. « *La discussion ne s'est pas engagée car l'analyse technique n'est pas terminée. A première vue, la France, qui a poussé à la création du S.M.E., n'est pas fermée* » a noté M. Monory.

Enfin, au cours du débat sur la situation dans la communauté, les ministres ont insisté sur la double nécessité de pratiquer une politique active d'économie d'énergie et de modérer les augmentations de salaires.

PHILIPPE LEMAITRE.

L'ÉTAT DÉTIENT DES PARTICIPATIONS DANS QUATRE-VINGT-DIX ENTREPRISES

L'Etat fédéral allemand détenait une participation directe dans quatre-vingt-dix entreprises à la fin de 1978, participation dépassant 50 % dans près de la moitié des firmes. Le capital nominal de ces entreprises totalisait environ 9,1 milliards de marks, la participation de l'Etat s'élevant à environ 5,1 milliards de DM. Les participations directes à caractère industriel, qui représentent environ 40 % de la valeur nominale du capital détenu (3,96 milliards de DM), étaient concentrées dans trois secteurs : énergie, matières premières et automobile.

Toutes les entreprises industrielles à participation d'Etat ont été bénéficiaires en 1978. Elles ont réalisé l'année dernière un chiffre d'affaires de 72 milliards de DM et des investissements productifs de plus de 4 milliards de DM. Elles employaient à la fin de 1978 près de quatre cent mille salariés.

Les cinq plus grosses participations industrielles de l'Etat fédéral sont : *Salzgitter* (100 %, 6,7 milliards de DM de chiffre d'affaires) ; *Vereinigte Industrie-Unternehmungen* (84,4 %, 3,3 milliards de DM); *Saarbergwerke* (74 %, 3,7 milliards de DM) ; *Veba* (43,75 %, 30,1 milliards de DM) ; *Volkswagen* (20 %, 26,7 milliards de DM).

LA RÉUNION

L'OPEP pourra... un prix-plafond

MONNAIES

LA HAUSSE DE L'OR SE POURSUIT
FAIBLESSE DU DOLLAR

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE

TAUX DES EURO-MONNAIES

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

ÉNERGIE

LA RÉUNION DE CARACAS

L'OPEP pourrait renoncer à fixer un prix-plafond pour le pétrole

De notre envoyé spécial

Caracas. — La veille de l'ouverture de la cinquante-cinquième conférence de l'OPEP avait été trop fertile en déclarations de tous genres pour que la première journée ne parût pas terne aux quelque trois cents journalistes errant dans les couloirs de l'hôtel Tamanaco à la recherche de pourcentages spectaculaires d'augmentation des prix du pétrole. Les ministres ayant reporté la discussion sur les prix et sur l'aide au tiers-monde au mardi 18 décembre, il ne s'est apparemment rien passé lundi.

Certes, le président de la République du Venezuela, M. Luis Herrera Campins, a-t-il, dans un discours inaugural truffé de citations d'Alfred Sauvy, dénoncé les multinationales, prôné la sauvegarde de la valeur réelle du pétrole, appelé de ses vœux un fort accroissement de l'aide de l'OPEP aux plus pauvres, et jugé nécessaire de *« rectifier un dialogue constructif entre pays en voie de développement et pays industrialisés »*. Mais le reste de la journée fut routine : nomination du président de l'Organisation — *traditionnellement* le ministre du pays hôte — et du président de la conférence ; rapport sur la célébration du *vingtième* anniversaire de l'OPEP, qui aura lieu en Irak, à la fin de l'année 1980 ; adoption du budget ; étude de l'agence de presse que veut créer l'organisation pour que soit rendu compte — *« plus objectivement que ne le fait la presse occidentale »* — de ses activités ; adoption du rapport de la commission économique qui traite notamment du coût des énergies alternatives, estimé, selon elle, entre 35 et 55 dollars par baril. Or, c'est une idée majeure de l'OPEP que de voir les prix du pétrole s'aligner progressivement sur les coûts de ces énergies de substitution.

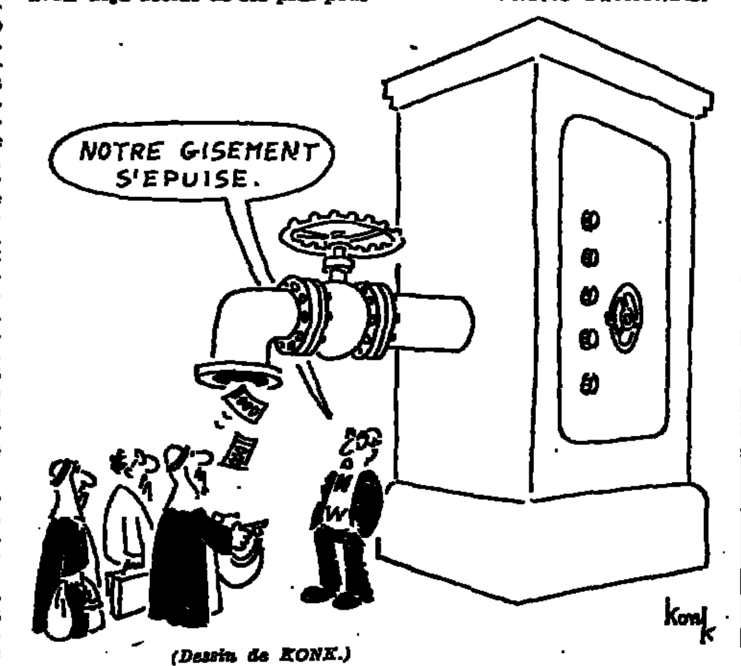
On est loin de la *« dure bataille »* qui est censée opposer à Caracas les « faucons » aux « colombes ». Et pourtant, la journée du 17 décembre n'a pas été sans tensions. Il n'était que de voir les incidents relatifs au nombre des membres de chaque délégation amenés à siéger en séance pour comprendre que, en ne respectant pas certaines règles traditionnelles de l'OPEP, *l'Iran exaspère plus d'un ministre.*

Les confirmations d'un désaccord n'ont pas manqué. M. Moinfar, le ministre iranien, a précisé que son pays augmentait finalement ses prix de 5 dollars, ce qui met l'Iranian Light à 28,50 dollars le baril (28,71 si l'Iran maintient à soixante jours ses délais de paiement), soit un renchérissement de 121 % depuis le 31 décembre. De son côté, le ministre algérien, M. Belkacem Nabi, a *reconnu que son pays serait « obligé »* de suivre la Libye pour fixer à 30 dollars le baril de *pétrole léger. Les trois pays* africains (l'Algérie, la Libye, le Nigeria) ont toujours mené une politique concertée des prix pour des bruts de qualité identique, ce qui les amène à s'aligner régulièrement les uns sur les autres.

Le Koweït, enfin, a démenti avoir déjà décidé de ses prix pour 1980. Mais le cheikh Ali Khalifa Al Sabah, ministre koweïtien du pétrole, manifestait cependant quelque irritation de voir que l'augmentation envisagée de 2 dollars par baril placerait le pétrole de l'émirat 4 dollars en dessous *de celui d'Abou-Dhabi, alors que 1 dollar seulement séparait* ces deux bruts il y a un an.

Ainsi, il apparaît — quels que soient les termes du communiqué *final* — qu'il y aura, à l'issue de la conférence de Caracas, des prix-planchers et plafonds de fait (24 et 30 dollars), soit une fourchette de prix plus *large encore* qu'après la réunion de l'OPEP à Genève, en juin. Et il n'est nulle*ment certain que le plafond soit* défini, les hausses intervenues entre juin et décembre ayant sans doute appris aux ministres des pays exportateurs à se méfier de décisions qui ont quelque chance de n'être pas respectées.

BRUNO DETHOMAS.



(Dessin de KONK.)

M. FIDEL CASTRO DEMANDE AUX PRODUCTEURS DE PÉTROLE D'INVESTIR DANS LES PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS

La Havane *(A.F.P.)*. — M. Fidel Castro a lancé lundi 17 décembre à *La Havane* un appel aux pays producteurs de pétrole afin de les inciter à investir dans le monde en développement. Dans son discours d'ouverture prononcé devant la réunion des ministres de l'industrie du groupe des 77, le dirigeant cubain, faisant allusion au sommet de l'OPEP de Caracas, a déclaré qu' *« il ne s'agissait pas de savoir de combien augmentera le prix du pétrole, mais « avec combien » les grands exportateurs de pétrole peuvent contribuer à aider en ressources et combustibles les nations sous-développées importatrices »*. Il a proposé la création de *« marchés communs »* entre les cent dix-neuf pays membres du groupe des 77, *« pour ne pas parler d'un unique et impressionnant marché commun potentiel, instrument de défense pour leurs économies »*.

Aux États-Unis

LE SÉNAT VOTE LA TAXE SUR LES SUPER-PROFITS DES GROUPES PÉTROLIERS

Washington *(A.F.P., Agefi)*. — Après un mois de débats, le Sénat américain a voté, le lundi 17 décembre, par 74 voix contre 24, un texte de loi imposant une taxe sur les super-profits (*windfall profits*) réalisés par les compagnies pétrolières. Selon ce texte, le taux de cette taxe serait de 38 % et procurerait au Trésor un supplément de recettes de 178 milliards de dollars sur onze ans.

Toutefois, la taxe ne sera effective que lorsque le Sénat et la Chambre des représentants se seront mis d'accord sur les termes du texte de loi. La Chambre des représentants avait approuvé un projet *prévoyant un taux d'imposition* de 61 % équivalant à des recettes fiscales d'un montant de 277 *milliards* de dollars en onze ans.

DES ÉLUS M.R.G. DU TARN-ET-GARONNE DÉCHIRENT LES DOSSIERS D'ENQUÊTE DE LA CENTRALE DE GOLFECH

De notre correspondant régional

Toulouse. — La campagne de « fissuration » des dossiers nécessaires à l'enquête d'utilité publique sur la future centrale nucléaire de Golfech se poursuit malgré l'imposant déploiement des forces de l'ordre dans la région. C'est ainsi que le 17 décembre, Mme Evelyne Jean-Baylet, P.-D.G. de *la Dépêche du Midi* et présidente (M.R.G.) du conseil général du Tarn-et-Garonne, son fils, M. Jean-Michel Baylet, directeur de *la Dépêche*, député du Tarn-et-Garonne (M.R.G.) et maire de Valence-d'Agen, suivis d'autres élus municipaux et de représentants des mouvements d'agriculteurs (F.D.S.E.A. et MODEF) sont allés déchirer des dossiers.

A l'autre bout de la région Midi-Pyrénées, dans l'Ariège, qui n'est cependant pas directement concerné par l'implantation de la centrale, M. Léon-Pierre Galy-Gasparrou, conseiller général (M.R.G.) a déposé sur le bureau de l'assemblée départementale deux vœux s'opposant au choix du « tout nucléaire » fait par le gouvernement et au secret qui entoure les décisions concernant les sources d'énergie. — L. P.

● *Manifestation antinucléaire à Cherbourg.* — Trois cents militants antinucléaires attendaient M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, venu à Cherbourg, lundi 17 décembre, pour y installer un « conciliateur ». Les manifestants entendaient protester contre la condamnation récente de quatorze des leurs par le tribunal de Cherbourg à la suite des affrontements ayant marqué le débarquement des déchets radioactifs japonais. — *(Corresp.)*

● *Priorité à la géothermie en Ile-de-France.* — *« L'utilisation de la géothermie comme source d'énergie doit devenir un des objectifs prioritaires de l'Ile-de-France, au même titre que l'équipement routier »*, a déclaré lundi 17 décembre M. Alain Griotteray, rapporteur général P.-R.-U.D.F. du budget de la région. Il a ajouté : *« Mais, à cet égard, l'Ile-de-France a pris plusieurs années de retard sur l'ensemble de la province. »*

MONNAIES

LA HAUSSE DE L'OR SE POURSUIT
FAIBLESSE DU DOLLAR

Contrairement à ce qui s'était passé lundi 17 décembre, l'évolution des cours du dollar et de l'or a été divergente mardi 18. Le prix de l'once d'or (31,1 g) a continué à monter, battant un nouveau record en dépassant 470 dollars (contre 460 mardi en fin de matinée et 469 en fin d'après-midi). La demande est toujours abondante, notamment en Europe, où les ordres d'achat arabes continuent à affluer.

Le dollar, en revanche, qui s'était montré ferme mardi matin, a fléchi nettement, revenant, à Francfort, de 1,7450 DM à 1,7325 DM, à Zurich de 1,62 F.S. à 1,5450 F.S. et à Paris de 4,0660 F à 4,05 F environ.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,0550	4,0600	— 100	— 75	— 170	— 130	— 330	— 250
$ can. ...	3,4510	3,4580	— 60	— 20	— 100	— 55	— 120	— 40
Yen (100).	1,6860	1,6920	+ 45	+ 75	+ 100	+ 140	+ 335	+ 390
DM	2,3460	2,3520	+ 50	+ 75	+ 125	+ 155	+ 470	+ 540
Florin	2,1270	2,1330	— 55	— 30	— 120	— 35	— 380	— 80
F.B. (100).	14,4040	14,4310	— 240	— 80	— 450	— 230	— 950	— 550
F.S.	2,5315	2,5395	+ 125	+ 165	+ 260	+ 310	+ 820	+ 915
L. (1 000).	5,0000	5,0100	— 470	— 300	— 790	— 585	—1660	—1270
£	8,9030	8,9200	— 370	— 280	— 630	— 530	—1460	—1290

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 1/2	8 7/8	9 1/16	9 7/16	9	9 3/8	8 9/16	8 15/16
$ E.-U. ..	14	14 3/8	14 5/8	15	14 5/8	15	14 3/8	14 3/4
Florin	14 3/4	15 3/4	14	15	14	14 7/16	12	12 1/2
F.B. (100).	11 1/2	13	13 3/4	15	13 3/4	15	13 1/4	14 1/4
F.S.	7/8	1 1/2	6	6 3/8	6	6 3/8	6 1/16	6 9/16
L. (1 000).	12	15	19	22	19 1/4	21 3/4	17 3/4	19 3/4
£	16	17	16 3/8	17 1/4	16 3/8	17 1/8	16 1/8	17 7/8
Fr. franc..	11 7/8	12 3/8	13 7/8	14 3/8	14	14 7/16	13 7/8	14 3/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

TRANSPORTS

A PROPOS DE...

LA SUPPRESSION DE LA TARIFICATION OBLIGATOIRE

Routiers en roue libre

La liberté ferait-elle peur aux transporteurs routiers? La décision des pouvoirs publics de « déréglementer » cette activité professionnelle, et notamment de supprimer à terme la tarification routière obligatoire (TRO), suscite des remous.

Instituée en 1949, la TRO n'intéresse que les transports intérieurs. Y échappent les envois inférieurs à 3 tonnes sur toutes distances et les envois de 3 tonnes et plus sur des distances inférieures à 200 kilomètres. Le Comité national routier (C.N.R.) a reçu mission d'établir ce tarif qui comporte l'indication d'un prix minimum et d'un prix maximum, et que le gouvernement homologue.

Le C.N.R. craint-il de perdre sa raison d'être? Dans une motion adressée à M. Joël Le Theule, ministre des transports, il souligne que le système tarifaire actuel « a été unanimement plébiscité par les transporteurs » *et déclare que* « personne ne pouvant se permettre, dans un pays démocratique, d'ignorer la volonté unanime de toute une profession, il fera face à la mission qui lui a été confiée ».

A son avis, « toute transformation profonde du système tarifaire provoquera la disparition d'un grand nombre de petites et moyennes entreprises et aggravera, en conséquence, le chômage dans un secteur professionnel qui, jusqu'à maintenant, a non seulement maintenu ses effectifs, mais a également créé des emplois ».

La libéralisation totale des prix des transports routiers à l'échéance du 31 décembre 1981 vient d'être réclamée par l'assemblée générale de la Conférence nationale des usagers des transports (CNUT). Celle-ci s'est déclarée « opposée aux orientations du Comité national routier par le maintien de tarifications routières obligatoires ». *Elle a suggéré que la zone d'exonération d'application de la TRO; depuis le 1er janportée de 200 à 350 kilomètres.*

Plus des deux tiers des tonnages transportés échappent à la TRO; depuis le 1er janvier 1979, les chargeurs disposent, pour leur acheminement, de la liberté tarifaire. La suppression du caractère obligatoire de la tarification routière, qui, de ce fait, ne serait plus opposable à la clientèle mais revêtirait un caractère indicatif, ne devrait pas modifier de fond en comble l'exercice de la profession. D'autant moins, si cette réforme se réalise par étapes. Mais celle-ci met en cause trop de situations acquises pour ne pas susciter des réactions pas toujours désintéressées.

JACQUES DE BARRIN.

La S.N.C.F. va commander cent wagons supplémentaires à étage

« Les transports à grande vitesse, tels que Concorde, le train à grande vitesse (T.G.V.) et l'aéroglisseur, ne seront pas sacrifiés à la recherche d'économies dans la consommation de carburant », a déclaré, le 17 décembre, M. Joël Le Theule, ministre des transports, au cours d'une conférence de presse.

« *L'économie d'énergie*, a dit M. Le Theule, *n'est pas une fin en soi, car on doit tenir compte également du gain de temps et de la qualité du service. D'ailleurs, l'Airbus et le T.G.V. sont relativement économes en énergie.* » Les économies seront recherchées dans la construction d'un Airbus allongé, de navires plus lents, dans l'utilisation de voitures de chemin de fer à grande vitesse avec un étage et dans la production ld'automobiles consommant en moyenne 7,3 litres aux 100 km en 1985.

Une réduction substantielle de la consommation des automobiles peut être obtenus, précise le ministre ,par une conduite plus souple et des pneus bien gonflés, des moteurs moins puissants et l'utilisation d'une cinquième vitesse.

Parmi les actions entreprises pour favoriser l'utilisation des transports collectifs, M. Le Theule a annoncé :

— Un programme supplémentaire de 27,6 km de couloirs réservés d'autobus, en banlieue parisienne, s'ajoutant aux 33 km en service et 19,2 km en cours de réalisation ;

— Une commande supplémentaire de la S.N.C.F. portant sur vingt locomotives, cent voitures à deux niveaux et cent voitures Corail ;

— La mise au point d'un matériel roulant à étage pour les convois à grande vitesse ;

— L'étude d'une nouvelle pénétrante ferroviaire vers Paris.

AFFAIRES

SELON UNE ÉTUDE DE LA CHAMBRE SYNDICALE

L'industrie française de l'automobile devrait maintenir ses positions dans les années à venir

Face à une compétition de plus en plus acharnée, l'industrie automobile française pourra-t-elle maintenir ses positions d'ici à 1985 ? A cette question tente de répondre la chambre syndicale des constructeurs automobiles dans une étude sur l'avenir à moyen terme de cette industrie. La question est d'importance puisque, rappelle le rapport, l'automobile fait travailler un dixième de la population active, assure 14 % des exportations françaises et procure à l'Etat plus de 100 milliards de francs de recettes fiscales par an (soit autant que l'impôt sur les revenus en 1979 !).

La vision qu'ont les constructeurs de leur avenir est, *a priori*, optimiste. La demande ne devrait pas diminuer d'ici cinq ans, estiment-ils. En France, les ventes de voitures neuves devraient progresser de 2,4 %.l'an (en volume) si la croissance du P.N.B. se maintient à un rythme de 3 % et si la hausse du prix de l'essence à la pompe est limitée à 3,5 % l'an (en francs constants) d'ici là. Au total, le chiffre d'affaires des constructeurs en France devrait donc progresser en moyenne de 4,4 % par an. Quant au marché mondial, il devrait augmenter de 3 % par an en moyenne d'ici à 1985, bien que des fluctuations importantes d'une année ou d'un pays à l'autre soient prévisibles.

En dépit des investissements importants entrepris par les constructeurs mondiaux (notamment américains) l'offre de voitures ne devrait pas croitre, estime la chambre syndicale, à un rythme supérieur à 2 ou 3 % l'an, ce qui devrait permettre un « *relativement bon équilibrage entre la demande qui restera orientée à l'expansion et une offre qui n'augmentera pas à un rythme aussi soutenu que dans le passé* ».

Une partie difficile mais « jouable »

Dans ces perspectives, relativement favorables, quelle sera la situation concurrentielle de l'industrie française ? La partie sera difficile mais « jouable », estime la Chambre syndicale. L'industrie française, concentrée autour de deux groupes de taille mondiale, disposant d'une relative avance technique et, grâce à un effort soutenu d'investissements, d'une gamme de modèles et d'un outil de production rénovés, a de nombreux atouts en main.

En dépit de certaines « faiblesses » (taille insuffisante de ses fournisseurs, utilisation de l'outil de production moins bonne que ses concurrents, retard dans l'application des techniques liées à l'électronique, etc.), ces atouts devraient lui permettre d'affronter les nombreux dangers qui pointent. Ces « menaces » — concurrence des « nouveaux » modèles américains, agressivité accrue des Japonais — ne devraient pas en effet affaiblir de façon sensible les positions françaises en Europe et globalement dans le monde. En conclusion, la chambre syndicale énumère les diverses actions qui pourraient constituer une « *politique française de l'automobile réaliste et efficace* ». La plupart des mesures demandées aux pouvoirs publics reprennent les revendications traditionnelles des constructeurs (aides à la recherche, réglementation souple, politique de crédit prudente, etc.).

● *L'accord Tréfimétaux-Pirelli* a été approuvé par les autorités françaises. Il prévoit l'apport par Tréfimétaux de ses usines de fils et câbles isolés à une filiale, Tréficable Pirelli, dont Pirelli détiendra 80 % du capital, Tréfimétaux en conservant 20 %.

CIRCULATION

L'UTILISATION DES CODES EN VILLE

Les maires des grandes villes prennent position

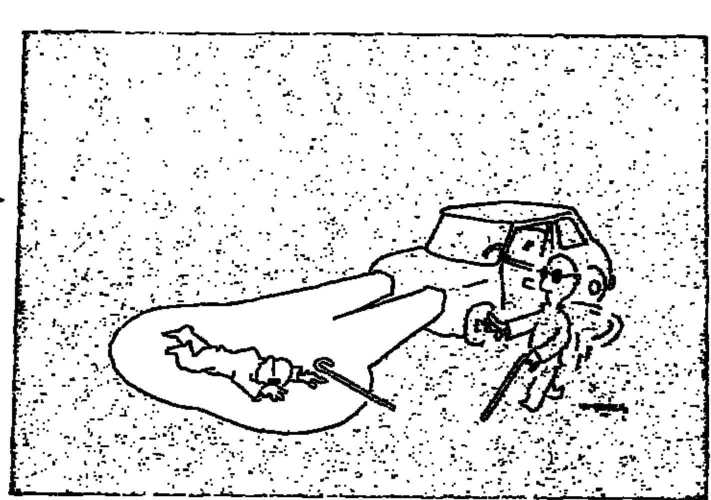
L'utilisation des codes en ville, imposée depuis deux mois, continue à soulever une vive polémique qui, après avoir opposé les usagers, intéresse maintenant les maires des grandes villes. Les responsables des associations de défense des automobilistes et des piétons prennent d'autre part de plus en plus nettement position tandis que le ministre des transports continue à adopter une position attentiste.

Le maire de Toulouse, M. Pierre Baudis, apparenté P.R., a décidé de porter l'affaire devant l'Assemblée parlementaire de la communauté. « *Je poserai le problème des codes en ville le 14 janvier*, a-t-il dit. *C'est en effet une question très européenne et elle relève parfaitement de la compétence de l'Assemblée européenne.* » Le conseil municipal de Rouen s'est prononcé le 17 décembre au soir contre l'obligation d'utiliser les codes en ville la nuit, exprimant le vœu que « *soit mis fin dans les délais les plus courts à cette réglementation qui semble entraîner des risques d'accidents* ». Le maire de Lyon, M. Francisque Collomb (non-inscrit) est un adversaire déclaré de la mesure et a précisé qu'il agirati « *avec le Sénat et l'Association des maires de France pour faire annuler le décret* ». Le maire de Paris, M. Jacques Chirac, a exprimé « *d'expresses réserves* » à la fois sur l'efficacité du décret et sur « *l'inopportunité de tout réglementer* ». Il a lancé sur le sujet une consultation auprès des commissions d'arrondissement de la capitale. M. Gaston Defferre, maire socialiste de Marseille, est aussi opposé aux codes en ville, lorsque l'éclairage est suffisant, mais ne prendra pas, comme le maire de Nice, Jacques Médecin, un arrêté supprimant cette obligation. « *Cet arrêté serait illégal*, a-t-il dit, *je me battrai sur le plan législatif.* »

Le maire de Strasbourg, M. Pierre Pflimlin (C.D.S.) a, en revanche, pris carrément parti pour la mesure. « *L'usage des codes*, déclare-t-on dans son entourage, *s'est installé dès 1976 et s'est enraciné d'autant plus facilement qu'il est obligatoire depuis des années en Allemagne.* »

Certains maires estiment enfin qu'il y a des questions plus importantes. « *Je pense*, a dit le maire de La Rochelle, Michel Crépeau, radical, *que nous avons des problèmes autrement dramatiques au moment où nous avons à maîtriser une crise politique, économique et sociale.* » Un point de vue que partage le maire communiste de Béziers, M. Paul Balmigère.

Du côté des usagers, le mouvement Autodéfense réunissait, ce mardi, une conférence de presse pour réaffirmer son opposition à la mesure, et présenter le Comité national contre l'obligation des codes en ville, qui réunit des techniciens et des médecins (93, cours Fauriel, 42010 St-Etienne cedex (77) 25-02-08).



(Dessin de CHENEZ.)

En revanche, pour l'association Les droits du piéton (78, rue de l'Université, 75007 Paris), la gêne qui serait provoquée aux automobilistes par l'utilisation des codes en ville est « *un alibi facile pour les responsables d'accidents* ». « *On oublie un peu rapidement les autres causes*, estime le président de l'association, M. Roger Lapeyre, *les vitesses excessives, les feux rouges brûlés, les phares mal réglés.* »

L'accident du P.-D.G. de Cartier

A ce propos, après l'accident mortel dont a été victime Roger Hocq, président-directeur général de la société Cartier, le 8 décembre dans la soirée, rue de Castiglione, à Paris, en sortant de son magasin, M. Christian Le Gunehec, procureur de la République, a remis à la presse le communiqué suivant : « *L'enquête effectuée à la suite de l'accident de la circulation dont a été victime M. Roger Hocq a démontré que, contrairement à ce qui avait pu être indiqué, il n'existe aucune relation dans cette affaire entre l'accident et l'utilisation des feux* de croisement. *Aucun véhicule ne venait en effet en sens inverse, selon les déclarations de la* conductrice elle-même, et celle-ci *n'a pour sa part commis aucune faute de conduite. Ce dossier a en conséquence été classé sans suite par le parquet de Paris.* »

Quant à M. Joël Le Theule, le ministre des transports, il a, le 17 décembre, au cours d'une conférence de presse, rappelé la position qu'il a adoptée. La question du maintien ou de la suppression de l'éclairage en codes dans les villes sera tranchée à la fin mars ou au début d'avril 1980, a-t-il déclaré. Le ministre a souligné que si, à Paris, la majorité des automobilistes sont contre, l'expérience « codes en ville » est bien acceptée dans de nombreux pays d'Europe ainsi qu'à Strasbourg et à Metz et dans de nombreuses villes françaises.

« *Une réglementation nationale est cependant nécessaire*, a précisé le ministre, *car il n'est pas possible de donner aux automobilistes la liberté d'éclairer leur voiture en codes dans telle rue et en lanternes dans telle autre.* »

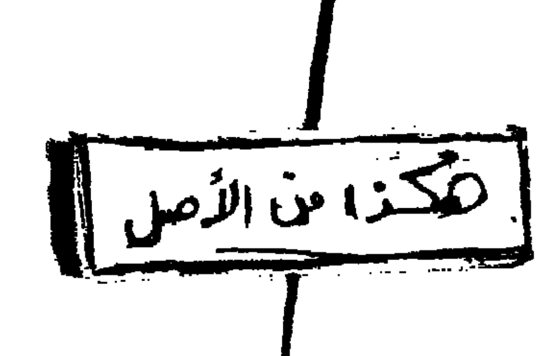
● *M. Paul Séramy*, sénateur (C.D.S.) et maire de Fontainebleau, président de l'Association française pour le développement du ramassage scolaire, demande aux pouvoirs publics de rappeler à tous les usagers de la route qu'ils doivent observer la plus grande prudence, et notamment ralentir en croisant ou en doublant un car à l'arrêt. *A fortiori* lorsqu'il s'agit de cars transportant des élèves ou assurant des services réguliers dans lesquels les scolaires sont en grand nombre.

Etats-Unis : diminution de la circulation automobile. — La circulation automobile aux Etats-Unis a diminué de 17,3 % au cours du troisième trimestre 1979 par rapport à la même période l'an dernier, indique une enquête de l'association américaine de l'automobile.

Selon l'association, ce phénomène paraît lié à l'incertitude croissante des Américains sur les approvisionnements en essence. — (A.F.P.)

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
17 DÉCEMBRE

Marché mieux disposé

En ce début de semaine, le marché s'est montré légèrement mieux disposé qu'au cours des séances précédentes, l'indice instantané progressant de 0,10 %.

En fait, l'irrégularité a prévalu, avec, toutefois, quelques « touches » par-ci par-là ; elles ont fait dire à bien des boursiers que le sentiment s'améliorait lentement à la veille des opérations de liquidation, qui ont débuté ce jour par la réponse des primes.

Si des hausses de 4 % à 5 % ont été enregistrées sur Legrand, Docks de France, Française de raffinage, Avions Marcel Dassault, etc., on a noté des gains non négligeables sur L'Air liquide, Europe n° 1, Perrier, tandis que Matra poursuivait sa reprise.

Au chapitre des baisses citons Entreprise Jean Lefebvre, Nouvelles Galeries, SEB, Hachette.

Apparemment, la Bourse de Paris se cantonne encore dans l'attente, celle de résultats de la conférence de Caracas, de l'évolution de l'économie française, de celle du cours de l'or.

En fait, les résultats de Caracas ont été connus avant même le début de la conférence, avec les décisions saoudiennes. Quant à l'économie française, elle se porte plutôt bien actuellement, à la grande surprise des augures, officiels et officieux.

Quant à l'or, il pourrait encore progresser, mais le rythme se modère. Le lingot a bien gagné 1 000 F, à 62 995 F, nouveau record historique, mais le napoléon a perdu 7,40 F, à 542,50 F : il est vrai qu'il avait progressé de 9 % vendredi dernier. L'emprunt 4 1/2 % a cédé près de 25 F, tandis que le 7 % perdait 67 F.

Aux valeurs étrangères, les américaines sont bien disposées (Mobil Oil notamment), tandis que les mines d'or sont irrégulières.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 12 1/4 %

LONDRES

Physionomie non parvenue

Or (ouverture) (dollars) 473 .. contre 469 50

VALEURS	CLOTURE 17/12	COURS 18/12
Beecham	117	117
British Petroleum	360	358
Courtaulds	75	75
*De Beers	8 79	8 52
Imperial Chemical	365	385
Rio Tinto Zinc Cor.	319	321
Shell	340	338
Vickers	109	111
War Loan 3 1/2 %	28	29
*West Driefontein	70 1/2	69 3/8
*Western Holdings	49 1/4	48 7/8

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

Pour la société-mère seule, le bénéfice net s'élèverait à près de 40 millions de francs contre une perte de 22,6 millions en 1978.

SELLIER-LEBLANC. — Le président de la société a indiqué que si les prévisions étaient tenues, le dividende global de l'exercice 1979-1980 (clos le 30 juin prochain) sera au moins égal, sinon supérieur, à celui versé cette année (15 F).

POCLAIN. — Pour l'exercice 1979, la firme annonce un bénéfice net consolidé de l'ordre de 50 millions de francs à comparer à une perte 13,4 millions, hors intérêts minoritaires, en 1978. La marge brute d'autofinancement s'élèvera autour de 100 millions de francs (contre 40 millions), tandis que le chiffre d'affaires consolidé progresserait de 13 à 14 % (1 738 millions de francs en 1978).

B. A. L. O.

Banque européenne d'investissement. — Lancement d'un emprunt de 500 millions de francs, représenté par 250 000 obligations de 2 000 F, portant intérêt de 12,20 % et amortissables en quatorze ans.

Société concessionnaire française pour la construction et l'exploitation du tunnel routier sous le Mont-Blanc. — Émission de 125 000 obligations de 2 000 F, portant intérêt de 12,20 % et amortissables en quatorze ans à partir de juin 1980.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17/12	18/12
1 dollar (en yens) ..	243 10	241 30

NEW-YORK

Repli en fin de séance

Un assez sensible mouvement de reprise s'est produit *lundi* à Wall Street. Mais le marché n'est pas parvenu à conserver son avance et, en clôture, l'indice des industrielles, qui, à mi-journée, s'était élevé à 851,54, s'est établi à 844,62, soit à 1,88 point seulement au-dessus de son précédent niveau.

L'activité est restée forte et 43,83 millions de titres ont changé de mains contre 48,99 vendredi.

Les achats effectués par les organismes de placement institutionnels, qui se sont principalement *intéressés aux valeurs liées à l'énergie*, sont à l'origine de la hausse initiale des cours. L'autre *facteur* de soutien a été l'annonce par l'Arabie Saoudite, à Caracas, *de ne pas procéder* à une autre augmentation de prix que celle déjà décidée. Par la suite, des ventes à caractère fiscal se sont produites, qui ont fait reperdre au marché une partie de ses premiers gains.

Sur 1 966 valeurs traitées, 871 ont monté, 697 ont baissé et 398 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 14/12	COURS 17/12
Alcoa	55 3/4	54 5/8
A.T.T.	53 1/8	52 7/8
Boeing	48 7/8	48 7/8
Chase Manhattan Bank	38 1/2	38 3/4
Du Pont de Nemours	39 7/8	39 7/8
Eastman Kodak	49 1/4	49 3/4
Exxon	56 3/4	56 7/8
Ford	33 5/8	33 ...
General Electric	48 1/4	49 5/8
General Foods	36 1/8	35 ...
General Motors	52 5/8	52 1/8
Goodyear	13 3/8	13 1/4
I.B.M.	66 ...	65 3/8
I.T.T.	26 1/4	26 ...
Kennecott	29 1/4	30 ...
Mobil Oil	57 3/8	58 ...
Pfizer	40 3/8	41 ...
Schlumberger	96 3/4	95 1/2
Texaco	29 1/8	29 7/8
U.A.L. Inc.	23 3/4	23 5/8
Union Carbide	42 ...	42 3/4
U.S. Steel	18 ...	18 ...
Westinghouse	19 1/2	19 1/2
Xerox	63 ...	63 5/8

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	14 déc.	17 déc.
Valeurs françaises ..	116	116,6
Valeurs étrangères ..	137	137,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	103	103,3

BOURSE DE PARIS - 17 DÉCEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	34 50	0 639	S.P.E.G.	219	215	Locabail Immob.	385	378	Immobvest	145	141
5 %	51 20	4 384	U.A.P.	568	561	Loca-Expansion	138 50	137	Cie Lyon. Imm.	130	130 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ch. France 3 %	287	286 10	Electro-Banque	165	172	Un. Ind. Crédit	269	[illegible]
			Eurabail	151 50	...	Cie Foncière	158	[illegible]
A.G.F. (Sté Cent.)	749	748	Financière Sefal	340	341	C.G.V.	249	[illegible]
Ass. Gr. Paris-Vie	2000	2000	Fr. Cr. et B. (Cie)	...	91 20	Fonc. Ch.-d'Eau	...	[illegible]
Concorde	380	380	France-Bail	305	...	(M.) S.O.F.I.P.	..	[illegible]
			Hydro-Energie		20 50	Fonc. Lyonnaise	962	[illegible]
Epargne France	...	322	Immobail B.I.P.	216 50	216	Immob. Marseille	1452	[illegible]
Financ. Victoire	392	394	Immobanque	310	310	Louvre	328	[illegible]
France I.A.R.D.	213	210	Immofice	280 10	280	SINVIM	155	[illegible]
			Interbail	251 60	258	Cogifi	216	[illegible]
			— (obl. conv.)		183	Foncina	184	[illegible]
GAN (Sté) Centr.	705	705	Laffitte-Bail	185 10	185 50	Gr. Fin. Constr.	121 50	[illegible]
						Immobindo	194	[illegible]

[illegible]

SICAV

[illegible]

HORS COTE

[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Valeram	202 42	193 24
Worms Investiss.	302 30	288 59

* Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1378	4,5 % 1973.	1585	1480	1489 90	1490
4525	C.N.E. 3 %.	...	.	.	...
320	Afrique Occ.	341	345	345	345
455	Air Liquide	481	490	485	490
91	Als. Part. Ind	91 10	90 20	90 20	90
400	Als. Superm.	387	387	387	387
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 17.12	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 077	4 065	3 960	4 170
Allemagne (100 DM)	234 530	234 ...	227 ..	239
Belgique (100 F)	14 411	14 400	13 750	14 450
Pays-Bas (100 fl.)	212 500	212 400	204	215
Danemark (100 krd)	75 720	76 500	72 500	77 500
Norvège (100 k)	81 750	81 500	78 500	84 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 950	8 958	8 750	9 200
Italie (1 000 lires)	5 012	4 990	4 850	5 200
Suisse (100 fr.)	253 520	253 200	245	258
Suède (100 krs)	97 690	97 100	94 500	100
Autriche (100 sch.)	32 585	32 525	31 700	33 300
Espagne (100 pes.)	6 128	6 093	5 850	6 280
Portugal (100 esc.)	8 180	8 160	7 400	8 400
Canada ($ can. 1)	3 460	3 460	3 350	3 580
Japon (100 yens)	1 680	1 685	1 600	1 700

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 17 12
Or fin (kilo en barre)	61900	62300
Or fin (en lingot)	61995	62995
Pièce française (20 fr.)	549 90	542 50
Pièce française (10 fr.)	363	374 80
Pièce suisse (20 fr.)	470	434
Union latine (20 fr.)	440	440
Souverain	535 10	541
Pièce de 20 dollars	2396	2372
Pièce de 10 dollars	1180 80	1189 80
Pièce de 5 dollars	727 50	737 50
Pièce de 50 pesos	2546	2560
Pièce de 10 florins	439	430

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. TCHECOSLOVAQUIE : « Comment aider les dissidents », par Pavel Tigrid ; « Les minutes du procès de Prague : la même conception du socialisme. »

ÉTRANGER

3. PROCHE-ORIENT
— LA TENSION ENTRE TEHERAN ET WASHINGTON : les étudiants islamiques désavouent — une fois de plus — le ministre iranien des affaires étrangères.

4. ASIE
— TAIWAN : l'arrestation des dirigeants de la revue *Formosa* vise à empêcher l'opposition de se regrouper.

5 à 10. SINGAPOUR AU CARREFOUR DE L'ASIE DU SUD-EST

11. EUROPE

12 à 14. AFRIQUE
— LA POLITIQUE DE LA FRANCE : « La coopération en question » (II), par Patrice Claude ; la nomination du nouvel ambassadeur au Gabon : « Notre agent à Libreville ».

15. DIPLOMATIE

15. AMÉRIQUES
— ETATS-UNIS : la visite de Mme Thatcher illustre l'ambiguïté des relations entre Londres et Washington.

POLITIQUE

17. Les travaux de l'Assemblée nationale : le budget de 1980 est adopté ; la fin de la session parlementaire dans la presse hebdomadaire.
18. Le Sénat approuve la cotisation-maladie des retraités.

SOCIÉTÉ

23. L'ACTUALITÉ SCIENTIFIQUE : le dixième anniversaire du B.N.M.: à quoi sert la métrologie ?
24. EDUCATION : la loi d'orientation de l'enseignement supérieur en question.
26. EDUCATION : « L'apprentie sorcier de la rue Dutot », point de vue par André Mandouze.

LE MONDE DE LA MÉDECINE

21. Les journées médicales du Gabon; l'étude de la ferticlité, de la stérilité et des malformations fœtales : des sciences en plein développement.
22. Une revue et un débat consacrés au cancer.

CULTURE

27. ARTS : armes et armures du Japon ancien ; le charme discret des intérieurs fin de siècle.
29. FRANCOPHONIE : la conférence à Lomé de l'Agence de coopération.

RÉGIONS

41. Le budget de la Ville de Paris : l'U.D.F. se démarque de la gestion de M. Chirac.

ÉCONOMIE

44. ETRANGER : la C.E.E., les Etats-Unis et le Japon ont signé l'accord du « Tokyo round ».
45. ENERGIE : la réunion de l'OPEP à Caracas.

RADIO-TELEVISION (38)
INFORMATIONS
SERVICES (39)

Annonces classées (30 à 37) ; Carnet (25) ; *Journal officiel* (39) ; Météorologie (39) : Mots croisés (39) : Programmes spectacles (28-29) ; Bourse (47).

Le numéro du « Monde » daté 18 décembre 1979 a été tiré à 633 970 exemplaires.

A B C D E F G

PROCHE COLLABORATEUR DE L'IMAM KHOMEINY

L'ayatollah Moffatah est assassiné à Téhéran

Un des proches collaborateurs de l'imam Khomeiny, l'ayatollah Mohammad Moffatah, recteur de la faculté de théologie de Téhéran, a été assasssné ce mardi matin 18 décembre en plein centre de la capitale iranienne par des inconnus. L'attentat a été commis devant la faculté de théologie. Au moment où l'ayatollah sortait de son véhicule, un des assaillants lui a tiré une balle dans une jambe, tandis que d'autres, ayant poursuivi le chef religieux à l'intérieur de l'institut, l'a atteint de plusieurs coups de feu à la tête et à l'épaule. Transporté à l'hôpital Taleghani, il est décédé trois heures plus tard des suites de ses blessures. Dès que la nouvelle de l'attentat a été connue, une foule nombreuse s'est massée devant l'hôpital, rendant apparemment les Américains responsables de l'assasinat et criant « *Mort à Carter* », « *Le sang appelle le sang* ».

L'ayatollah Moffatah, qui avait joué un rôle important au cours de la période révolutionnaire précédant le départ du chah et le retour de l'imam Khomeiny en Iran, était le chef d'un des quatorze comités Khomeiny de Téhéran. Il avait été, juste après la révolution de février dernier, membre du conseil de la révolution, s'intéressant en particulier aux problèmes de la presse. Il était considéré comme un des théologiens les plus influents d'Iran.

L'attentat n'a pas été revendiqué. Il pourrait cependant bien être le fait du Forghan, mouvement extrémiste clandestin, qui a déjà revendiqué la responsabilité de l'assassinat de plusieurs dignitaires religieux et de personnalités proches du conseil de la révolution. — *(Reuter, A.F.P.)*

Dans son message pour la Journée de la paix

JEAN-PAUL II DÉNONCE LA « VERTIGINEUSE ESCALADE DES ARMEMENTS »

Dans son message pour la Journée de la paix (le 1er janvier 1980), rendu public ce mardi 18 décembre, Jean-Paul II développe le thème : « *La vérité, force de la paix*. »

« *La « non-vérité » va de pair avec la cause de la violence et de la guerre* », déclare le pape, qui dénonce « *toutes les formes et tous les niveaux d'absence, de refus, de mépris de la vérité* » et le « *refus de reconnaître et de respecter les droits légitimes et inaliénables de ceux qui refusent d'accepter une idéologie particulière ou qui en appellent à la liberté de pensée* ».

« *Dans ce contexte, je ne peux passer sous silence le problème de la course aux armements* », note le pape. « *La situation dans laquelle vit de nos jours l'humanité semble inclure une contradiction tragiquement entre les multiples et ferventes déclarations en faveur de la paix, d'une part, et, d'autre part, la non moins réelle mais vertigineuse escalade des armements.* »

En Grande-Bretagne

L'ÉTAT A VENDU SA PARTICIPATION DANS LA FIRME INFORMATIQUE I. C. L.

Le National Enterprise Board — organisme public gérant les participations de l'Etat britannique dans l'industrie — a vendu en Bourse, lundi 17 décembre, la participation de 25 % qu'il détenait dans International Computer Limited (I.C.L.), l'un des rares grands fabricants européens couvrant l'essentiel des créneaux en informatique.

Placées auprès de plusieurs centaines d'investisseurs au prix de 455 pence, ces actions ont rapporté 38 millions de livres à l'Etat britannique. Tout compte fait, ce dernier n'aura donc pas réalisé une trop mauvaise affaire avec I.C.L.

Créée en 1968, à partir des départements informatiques de plusieurs grandes sociétés britanniques, associant capitaux privés et publics, I.C.L. a réussi à se maintenir dans un domaine où le taux de mortalité des entreprises est fort élevé. Ses derniers résultats font ressortir un bénéfice net de 45,7 millions de livres pour un chiffre d'affaires de 624 millions de livres. Outre, les 13 millions de livres de mise de départ en 1968, l'Etat britannique n'a investi que 13,5 millions de livres sous la forme d'une subvention pour recherche (plus un prêt de 40 millions de livres accordé en 1972).

Avant la nomination de son successeur

LE CARDINAL MARTY CONSULTE LES PARISIENS SUR LES BESOINS DU DIOCÈSE

Le cardinal François Marty, archevêque de Paris, dans une lettre aux catholiques qui vient d'être rendue publique, consulte les Parisiens sur les besoins du diocèse avant la nomination de son successeur à la tête de l'archevêché de Paris, prévue pour 1980.

« Dans les mois qui viennent, Jean-Paul II va désigner le nouvel archevêque de Paris. Depuis son élection, en octobre 1978, j'ai veillé, écrit le cardinal, à informer le Saint-Père de la situation du diocèse, de sa vie spirituelle et de son effort apostolique. »

Mais aux Parisiens, « témoins quotidiens des menaces et des chances d'existence dans la capitale », Mgr Marty demande : « De votre place, du lieu où vous êtres situés, d'après ce que vous voyez, ce que vous expérimentez, ce en quoi vous êtes engagés, qu'estimez-vous de plus important pour la vitalité de l'Eglise dans la capitale, spécialement pour son avenir ? »

« C'est avec grande confiance que, après douze ans de ministère à Paris, je vous adresse cette demande », écrit le cardinal Marty, qui ajoute : « Vos réponses diront, j'en suis sûr, les signes d'espérance qui se manifestent parmi les Parisiens, en même temps que les initiatives qui vous paraissent s'imposer. »

Mgr Marty précise, enfin, que toutes les suggestions « seront adressées au Saint-Siège » et mises à la disposition de son successeur, « dès sa nomination ».

UNE ÉQUIPE FRANCO-SUISSE RÉUSSIT A REPRODUIRE LE GÈNE DE LA THALASSEMIE

Un gène humain anormal responsable d'une forme de Bêta-thalassémie a été récemment isolé et reproduit par deux équipes scientificomédicales de Genève et Lyon. La reproduction de ce gène humain déjà obtenue aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne a été rendue possible par l'insertion de ce gène dans un des virus d'une bactérie.

La Bêta-thalassémie est l'une des formes d'une maladie héréditaire caractérisée par une anomalie de l'hémoglobine. Cette maladie sévit surtout sur le pourtour du bassin méditerranéen.

Ce travail a été réalisé par les équipes du professeur Victor-Marc Nigon (laboratoire de biologie cellulaire de la Faculté des sciences de Lyon) et des porfesseurs Bernard Mach et Jacques Groski (université de Genève).

Leur travail présente deux intérêts majeurs. Il permettra en premier lieu d'obtenir des quantités suffisantes de ce gène pour l'étude de sa structure et pour le développement des recherches sur la détermination de l'anomalie (encore inconnue) responsable de la Bêta-thalassémie, la plus fréquente. Ces travaux, en second lieu, pourront peut-être aider au dépistage anténatal de cette affection par l'étude des cellules fœtales prélevées par amniocentèse. Cette méthodologie a déjà trouvé une application médicale pour le diagnostic prénatal de la drépanocytose (hémoglobine anormale).

L'affaire des diamants

LE M.R.G. SE PLAINT D'UNE INDISCRÉTION DE L'ÉLYSÉE

M. François Loncle, membre du secrétariat national du M.R.G., a affirmé mardi 18 décembre que la bande magnétique de la déclaration qu'il a faite samedi 15 décembre au micro de France-Inter, consacrée à l'« affaire des diamants », a été « *acheminée à l'Elysée* » avant sa diffusion. M. Loncle a indiqué, à l'appui decette affirmation, que « *M. Pierre Hunt, porte-parole de l'Elysée, s'est plaint du contenu de cette bande samedi, à la mi-journée, devant un membre du M.R.G.* ». Or, souligne M. Loncle, « *la diffusion, dans le cadre de l'émission « Libre expression » réservée aux partis politiques, est intervenue samedi soir* ».

M. Loncle a précisé qu'il s'apprête à saisir la direction de Radio-France.

M. Roland Faure, directeur de l'information de Radio-France, nous a indiqué, ce même jour, que les bandes des émissions « *libre expression* » sont toujours écoutées avant leur diffusion quand elles sont réalisées à l'extérieur (comme c'est le cas en général pour les émissions du P.S. et du M.R.G.). Cette audition est principalement motivée par des raisons techniques. « *Aucune bande magnétique n'est sortie de Radio-France* », nous a déclaré M. Roland Faure, qui a cependant remarqué que « *plusieurs personnes* » avaient entendu l'émission du M.R.G. avant sa diffusion. Mais, a-t-il ajouté « *il n'y a pas de règle du secret* ».

IMPORTANTE MANIFESTATION DES PERSONNELS DE SANTÉ A PARIS

Plus de dix mille personnes ont manifesté, mercredi 18 décembre, en fin de matinée devant le ministère de la santé et de la sécurité sociale. Un premier défilé de plusieurs milliers d'assistantes sociales, d'élèves des écoles sociales est arrivé le premier sur les lieux : les manifestants, à l'appel des syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.F.T.C. — mais il y avait aussi des banderoles C.G.C. et FEN, — réclamaient une modification du statut et de l'enseignement des assistantes sociales. Le deuxième défilé réunissait plus de dix mille personnes : à l'appel des fédérations C.G.T. et C.F.D.T. de la santé, elles demandaient l'annulation des mesures du 25 juillet sur la Sécurité sociale, l'accroissement des effectifs dans les hôpitaux et la majoration des salaires.

Au «Nouvel Observateur»

UN LECTEUR DANGEREUX

Armé d'une carabine de chasse Winchester et d'un pistolet d'alarme, un sexagénaire, M. Louis Oddone, s'est présenté à la rédaction du *Nouvel Observateur*, lundi 17 décembre vers 17 heures, dans l'intention de « *prendre en otage* » le directeur de l'hebdomadaire. Pour expliquer son attitude, M. Oddone a parlé de « *représailles vis-à-vis d'une « publicité » incitant les jeunes gens à l'homosexualité* ». Il s'agissait, en fait, d'une petite annonce.

M. Oddone a tiré deux coups de feu sans blesser personen dans la lutte qui l'a opposé aux employés du *Nouvel Observateur*, avant d'être maîtrisé puis confié au commissaire de police du deuxième arrondissement, qui l'a fait admettre à l'hôpital Cochin.

Selon les policiers, M. Oddone faisait l'objet d'un avis de recherche pour tentative d'homicide sur la personne de sa femme et du père de celle-ci.

● *Mlle Sylvie Jeanjacquot*, la compagne de Jacques Mesrine, inculpée, le 6 novembre, de « *recel de malfaiteur* » par M. Jean-Marie Huet, juge d'instruction au Mans, est, depuis le lundi 17 décembre, l'objet d'un deuxième chef d'inculpation pour « *séquestration de personne* » à propos de l'enlèvement de M. Lelièvre.

LE PROJET DE LOI SUR L'I.V.G.

L'Assemblée réexamine le texte mercredi

La commission mixte paritaire (Sénat-Assemblée nationale) chargée d'examiner le projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse après le rejet de ce texte par le Sénat, devait se réunir mardi 18 décembre, dans la soirée, au Palais du Luxembourg.

La désignation des députés siégeant dans cette commission a donné lieu à un scrutin, lundi soir, à l'Assemblée, le nombre des candidats étant supérieur à celui des sièges à pourvoir (sept). Les députés communistes et socialistes étant présents en majorité au Palais-Bourbon, le scrutin a abouti à écarter les candidats hostiles à l'I.V.G. (MM. Chapel, U.D.F., Delalande, Foyer et Bolo, R.P.R.). Ont été élus : M. Berger (R.P.R.), Mme Missoffe (app. R.P.R.), MM. Barbier et Delaneau et Mme Signouret (U.D.F.), M. Autain (P.S.) et Mme Fraysse-Cazalis (P.C.).

Le Sénat a désigné, de son côté, quatre sénateurs favorables à l'I.V.G. (MM. Mézard, C.N.I.P. ; Schwint, P.S., et Mmes Beaudeau, P.C., et Goldet, P.S.) et trois sénateurs hostiles à cette pratique (MM. Louvot, R.I. ; Labèguerie, Un. centr., et Chérioux, R.P.R.).

La commission devait travailler à partir du texte que l'Assemblée avait adopté en première lecture, et il était probable qu'elle y intégrerait certains amendements votés par le Sénat, notamment celui qui concerne la clause de conscience et l'obligation, pour les hôpitaux publics, de mettre à la disposition des médecins favorables à l'I.V.G. les moyens de la pratiquer. Le texte de la commission, qui devait être examiné par l'Assemblée mercredi matin, devrait permettre que le groupe socialiste du Sénat, dont l'abstention avait entraîné le rejet du texte du projet de loi au palais du Luxembourg, vote pour cette nouvelle version.

هكذا من الأصل